

Discours grammatical

**Document
d'accompagnement pour
le Référentiel de français
et langues anciennes
pour le tronc commun**

Document élaboré par Dan Van Raemdonck (ULB et VUB)
avec la collaboration de Micheline Dispy et Gaëlle Polis (Service Général de l'Inspection),
Graziella Deleuze et Laurence Moulart (WBE),
Benoît Wautelet (FédEFoC, SeGEC),
Christine Vanderhaeghe et Sibille Demiddeleer (FéSeC, SeGEC),
Sabine Razée (CPEONS)
et Hélène Gutt (FELSI).

Table des matières

Avant-propos	8
1. Une grammaire applicable et enseignable qui fasse système	9
2. « Moins de grammaire, tôt », « Mieux de grammaire, plus tard »	9
3. Une grammaire de la (dé)construction du sens : les relations apport-support	10
4. Une grammaire qui articule phrase et texte	11
5. Une grammaire de et par la régularité	12
6. Un document en deux parties	12
Discours pour l'enseignement fondamental.....	13
1. Du texte et du discours à la phrase.....	14
1.1. La mise en relation de l'apport au support, du texte à la phrase	14
1.2. Texte, discours et genres de texte.....	14
1.3. Anaphore et référent.....	15
1.4. La phrase comme unité de communication	15
1.4.1. La phrase comme compte rendu du procès : la voix	16
1.4.2. La mise en évidence ou emphase.....	17
1.4.3. Le système de la ponctuation.....	18
2. Les classes de mots	20
2.1. Les critères de définition des classes de mots	20
2.1.1. Le mode d'accès au monde (à l'ensemble des objets auquel le mot renvoie).....	21
2.1.1.1. Les classes de mots à mode d'accès direct.....	21
2.1.1.2. Les classes de mots à mode d'accès indirect.....	21
2.1.2. Le mode de fonctionnement (le plus) représentatif : support ou apport d'information, lien ..	22
2.1.2.1. Les différents mécanismes d'apport d'information.....	23
2.1.3. Le mode de variation morphologique : comportement morphologique (variable ou invariable) et catégories grammaticales	24
2.2. Récapitulatif des définitions des classes de mots	25
2.3. Fiches d'identité des classes de mots	26
2.3.1. Le nom	26
2.3.1.1. Les noms communs et les noms propres	26
2.3.1.2. Les noms simples et les noms composés.....	27
2.3.2. Le pronom	28
2.3.3. L'adjectif.....	28
2.3.4. Le déterminant	29
2.3.5. Le verbe.....	30
2.3.5.1. Les types ou emplois des verbes	31

2.3.5.1.1. La transitivité.....	31
2.3.5.1.2. Le rôle du verbe et la charge lexicale.....	31
2.3.6. L'adverbe	32
2.3.7. Le connecteur.....	33
2.4. Focus sur la conjugaison	34
2.4.1. Le mode.....	34
2.4.1.1. L'indicatif	35
2.4.1.2. Le subjonctif.....	35
2.4.1.3. L'impératif.....	36
2.4.1.4. Le participe.....	36
2.4.2. La personne.....	36
2.4.3. Le temps	37
2.4.4. Une catégorie grammaticale importante du verbe : l'aspect	38
2.4.5. Formes et composition	39
2.4.5.1. La formation des formes verbales : radical et terminaison	39
2.4.5.2. Les formes verbales composées.....	40
3. La syntaxe de la phrase et de l'énoncé.....	41
3.1. La phrase : une définition	41
3.1.1. Les types d'énoncés ou types de phrases.....	42
3.2. Les différentes syntaxes de la phrase	42
3.2.1. La syntaxe d'accord.....	43
3.2.1.1. La règle générale d'accord "apport-support" (méthode logique)	44
3.2.1.2. Les types d'accord réguliers.....	44
3.2.1.3. Exceptions principales concernant l'accord du participe passé suivi de son support.....	46
3.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase	46
3.2.2.1. Les fonctions principales de la phrase.....	46
3.2.2.2. Les autres fonctions de la phrase	47
3.2.2.2.1. À l'intérieur du groupe nominal (nom/pronom + déterminant(s), épithète(s) et/ou complément(s) du nom).....	47
3.2.2.2.2. À l'intérieur du groupe verbal (verbe + l'ensemble de ses compléments éventuels)	48
3.2.2.2.3. À l'intérieur des autres groupes (pronominal, adjectival, adverbial, connectif).....	49
3.2.2.2.4. Entre les groupes ou éléments du groupe	50
3.2.3. La syntaxe de constituance : les constituants de la phrase.....	50
3.2.3.1. La phrase et ses 3 constituants principaux.....	50
3.2.3.2. Les groupes.....	51
3.2.3.3. La sous-phrase dans la phrase complexe.....	52

Discours pour l'enseignement secondaire	53
1. Du texte et du discours à la phrase.....	54
1.1. La mise en relation de l'apport au support, du texte à la phrase.....	54
1.2. Texte, discours et genres de texte.....	55
1.3. Genre de texte et type de progression thématique.....	56
1.4. Anaphore et déixis	57
2. La phrase comme unité de communication.....	58
2.1. La phrase comme compte rendu de procès : la voix	61
2.2. L'inversion	62
2.3. La mise en évidence ou emphase.....	63
2.4. Le système de la ponctuation.....	64
3. Les classes de mots	66
3.1. Les critères de définition des classes de mots	67
3.1.1. Le mode d'accès au monde (à l'ensemble des objets auquel le mot renvoie).....	67
3.1.1.1. Les classes de mots à mode d'accès direct.....	67
3.1.1.2. Les classes de mots à mode d'accès indirect.....	68
3.1.2. Le mode de fonctionnement (le plus) représentatif : support ou apport d'information, lien ...	68
3.1.2.1. Les différents mécanismes d'apport d'information	69
3.1.2.1.1. La détermination	70
3.1.2.1.2. La prédication.....	71
3.1.3. Le mode de variation morphologique : comportement morphologique (variable ou invariable) et catégories grammaticales.....	72
3.2. Récapitulatif des définitions des classes de mots.....	73
3.3. Fiches d'identité des classes de mots	74
3.3.1. Le nom.....	74
3.3.1.1. Les noms communs et les noms propres.....	75
3.3.1.2. Les noms simples et les noms composés.....	75
3.3.2. Le pronom	76
3.3.3. L'adjectif.....	77
3.3.4. Le déterminant	77
3.3.5. Le verbe.....	79
3.3.5.1. Les types ou emplois des verbes	79
3.3.5.1.1. La transitivité	79
3.3.5.1.2. Le rôle du verbe et la charge lexicale	80
3.3.6. L'adverbe	80
3.3.7. Le connecteur.....	81
3.3.8. L'interjection	82

3.4. Focus sur la conjugaison	83
3.4.1. Le mode.....	83
3.4.1.1. L'indicatif	83
3.4.1.2. Le subjonctif	84
3.4.1.3. L'impératif	86
3.4.1.4. Le participe.....	86
3.4.1.4.1. L'emploi verbal.....	86
3.4.1.4.2. L'emploi adjectival.....	87
3.4.2. La personne.....	87
3.4.3. Le temps	88
3.4.4. Une catégorie grammaticale importante du verbe : l'aspect	89
3.4.5. Formes et composition	90
3.4.5.1. La formation des formes verbales : radical et désinence.....	90
3.4.5.2. Les formes verbales composées.....	91
4. La syntaxe de la phrase et de l'énoncé.....	92
4.1. La phrase : une définition	92
4.1.1. L'énonciation	93
4.1.1.1. « Qui parle ? » : le discours rapporté.....	93
4.1.1.1.1. Quelques formes de discours rapporté.....	93
4.1.1.2. « Comment on parle ? »	94
4.1.1.2.1. Les types d'énoncés ou types de phrases.....	94
4.1.1.2.2. Les autres traces de l'énonciation.....	95
4.1.1.2.3. Les compléments circonstanciels de la phrase qui apportent de l'information à l'énonciation.....	95
4.2. Les différentes syntaxes de la phrase.....	96
4.2.1. La syntaxe d'accord.....	97
4.2.1.1. La règle générale d'accord "apport-support" (méthode logique).....	98
4.2.1.2. Les types d'accord réguliers.....	98
4.2.1.3. Exceptions principales concernant l'accord du participe passé suivi de son support	99
4.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase	100
4.2.2.1. Les fonctions principales de la phrase	100
4.2.2.2. Les autres fonctions de la phrase	101
4.2.2.2.1. À l'intérieur du groupe nominal (nom/pronom + déterminant(s), épithète(s) et/ou complément(s) du nom).....	101
4.2.2.2.2. Apport à un groupe nominal ou pronominal.....	101
4.2.2.2.3. À l'intérieur du groupe verbal (verbe + l'ensemble de ses compléments éventuels).....	101
4.2.2.2.4. À l'intérieur des autres groupes (pronominal, adjectival, adverbial, connectif).....	103
4.2.2.2.5. Entre les groupes ou éléments du groupe	104
4.2.3. La syntaxe de constituance : les constituants de la phrase.....	104
4.2.3.1. La phrase et ses 3 constituants principaux.....	104

4.2.3.2. Les groupes.....	105
4.2.3.3. La sous-phrase dans la phrase complexe.....	105
4.2.3.4. Un groupe intermédiaire entre groupe et (sous-)phrase	106

Bibliographie sélective.....108

Annexes 110

1. Pour aller plus loin : Petite introduction sur l'histoire récente des fonctions grammaticales	
ou « Comment en est-on arrivé là ? »	111
1.1. Les fonctions avant le Code de Terminologie de 1986	111
1.2. Les constituants de la phrase depuis 1986	112
1.3. Les compléments du verbe depuis 1986	112
1.4. Le retour du circonstanciel.....	113
1.5. La tuyauterie a du sens.....	115
2. Progression curriculaire grammaticale pour le tronc commun.....	116

Il est peu de dire que la grammaire constitue un défi lors de l'apprentissage du Français. Un défi pour les élèves autant que pour les enseignantes et les enseignants.

Le référentiel de « Français et Langues anciennes » a été rédigé autour de quatre visées articulées entre elles : deux de réception (lire et écouter) et deux de production (parler et écrire). Ces quatre visées ont des buts communs : « *développer l'habileté, la confiance, la volonté d'interagir avec le langage (écrit et oral) pour acquérir, construire et communiquer un sens dans tous les aspects de la vie quotidienne* ».

Dans le but de donner le plus tôt possible un sens aux apprentissages, le référentiel mise sur la mise en situation permanente, le travail en continu sur le fonctionnement de la langue. L'apprentissage des différentes règles, orthographiques ou grammaticales, est mobilisé particulièrement dans les moments de certification, mais il ne s'agit plus d'étudier les règles sans contexte et sans élément concret. La volonté du référentiel est d'amener les élèves à produire, à écrire, à parler, beaucoup et précocement, et de les amener progressivement à la norme orthographique et grammaticale, rejoignant en cela les préconisations de nombreux didacticiens et didacticiennes de la langue française.

L'idée de partir des « usages réels » répond à la volonté d'amener tous les élèves à la maîtrise des savoirs fondamentaux et à l'appropriation de la norme, plutôt que de faire de la maîtrise de cette norme un objectif en soi, dont le sens pourrait échapper à la plupart des élèves.

Les contenus relatifs à la grammaire présents dans le référentiel visent donc à accompagner cette approche articulée de l'apprentissage du Français, qui plus est, avec un développement spiralaire caractéristique du tronc commun. En toute logique, la grammaire n'y est donc pas développée pour elle-même, indépendamment des autres apprentissages, ce qui répondait à la volonté des rédacteurs du référentiel d'opérer un recentrage sur les essentiels de savoir et de proposer des contenus réalistes et appropriables.

Il a toutefois semblé utile qu'une approche spécifique de la grammaire, fondée sur la construction du sens, puisse accompagner le référentiel afin de clarifier certains attendus de savoir (définition des concepts et notions, critères d'identification...), d'en présenter la logique systémique et de montrer comment cette grammaire se développe et se construit tout au long du tronc commun. C'est l'objet de ce « document thématique ».

Le Code prévoit ainsi en son article 1.4.4-7 que des documents thématiques puissent être réalisés à destination des équipes pédagogiques, portant sur les référentiels du tronc commun. Il paraît cependant important de préciser que ces documents thématiques, en ce compris le présent document, ne sont en rien prescriptifs, obligatoires ou indispensables pour dispenser les cours ou les matières qu'ils abordent.

Ce document, comme les autres, ne comporte aucun savoir, savoir-faire ou compétences supplémentaires par rapport au référentiel « Français et Langues anciennes ». Le parcours qu'il propose quant à la grammaire est toutefois particulièrement précis et pointu. Il est le fruit d'un important travail mené par Monsieur Dan Van Raemdonck, professeur de linguistique française à l'Université libre de Bruxelles et Président du Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec la précieuse collaboration de membres du Service général de l'Inspection et des conseillers pédagogiques de l'ensemble des réseaux qui ont veillé à la parfaite articulation de ce document avec le référentiel et leurs nouveaux programmes respectifs. Il a également été relu par trois professeurs d'université (UCLouvain, ULiège et UMONS), de nombreux enseignants et enseignantes de Hautes Écoles pédagogiques, des membres du Service de Pilotage du Système éducatif et des représentants de l'IFPC.

Le degré de précision de ce document thématique est particulièrement important et poussé. Il est évidemment à la mesure de la complexité de la grammaire pour la langue française avec force exemples et situations. Ce document constitue donc un précieux soutien pour les équipes pédagogiques qui souhaiteraient approfondir leur maîtrise de cette matière. Toutefois, rappelons-le, il n'est pas une condition requise ou une obligation. L'apprentissage de la grammaire peut fort bien et adéquatement se fonder uniquement sur le référentiel et le programme propre à chaque réseau ou pouvoir organisateur. Les évaluations ne se fondent que sur le seul référentiel.

Ce document est donc à la disposition et à la libre appréciation des équipes pédagogiques, au même titre que toute autre ressource pédagogique.

1. Une grammaire applicable et enseignable qui fasse système

L'attitude choisie par les auteurs et autrices du *Référentiel de français et langues anciennes* a été d'interroger le savoir à transmettre et les discours qui le décrivent, de s'assurer de leur justesse, de leur cohérence et de leur appropriabilité : proposer **une grammaire applicable**. Il s'agissait de construire une description et une progression qui soient intégrables **dans le contexte actuel** et dont la mise en œuvre soit réaliste.

Ce document d'accompagnement du *Référentiel* se veut explicatif des notions principales de classes et de fonctions, de morphologie et de syntaxe, de phrase et de texte, pour que les descriptions grammaticales soient le reflet le plus fidèle de l'observation que les élèves font de la langue dans ses usages multiples, et n'apparaissent pas comme un discours surimposé d'en haut, inappropriable parce que dépourvu de sens pour eux. La transposition didactique des savoirs et savoir-faire revient aux didacticiens et aux enseignants.

Ce document, conçu pour l'ensemble du tronc commun, a également pour objectif de **présenter un discours grammatical qui fasse système**, afin de rendre celui-ci plus compréhensible parce qu'inscrit dans une logique d'organisation systémique. Il propose parfois de déborder du cadre du tronc commun pour permettre d'inscrire tel ou tel point dans le système. Il s'adresse évidemment à l'enseignant qui reste le seul juge des éléments qu'il a envie de transposer à tel ou tel moment dans sa classe.

Par ailleurs, le *Référentiel* présente le savoir considéré comme « à enseigner ». Sur cette base, le présent document transforme le savoir « savant » (linguistique) en **savoir enseignable** (disponible pour être enseigné dans les classes). Les enseignants, aux différents niveaux du tronc commun, doivent s'emparer de ce savoir enseignable et en faire la transposition didactique en classe (vers le savoir enseigné) en fonction des compétences et des différents types de savoirs (déjà) acquis par les élèves. À chaque étape, des transformations doivent être opérées, qui adaptent le discours au contexte et à la situation de communication de la classe, en fonction de la progression curriculaire dessinée dans le *Référentiel*. **Le discours présenté ici ne saurait donc faire l'objet d'un plaquage tel quel à quelque moment que ce soit. Il doit être décliné en fonction des nécessités et opportunités d'enseignement pour la classe.** Certains éléments présentés dans ce document ne visent par ailleurs qu'à permettre à l'enseignant et à l'enseignante d'appréhender le système : ils ne doivent pas faire l'objet d'une transposition en classe. De la même manière, certains termes proposés ici à des fins descriptives ou explicatives ne doivent pas être utilisés en classe comme une terminologie à maîtriser.

Pour ce qui est de la terminologie requise, il importe de s'en tenir à celle proposée par le *Référentiel*. La grammaire du *Référentiel* repose, à quelques modifications notables près (apparition du prédicat et du connecteur, portée du complément circonstanciel...), sur un code de terminologie qui date de 1986, et qui pourra rapidement apparaître comme dépassé par les évolutions et innovations pédagogiques en matière de grammaire.¹

2. « Moins de grammaire, tôt », « Mieux de grammaire, plus tard »

L'appropriation des savoirs langagiers par les élèves nécessite un temps long, qui prenne en compte leurs aptitudes à l'abstraction et leur capacité à s'approprier un modèle et un appareil descriptifs, leurs outils et les termes du langage technique de la grammaire, ainsi qu'à développer un (savoir) être scientifique et critique, ce qui constitue un défi majeur. **L'élève est placé dans une dynamique de réflexion où le correct relève davantage du justifié que de la conformité à une règle**, souvent invalidée par de nombreux contrexemples.

¹ Il appartiendra à la Fédération Wallonie-Bruxelles de relancer un processus de réforme de la terminologie grammaticale, qui devrait aboutir, dans un délai que l'on espère rapproché, à un nouveau code qui tienne davantage compte des avancées des sciences grammaticale et pédagogique.

La prise en considération de ces facteurs se traduit par la mise en œuvre des formules « **Moins de grammaire, tôt** », là où la terminologie et la formalisation ne s'avèrent pas nécessaires, voire pourraient être contreproductives parce qu'inappropriables ; et « **Mieux de grammaire, plus tard** », là où un réel besoin se fait sentir, c'est-à-dire au moment où les savoirs grammaticaux sont effectivement appropriables, pour une appréhension plus adéquate de la matière grammaticale et un apprentissage de la réflexion grammaticale.

3. Une grammaire de la (dé)construction du sens : les relations apport-support

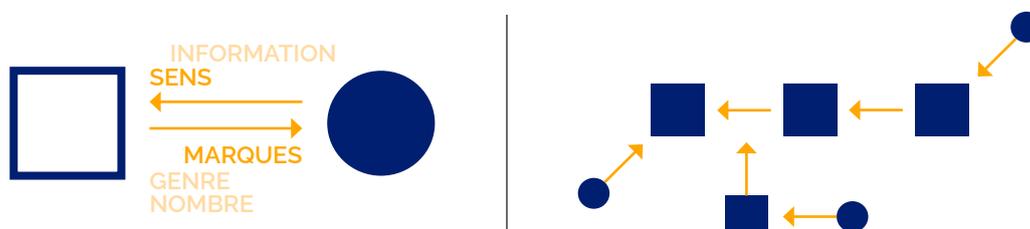
La perspective adoptée par le *Référentiel* pour la grammaire, le discours et les activités grammaticales en classe est **la construction et la déconstruction du sens des productions orales et écrites plus ou moins longues selon les âges et la progression curriculaire, à des fins de mieux écrire – ce qui dépasse la seule dimension orthographique² –, de mieux parler, de mieux lire et de mieux écouter**. En d'autres termes, il s'agit d'injecter du sens dans les mécanismes grammaticaux observés ou mis en œuvre.

Le principe directeur de base adopté pour réinjecter du sens dans les mécanismes grammaticaux est **qu'on parle toujours pour dire quelque chose (un apport de signification ou d'information) de quelque chose (un support de signification ou d'information)**.

Les notions d'apport et de support de signification ou d'information sont en effet fondamentales dans l'approche des savoirs langagiers proposée ici : on les retrouve dans la syntaxe d'accord, où un apport (adjectif, déterminant ou verbe) s'accordera avec son support ; dans la syntaxe de dépendance (les fonctions), où, par exemple, le prédicat (fonction du groupe verbal) sera un apport d'information au sujet (qui est le support d'information de la phrase) ; dans la syntaxe des constituants, où chaque groupe (nominal, verbal, adjectival...) se décomposera en un noyau-support accompagné de ses apports (déterminants (en tant que fonction, voir note 12), épithètes, compléments...). Ce sont en effet généralement ces groupes de mots qui prennent en charge les fonctions traditionnelles de sujet, prédicat, complément... Même les classes de mots pourront être différenciées notamment par leur fonctionnement spécifique en tant qu'apport ou support.

Pour pouvoir rendre compte de la communication, il est dès lors essentiel de retrouver, sous tous les mécanismes grammaticaux, les relations à l'œuvre entre apport et support de signification.

Il s'agit de montrer l'impact d'un segment sur le sens de la phrase et du texte ; de déterminer à quel mot, groupe de mots ou zone de la phrase ou du texte est rapporté tel ou tel apport d'information, et donc la portée de celui-ci, ce qui pourra notamment conduire à un accord adéquat.



² On notera par ailleurs, qu'en matière d'orthographe, le *Référentiel* précise bien que c'est l'orthographe rectifiée de 1990 qui doit être enseignée. Par ailleurs, le système exposé ici vaut tant pour l'oral que pour l'écrit, quand bien même ce sont le plus souvent les manifestations de l'écrit qui sont observées et décrites, et que l'oral comme l'écrit présentent des spécificités.

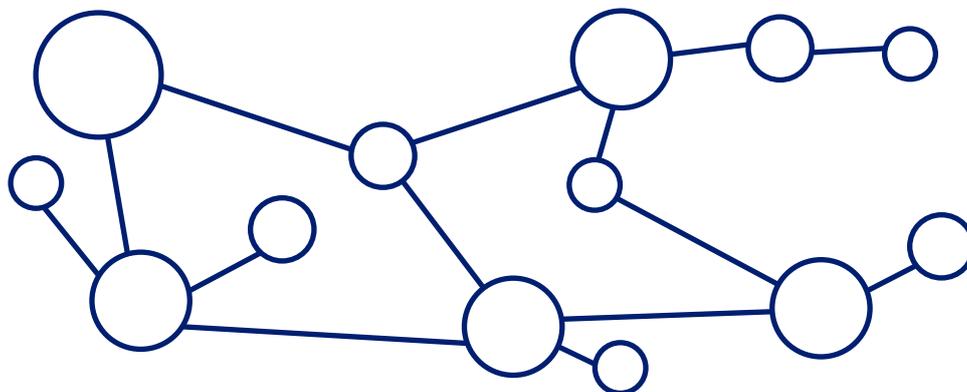
Injecter du sens dans les mécanismes grammaticaux signifie qu'il **vaut mieux d'abord faire comprendre par l'observation le fonctionnement du segment en question, décrire ses propriétés**, et ne se servir de tests, de manipulations (suppression, déplacement, substitution, combinaison...) que lorsque l'on cherche un indice pour confirmer l'existence d'une propriété. En effet, les tests génèrent souvent des problèmes d'interprétation et d'attribution. Les manipulations opérées en classe (suppression, déplacement, substitution, combinaison...) donnent une impression de scientificité dans le cadre d'activités d'étiquetage, dans la mesure où elles reposent sur de l'observable, mais ce ne sont en rien des critères de définition. Tout au plus ces manipulations permettent-elles de révéler, dans certaines conditions, si tel ou tel terme ou segment possède une propriété qui aiderait à une définition : c'est cette propriété qui est porteuse de sens. En outre, on ne devrait se servir de ces manipulations que si elles ont du sens pour l'élève et si on peut établir un lien de sens logique entre la manipulation et la propriété recherchée.

Par exemple, dans la phrase *Dans le pré, Pierre pousse l'âne*, dire que le constituant initial est un complément circonstanciel qui apporte une information sur la relation entre *Pierre* et *pousse l'âne* et fixe le cadre de la phrase permet de décrire son rôle. Dire qu'il est déplaçable et supprimable ne dit en revanche rien sur la signification du mécanisme mis en œuvre par ce groupe ou sur son rôle, et est problématique : s'il est supprimable, on perd une information essentielle ; et il n'est pas déplaçable car *Pierre pousse l'âne dans le pré* peut avoir une autre signification (*Pierre est en dehors du pré et l'âne entre péniblement dans le pré sous la pression de Pierre*).

Injecter du sens, c'est aussi **rechercher l'emploi juste en usage, en situation de réception ou de production, ce n'est pas rechercher l'étiquetage à tout prix – souvent à des fins exclusivement orthographiques, d'ailleurs**. L'étiquetage n'est dès lors pas la finalité de l'activité grammaticale proposée par le *Référentiel*. Par exemple, lorsqu'on traite des sous-groupes (de déterminants, de pronoms, d'adjectifs...), ce qui doit être visé, c'est la correcte compréhension et exploitation des items en usage, des éléments qui appartiennent à ces sous-groupes, lorsque l'élève doit interpréter ou produire un texte ou un discours.

4. Une grammaire qui articule phrase et texte

Un autre principe directeur de base du *Référentiel* est la prise en compte de la dimension textuelle. Le texte est l'unité d'observation et d'analyse de base. La phrase est considérée comme une unité inscrite dans un texte, et non comme une unité abstraite de laboratoire. Le texte est vu comme un réseau de phrases ; la phrase comme un réseau fonctionnel, un réseau d'éléments mis en relations d'apport à support d'information, de groupes à groupes. Chaque groupe a un noyau (ou centre) qui appartient à une classe de mots, issue des outils disponibles de la langue.



5. Une grammaire de et par la régularité

Le *Référentiel* favorise une approche d'entrée dans la grammaire par la régularité, en revenant à des règles très générales qui permettent de bien faire comprendre le sens du mécanisme à l'œuvre. Les **cas particuliers** et les **exceptions** (qui sont moins nombreuses une fois que l'on retrouve le sens de l'accord) ne devront être considérés **que lorsque l'élève les rencontre**.

6. Un document en deux parties

Le présent document se compose de deux grandes parties :

- un discours pour l'enseignement fondamental, qui, à partir du texte, se recentre, entre autres, sur la phrase, les classes de mots, la syntaxe d'accord (l'orthographe grammaticale), les fonctions et les groupes et éléments qui les prennent en charge ;
- un discours pour l'enseignement secondaire, qui, du texte à la phrase, décrit et explique les outils et savoirs langagiers nécessaires à la mise en œuvre d'un mieux lire-écrire-écouter-parler.

Il va de soi que les enseignants du fondamental peuvent trouver dans le second discours des explications supplémentaires pour appréhender le système de la langue.

Discours pour l'enseignement fondamental

1. Du texte et du discours à la phrase

La phrase n'a pas d'existence réelle hors texte et discours³ : on ne parle ou n'écrit pas par phrases seules ou additionnées, mais par textes et discours dans lesquels des phrases sont organisées et articulées entre elles en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont l'intention de l'énonciateur. Il est important de pouvoir faire dialoguer ces différentes dimensions d'unités de communication, notamment autour des relations entre apports et supports d'information.

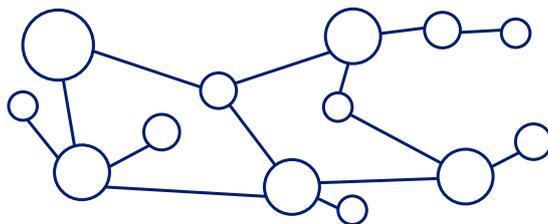
Le texte, comme le discours, est un ensemble de phrases dont la production et le tissage doit répondre avec **cohérence** à une intention et à un propos fixé, ainsi qu'à une situation de communication, qui peuvent imposer certains formats (par exemple, les structures ou genres de texte) ou certaines formes (par exemple, le vouvoiement de politesse).

C'est par ailleurs tant à l'intérieur des phrases (les liens entre les mots, les accords) qu'entre elles (le lien entre les phrases, l'anaphore, la bonne référencement...) que se joue la **cohésion**, laquelle s'opère par un bon usage et une combinaison correcte des unités grammaticales. Pour cette raison, la phrase sera considérée comme une unité de la communication.

1.1. La mise en relation de l'apport au support, du texte à la phrase

La mise en relation entre un apport et un support de signification est fondamentale à tous les niveaux d'encodage/décodage de la langue. Voyons-la à l'œuvre du texte et du discours à la phrase.

Le texte et le discours sont certes vus comme des réseaux de phrases, mais peuvent également être envisagés comme des réseaux d'éléments mis en relations d'apport à support d'information. On peut en dessiner une espèce de carte mentale faite de bulles de sens, de représentations d'idées, de concepts, d'objets ou de personnages, mises en relation. La mise au jour de ce réseau de relations d'apport à support d'information aide à interpréter la signification portée par le texte et le discours dans le cadre de la situation de communication envisagée.



1.2. Texte, discours et genres de texte

Le texte – pour l'écrit – et le discours – pour l'oral – visent notamment à communiquer l'intention qui les guide et se composent d'un ou plusieurs acte(s) de langage. Ces **intentions de communication**, traduites en modalités (déclarer (asserter), enjoindre, interroger) et stratégies énonciatives, peuvent être de différents types, notamment, du point de vue de l'énonciateur : informer, donner du plaisir/susciter des émotions, enjoindre, persuader/convaincre. Bien entendu, l'acte et l'intention ne sont pas les seuls éléments à prendre en compte dans la communication puisque celle-ci est tributaire de la situation de communication ou du genre de texte.

La **situation de communication** fait référence au *qui parle à qui, et dans quelles circonstances, à quel propos, dans quel but...* Elle invite à prendre en compte la notion de variation (registre, lexique...) et peut laisser des traces dans la composante énonciative de l'énoncé.

³ La grammaire traditionnelle, orientée vers l'écrit, parle généralement de « texte », pour désigner une production écrite. Afin d'intégrer la dimension orale des productions, on utilise généralement le terme « discours ». Ce terme, en linguistique, désigne au départ une exploitation de la langue, tant orale qu'écrite – le discours peut même être d'abord écrit, avant d'être prononcé. Utilisé conjointement avec le mot « texte » ou par opposition à celui-ci pour désigner une unité de communication, le terme « discours » vise à intégrer la dimension orale dans la grammaire, même s'il n'exclut pas lui-même l'écrit.

Un des préalables à l'analyse du discours est l'élaboration de classifications, notamment en **genres de textes**. La fonction du texte peut servir de critère : texte juridique, politique... Sa structure, également : texte **narratif, descriptif, explicatif, dialogué, argumentatif**... Le **genre de texte** orientera la formalisation et la stratégie de communication notamment par sa manière de présenter l'information et d'en assurer la progression. Il y aurait un genre de texte privilégié pour répondre à chacune des intentions communicatives. Par exemple, **mais non exclusivement**, les combinaisons fréquentes suivantes :

Intention de communication	Structure dominante de texte	Modalité énonciative
Informer	Explicatif, narratif, descriptif	Asserter
Persuader	Argumentatif, dialogué	Asserter
Faire obéir	Dialogué, explicatif	Enjoindre
Faire ressentir	Narratif, descriptif	Asserter, interroger

1.3. Anaphore et référent

Dans le cadre d'un texte ou d'un discours, certains éléments permettent de renvoyer à l'environnement textuel ou verbal : on parle alors d'« **anaphore** ». Il importe de bien analyser les phénomènes de reprise ou de mise en relation avec l'environnement textuel ou discursif afin de bien comprendre les productions.

Le terme d'anaphore renvoie au texte ou au discours et implique qu'un segment de ce texte ou de ce discours soit repris par un mot. La plupart des pronoms, par exemple les **personnels** (de la troisième personne : *il, elle...*), les **relatifs** (*qui, que...*), les **démonstratifs** (*ce, celle(-là)...*), les **adverbiaux** (*en et y*, comme dans *je m'en souviens, j'y reviendrai*), ont le plus souvent un emploi anaphorique. Les noms peuvent être utilisés de manière anaphorique (comme quand on dit *Il a quitté la ville* après avoir mentionné de quelle ville il s'agissait). Tous les outils anaphoriques ont pour objet d'abrèger le discours ou d'éviter certaines répétitions à l'identique qui pourraient l'alourdir.

Impossible de parler d'anaphore sans aborder la question de la référence ou du **référent**, qui apparaît dans le contexte textuel ou discursif (cela est particulièrement vrai pour le terme « référent », souvent utilisé en grammaire pour décrire ce à quoi renvoient les outils anaphoriques).

Le fonctionnement anaphorique est loin d'être toujours limpide, dans la réalité de la communication. Sa maîtrise est l'un des principaux enjeux du maniement d'une langue. La réussite d'un acte de communication dépend parfois de la bonne identification de ce à quoi un pronom renvoie exactement.

1.4. La phrase comme unité de communication

Le texte ou le discours peuvent être plus ou moins longs. Ils pourront être découpés en plusieurs séquences correspondant à autant d'actes de langage, qui reposent sur des événements dont il est rendu compte.

Chaque événement renvoie à une réalité perçue et conçue, à un fait ou une situation du monde dont on cherche à rendre compte et qu'on appelle un **procès**. Prenons par exemple un événement observable.



Cet événement peut être envisagé à partir du procès articulé autour du verbe « manger », qu'on peut décrire comme suit :



L'énonciateur envisage ce procès en en établissant une structure logique, représentée dans son esprit de manière ternaire, composée

- de « ce dont on parle (le **thème**), ce dont on affirme ou nie quelque chose dans le cadre du procès envisagé », par exemple je parle du chat ;
- de « ce que l'on dit de ce dont on parle (le **rhème**), ce qu'on affirme ou nie du thème dans le cadre du procès envisagé », par exemple je dis du chat qu'il mange la souris ;
- de la mise en relation des deux.

Cette structure ternaire sera transposée dans le langage par le biais de l'unité de communication « phrase ».

À la structure logique correspond donc un formatage, une transposition syntaxique en phrase. Une approche plus syntaxique établit un lien clair et explicite entre ce dont on parle et le support-sujet de la phrase. **Le support-sujet de la phrase apparaît en général comme le correspondant grammatical de ce dont on parle, et l'apport-prédicat comme le correspondant grammatical de ce que l'on dit de ce dont on parle.** La relation qui relie l'apport-prédicat au support-sujet de la phrase, est, quant à elle, le correspondant grammatical de la mise en relation entre le rhème et le thème.

La phrase pourra être vue comme la transposition et le formatage syntaxique d'une structure logique dont ce dont on parle est le point de départ et la première partie, et ce que l'on en dit, la deuxième partie. Le thème se réalise généralement dans la structure phrastique en occupant la première position de la phrase, celle généralement dévolue au support-sujet de phrase. On pourra donc transposer la structure logique vue plus haut dans une phrase comme *Le chat mange la souris*.

1.4.1. La phrase comme compte rendu du procès : la voix

La voix⁴ est un phénomène très large qui intervient sur tout le procès et dont la phrase entière – et donc son formatage ou sa syntaxe – rend compte. En fait, les voix se différencient en fonction du point de vue adopté par l'énonciateur sur le procès dont il rend compte, et du choix qu'il fait de ce dont il parle, du thème du procès. Les voix sont dès lors l'expression de ce point de vue.

Si l'on représente le procès suivant :



Comme ceci :



L'énonciateur peut choisir de focaliser son point de vue sur celui qui prend en charge le procès ou sur celui sur qui celui-ci s'exerce et mettre le thème choisi (généralement) en position sujet.

⁴ Souvent considérée comme une catégorie grammaticale du verbe, dans la mesure où elle en fait parfois varier la forme, la voix affecte cependant la totalité de la phrase.

- **La voix active**⁵ est celle qui est la plus fréquemment utilisée ; elle prend comme thème de son propos l'élément qui prend en charge le procès (1) : *Le chat mange la souris*.

Autres exemples : *Je l'ai rencontré la semaine dernière ; Nous construisons des maquettes ; La Tour de Pise penche dangereusement ; J'ai penché la Tour de Pise sur la maquette pour qu'elle soit ressemblante ; Elle va partir bientôt ; Nous courrons tous ensemble.*

- Dans **la voix passive** l'énonciateur choisit, pour sa phrase, comme thème du procès l'élément sur qui s'exerce ce procès (2) : *La souris est mangée par le chat* ; dans ce cas, contrairement à ce que dit la tradition, le verbe n'est pas *est mangée* : le verbe est réduit à *est*, et *mangée* apparaît comme un attribut du sujet : il est en effet pronominalisable comme un attribut et ne peut dès lors faire partie du verbe : *La souris l'est par le chat*. Par ailleurs, les exercices de transformation (transformer de la voix active à la voix passive) effectués en classe sont vains et font croire que lorsqu'on l'on construit une phrase à la voix passive, on passe nécessairement d'abord par une forme active que l'on transforme. En fait, on choisit juste, dans ce qui se passe, ce que l'on prend comme thème du propos et on le met en position sujet.

Autres exemples : *Nous avons été surpris par sa réponse ; Elle a été félicitée pour son parcours ; Elles ont été nommées par le Conseil d'administration ; Ils sont aimés de tous.*

D'autres voix existent :

- **la voix moyenne ou pronominale** est une sorte d'intermédiaire entre la voix active et la voix passive. Les verbes pronominaux indiquent que l'on se trouve dans ce type de voix : *Le chat se lave ; Ils s'embrassent affectueusement ; Elles s'envoient des messages tout le temps ; Elles s'évanouissent dans la nature ; Nous ne nous attendions pas à cette réplique ; Les médicaments se vendent cher.*
- **la voix factitive** : *Marie fait manger la souris par le chat ; Pierre fait couper les cheveux à son fils ; L'enseignant fait corriger les exercices par les pairs.*
- **la voix impersonnelle ou unipersonnelle** : *Il pleut des coups ; Il pleut ; Il importe d'arriver à l'heure ; Il est important que vous arriviez à l'heure ; Il fait beau ; Il faut se lever tôt pour attraper le bus.*

Les deux dernières voix (factitive et unipersonnelle) sont susceptibles de se combiner avec les autres (*Il se vend beaucoup de pommes ; La souris se fait manger par le chat*).

1.4.2. La mise en évidence ou emphase

L'énonciateur peut choisir de mettre en évidence telle ou telle partie de la phrase. Il utilise généralement pour ce faire la structure en *C'est ... que/qui/dont/...* : *C'est le chat qui mange la souris...*

Soit l'énoncé en voix active *Le chat mange la souris*. L'énonciateur peut décider de mettre en évidence, au titre d'information nouvelle et importante, un des éléments de cet énoncé :

- *C'est le chat qui mange la souris*. Répondant à la question « Qui mange la souris ? », la structure mise en évidence installe le sujet de la phrase *le chat* en position de prédicat de C'.
- *C'est la souris que mange le chat*. Répondant à la question « Que mange le chat ? », la structure mise en évidence installe le complément direct du verbe *la souris* en position de prédicat de C'.

D'autres termes de la composante phrastique de l'énoncé peuvent être également mis en évidence : *C'est hier/dans le jardin/voracement que le chat a mangé la souris.*

⁵ Il y a quelque chose d'incongru à vouloir à toute force réduire à des voix dites « active » ou « passive » des verbes qui ne sont pas dits « d'action », comme les verbes copules (*Pierre est malade*) et les verbes d'état (*La tour penche*). Par ailleurs, peut-on réellement parler d'un « sujet qui ferait l'action » dans *Pierre reçoit des coups* ? On pourrait avantageusement remplacer les termes « voix active » et « passive » par les termes « voix 1 » et « voix 2 », qui seraient utilisés en fonction de l'élément du procès pris comme thème : 1 = celui qui prend en charge le procès ; 2 = celui sur qui s'exerce le procès.

1.4.3. Le système de la ponctuation

À côté des organisateurs textuels non verbaux que sont les paragraphes, les alinéas, les chiffres, les lettres, les puces, etc., **la ponctuation est un système de signes qui permet d'organiser le texte ou la phrase afin d'en faciliter la compréhension. Les signes de ponctuation n'ont pas seulement une valeur en tant que tels ; ils tirent également leur valeur par opposition à celle des autres signes du système** (la valeur du point-virgule se mesure par rapport à celle du point et de la virgule, par exemple).

Il existe un ensemble de règles qui décrivent l'utilisation de ces signes mais toutes ne sont pas contraignantes et laissent une part de liberté, notamment stylistique, assez grande au scripteur, tout en orientant le travail d'interprétation de son lecteur. Par ailleurs, certains signes de ponctuation ont des fonctions multiples, ce qui rend plus difficile parfois leur interprétation. Enfin, certaines pratiques littéraires ont pris pour règle de déjouer les codes de la ponctuation, obligeant le lecteur à une reconstruction interprétative plus hypothétique encore.

La ponctuation joue essentiellement un rôle sur :

1. la linéarisation, la segmentation, l'ordonnement et la hiérarchisation de l'information (organisation de l'énoncé) ;
 2. la structuration des niveaux d'information (commentaires) ;
 3. le rythme de la lecture de la phrase et du texte ponctués, la respiration ou la prosodie (notamment ascendante ou descendante).⁶
- Le **point** note régulièrement la fin de la phrase, laquelle commence par une majuscule. En cela, il organise le texte, le fractionne en unités de communication de rang inférieur. En lecture de texte, le temps de pause induit par l'utilisation du point est, relativement aux autres, plus long. C'est le scripteur qui fixe les limites de la phrase. Le lecteur, partant d'un a priori du respect du code par le scripteur, devra interpréter la séquence à partir des marques laissées par celui-ci. Un point devra donc avant tout signifier la fin de la phrase telle que l'a conçue le scripteur. L'enclos de la phrase graphique est dès lors l'espace compris entre la majuscule et le point donnés par le scripteur, quelle que soit la dimension de la séquence incluse, ou sa prétendue autonomie : c'est l'énonciateur-scripteur qui décide de faire phrase.
 - Le **point-virgule** partage avec le point la fonction de délimitation de fragments de type phrastique mais sans séparation aussi forte. En lecture de texte, la pause est moindre et un lien implicite fort unit les portions entre lesquelles il se place, ce qui conduit à considérer que les deux entités ainsi jointes forment une phrase multiple.
Il sert également, pour éviter un cumul de virgules et marquer une coupure de rang supérieur, à séparer des énumérations à virgules. De la sorte, il permet également une hiérarchisation dans les groupes d'éléments liés.
 - La **virgule** est sans conteste le signe de ponctuation le plus polyvalent et donc le plus complexe et ambigu.
 - Elle permet de rythmer la phrase en séparant des groupes intonatifs, ce qui crée des sous-unités de sens et de fonction dans la phrase. Elle en facilite en conséquence la lecture, en rendant visibles les regroupements, et permet dès lors d'organiser le rythme de celle-ci.
 - Elle permet d'organiser, par juxtaposition, la succession, dans une énumération, d'éléments de même fonction. *Hommes, femmes et enfants descendirent dans la rue. Adieu veau, vache, cochon, couvée.* L'utilisation de la virgule est impérative dans l'énumération asyndétique (= sans connecteur), pour marquer cette juxtaposition.

⁶ La ponctuation concerne évidemment au premier chef la langue écrite. Il est important de souligner que l'écrit n'est pas une copie retranscrite de l'oral. L'écrit possède son autonomie, son organisation, et la ponctuation est un des signes de celle-ci. En aucun cas, on ne peut prétendre que les pauses plus ou moins longues imaginées pour différencier des signes de ponctuation (point, point-virgule et virgule, par exemple) correspondent à ce que l'on trouve à l'oral. Néanmoins, lorsqu'il lit un texte ponctué, le lecteur tient compte de la ponctuation pour rythmer son débit ou la prosodie du discours. Il ne s'agit pas alors d'oral à proprement parler, mais d'écrit oralisé.

- Elle permet également de travailler sur la linéarisation de la phrase en encadrant un terme ou une structure qui ne serait pas dans sa position canonique. Ainsi la mise d'un cadre (temporel, causal...) à l'initiale de phrase ou en incise rompt-elle avec l'ordre canonique traditionnel sujet-verbe-complément : *Sarah part à Berlin pendant ses vacances* ; *Pendant ses vacances, Sarah part à Berlin* ; *Sarah, pendant ses vacances, part à Berlin*.
- Elle permet de hiérarchiser les niveaux d'intervention, par exemple, en mettant en évidence certains apports : *Pierre viendra, dit-elle, et rapidement* (apport qui dit qui parle) ; *Sarah partira, et c'est heureux, pour de nouvelles aventures* (apport qui dit le jugement de l'énonciateur) ; *Pierre, tu descends ?* (apport qui dit l'interlocuteur) ; *Moi, mon père, son vélo, le guidon, la poignée, elle est toute pourrie* (apport qui dit le propos).
- Le **point d'interrogation** indique le questionnement, le **point d'exclamation** l'étonnement, la surprise, l'ordre. L'utilisation de ces signes de ponctuation influe sur la prosodie de la phrase lue. Il est possible que le scripteur les considère comme équivalant à un point, mais également à une virgule. Selon le choix du scripteur, ces signes se feront suivre d'une majuscule, s'ils valent point, ou d'une minuscule, s'ils valent virgule.
- Les **deux points** interviennent dans deux circonstances relevant d'un même principe, celui de permettre une insertion d'éléments en lien avec la première partie de la phrase. Cette insertion sera soit une énumération d'éléments juxtaposés ou en liste ; soit une explication ou une autre relation d'implication logique (la conséquence, par exemple). L'usage de la majuscule après les deux points est laissé à l'appréciation du scripteur. Couramment, si l'explication est sous la forme d'une liste d'éléments de type phrastique ou d'un paragraphe, le saut de ligne appelle la majuscule. S'il s'agit d'une énumération d'éléments sans passage à la ligne, la minuscule est la règle.
- Les **points de suspension** permettent de clore une énumération non finie, de laisser en suspens la chaîne du discours afin de ne pas avoir à dire, afin de laisser une part d'implicite ou de ménager le ... suspens. Mis entre parenthèses ou entre crochets droits, ils marquent l'omission d'une partie de citation.
- Les **parenthèses** sont le moyen d'insérer un commentaire, celui-ci pouvant relever tant de la composante énonciative de l'énoncé (pour inscrire un commentaire, par exemple) que de sa composante phrastique (pour inscrire un supplément d'information, par exemple). Elles servent également à noter le caractère facultatif ou éventuel du terme ou de la structure qu'elles encadrent (par exemple : *chère(s) amie(s)*) et l'insertion même d'un exemple.
- Les **crochets droits** sont parfois utilisés en cas d'occurrences multiples de parenthèses afin de les hiérarchiser. Ils peuvent également indiquer, dans le cadre d'une citation, qu'un segment de celle-ci a été légèrement adapté par celui qui cite, voire volontairement omis ([...]).
- Les **tirets** encadrants jouent un rôle proche de celui des parenthèses.
- Les **guillemets** sont nécessaires pour marquer la prise de distance par rapport au propos ou au terme encadrés : le détachement énonciatif (mise à distance, parfois ironique), le discours rapporté et la citation (emprunts aux dires d'autrui), ou la mention (d'une notion, par exemple, ou dans le cas d'une utilisation métalinguistique, quand on utilise le langage pour parler du langage : *le mot « table » compte cinq lettres*).
- Le **tiret** et les **guillemets** entrent en combinaison pour noter les prises de parole du dialogue, le tiret indiquant le passage d'un locuteur à l'autre et les guillemets les paroles de celui-ci.

De plus en plus régulièrement, d'autres signes apparaissent dans l'écriture, qui sont à considérer comme plus ou moins pertinents et opportuns selon la situation de communication. C'est notamment le cas de la **combinaison** des points d'interrogation et d'exclamation pour marquer le doute (?!), et desdits smileys, ou émoticônes, qui figurent, par la combinaison de signes, l'attitude, l'humeur ou l'intention qui ont accompagné la production, ou celles que l'on attend du décodeur.

Les **smileys** les plus fréquents mobilisent les deux points ou la lettre X pour les yeux, l'apostrophe pour la larme, le point-virgule pour le clin d'œil, le trait d'union ou le signe d'égalité pour le nez, la parenthèse, la barre oblique ou certaines lettres pour figurer la bouche. Dans le style occidental, ils sont à lire comme renversés de 90° vers la gauche.

Par exemple :

:-) ou :)	souriant
:-D ou :-P	très souriant ou tirant la langue
:(ou :(triste ou fâché

2. Les classes de mots⁷

Le texte est vu comme un réseau de phrases ; la phrase comme un réseau de relations d'apport à support d'information, de groupes de mots à groupes de mots. Ces groupes ont un noyau (centre) qui appartient à une classe dans la boîte des outils disponibles de la langue.

Les classes de mots sont le résultat de la répartition de mots de la langue en ensembles de mots qui partagent, notamment en contexte, des caractéristiques communes : les mots qui appartiennent à une même classe peuvent souvent commuter entre eux à la même place et dans la même fonction.

On a pris l'habitude de classer les mots de la langue en différentes « natures » dont le nombre et les critères organisateurs ont varié au fil du temps et des modèles théoriques. Ces critères – qui décrivent davantage qu'ils ne définissent – ont souvent été utilisés de manière hétérogène, en alternant l'un et l'autre, ce qui empêche de faire système :

- Le **critère notionnel**, le plus souvent utilisé (« le nom exprimerait une substance, l'adjectif une qualité et le verbe une action ») se révèle non valide. Par exemple, le nom *course* exprime bien une action – alors que ce n'est pas un verbe –, ou encore le même concept de *lumière* peut être rendu par des mots appartenant à des classes de mots différentes *lumière, elle, lumineux, allumer, lumineusement, à la lumière de, Lumière* !... Bien entendu, ce genre de suite n'est pas possible pour tous les concepts.
- Le **critère morphologique** (le mode de variation morphologique) permet certes de distinguer le verbe (qui se conjugue et qui est fléchi en temps) des autres mots, et aide à le reconnaître, mais ne permet pas de dire ce qu'est un verbe, de le définir, de dire à quoi il sert.

2.1. Les critères de définition des classes de mots

Plusieurs critères – plus ou moins abstraits – sont complémentaires pour différencier les classes de mots :

- le **mode d'accès au monde** (à l'ensemble des objets du monde auquel le mot est applicable),
- le **mode de fonctionnement** (le plus **représentatif**, c'est-à-dire le rôle endossé dans la relation informative (apport ou support d'information, ou lien) ;
- le **mode de variation morphologique**, c'est-à-dire le comportement morphologique (variable ou invariable) et les traits grammaticaux qui le caractérisent (genre, nombre, fonction, personne, mode et temps...).

C'est la prise en compte de l'ensemble de ces trois critères qui permet de faire système.

⁷ Si la tradition utilise souvent le terme de « nature » – qui, au moment de rédiger ce document, apparaît également dans le *Référentiel* à partir de la S1 –, il lui a été préféré, en primaire, celui de « classe de mots », moins essentialiste, résultat d'une procédure de classification sur la base de critères bien déterminés.

2.1.1. Le mode d'accès au monde (à l'ensemble des objets auquel le mot renvoie)

La langue a notamment pour fonction de dire le monde, de le représenter et d'en parler. Les mots – outils qui constituent la langue – renvoient plus ou moins directement et donc donnent un accès plus ou moins direct à l'ensemble des « objets » (êtres, objets, faits ou situations) du monde auxquels ils peuvent être appliqués. En fonction de la classe à laquelle un mot appartient, **ce mode d'accès peut être direct ou indirect.**

2.1.1.1. Les classes de mots à mode d'accès direct

Le **nom** et le **pronom**⁸ ont un mode d'accès au monde **direct** parce qu'ils renvoient directement – sans intermédiaire, sans support – aux « objets » du monde répondant à la définition communément admise du nom ou du pronom utilisé (*table, statue, livre, liberté, beauté, objection, elle, lui...*). Par exemple, le nom *table* renvoie à l'ensemble des mots répondant à la définition « élément plan de disposition » ; le pronom *elle* renvoie à l'ensemble des êtres ou objets... répondant à la définition « être ou objet féminin, singulier, de la 3^e personne ». *Table, beauté* ou *elle* se disent d'elles-mêmes, respectivement d'une *table*, de la *beauté* ou d'un être ou objet féminin. Lorsqu'il s'agit de noms concrets (*table, statue, livre*), on peut même les dessiner directement.

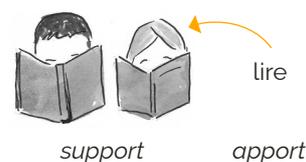
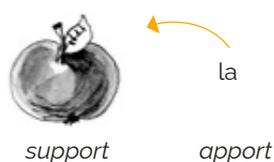
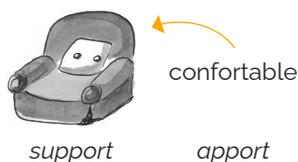
table



Un groupe de mots dont le noyau a un mode direct d'accès au monde aura tendance à être utilisé comme **support** (il n'a pas lui-même besoin de support).

2.1.1.2. Les classes de mots à mode d'accès indirect

L'**adjectif**, le **déterminant** et le **verbe** ont un mode d'accès au monde **indirect** parce qu'ils doivent être appliqués à un support : ils n'existent pas seuls dans la phrase. *Confortable, la* ou *lire* se disent respectivement de quelque chose qui est confortable, d'un nom féminin singulier ou de quelqu'un qui lit.



⁸ De la même manière que le nom *table* renvoie directement aux objets 'tables', conformément à sa définition ('élément plan de disposition'), de même, le pronom *il* renvoie directement aux êtres et objets qui répondent à sa définition ('être ou objet masculin, singulier, de la 3^e personne du singulier'). Le pronom – tout comme le nom – désigne des êtres ou des objets du monde ; il n'en dit pas une caractéristique. Le fait que le pronom puisse en contexte renvoyer à un antécédent ou à un référent ne change pas l'accès direct au monde qui caractérise sa classe : le pronom *il*, de manière générale, renvoie donc directement aux êtres et objets qui répondent à sa définition, même s'il a un référent particulier en contexte. Ce mode d'accès direct le rend d'ailleurs apte, comme le nom, à exercer la fonction de noyau du sujet, qui ne se rapporte à rien dans la phrase.

Au sein des classes de mots qui donnent un accès direct au monde, c'est le type de définition des mots qui permet de séparer le nom du pronom :

- La définition des noms est **notionnelle** : elle énumère des éléments de sens constitutifs : le nom *table* peut être défini par des éléments de sens, 'élément plan de disposition'.
- La définition des pronoms est **catégorielle** : elle repose sur la liste des catégories grammaticales à la base de l'identité du mot (plus particulièrement, le genre, le nombre, la personne grammaticale ou la fonction) : le pronom *il* peut être défini par ses catégories grammaticales : 'pronom de la 3^e personne, masculin singulier, de fonction sujet'. Cette définition catégorielle peut également, selon le type de pronom, être complétée par des éléments notionnels : *Ceux-ci*, 'les êtres ou les objets **que je montre ou dont je parle**'.

L'**adverbe** et le **connecteur** ont un mode d'accès au monde **doublement indirect** parce qu'ils doivent être appliqués à un support double, c'est-à-dire issu de la mise en relation préalable entre deux termes. Ils n'existent pas seuls : deux éléments doivent avoir préalablement été mis en relation avant qu'un adverbe ou un connecteur puissent y être appliqués.

- L'**adverbe** *Rapidement*, dans *Rapidement, Pierre est parti*, ne peut s'appliquer que si *Pierre* et *est parti* ont été préalablement mis en relation. Dans *Pierre range alphabétiquement ses fiches*, *alphabétiquement* ne peut s'appliquer que si *range* et *ses fiches* ont été préalablement mis en relation.



- Le **connecteur** *mais* ne peut s'appliquer que si deux éléments sont liés par opposition (*pas ça, mais ça*).

On peut dire que l'adverbe porte sur une relation, et que le connecteur dit une relation et en est le signe.

Un groupe de mots dont le noyau a un mode (simplement ou doublement) indirect d'accès au monde aura tendance à être utilisé comme **apport** (il a lui-même besoin d'un support, simple ou double).

Les êtres, objets, faits et situations du monde – monde réel ou non – peuvent donc être exprimés à l'aide de mots, qui appartiennent à des classes. L'appartenance à une classe plutôt qu'à une autre signifie que l'accès que ces mots donnent au monde est direct (pour les noms ou les pronoms), indirect (pour les adjectifs, les déterminants ou les verbes) ou doublement indirect (pour les adverbes ou les connecteurs).

Pour différencier les classes de mots qui partagent le même mode d'accès au monde, un deuxième critère est nécessaire.

2.1.2. Le mode de fonctionnement (le plus) représentatif : support ou apport d'information, lien

En principe, conformément à son mode d'accès au monde, chaque classe de mots est associée à un mode de fonctionnement représentatif spécifique : soit un mot ou un groupe reçoit de l'information et il est alors **support d'information** ; soit il fournit de l'information et il est alors **apport d'information**. Le troisième mode de fonctionnement est la **liaison**.

Dans chaque groupe (constituant) qui occupe une fonction⁹ dans la phrase, il y a un mot support d'information : ce mot est le noyau (centre) qui organise autour de lui les informations véhiculées par les autres mots (les apports) qui s'y rapportent.

- Les groupes dont **un nom** ou **un pronom** est le noyau (support) peuvent jouer le rôle de **supports d'information**. Ce sont donc des mots dont on parle, auxquels on apporte de l'information. Dès lors ils pourront exercer la fonction de sujet.¹⁰

Sarah est studieuse. La pierre bleue a disparu. Elle mange au petit-déjeuner.

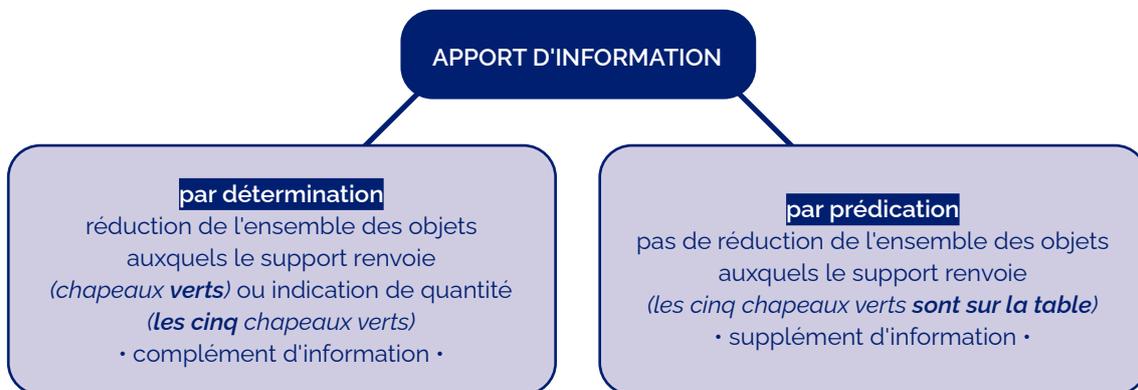
⁹ Avant d'être prises en charge par des mots, les fonctions grammaticales traditionnelles (sujet, prédicat, complément...) sont prises en charge par des groupes de mots, dont la dénomination dépend de leur noyau : le support du groupe y joue le rôle de noyau ; les apports celui notamment de complément, souvent pris lui-même en charge par un groupe de mots (*le père de la mariée, mange une pomme...*). On distingue les groupes nominaux (*le professeur, Sappho*), pronominaux (*certains d'entre eux, celui qui part*), verbaux (*enseigne la grammaire*), adjectivaux (*pleine d'eau*), adverbiaux (*conformément à la loi*) et connectifs (*devant la porte*).

¹⁰ Si la fonction sujet est occupée le plus souvent par des groupes nominaux ou pronominaux, les autres fonctions (complément direct du verbe, complément circonstanciel...) peuvent également être pris en charge par eux : *Zélie et Maxine mangent les pommes du verger ; La nuit, nous dormons paisiblement* ; les groupes dont ils sont le noyau sont ici apports d'informations à un support (le verbe, la relation entre un groupe sujet et un groupe prédicat...).

- Les groupes dont **un adjectif** ou **un verbe** est le noyau (support) sont des **apports** d'information. Ils amènent un complément ou un supplément d'information à leur support, qui est un terme de la phrase. **Le déterminant**, qui n'est pas noyau de groupe, sert d'apport d'information de quantité au nom. En général, ces apports **s'accordent avec leur support**.
*Une bouteille **pleine d'eau** ; Pierre **mange une pomme** ; **deux chaussures**.*
- Les groupes dont **un adverbe** est le noyau (support) sont des **apports** d'information à une relation entre deux termes de la phrase. Dans la mesure où la relation qui leur sert de support n'est pas marquée ni en genre ni en nombre, ces apports adverbiaux restent **invariables**.
*Pierre range **alphabétiquement** ses fiches (alphabétiquement porte sur la relation entre ses fiches et range) ; Pierre remplit ses obligations **conformément à la loi**.*
- Le connecteur procède par liaison. Il joue le rôle de lien entre deux ou plusieurs éléments.
*Pierre **et** Sarah s'aiment ; Sappho aime la littérature **mais** préfère le cinéma.*

2.1.2.1. Les différents mécanismes d'apport d'information

Il y a deux manières d'apporter de l'information¹¹ :



La **détermination** apporte de l'information en réduisant l'ensemble (au sens mathématique) des « objets » auxquels le support renvoie : il y a moins d'objets envisagés dans l'ensemble une fois qu'on a apporté cette information.

La détermination se réalise soit en créant un sous-ensemble dans l'ensemble de départ (*chaussure **noire*** ; il s'agit d'une **caractérisation** à l'aide d'un adjectif), soit en indiquant la quantité d'objets envisagés (***deux** chaussures, **plusieurs** chaussures* ; il s'agit d'une **quantification** à l'aide d'un déterminant), soit en faisant les deux (***mes** chaussures ('**les** chaussures **qui sont à moi**)*, ***ces** chaussures ('**les** chaussures **que je désigne**)* ; il y a caractérisation et quantification à l'aide d'un déterminant).

Les fonctions d'épithète, de déterminant¹² et de complément sont, en règle générale, des fonctions endossées par un apport d'information qui agit par détermination. Ces fonctions se comportent comme des compléments d'information, qui peuvent être apports à différents types de supports : que ceux-ci soient simples comme le nom (***un véritable** homme **de bien***), le pronom (***quelqu'un de bien, celui qui part***), le verbe (*manger **une pomme***), l'adjectif (***plein de vie***), l'adverbe (***loin d'ici***), ou le connecteur (***avant ce soir***) ; ou doubles comme une relation (***Hier, il est parti***).

¹¹ La distinction entre détermination et prédication ne doit pas être envisagée de manière théorique durant l'enseignement primaire. Elle pourrait l'être à partir de la S2/2^o secondaire, afin de pouvoir spécifier les différents types d'apports d'information et le sens que ces mécanismes transportent avec eux. Cependant, il est déjà possible d'attirer l'attention sur les deux types de mécanisme d'apport sans les nommer, dès les observations effectuées en primaire.

¹² Voir "3.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase", page 46. Le code de terminologie de 1986 ne précise pas d'étiquette de fonction pour la classe des déterminants. Tout au plus la tradition dit-elle que le déterminant... détermine. Pour combler cette lacune, il est proposé d'utiliser l'étiquette fonctionnelle de « déterminant », que dorénavant nous écrivons « déterminant-F ». Une refonte du code de terminologie devra sans doute réorganiser les apports au nom (tant pour les classes que pour les fonctions).

La **prédication** apporte de l'information en ne réduisant pas l'ensemble des objets auxquels le support renvoie : il y a autant d'« objets » dans l'ensemble une fois qu'on a apporté cette information (*Cette chaussure est noire ; Les souris dansent*). Il y a supplément d'information.

Le verbe, en tant que noyau du groupe verbal de fonction prédicat, fonctionne par prédication. On dit dès lors que le prédicat dont le verbe est généralement le noyau prédique le support qu'est le sujet de la phrase.



Le mécanisme d'apport d'information mis en œuvre permet dès lors de différencier l'adjectif et le déterminant (qui fonctionnent en principe par détermination), d'une part, du verbe (qui fonctionne en principe par prédication), d'autre part.¹³

2.1.3. Le mode de variation morphologique : comportement morphologique (variable ou invariable) et catégories grammaticales

Le dernier critère – le plus visible – permet une reconnaissance sans apporter pour autant d'éclaircissement sur le sens de la classe.

Les catégories grammaticales sont des paramètres sémantiques et référentiels selon lesquels peuvent varier les mots appartenant à l'une ou l'autre classe. On retient généralement les catégories suivantes :

- le genre (masculin, féminin)
- le nombre (singulier, pluriel)
- la personne (1^{re}, 2^e, 3^e)
- le mode (indicatif, impératif, subjonctif, participe, infinitif)
- le temps (présent, passé, futur)¹⁴
- la fonction (sujet, complément de verbe, complément circonstanciel...)
- l'aspect (*voir* ci-dessous "2.4.4. Une catégorie grammaticale importante du verbe : l'aspect", page 38)

Y a-t-il un genre neutre en français contemporain ?

Le genre neutre latin n'a pas d'équivalent en français. Les anciens mots neutres ont été répartis entre les mots masculins et féminins. Cependant, il subsiste quelques traces du neutre en français : par exemple, les pronoms *ça* et *cela* ou encore le pronom neutre *le*, qui pronominalise, notamment, un attribut du sujet (*Malade, elle le sera, si elle continue à manger comme ça*) ou une sous phrase¹⁵ (*Que Pierre exagère, il le pense*).

¹³ Ces deux mécanismes d'apport d'information sont également à l'œuvre pour répartir les fonctions des constituants.

¹⁴ Qui se déclinent en différents ensembles de formes verbales, appelés « temps (de conjugaison) » et parfois, pour éviter les confusions, « tiroirs » : par exemple, imparfait, passé simple et passé composé, entre autres, pour le passé.

¹⁵ La « sous-phrase » ou « proposition subordonnée » est une structure qui a la forme d'une phrase et qui est intégrée dans une « phrase matrice » ou « proposition principale », dans la position d'une des fonctions de celle-ci : *Je pense qu'il fera beau demain ; Que je reste implique que tu partes ; S'il pleut, je ne sors pas.*

Rapportés aux différentes classes, ces paramètres peuvent entraîner des variations de forme. Leur répartition par classe donne le tableau suivant (les parenthèses signalent une variation occasionnelle) :

	Genre	Nombre	Personne	Mode	Temps	Fonction
Nom	✓ ¹⁶	✓				
Pronom	(✓)	(✓)	(✓)			(✓)
Adjectif	✓	✓	(✓) ¹⁷			
Déterminant	✓	✓	(✓)			
Verbe	(✓)	✓	✓	✓	✓	
Adverbe						
Connecteur						

2.2. Récapitulatif des définitions des classes de mots

Si l'on combine tous les éléments vus ci-dessus, on peut récapituler les définitions des classes de mots comme suit :

- **Le nom** est un mot (de définition notionnelle) dont le mode d'accès au monde est direct, le mode de fonctionnement représentatif est d'être noyau du sujet de la phrase et le mode de variation morphologique est de posséder un genre et de varier en nombre en fonction de l'intention de l'énonciateur.
- **Le pronom** est un mot (de définition d'abord catégorielle, parfois également notionnelle) dont le mode d'accès au monde est direct, le mode de fonctionnement représentatif est d'être noyau du sujet de la phrase et le mode de variation morphologique est de varier potentiellement en genre, en nombre, en personne et en fonction.
- **L'adjectif** est un mot dont le mode d'accès au monde est indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport de caractéristique à un terme de la phrase par détermination et le mode de variation morphologique est de varier en genre et en nombre en s'accordant avec son support. Il varie parfois en personne (adjectif possessif).
- **Le déterminant** est un mot dont le mode d'accès au monde est indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport d'information de quantité à un terme de la phrase par détermination – il apporte parfois également une caractéristique – et le mode de variation morphologique est de varier en genre et en nombre en s'accordant avec son support. Il varie parfois en personne (déterminant possessif).
- **Le verbe** est un mot dont le mode d'accès au monde est indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport à un terme de la phrase par prédication et le mode de variation morphologique de varier en mode, en temps, en personne, en nombre et parfois en genre (participe).
- **L'adverbe** est un mot dont le mode d'accès au monde est doublement indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport à une relation entre deux termes de la phrase par détermination ou par prédication et le mode de variation morphologique est d'être invariable.
- **Le connecteur** est un mot dont le mode d'accès au monde est doublement indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être l'élément de liaison entre deux termes de la phrase ou deux phrases et de dire la relation, et le mode de variation morphologique est d'être invariable.¹⁸

¹⁶ Le nom possède un genre et peut varier en nombre.

¹⁷ Les adjectifs et déterminants possessifs (*mon, ta, ses, mien...*) sont les seuls adjectifs et déterminants à être fléchis en personne.

¹⁸ L'interjection (*Aïe, Hélas, Zut*) sera envisagée en secondaire.

Ces définitions permettent de mettre au jour le système des classes de mots. Le mode d'accès au monde est utilisable en classe, notamment par le biais de la question de la représentation plus ou moins directe des objets du monde.

Ce sont surtout les deux premiers critères qui permettent de distinguer les classes de mots et de définir ce que signifie le fait d'appartenir à une classe. Le mode de variation morphologique permet certes de reconnaître ou d'identifier l'appartenance à une classe de mot, mais pas de définir la classe en tant que telle.

Ci-dessous un bref récapitulatif de la répartition des mots en classe à partir des deux premiers critères :

Critère	Réaction au critère	Classe de mot
Le mode d'accès au monde	direct	nom, pronom
	indirect	déterminant, adjectif, verbe
	doublement indirect	adverbe, connecteur
Le mode de fonctionnement représentatif	support	nom, pronom
	apport à un terme	- par détermination : déterminant, adjectif - par prédication : verbe
	apport à une relation	par détermination ou prédication : adverbe
	lien	connecteur

2.3. Fiches d'identité des classes de mots

2.3.1. Le nom

- Le nom renvoie directement à un « objet », il se dit de cet « objet » : il n'a pas besoin de support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle. Les noms concrets¹⁹ peuvent être dessinés ; on peut se les représenter directement : quand on énonce *table*, il est possible de se représenter l'objet « table » (peu importe la forme que celle-ci prend).
- Du fait de son mode direct d'accès au monde, le nom pourra être noyau du groupe qui occupe la fonction de sujet.
- Le nom possède un genre²⁰ et peut varier en nombre (selon la volonté d'exprimer du locuteur).

2.3.1.1. Les noms communs et les noms propres

Le **nom commun** est appliqué à des êtres ou à des objets en fonction d'une définition préalablement et conventionnellement construite.

Par exemple, le nom commun *Pierre* renvoie à la définition conventionnelle suivante : matière minérale solide plus ou moins dure qu'on rencontre en masses compactes à la surface et à l'intérieur du sol²¹ ; cette définition permet de se figurer un objet.

¹⁹ En ce qui concerne les noms abstraits, s'il est difficile de se les représenter, ils répondent néanmoins à la même définition : ils n'ont pas besoin de support ; ils renvoient directement à l'objet de pensée envisagé et se disent de cet objet lui-même. *Psychologie* se dit de la psychologie, *beauté* de la beauté.

²⁰ La catégorie du genre est pertinente pour le nom, mais ce dernier ne varie pas (n'est pas fléchi) en genre. Les paires du type *un infirmier/une infirmière* sont à considérer comme des paires de noms, l'un masculin, l'autre féminin, et non comme la variation au féminin d'un nom masculin. Voir à cet effet l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 portant exécution du décret du 14 octobre 2021 relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles. Voir également *Quand dire, c'est inclure*, le guide et le dépliant explicatifs et pédagogiques rédigés par le Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (accessibles à l'adresse suivante : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16744>).

²¹ Définition extraite du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi)

Le nom propre, lui, n'a aucun sens préalable et conventionnel, et dès lors pas de définition a priori. C'est une fois appliqué à un objet du monde par une opération de dénomination qu'il se construit un sens fait des expériences que ce nom résume.

Par exemple, à la base, le nom propre *Pierre* ne signifie rien ; rien ne le prédestine à être utilisé pour désigner telle personne plutôt que telle autre. C'est seulement une fois la dénomination opérée que le nom propre *Pierre* résume les caractéristiques de vie de la personne dont on parle et à laquelle le nom est appliqué.

Remarques

- La présence de la majuscule est un critère de repérage courant, mais pas toujours efficace, la majuscule pouvant servir de mise en exergue typographique, d'initiale de phrase... Dans l'expression *Monsieur le Directeur*, adressée au porteur du titre, la majuscule à *Directeur* indique une forme de déférence, réelle ou feinte, à l'égard du titulaire. Pour autant, le nom *Directeur* garde le sens que lui confère le dictionnaire. C'est un nom commun et non un nom propre²². Les noms communs s'emploient en fait avec majuscule souvent pour désigner des personnes ou des ensembles de personnes plutôt que leur fonction ou une caractéristique : *Les Belges aiment consommer des produits belges* ; *Monsieur le Député, vous qui exercez par ailleurs la fonction de bourgmestre, vous connaissez bien...*
- Certains noms initialement propres peuvent devenir communs dans certains emplois. Ils sont alors précédés d'un déterminant. Le lien entre le nom et son référent devient plus direct, et conventionnel dans le chef des locuteurs qui l'utilisent. Le nom renvoie à un référent particulier (souvent à partir d'une caractéristique marquante ou définitoire de la personne de laquelle vient le nom). Par exemple, dire de quelqu'un que c'est *un pygmalion, une mistinguett...* c'est faire référence à une caractéristique forte de la personne qui portait ce nom (alors propre). Lors du passage du nom propre au nom commun, le nom perd sa majuscule. À l'inverse, certains noms communs se rencontrent dans des emplois propres. Tel est le cas, par exemple, pour certains noms de rues (*rue de la Station*), d'évènements (*le Débarquement*), de personnages historiques (*la Pucelle d'Orléans*), etc.

2.3.1.2. Les noms simples et les noms composés

Que ce soit pour les noms communs ou les noms propres, il est de prime abord assez aisé de distinguer un nom simple d'un nom composé. Un nom simple formerait un bloc graphique, tandis qu'un nom composé serait formé de plusieurs termes. La présence du trait d'union est un critère de repérage courant mais pas définitoire. On trouve en effet de nombreux noms dits composés

- sans trait d'union : *une pomme de terre, une ceinture noire* (grade au karaté)...
- avec trait d'union : *un sèche-cheveu, un garde-manger, Marie-Louise...*
- soudés (cas limite où le nom composé rejoint le nom simple et sera considéré comme tel) : *un portefeuille, un pourboire...*²³

Un nom composé est un nom constitué, à l'écrit, de plusieurs blocs graphiques, à l'oral, de plusieurs mots, mais qui est perçu, et dès lors fonctionne, à l'oral comme à l'écrit, comme un nom simple. Il se caractérise par la perte d'autonomie des éléments tant syntaxiquement que sémantiquement : par exemple, aucun élément ne peut être déterminé indépendamment de l'ensemble ; dans le nom composé *pomme de terre*, on ne peut déterminer ni *pomme* ni *terre* indépendamment l'un de l'autre (on ne dit pas *la petite pomme verte de la terre friable*) ; dans le même ordre d'idées, la pronominalisation se fait sur l'ensemble (*La pomme de terre, je la mange*).

²² (*La Belgique*, en tant que nom de pays, est un nom propre et prend la majuscule. Le nom d'habitant *Belge*, bien que nom commun – il signifie 'personne de nationalité belge' et est donc utilisé en fonction de cette définition –, est néanmoins écrit avec une majuscule. La grammaire l'a de ce fait souvent considéré – à tort – comme un nom propre.

²³ Les rectifications orthographiques de 1990 ont procédé à un essai de rationalisation quant au recours au trait d'union ou à la soudure, ainsi que pour certains cas d'accord.

2.3.2. Le pronom

- Le pronom renvoie directement à une réalité : par exemple, le pronom *il* renvoie à des « objets » du monde de genre masculin, de 3^e personne du singulier.
- Du fait de son mode direct d'accès au monde, le pronom pourra être sujet ou noyau du groupe qui occupe la fonction de sujet.
- Le pronom varie en genre, en nombre, parfois en personne et parfois en fonction.

Le mot « pronom » signifie 'mot tenant lieu de nom'. Il est équivalent à un groupe de mot(s) nominal (*Sa mère, elle...*), mais également potentiellement à un groupe adjectival (*Il est grand ; il l'est*), connectif (*Elle va à Paris ; Elle y va*) ou à une structure phrastique (*Je pense qu'elle viendra ; Je le pense*). Le pronom reprend en fait un groupe de mot(s) ou un élément du contexte²⁴.

On distingue :

- **les pronoms personnels** (exprimant une personne grammaticale) : personnes de la conjugaison et dérivés (*je, moi, me, m'/tu, toi, te, t'/elle, il, le, la, l', lui/nous/vous/elles, ils, eux, se, s' ; on* (omnipersonnel)). On trouve encore *en* et *y*, qui reprennent, à la base, des groupes introduits par le connecteur *de* (pour *en*) ou *à* (pour *y*) ;
- **les pronoms démonstratifs** : *ce, cela, [celui/celle(s)/ceux + -ci/-là* ou une sous-phrase relative] ;
- **les pronoms indéfinis** : positifs-négatifs (*quelqu'un, personne, quelque chose, rien, tout, quiconque, n'importe qui*) ;
- **les pronoms interrogatifs, exclamatifs, relatifs** (*qui, que, quoi, dont, où, lequel*).

Remarque

Les seuls mots pouvant être étiquetés « pronoms » sont des pronoms qui ne sont pas issus d'un mécanisme de pronominalisation accidentelle.

Considérant qu'un pronom est la forme condensée d'un nom ou d'un groupe nominal, on a inclus beaucoup de mots dans la classe des pronoms. Ils ne sont pourtant que le résultat d'un mécanisme de pronominalisation, par simple effacement du substantif noyau. Cela laisse généralement inchangé ou modifié un autre mot (un déterminant), le cas échéant accompagné d'un adjectif, ou encore un connecteur prépositionnel. Ces expressions n'appartiennent pas à proprement parler à la classe des pronoms : *J'ai deux robes : une verte et une bleue. La première est plus longue que la seconde. Mais je préfère quand même les tiennes. La plupart de tes robes sont belles ; la plupart sont belles. L'histoire a connu bon nombre de grammairiens : certains étaient plus logiciens, d'autres plus structuralistes. Je vote pour ce projet ; je vote pour.* Dans le cas de *une verte et une bleue*, par exemple, on voit bien que le nom *robe* a été effacé : il reste un adjectif (*verte, bleue*) qu'on dira substantivé, précédé d'un déterminant qui le quantifie (*une*). L'ensemble *une verte* n'est pas un pronom, mais est le résultat d'un processus de pronominalisation.

2.3.3. L'adjectif

- L'adjectif a besoin d'un support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle. C'est un terme qui se rapporte à un autre terme : dans le groupe nominal, le plus souvent à un nom.
- Du fait de son mode indirect d'accès au monde, l'adjectif est souvent l'apport ou le noyau du groupe apport qui apporte des informations à son support (généralement un nom dans le cas d'un groupe nominal) en lui attribuant des caractéristiques – il caractérise en réduisant l'ensemble des « objets » du monde auxquels renvoie le support.

²⁴ On retrouve ce groupe ou cet élément grâce aux catégories grammaticales qui caractérisent le pronom (personne, genre, nombre, parfois fonction). Celles-ci permettent en effet de baliser la recherche du référent qui partage ces catégories.

- L'adjectif varie en genre et en nombre (parfois en personne pour les possessifs), il s'accorde en genre et en nombre avec son support. L'adjectif attribut du sujet s'accorde avec le sujet auquel il se rapporte sémantiquement.

On distingue :

- **les adjectifs qualificatifs, simples ou composés** (*un poisson rouge, les papiers désordonnés, une chaise neuve, un enfant sourd-muet...*) ;
- **les adjectifs numéraux** : les numéraux ordinaux antéposés et postposés (*un troisième enfant, le livre quatrième...*), auxquels s'ajoutent les numéraux cardinaux postposés au nom en emploi ordinal (*Louis XIV, Acte III scène 2...*), qui donnent une indication précise de rang ;
- **les adjectifs possessifs** : les « possessifs toniques » (devenus rares) : *une mienne cousine, un tien voisin* ;
- **certains adjectifs indéfinis** : lorsqu'ils sont précédés d'un déterminant : *une telle décision, une certaine manière de voir, une autre/même chose.*

2.3.4. Le déterminant

- Le déterminant a besoin d'un support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle. Dans le groupe nominal, il se rapporte le plus souvent à un nom.
- Du fait de son mode indirect d'accès au monde, le déterminant est souvent l'apport qui apporte des informations à un nom²⁵ en donnant des indications de quantité – il quantifie²⁶. Parfois, en plus de quantifier, il caractérise également (les possessifs, démonstratifs et certains indéfinis).
- Le déterminant varie en genre et en nombre (parfois en personne pour les possessifs), il s'accorde en genre et en nombre avec son support.

On distingue :

- **les déterminants articles** : tous les « articles », qui révèlent les traits de catégories grammaticales (genre et nombre) dont le nom auquel ils se rapportent est porteur. Ils sont susceptibles de désigner chacun tant l'unité que la totalité des éléments de l'ensemble.

Un exemple : *Un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère* (= totalité par addition d'unités, universel) >> *Un enfant entra dans la pièce* (= unité, particulier) ; *L'enfant alla s'asseoir près de la fenêtre* (= unité, particulier) >> *L'enfant est l'avenir de l'Homme* (= totalité, universel).

Cette sous-classe comprend :

- la série « le » défini : *le, la, l', les*²⁷
- la série « un » indéfini : *un, une, des*
- la série « du » partitif (pour les éléments non comptables) : *du, de la, de l', des* (rare, *des* partitif s'emploie pour des noms sans singulier : *des fiançailles*)
- Ø, article zéro : *une brise de Ø mer ; la table de Ø marbre ; Pierre est Ø médecin ; J'ai Ø peur ; rendre Ø justice*

²⁵ Du latin au français, l'usage des déterminants s'est généralisé. Cependant il reste des poches de résistance : dans des expressions figées (*rendre justice*), quand il n'apparaît pas nécessaire de quantifier, ou dans certaines fonctions, où une quantification apparaîtrait redondante (parce que déjà prise en charge par ailleurs) : *Albert II, roi des Belges* (apposition) ; *Pierre est médecin* (attribut du sujet) ; *Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées...* (les énumérations).

²⁶ Le déterminant indique généralement une quantité (*un, les, trois...*), même imprécise (*chaque, tous, beaucoup de...*). Cette quantité peut également être effective (*un, des...*) ou nulle (*aucun...*), précise (*quinze...*) ou indéfinie (*quelques...*), exhaustive (*les...*) ou partitive (*du, deux...*).

²⁷ Lorsqu'ils sont précédés des connecteurs *de* et *à*, les déterminants articles *le* et *les* fusionnent avec eux pour donner des formes contractées 'connecteur+déterminant' : *du, des, au* et *aux*. On ne confondra pas les formes contractées *du* et *des* avec les déterminants articles partitifs ou indéfinis *du* et *des* : *Je parle du vin et des fromages* (formes contractées = 'de+le(s)') ; *je bois du vin et mange des fromages* (articles partitif et indéfini).

La différence entre *le* (et dérivés), *un* (et dérivés) et *du* (et dérivés) tient à la place qu'occupe l'élément déterminé au sein d'un ensemble plus grand.

- Avec *le*, on sélectionne le seul élément d'un ensemble singleton (ensemble qui ne contient qu'un élément) ; cet élément recouvre donc la totalité de l'ensemble : il est exhaustif.
- Avec *un*, on extrait un élément d'un ensemble plus grand ; cet élément recouvre donc une partie de l'ensemble : il est partitif pour les noms qu'on peut compter.
- Avec *du*, on prend une partie d'un élément non comptable (*de la mayonnaise, du beurre*) : il est partitif pour les noms dont le référent n'est pas comptable.
- **les déterminants numéraux** : les numéraux cardinaux, antéposés au nom (*deux arbres, les dix commandements*²⁸...), sont partitifs et donnent une indication précise de la quantité d'objets sélectionnés.
- **les déterminants indéfinis** : les déterminants qui annoncent une quantité indéfinie, non précise, limitée à une zone de l'éventail entre zéro et la totalité, de forme simple (*aucun(e)(s), chaque, nul(le), maint(e)(s), moult, tout(e)(s), quelques, plusieurs*...) ou composée (par exemple de « quantifieur/complément adverbial du déterminant (+ de) (+ le, la, les) » : *beaucoup de, assez de, plus de, trop de, pas de, tous les, nombre de, quantité de, le plus clair de, le plus gros de, la plupart de, la majorité de*...) ; les tournures du type « *l'un ou l'autre X* », « *une espèce de X* », « *je ne sais quel X* », « *n'importe quel X* », « *cette andouille de X* »... ; les déterminants qui à la fois quantifient de manière indéfinie et énoncent une qualité indéterminée, *tel, certains, différents, divers, (telles/certaines/différentes/diverses personnes sont venues), autre, même, (autre/même chose)*²⁹.
- **les déterminants possessifs** : *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs* ; ils mettent en relation un terme avec une personne grammaticale (*mon livre* = 'le livre par rapport à moi' (1^{re} personne)) et sont les seuls déterminants à être fléchis en personne.
- **les déterminants démonstratifs** : *ce, cet, cette, ces* (+ *-ci/-là*), *ledit, ladite, lesdits, lesdites* ; ils font référence au contexte. « *Cet homme* » est *l'homme que je montre* ou *l'homme dont j'ai parlé*.
- **les déterminants interrogatifs, exclamatifs** : *quel(le)(s)...* *Quelle propriété le déterminant possède-t-il ? ; Quel génie !*
- **les déterminants relatifs** : *lequel(le)(s)...* *J'ai rencontré un homme, lequel homme s'est avéré être un membre de ma famille.*

2.3.5. Le verbe

- Le verbe a besoin d'un support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle.
- Du fait de son mode indirect d'accès au monde, le verbe, via le groupe verbal prédicat dont il est généralement le noyau, est un apport d'information à son support. Le support du verbe conjugué à un mode personnel (indicatif, subjonctif, impératif) sera son sujet (explicite ou implicite pour l'impératif). Le verbe est un apport d'information qui donne des indications sur l'ancrage dans le temps du procès³⁰ exprimé par la phrase.
- Le verbe varie en mode et en temps. Il s'accorde en personne et en nombre avec son support, qui est généralement le (noyau du) sujet. (Le participe, quand il s'accorde, s'accorde en genre et en nombre avec son support.)

²⁸ Dans *les dix commandements*, on observe une quantification en deux temps : *dix* quantifie et dit le nombre de commandements envisagés. La quantification supplémentaire à l'aide de *les*, qui dit l'exhaustivité, signifie que *dix* épuise l'ensemble et qu'il n'y a donc pas d'autres commandements envisageables que ces dix-là.

²⁹ S'ils sont précédés d'un déterminant quantifiant, ces déterminants ont un fonctionnement de caractérisant et sont adjectifs : *une telle décision, une différente manière de voir, une autre/même chose*...

³⁰ Pour rappel, le procès est un événement, un fait ou une situation du monde (ce qui se passe, ce qui est) dont l'énonciateur rend compte à partir d'un verbe par la mise en relation logique d'un thème et d'un rhème (ce dont on parle, dont on affirme ou nie quelque chose et ce qu'on en dit), prélude au formatage en phrase.

2.3.5.1. Les types ou emplois des verbes

Il est nécessaire d'éviter les cloisonnements « par essence » (transitif, copule) que l'usage dément ou démentira à mesure de l'évolution de la langue. Il faut envisager des cadres plus souples et parler d'« emploi ». Ainsi, le verbe *tomber* peut connaître des emplois intransitif (*Pierre tombe*, 'il chute'), ou transitif (*Pierre tombe la veste*, 'il l'enlève') ; on trouve encore un emploi impersonnel (*Il tombe des cordes*, 'il pleut'), ou encore l'emploi figuré de *Il tombe amoureux*.

Nous rappelons ici l'importance de traiter les extraits de productions langagières *en discours* et non dans un absolu de langue qui étiquette une fois pour toutes un item hors contexte.

Les emplois du verbe seront ici répartis selon :

- leur transitivité,
- leur rapport à la charge lexicale.

2.3.5.1.1. La transitivité

Le verbe est catégorisé selon qu'il est construit avec ou sans complément, et, dans le premier cas, selon le type de complément avec lequel il est construit (avec ou sans connecteur prépositionnel). On trouvera par exemple des verbes dits en emploi :

- **transitif (direct, indirect)**

Le verbe a un complément construit directement ou indirectement.

Un exemple : *Pierre lit un livre* ; *Pierre pense à son livre*.

Certains verbes peuvent être employés dans des constructions où l'on peut identifier deux types de compléments : un complément du verbe construit directement (1) et un complément du verbe construit indirectement (2). On parle dans ces cas de verbes en emploi doublement transitif ou bitransitif.

Un exemple : *Pierre offre des fleurs (1) à Sarah (2)* ; *Sarah dérive cet emploi (1) d'un autre plus ancien (2)* ; *Pierre tient de son père (2) son amour des animaux (1)*.

- **intransitif**

Le verbe est construit sans complément (*Pierre part*). L'emploi intransitif d'un verbe qui peut par ailleurs se construire transitivement est susceptible d'altérer le sens du verbe.

Un exemple : *Pierre boit un verre* (= 'Pierre a soif') >> *Pierre boit Ø* (= 'Pierre boit un ou plusieurs verre(s) pour le moment, dans la situation présente' ou 'Pierre est alcoolique', l'absence de complément marquant dans cette deuxième interprétation une disposition générale de Pierre à boire. Il faut s'en remettre au contexte pour trancher entre les deux lectures, situationnelle ou dispositionnelle).

2.3.5.1.2. Le rôle du verbe et la charge lexicale

Le verbe est catégorisé selon le rôle qu'il joue au sein du prédicat et la charge lexicale qu'il porte. Il est nécessairement au moins porteur des indications de mode et de temps et permet ainsi au groupe dont il est le noyau de fonctionner comme prédicat. Il est en outre susceptible de porter un sens plus ou moins marqué. Le verbe peut être notamment :

- **plein**

Le verbe qu'on appelle « plein » est pleinement porteur de sens et est support (noyau) du groupe verbal ; il sera donc support de ses compléments.

Un exemple : *Sarah chante* ; *Pierre appelle son chien* ; *Xavier mange italien* ; *Je pense donc je suis* (dans le sens d'exister).

- **en emploi copule**

Le verbe en emploi copule est peu porteur de sens. S'il est bien le support (noyau) du groupe verbal, il constitue essentiellement le lien entre le complément du verbe en emploi copule (attribut du sujet) et le sujet avec lequel celui-ci s'accorde lorsqu'il est de nature adjectivale.

Le complément de ce verbe, appelé *attribut du sujet*, est généralement pronominalisable à l'aide de la forme neutre du pronom complément direct (*le, l'*).

Un exemple : *Je suis sage (Je le suis) ; Elle devient grande (Elle le devient).*

- **auxiliaire**

L'auxiliaire est un verbe qui permet à un autre verbe (dont la forme sera à l'infinitif ou au participe) d'être conjugué. C'est un outil de la composition verbale, il a un sens allégé. Le verbe que l'auxiliaire permet de conjuguer n'en est pas le complément (on ne peut pas le pronominaliser). La tradition grammaticale privilégie *être* et *avoir* à cause du paradigme des formes (sur)composées de la conjugaison (avec un participe passé), mais ce type d'emploi s'étend à d'autres formes (*venir de, aller, être en train de, être sur le point de, commencer à...* + infinitif).

Un exemple : *Sappho a mangé sa soupe ; Pierre est allé au football ; Pierre va partir ; Sarah vient de partir. Zélie commence à divertir sa sœur.*³¹

Dans les exemples ci-dessus, les participes et les infinitifs ne sont pas compléments de verbe. Ils font partie de la forme verbale.

2.3.6. L'adverbe

- L'adverbe a besoin d'un support double, une relation entre deux termes (un fait, une situation), pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle.
- Du fait de son mode doublement indirect d'accès au monde, l'adverbe est, la plupart du temps, un apport à une relation.
- Il ne varie pas.

On distingue les :

- **les adverbess quantifiants indiquant notamment :**
 - **la quantité, l'intensité et la comparaison :** *si, beaucoup, très, trop, moins, plus, assez, tellement, peu, peu ou prou, fort, guère, presque, aussi, autant, tant, davantage, environ, pas mal, tout à fait, tout (tout beau), que (Que vous êtes jolie !), ne pas...*
 - **la quantification d'arguments :** *même, surtout, seulement...*
 - **la fréquence :** *souvent, parfois, jamais, toujours, longtemps, ne pas/jamais/plus...*
- **les adverbess caractérisants, notamment :**
 - **les adverbess de forme simple :** *bien, mal, mieux, bon, bas, haut, cher, plutôt, quasi, ainsi, vite, volontiers, jadis, autrefois, demain, soudain, naguère, désormais, avant, avant-hier, où, ailleurs, autour, arrière, ici, là, ça et là, dessus, dessous, contre, derrière, devant, loin, dedans, dehors, longtemps (durée), partout...*
 - **les adverbess dérivés en -ment** (issus des adjectifs caractérisants) : *gentiment, bruyamment, alphabétiquement, vaillamment...*³²
 - **les adverbess de forme composée ou locutions adverbialess :** *à tort, à propos, ci-contre/dessus/dessous... ; au-dedans/dehors/dessus... ; là-contre/dedans/dessus/bas... ; en arrière/avant... ; quelque part...*

Dans la fonction de **complément circonstanciel de phrase**, on peut trouver différents types d'adverbess³³ :

- **les adverbess de cadre :** *légalement...*
- **les adverbess modaux**, qui expriment le jugement fait par l'énonciateur sur la probabilité de son énoncé : *certainement, assurément, certes, apparemment, sans doute, probablement...*
- **les adverbess évaluatifs**, qui expriment un jugement de l'énonciateur sur son énoncé : *heureusement, curieusement...*
- **les adverbess d'énonciation**, qui parlent de l'énonciateur ou de la situation de communication : *franchement...*

³¹ On rencontre également le terme de « coverbe », qui englobe, outre les auxiliaires *être* et *avoir*, l'ensemble des verbes qui permettent à d'autres verbes d'être conjugués.

³² Certains adverbess en *-ment* voient leur signification parfois glisser de la caractérisation à la quantification pour marquer l'intensité : *vachement, franchement, carrément, gravement...*

³³ Certains de ces adverbess ou groupes adverbialess pourront également jouer le rôle de complément circonstanciel du verbe (*légalement, heureusement, curieusement...*). Voir l'annexe sur les compléments circonstancielss.

2.3.7. Le connecteur

- Le connecteur a besoin d'un support double, deux éléments qu'il relie, pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle.
- Du fait de son mode doublement indirect d'accès au monde, le connecteur est un mot qui relie deux éléments (termes, groupes ou structures phrastiques). Le connecteur dit la relation et en est le signe.
- Il ne varie pas.

On peut observer différents types de connecteurs : on sépare traditionnellement préposition et conjonction (de coordination et de subordination). Cette délimitation n'est pas toujours claire : le connecteur *comme* peut avoir des emplois proches tantôt de la préposition (*Il est grand comme toi*), tantôt de la conjonction de subordination (*Comme il pleut, je ne sors pas*), tantôt encore de la conjonction de coordination (*Pierre comme Sarah sont partis*). En outre, d'autres termes (adverbes de liaison, par exemple) peuvent également remplir le rôle de connexion. Le *Référentiel* considère qu'il n'y a qu'une classe de connecteurs³⁴, que l'on distinguera sur la base de leur mode de fonctionnement.

On distingue :

- **les connecteurs coordonnants**, qui relient deux ou plusieurs éléments (mots ou groupes de mots) sans hiérarchie (ces éléments occupent la même fonction dans la phrase) ; ils ne font que relier. *Mais, ou, et, or, ni, car* restent les marqueurs de coordination traditionnels. *Puis*, au départ adverbe, fonctionne de plus en plus comme un connecteur (il est figé en début de phrase ou en jointure d'éléments). *Donc*, longtemps inclus dans la liste, en a été retiré, dans la mesure où il peut se trouver ailleurs qu'en début de phrase ou en jointure d'éléments (*Il a donc réussi*).
- **les connecteurs prépositionnels**, qui relient deux éléments avec hiérarchie (relation de dépendance d'apport à support) ; ils signalent un lien de subordination, de dépendance. On distingue :
 - **des formes simples** : *à, après, avant, comme, contre, de, dans, depuis, derrière, dès, devant, entre, par, parmi, pour, en, vers, chez, avec, sans, sous, sur, devant, contre, entre, hors, hormis, jusque, sans, selon, sous, sur, vers...*
 - **des formes composées** (notamment en « X + de »), parfois appelées « locutions prépositives » : *à cause de, à côté de, à la lumière de, à travers, loin de, proche de, près de, au-dessus de, au-dessous de, d'après, en dessous de, en face de, face à, grâce à, hors de, par-dessus, par-dessous, pour ce qui concerne, sur (la) base de...*
- **les connecteurs enchâssants**, qui enchâssent une sous-phrase ('proposition subordonnée') qui occupe une fonction dans la phrase matrice ('proposition principale'). On distingue :
 - **des formes basiques** : *que* (marqueur d'enchâssement qui présente la sous-phrase comme posée, comme un fait : *Je pense qu'il pleut*), *si* (marqueur d'enchâssement qui présente la sous-phrase comme supposée, comme une hypothèse ou une condition : *Si il pleut, je ne sors pas*).
 - **des formes fusionnées** (intégrant un *que* ou une forme de *que*) : *lorsque, puisque, quand,*

³⁴ Le *Référentiel* ne retient plus que l'étiquette de « connecteur ».

quoique, comme (+ sous-phrase)...

- **des formes composées** (« X + que ») : à condition que, afin que, alors que, après que, avant que, bien que, étant donné que, jusqu'à ce que, parce que, pour que, tandis que...

D'autres mots appartenant à d'autres classes peuvent également jouer secondairement un rôle de connecteur. On pourra les appeler « connecteurs secondaires ». C'est le cas des **pronoms relatifs** (*qui, que, dont...* : *L'homme que j'ai rencontré te connaît* ; *Le livre dont tu m'as parlé est très intéressant* ; *La personne qui m'a appelé n'a pas laissé de message*) et de certains **adverbes** qu'on appelle dès lors « **de liaison** » (*d'abord, soudain, ensuite, enfin, en revanche, du coup...*), qui peuvent donc également, à côté du fonctionnement propre à leur classe, fonctionner comme le font les connecteurs. Ils **se distinguent des autres connecteurs par le fait qu'ils exercent une fonction dans la séquence qu'ils introduisent** : le pronom relatif occupe une fonction dans la proposition relative et a la particularité supplémentaire de reprendre un terme de la phrase appelé « antécédent », présent ou non (dans *L'homme que j'ai rencontré...*, le pronom *que* introduit la sous-phrase relative, reprend son antécédent *homme* et est complément du verbe *ai rencontré*) ; l'adverbe de liaison occupe une fonction de complément circonstanciel dans la phrase à l'initiale de laquelle ils se trouve (*D'abord, Marie est rentrée. Ensuite, elle est ressortie* ; *Il est arrivé en retard. Du coup, il n'a pas pu entrer* ; *Je n'aime pas beaucoup ses romans. En revanche, j'apprécie vraiment son théâtre*).

2.4. Focus sur la conjugaison

Le verbe est un apport d'information qui donne des indications sur l'ancrage dans le temps du procès³⁵ exprimé par la phrase. Ce procès (événement, fait, ou situation du monde) met en relation ce dont on parle (qui occupe généralement la fonction sujet) avec ce qu'on en dit (qui occupe généralement la fonction prédicat, dont le noyau est généralement le verbe).

La conjugaison, qui consiste à adjoindre une terminaison ou désinence à un radical, est le mode de variation morphologique du verbe, qui concerne les informations de temps, de mode, d'aspect et de personne, de nombre et, pour les participes, de genre.

2.4.1. Le mode

Le **mode** est une catégorie grammaticale liée au verbe, qui organise les formes verbales selon l'ancrage de ces formes en temps et en personne.

Si l'on considère les trois suites de verbes conjugués à des modes différents,

1. *Je marche / tu marchais / il marchera*
2. *Il faut que je marche / Il fallait que tu marches / Il faudra qu'il marche.*
3. *Je veux marcher / Tu voulais marcher / Il voudra marcher.*

On observe

qu'en 1, il y a variation tant en personne qu'en temps de la forme au mode **indicatif** ;

en 2, il n'y a de variation qu'en personne de la forme au **subjonctif** ;

en 3, il n'y a aucune variation ni en personne ni en temps de la forme à **l'infinitif**.

³⁵ Pour rappel, le procès est un événement, un fait ou une situation du monde (ce qui se passe, ce qui est) dont l'énonciateur rend compte à partir d'un verbe par la mise en relation logique de ce dont on parle (ce dont on affirme ou nie quelque chose, qui occupera généralement la fonction sujet) et de ce qu'on en dit (qui occupera généralement la fonction prédicat), prélude au formatage en phrase.

Les modes autres que l'indicatif ne sont donc pas ancrés en temps-époque. Ils n'expriment donc pas le temps-époque (présent, passé ou futur). Pour autant, ils peuvent exprimer un temps relatif (antériorité, simultanéité ou postériorité) par rapport à un autre procès exprimé. En tableau :

	Caractéristiques du mode	
	Personne	Temps
Indicatif	✓	✓
Subjonctif	✓	
Infinitif / Participe		

2.4.1.1. L'indicatif

L'**indicatif** est un mode dont les formes verbales sont ancrées en personne et en temps-époque par rapport au point sur la ligne du temps que l'énonciateur choisit comme repère et qui découpe dès lors les périodes de passé, présent et futur.

Le mode indicatif est le mode par excellence de la phrase matrice ou principale. Il permet donc de bien ancrer le procès dans l'époque de son déroulement.

On le trouve également dans les sous-phrases, généralement lorsque celles-ci sont compléments du verbe (notamment de dire ou d'opinion : *Je pense qu'il **viendra** demain* ; sauf pour les verbes de volonté ou de sentiment, dont les sous-phrases compléments se construisent avec un verbe au subjonctif), ou lorsqu'elles sont relatives ou encore dans certaines circonstancielles : *Quand il **pleut**, je ne sors pas*.

Pour qu'il y ait mode, il faut également (et surtout) qu'il y ait un paradigme cohérent de formes. Cette définition a abouti à la suppression du **conditionnel** comme mode à part entière. En effet, au niveau du paradigme des formes, le conditionnel est exclusivement composé sur la base de terminaisons de l'indicatif : *chant-e-r-ais* avec *-r* comme caractéristique du **futur** (cf. futur simple) et *-ais* comme terminaison de l'**imparfait**, qui est un temps du passé.

Dans ce cas de figure, les formes dites du **conditionnel** sont en fait de l'**indicatif futur du passé**.

Par ailleurs l'inscription du nouveau *futur du passé* dans l'indicatif montre l'économie de ce mode : deux sous-systèmes, avec un présent autour duquel gravitent un passé simple et un futur simple ; et un imparfait autour duquel gravite un conditionnel, futur du passé.

2.4.1.2. Le subjonctif

Le mode **subjonctif** est ancré en personne mais pas en temps-époque. Il est dès lors plutôt un mode de sous-phrase. On trouve peu de subjonctif en phrase matrice ou principale. Ce sont surtout des formes figées : *Vaille que vaille* ; *Vive le Roi* ; *Advienne que pourra*, qui expriment des souhaits.

Cependant les formes verbales au subjonctif peuvent exprimer un rapport temporel relatif, c'est-à-dire exprimer un rapport de temps par rapport à un autre procès : antériorité (avec le subjonctif passé : *Je regrette qu'elle **soit partie***), simultanéité ou postériorité (avec le subjonctif présent : *Je veux qu'il **parte***) par rapport au verbe de la phrase matrice.

2.4.1.3. L'impératif

L'**impératif**³⁶ est un mode pas tout à fait comme les autres, car il emprunte ses formes soit à l'indicatif pour la majorité des verbes (*Allons ! Pars ! ...*), soit au subjonctif présent pour certains d'entre eux, considérés au départ comme peu susceptibles d'emplois en injonction (*être, avoir*³⁷ : *sois, soyons, soyez ; aie, ayons, ayez*), soit aux deux (par exemple, *savoir* ou *vouloir* : *sache, sachez ; veuille, veuillez*³⁸ ; radical du subjonctif et désinence de l'indicatif). Ces formes verbales, sans support-sujet exprimé, expriment l'ordre ou l'injonction³⁹.

2.4.1.4. Le participe

Le **participe** tire son nom du fait qu'il « participe » de deux natures (verbale et adjectivale) : il provient d'un verbe, mais peut se comporter comme un adjectif.

Il se décline en deux formes. Ces formes ont peu de choses en commun, même si elles peuvent toutes deux avoir des emplois adjectivaux : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on dit du participe qu'il est la forme adjectivale du verbe.

- Le **participe présent** est la forme en *-ant*. C'est une forme verbale que la tradition a pris l'habitude de distinguer de l'adjectif verbal (qui est une forme adjectivale). Il n'y a qu'un intérêt graphique à cette distinction : on accorde l'adjectif verbal et pas le participe présent⁴⁰.
- Le **participe passé** est la forme en *-é, -u, -i* ou *-s (mis), -t (fait, dit)*, qui est notamment utilisée dans les formes verbales composées avec les auxiliaires *avoir* ou *être*.
Un exemple : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*.

2.4.2. La personne

La **personne** est une catégorie grammaticale qui organise les êtres ou objets du monde en fonction de leur place dans la situation de communication.

Il y a trois personnes de conjugaison – première, deuxième et troisième – qui sont soit au singulier soit au pluriel.

- La première personne *JE* réfère à l'énonciateur, celui qui parle, qui assume la responsabilité de son énoncé et qui dit « *Je* ». Au pluriel, cette première personne devient un composé de *je* et de *tu, vous, il/elle* ou *eux/elles*. *NOUS* contient en effet le *je* et le *tu, vous, il, elle, eux* ou *elles*.
- La deuxième personne *TU* est celle de l'interlocuteur, de celui à qui l'énonciateur s'adresse. Comme le *je*, le *tu* est bien présent dans la situation de communication. Au pluriel, cette deuxième personne *VOUS* devient un composé de plusieurs *tu*, ou de deuxième et de troisième personnes (*toi/vous et lui, vous... ; toi/vous et eux, vous...*).

Par ailleurs, le *VOUS*, personne grammaticale plurielle, peut désigner une personne physique singulière ; on parle, par exemple, de *vous* de politesse : *Madame, vous êtes arrivée tôt*.

³⁶ L'impératif traditionnel contient tout au plus une seule forme propre sur les trois qui le constituent : l'impératif ne se conjugue qu'aux première et deuxième personnes du pluriel et à la deuxième personne du singulier. C'est cette dernière personne qui retient l'attention, pour ce qui est des verbes en *-er* et de certains autres comme *offrir, cueillir*. Ces verbes ne prennent pas la désinence requise (*-s*) : l'impératif de *marquer, offrir, cueillir* s'oppose à l'indicatif de *marques, offres, cueilles* (où ce *-s* ne se prononce pourtant guère en liaison). Le rejet du mode impératif est prôné depuis le XVIII^e siècle par certains grammairiens.

Enfin, l'absence du *-s* n'est vraiment une règle qu'à partir du XVII^e siècle, notamment avec Vaugelas (1647). On trouve au XVI^e *ailles* et *tiens* ; et, au XVII^e, dans *Phèdre*, Racine fait encore rimer *revien* avec *entretien*. L'usage est longtemps mal établi, et l'opposition sentie comme artificielle. Par ailleurs, le *-s* se retrouve prononcé à l'impératif dans des formes comme *vas-y* et *donnes-en*.

³⁷ Pour le verbe *pouvoir*, point d'impératif. On trouve, tout au plus, des formules au subjonctif à valeur optative avec un sujet exprimé et inversé : *Puisse le ciel exaucer tes vœux ; Puisses-tu réussir*.

³⁸ Le verbe *vouloir* est particulier. On ne trouve les formes *veux, voulons, voulez* que dans le cadre de l'expression *en vouloir à quelqu'un* (*Ne m'en veux pas, Ne nous en voulons pas, Ne nous en voulez pas*). Sinon, les formes requises combinent effectivement un radical du subjonctif *veuille-* à des désinences de l'indicatif.

³⁹ L'absence de sujet s'explique par la présence nécessaire des personnes interlocutrices (le *je*, le *tu*, le *nous* ou le *vous*) dans le contexte. On remarquera que pour une modalité injonctive à la troisième personne, dite « personne absente », on restitue la personne au mode subjonctif (« *Qu'il sorte !* »).

⁴⁰ La grammaire scolaire a fait ses choux gras de l'opposition entre participe présent et adjectif verbal. En cause, une différence de prise en compte en matière d'accord. L'adjectif verbal, dérivé d'un verbe, s'accorde comme un adjectif, tandis que le participe présent, doté de toutes ses caractéristiques verbales (la possibilité d'avoir les compléments d'un verbe, la négation en *ne ... pas*), reste invariable : *une semelle antidérapante* (adjectif verbal) / *la voiture dérapant sur la chaussée* (participe présent). L'opposition va jusqu'à se marquer dans le radical du verbe : *le personnel non navigant* (adjectif verbal) / *le personnel ne navigant pas ce jour-là* (participe présent).

- La troisième personne *IL/ELLE* est la personne dont on parle, qui est considérée comme absente de l'interlocution et de la communication (même si elle peut être présente dans l'espace de communication). Au pluriel, cette troisième personne *ILS/ELLES* devient un composé de plusieurs *il*, de plusieurs *elle* ou des deux (*ils*).

Tous les noms communs sont de la troisième personne. Si le support du verbe implique plusieurs personnes de conjugaison, celle qui régit l'accord est la première si elle est en concurrence avec une deuxième ou une troisième ; la deuxième si elle est en concurrence avec une troisième : *Laurence et moi relisons ce manuel avec délectation*.

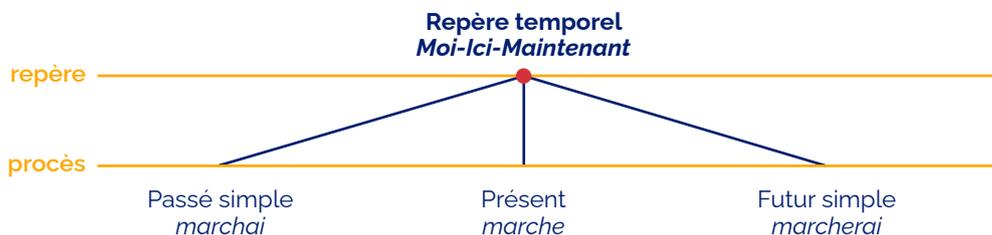
2.4.3. Le temps

Le **temps** est une catégorie du verbe qui situe le procès par rapport à un point de repère sur la ligne du temps : soit le moment de la parole (« *moi-ici-maintenant* »), soit un moment antérieur ou postérieur à la parole (« *moi-là-alors* »)⁴¹. C'est l'énonciateur qui choisit ce repère et qui indique par rapport à ce repère soit la simultanéité du procès (le présent), soit son antériorité (le passé), soit sa postériorité (le futur).

Les temps passé, présent et futur se déclinent en différents ensembles de formes verbales, appelés « *temps (de conjugaison)* », et parfois, pour éviter les confusions, « *tiroirs* » : par exemple, imparfait, passé simple et passé composé, entre autres, sont des « *tiroirs verbaux* » pour exprimer le temps passé.

Le temps-époque **concerne le seul indicatif**. Il existe trois temps : le passé, le présent et le futur. Ceux-ci sont répartis en deux systèmes, l'un se référant à un repère temporel « *moi-ici-maintenant* », l'autre à la projection de ce repère dans le passé « *moi-là-alors* ». Nous n'envisageons ici que les formes verbales simples.

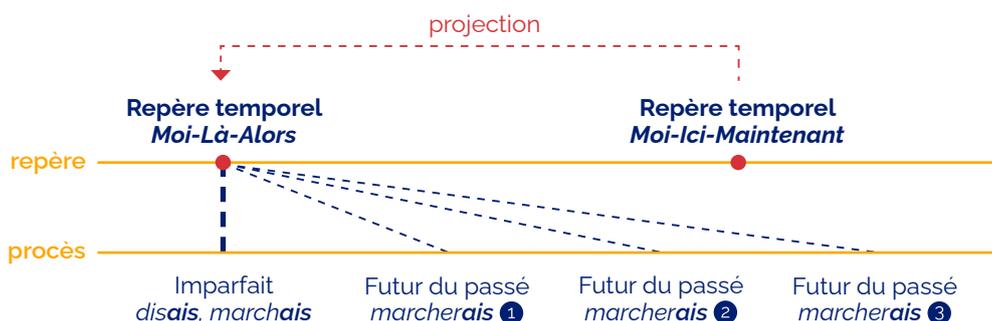
En schéma :



Installée aujourd'hui dans les tableaux de conjugaison de certains manuels sous le nom de « **futur proche** », on rencontre également la forme **aller + infinitif** pour exprimer le futur. Cette forme concurrence à ce point le futur simple qu'elle le supplante en français oral. *Aller* est quasiment devenu un auxiliaire. Cela étant, l'appellation courante de futur proche est trompeuse. On peut très bien dire *Je vais partir à la retraite dans 25 ans*. En fait, l'utilisation d'une forme de présent (*vais*) marque un engagement du procès dès le moment de l'expression. Dire *Je vais le faire* engage dès lors davantage que *Je le ferai*. Dire *Tu vas le faire* est plus impératif que *Tu le feras*. On pourrait donc parler de « **futur engagé** ».

Dans le second sous-système, dont le repère est un moment antérieur à la prise de parole, l'indicatif conditionnel présent ou futur du passé exprime un futur par rapport à l'imparfait ou à un autre temps du passé. Il permet de situer un procès n'importe où à droite de l'imparfait sur la ligne du temps : *Je lui disais/lui ai dit que je marcherais à ce moment-là*. Le schéma ci-dessous propose trois positions possibles à droite de l'imparfait : avant le présent (1 : *Je lui disais il y a un mois que je marcherais quinze jours plus tard*), au moment présent (2 : *Je lui disais il y a un mois que je marcherais aujourd'hui*), ou à un moment futur par rapport au présent (3 : *Je lui disais il y a un mois que je marcherais dans quinze jours*).

⁴¹ On peut manipuler en le projetant vers le passé ou le futur le point de repère « *moi-ici-maintenant* », qui devient dès lors un point de repère « *moi-là-alors* » et présenter un procès comme concomitant à ce repère passé ou futur sur la base d'indications temporelles plus ou moins explicites : *En 1802, naît Victor Hugo ; Dans 20 ans, je pars à la retraite*. Les deux présents *naît* et *pars* correspondent respectivement au passé et au futur parce qu'ils sont présentés comme concomitant (d'où le présent) aux repères déplacés respectivement *en 1802*, passé, ou *dans 20 ans*, futur.



Les formes verbales du subjonctif, quant à elles, n'expriment pas un ancrage du procès en temps mais peuvent exprimer un rapport temporel relatif, c'est-à-dire exprimer un rapport de temps par rapport à un autre procès : antériorité (avec le subjonctif passé), simultanéité ou postériorité (avec le subjonctif présent) par rapport au verbe de la phrase matrice.

2.4.4. Une catégorie grammaticale importante du verbe : l'aspect

L'aspect est une catégorie grammaticale qui est utilisée dans un certain nombre de langues, mais, en français, la grammaire traditionnelle a négligé cette notion, même si des explications de certains emplois de formes verbales y font parfois référence. Nous présentons ici cette catégorie au cas où l'enseignant voudrait s'en servir pour expliquer certaines différences d'emplois, notamment en ce qui concerne les temps du passé.

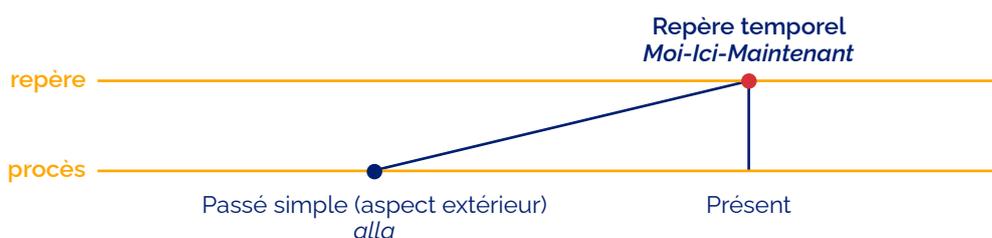
L'aspect est une notion temporelle et sémantique incluse dans le verbe lui-même qui parle du procès envisagé dans son développement (sa durée, son commencement...). C'est donc une catégorie grammaticale qui indique la vision que l'énonciateur a du déroulement du procès décrit. Il nous renseigne par exemple si le procès est vu :

- de l'intérieur, en cours et sans borne de commencement ou d'achèvement (*marchant, je marche, je marchais*), ou de l'extérieur, dans sa globalité avec bornes de commencement et d'achèvement (pour les autres formes simples : *je marchai, je marcherai, je marcherais...*) ;
- dans le cadre de formes composées, avant son commencement (*je vais marcher*), dans son cours (*je suis en train de marcher*) ou après son terme (*j'ai marché ; je viens de marcher*).

Dès lors, ce qui va distinguer les formes verbales au sein d'une même zone temporelle (la zone du passé par exemple), c'est l'aspect. Ainsi, un même procès au passé peut être rendu différemment selon l'aspect choisi ; cela aura des conséquences sur l'effet de sens produit :

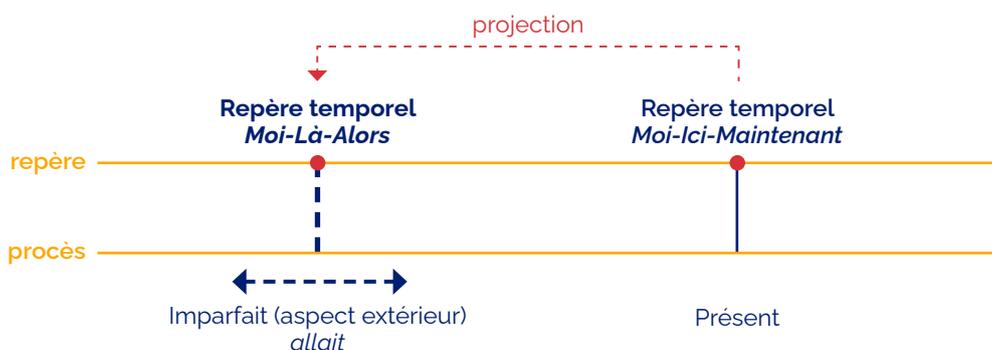
1. Il alla à la bibliothèque

C'est un procès au passé, où l'énonciateur, qui est bien dans le présent, examine le fait de l'extérieur. Le procès est présenté comme clos et borné. C'est le **passé simple**, qui est un temps idéal pour présenter des faits ponctuels, soudains ou successifs dans le passé.



2. Il allait à la bibliothèque

C'est un procès au passé, mais on ne dit pas quand il a commencé, ni quand il se termine. Cela donne l'effet d'un procès qui s'étend dans la durée, sans action soudaine ou ponctuelle. L'énonciateur veut donner l'idée qu'il se projette dans le passé et raconte ce fait comme s'il était en train de se dérouler. C'est une forme de présent projeté dans le passé. On l'appelle **imparfait**. Cet aspect intérieur lui donne une capacité à décrire, dans un texte, la situation initiale, le décor, le portrait etc.



3. Il est allé à la bibliothèque

C'est un procès au passé, mais que l'énonciateur regarde à partir du présent (rendu par le présent de l'auxiliaire) en y ajoutant un participe qui permet de renvoyer à un procès dépassé. L'énonciateur se situe en fait (juste) après la fin du procès. Cependant, les valeurs de ce temps se sont élargies et reprennent de plus en plus les valeurs du passé simple (*Il alla à la bibliothèque*) qui n'est plus guère utilisé que dans des écrits de type littéraire (ou parfois sportif, pour souligner le caractère épique). C'est formellement un **présent composé**, que la tradition a appelé **passé composé**.



Il se peut que ces trois formes verbales renvoient à un même procès qui s'est déroulé au même moment du passé. Cependant, ces formes indiquent que, conformément aux schémas décrits ci-dessus, le chemin envisagé pour rendre compte du procès est différent selon que l'on utilise un passé simple (*En 1998, je **rencontrai** Nelson Mandela*), un imparfait (*En 1998, je **rencontrais** Nelson Mandela*) ou un passé composé (*En 1998, j'**ai rencontré** Nelson Mandela*).

2.4.5. Formes et composition

2.4.5.1. La formation des formes verbales : radical et terminaison

Les formes verbales sont composées d'un radical et d'une terminaison (la marque morphologique de l'ensemble des catégories flexionnelles d'une forme verbale). Cette terminaison peut contenir la marque caractéristique de la forme verbale, s'il en existe (par exemple, pour le français, la caractéristique *-r-* du futur). Les terminaisons conduisent à la distinction en mode, tiroirs-temps et aspect, personne et nombre (en genre pour le seul participe). Dans la forme *chanterais*, la finale *-rais* se décompose en : la caractéristique *-r-* du futur, la terminaison *-ai-* de l'imparfait et la terminaison *-s* de la 2^e personne du singulier.

Si l'on en juge par la régularité des terminaisons du présent, en français, le nombre des conjugaisons pourrait être ramené à deux groupes : celui des verbes en *er*, et celui des verbes en *-ir* et *-oir/-re*, répartis selon les désinences des trois personnes du singulier du présent de l'indicatif : *-e*, *-es*, *-e* vs

-s, -s, -t : *chante, chantes, chante*, vs *finis, finis, finit* / *sors, sors, sort* / *crois, crois, croît*. Les nouveaux verbes du français (*zapper, downloader, liker...*) sont aujourd'hui pour la plupart créés dans le premier groupe, de loin le plus nombreux (90 %) et le plus régulier. Les difficultés tiennent essentiellement à la connaissance du radical du verbe. En effet, si quasiment tous les verbes en *-er* et la majorité des verbes en *-oir/-re* n'ont qu'un radical auquel se joint la terminaison, d'autres verbes ont un radical à deux, voire trois bases (*finis, finissons* ; *dors, dormons, dormirai*). Peu nombreux sont, en fait, ceux qui, comme *aller* et *être*, multiplient les radicaux.

Une fois maîtrisés les radicaux, les terminaisons et le paradigme des auxiliaires, la conjugaison apparaît pour ce qu'elle est : un système qui s'avère moins compliqué qu'il n'y paraît.

	Infinitif	Singulier			Pluriel		
		1 ^{er} pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.	1 ^{er} pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.
Indicatif							
Présent ⁴²	-er	e	e(s) ⁴³	e	ons	ez	ent
	autres	s	s	t (ou d)	ons	ez	ent
Passé simple	-er	ai	as	a	âmes	âtes	èrent
	autres	is	is	it	îmes	îtes	irent
		us	us	ut	ûmes	ûtes	urent
Imparfait	tous	ais	ais	ait	ions	iez	aient
Futur simple	tous	rai ⁴⁴	ras	ra	rons	rez	ront
Conditionnel présent ou Futur du passé	tous	rais	rais	rait	rions	riez	raient
Subjonctif							
Subjonctif présent	tous	e	es	e	ions	iez	ent
Subjonctif imparfait	-er	asse	asses	ât	assions	assiez	assent
	autres	isse	isses	ît	issions	issiez	issent
		usse	usses	ût	ussions	ussiez	ussent
Participe							
Participe présent	tous	ant					
Participe passé	-er	é - (e) (s)					
	autres	i, u, s, t - (e) (s)					

2.4.5.2. Les formes verbales composées

À chaque temps simple (*mange*) correspond un temps composé (*ai mangé*) dont l'auxiliaire est précisément conjugué à ce temps simple, et un temps surcomposé (*ai eu mangé*), dont l'auxiliaire est conjugué au temps composé correspondant. La composition marque en général l'antériorité par rapport à la forme simple (ou composée pour la surcomposition : *Quand il a eu fini, il est parti*) correspondante.

⁴² Seuls dérogent en fait à ces paradigmes de désinences les verbes *avoir* (*ai, as, a, ont*), *être* (*sommes, êtes, sont*), *aller* (*vais, vas, va, vont*), *pouvoir, valoir* et *vouloir* (*peux, vaux, veux*) et (*convaincre* (*il*) (*convainc*)).

⁴³ Au présent de l'indicatif de modalité injonctive (impératif), la deuxième personne du singulier se déteste du -s final.

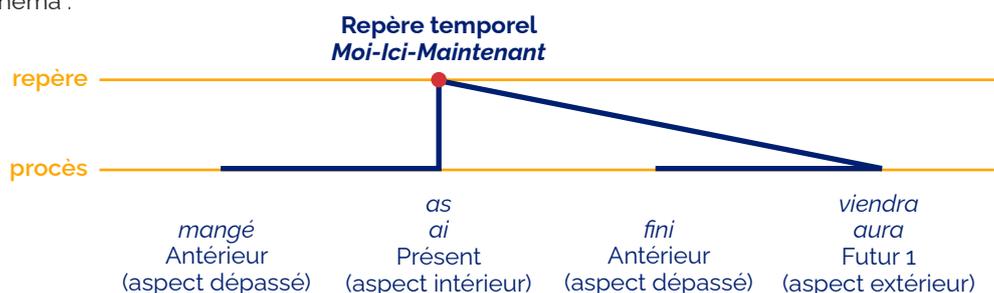
⁴⁴ Au futur simple et au conditionnel présent ou futur du passé, il peut y avoir besoin d'une voyelle d'appui (e ou i) entre le radical et la caractéristique.

La formation du temps composé repose sur

- un **auxiliaire** (*être* ou *avoir*), qui a pour seule fonction la construction d'un temps composé et est porteur des marques de mode, de temps, d'aspect et de personne ;
- et le **participe passé** du verbe.

Le participe passé, en emploi verbal, rentre dans la construction des formes composées (*j'ai mangé*) mais aussi surcomposées (*j'ai eu mangé*). Il permet en général à la forme composée de marquer une antériorité par rapport à la forme simple correspondante et indique que l'on se trouve dans la phase postérieure au procès : *Tu as faim ? Non, j'ai mangé. Pierre viendra demain, quand il aura fini ses travaux.*

En schéma :



3. La syntaxe de la phrase et de l'énoncé⁴⁵

Au niveau syntaxique également, la (dé)construction du sens nécessite de démêler les écheveaux des relations entre apports et supports d'information à l'œuvre dans les textes et les discours. L'unité de base de la grammaire traditionnelle est la phrase, qu'il faudra toujours prendre soin de réintégrer dans son contexte textuel ou discursif afin de permettre d'en comprendre le sens complet. On ne parle en effet pas par phrase(s), mais par texte et par discours. La phrase apparaît comme une unité de communication abstraite que l'on doit toujours inscrire dans un texte ou un discours pour construire la signification globale de la communication.

3.1. La phrase : une définition

La phrase peut être définie comme **une unité de communication constituée d'une séquence structurée et ordonnée de mot(s), dont l'inscription dans une situation de communication produit un énoncé – généralement constitué de la mise en relation d'apport à support entre un prédicat et un sujet –, et que celui ou celle qui parle ou écrit décide de faire phrase**. Ce dernier peut considérer que son énoncé s'arrêtera là où il le décide : avec ou sans verbe, en un ou plusieurs mot(s), en une ou plusieurs séquence(s). Il donne néanmoins des indications de délimitation à son interlocuteur : à l'oral, il utilise un schéma intonatif particulier et révélateur ; à l'écrit, il segmente sa production à l'aide des marques et des signes de ponctuation adéquats (majuscule à l'initiale de phrase ; signes de ponctuation dits « forts » pour clôturer et faire phrase : . / ! / ? / ...). Du point de vue du récepteur, sera phrase ou énoncé ce qu'il aura interprété comme tel à partir de la reconnaissance des indices formels laissés par l'énonciateur.

⁴⁵ La syntaxe présentée dans les grammaires est souvent une syntaxe qui se base sur des exemples de l'écrit. Celle que nous présentons également, mais elle permet également de décrire l'oral, si l'on ajoute les spécificités de celui-ci : nécessité d'intégrer beaucoup d'éléments cadrants en début de phrase – ou en fin de phrase en cas d'oubli ou de volonté d'éviter toute ambiguïté –, qui précisent et déterminent tant l'énonciation et les éléments de la situation de communication que le contenu et ses conditions de vérité ; ajouts de commentaires en incise ou d'éléments censés s'assurer de la connexion entre interlocuteurs ; pratique courante de la reformulation de segments à l'oral (signe d'hésitation dans la formulation)...

3.1.1. Les types d'énoncés ou types de phrases

Les types d'énoncés indiquent si l'énonciateur assume les conditions de vérité de son énoncé :

- il assume les conditions de vérité de son énoncé : assertion ou déclaration, *Pierre vient* ;
- il s'en remet à son interlocuteur pour que celui-ci, par sa réponse, l'aide à assumer les conditions de vérité de son énoncé : interrogation, *Pierre vient-il ?* ; *Que veux-tu ?*

L'interrogation se marque à l'écrit de trois manières principales, selon la norme :

- L'inversion verbe-sujet : *Pierre vient-il ? Descends-tu ?* (question totale avec réponse possible par *oui* ou *non*) ; *Que veux-tu ? Quand descends-tu ? Combien coûte ce livre / Combien ce livre coûte-t-il ?* (question partielle introduite par un mot interrogatif).
- L'utilisation de la tournure *est-ce que* : *Est-ce que tu descends ?* (question totale avec réponse possible par *oui* ou *non*) ; *Quand est-ce que tu viens ?* (question partielle introduite par un mot interrogatif).
- Le marquage par le seul point d'interrogation : *Tu viens ?*

À l'oral, on retrouve les trois procédés, mais dans des proportions inverses de ce qui est imposé par la norme de l'écrit :

1. d'abord, majoritairement rien, si ce n'est une intonation montante particulière ;
 2. ensuite l'emploi de la tournure *est-ce que* ;
 3. enfin, très peu fréquemment, l'inversion.
- il demande à son interlocuteur de faire en sorte que les conditions de vérité de son énoncé soient rencontrées : injonction, *Sors !*

L'injonction se marque notamment par l'utilisation des formes de l'impératif (*Sors ! ; Mélangez les œufs à la farine*). On trouve également le futur de l'indicatif (*Vous ferez ce travail pour 15 heures*) ou l'infinitif (*Mélanger les œufs à la farine ; Ne pas se pencher au dehors*).

3.2. Les différentes syntaxes de la phrase

La **syntaxe** est vue comme l'étude du réseau structuré de liaisons et relations d'éléments ou segments entre eux à l'œuvre dans la construction du sens de la phrase, et au-delà dans l'élaboration du discours et du texte. Nous envisagerons ici les différents types de syntaxe.

Une phrase pourra être considérée comme :

- **unique**, si elle est composée d'une seule structure phrastique indépendante et autonome : *J'ai rencontré Sarah la semaine dernière.*
- ou **multiple**, si elle est composée de plusieurs structures phrastiques coordonnées ou juxtaposées de manière coordonnante : *Pierre est rentré, Sarah est partie dans la foulée et ils n'ont pu se parler que plus tard dans la soirée.*

Ramenée à une phrase unique, la (sous-)phrase pourra être :

- **simple**, si elle ne contient aucune sous-phrase enchâssée (proposition subordonnée) : *J'ai rencontré Sarah la semaine dernière.*
- ou **complexe**, si elle intègre une ou plusieurs sous-phrase(s) enchâssée(s) (proposition(s) subordonnée(s)) : *J'ai rencontré Sarah quand elle est venue à Bruxelles.*

À partir d'une conception de la phrase comme réseau hiérarchisé de fonctions interreliées, le premier type de syntaxe, la **syntaxe de dépendance**, étudie les relations de dépendance (ou de non-dépendance en cas de coordination et parfois de juxtaposition) entre les termes ou segments liés. La hiérarchie entre fonctions implique de considérer que certains termes ou segments porteurs de fonctions sont dépendants d'autres termes ou segments. Au niveau de la phrase, étudier les fonctions des termes ou groupes qui constituent celle-ci, les relations de dépendance existant entre eux, revient, pour beaucoup, à démêler l'écheveau du réseau de relations d'apport à support de signification, vu que l'apport est considéré comme dépendant du support : le prédicat *mange* dépend du sujet *Sappho* dans *Sappho mange* vu qu'il lui apporte de l'information par prédication ; l'épithète *verte* dépend du noyau du

groupe nominal *pomme* dans *une pomme verte* vu qu'elle lui apporte de l'information par détermination (voir ci-dessous "3.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase", page 46, pour le développement et les exemples).

Par ailleurs, la phrase n'est pas qu'une suite de mot(s), elle n'est pas le résultat de la juxtaposition linéaire de mots pris chaque fois isolément. Elle est le produit d'une mécanique d'intégration qui met en relation des structures intermédiaires de différents types – groupes (nominal, verbal...) ou sous-phrases, par exemple –, pourvues chacune d'une organisation interne spécifique. Ces structures sont porteuses de fonction et constituent la phrase en se combinant. La syntaxe qui étudie par quelle structure les fonctions de la phrase sont prises en charge s'appelle **la syntaxe de constituance**.

Ainsi, les fonctions traditionnelles de sujet ou de complément direct du verbe ne sont pas prises en charge par des mots, mais par des groupes de mots organisés. Dans la phrase *Le professeur enseigne la grammaire*, ce ne sont pas les noms *professeur* et *grammaire* qui endossent les fonctions respectivement de sujet et complément direct du verbe ; *professeur* constitue d'abord avec son déterminant *le* un groupe nominal *le professeur* dont il est le noyau-support, et c'est ce groupe qui exercera la fonction de sujet ; *grammaire* constitue de même avec son déterminant *la* un groupe nominal *la grammaire* dont il est le noyau-support, et c'est ce groupe qui exercera la fonction de complément direct du verbe *enseigne*. Le complément direct du verbe aurait pu avoir une autre forme. Dans la phrase *Le professeur enseigne que le verbe s'accorde avec le sujet*, le complément direct du verbe est pris en charge par un autre type de constituant, une sous-phrase : *que le verbe s'accorde avec le sujet* (voir ci-dessous "3.2.3. La syntaxe de constituance : les constituants de la phrase", page 50, pour le développement et les exemples).

Le troisième type de syntaxe est **la syntaxe d'accord**, dans laquelle l'apport s'accorde avec son support : le verbe *mange* s'accorde en personne et en nombre avec le nom *Sappho* dans *Sappho mange* vu qu'il lui apporte de l'information ; l'adjectif *verte* s'accorde en genre et en nombre avec le nom *pomme* dans *une pomme verte* vu qu'il lui apporte de l'information (voir ci-dessous "3.2.1. La syntaxe d'accord", page 43, pour le développement et les exemples). Dans la mesure où ce type de syntaxe – qui n'est assurément pas le plus important pour comprendre le fonctionnement de la phrase, du texte et du discours – est encore aujourd'hui celui qui est le plus mobilisé par l'école, nous l'envisagerons en premier lieu.

3.2.1. La syntaxe d'accord

Les phrases ne doivent pas seulement respecter des règles de bonne formation grammaticale ou sémantique : elles doivent encore s'inscrire de la manière la plus harmonieuse possible dans le contexte où elles apparaissent. La notion de **cohésion** peut être définie comme la propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont intimement unies. Lorsque l'on étudie la cohésion d'une séquence, on s'attache surtout aux mécanismes strictement linguistiques qui régissent les relations entre termes ou groupes dans la phrase, ou encore entre phrases dans le texte.

D'un point de vue formel, **l'accord**, qui marque la mise en relation de deux ou plusieurs termes, est un signe de cette cohésion, qui agit essentiellement au niveau de la phrase.

La syntaxe d'accord est d'abord une syntaxe de réaction : un mot, le support, impose sa forme (en français, le genre, le nombre et la personne) à un autre, l'apport, qui lui apporte du sens. Les classes de mots concernées sont :

- d'une part, le nom et le pronom, qui en tant que supports ne s'accordent pas, mais dont la forme peut varier en fonction du contexte et de l'intention de l'énonciateur ; le nom détient un genre et peut varier en nombre en fonction de l'intention de l'énonciateur ; dans certains cas, le pronom prend son genre, son nombre et sa personne du mot qu'il représente ou de son référent en contexte ;
- d'autre part, l'adjectif, le déterminant et le verbe (dont le participe), apports dont la forme peut varier du fait du phénomène de l'accord avec leur support ; l'adjectif et le déterminant détiennent leur genre et leur nombre du mot auquel ils se rapportent ; le verbe prend sa personne et son nombre à son support, en général, le (noyau du) sujet (pour le participe, l'accord se fait en genre et en nombre avec son support).

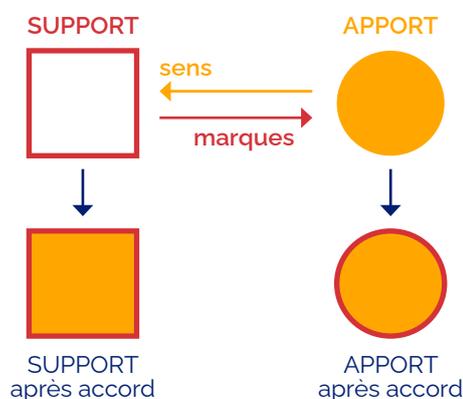
L'accord dépend donc de la relation entre apport et support de signification, et non de la fonction syntaxique traditionnelle des éléments (sujet, complément direct du verbe...) : l'accord se fait avec le

support de l'apport. La tradition s'est servie des fonctions comme biais pour faire découvrir le support de l'apport, mais la construction de ce système est couteuse et génère son lot de cas particuliers et d'exceptions. Il est tout à fait possible de s'en passer pour accorder. Il n'est donc pas besoin de faire intervenir un système fonctionnel dans le mécanisme de l'accord ou dans sa description.

Lorsqu'il y a accord, il ne s'agit pas que d'une affaire formelle. Le mécanisme de l'accord fait intervenir un élément (un adjectif ou un verbe, par exemple) qui apporte du sens et un autre (un nom ou un pronom) qui le reçoit : *vert* apporte du sens à *chapeaux* dans *chapeaux verts*. Il y a donc une relation d'apport à support de signification. En échange, le support donne ses marques à l'apport, ce qui sera l'indice de la cohésion du groupe : *chapeaux* transmet ses caractères masculin et pluriel à *verts*. Il y a donc, en retour, une relation de donneur à receveur. Pour accorder, il s'agit en fait d'identifier le support (qui a reçu du sens) et de transférer, en fonction des catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage, ses traits et ses marques à l'apport (qui a apporté le sens).

L'accord est donc le mécanisme, agissant tant à l'oral⁴⁶ qu'à l'écrit, par lequel est établi un rapport entre deux termes, dont un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage. Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite.

La règle la plus générale d'accord, qui vaut pour les adjectifs, les déterminants et le verbe (dont le participe passé) revient à dire qu'un apport s'accorde avec son support, selon les catégories grammaticales pertinentes (genre, nombre et/ou personne). Ce mécanisme, qui fait sens, est particulièrement appropriable par les élèves. Dans l'optique du *Référentiel*, qui insiste sur la mise en évidence de la régularité, cette règle est très puissante. Les cas particuliers et exceptions ne sont étudiés que lorsqu'ils sont rencontrés.



3.2.1.1. La règle générale d'accord "apport-support" (méthode logique)

Types d'accord	Quel est le support?	Règle d'accord
apporte du sens  Support - Apport transmet ses marques	« À quoi l'apport donne-t-il du sens? »	L'apport s'accorde avec son support, en fonction des catégories grammaticales (x, y, z...) pertinentes de celui-ci  Support (cat. x, y) - Apport (cat. x, y)

3.2.1.2. Les types d'accord réguliers

Pour accorder correctement, il est prioritaire de bien identifier le support en se posant la question : « À quoi l'apport donne-t-il du sens ? ». Des questions particulières peuvent aider à identifier le support. Le tableau ci-dessous permet de récapituler les règles d'accord qui répondent à ce principe général, et qui recouvrent l'immense majorité des cas de la grammaire d'accord.

⁴⁶ Si le mécanisme de l'accord existe bien également à l'oral, ses manifestations ne sont pas les mêmes qu'à l'écrit. On n'entend, par exemple, pas de différence entre *il chante* et *ils chantent*, l'un singulier, l'autre pluriel. Lorsqu'un adjectif ou un participe passé s'accorde au féminin, s'il se termine par une voyelle (*joli*), on n'entend pas de *-e*, pourtant considéré comme la marque caractéristique du féminin. Le français aujourd'hui standard ne différencie plus le masculin *joli* du féminin *jolie* (en Belgique francophone, un allongement de la voyelle marque encore parfois le féminin). Lorsque l'adjectif ou le participe se termine par une consonne (*grand*), on n'entend pas non plus le *-e* de *grande* : on prononce la consonne finale. Quant au pluriel des noms, adjectifs ou participes, la marque ne s'entend qu'en cas de liaison.

Types d'accord	Quel est le support?	Règle d'accord
<u>Support - Verbe</u> <u>Verbe - Support</u>	« Qui / Qu'est-ce qui + verbe ⁴⁷ ? »	<p>Le verbe s'accorde en personne et en nombre (parfois aussi en genre pour le participe passé) avec son support (généralement le support-noyau du sujet de la phrase, mais il y a des exceptions).</p> <p><u>Ces aliments</u> vont au frigo.</p> <p><u>Pierre</u> mange une pomme.</p> <p>Arrivent <u>quinze élèves</u>.</p>
<u>Support - Adjectif</u> <u>Adjectif/Déterminant - Support</u>	« Qui / Qu'est-ce qui est + adjectif ? »	<p>L'adjectif et le déterminant s'accordent en genre et en nombre avec leur support (+ exceptions).</p> <p>Une jolie <u>fleur</u> bleue</p>
<u>Support - Participe passé</u> <u>Participe passé - Support</u>	« Qui / Qu'est-ce qui est + participe passé ? »	<p>Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec son support (+ exceptions).</p> <p>Énervée, <u>Marie</u> est partie tôt.</p> <p>La pomme <u>que</u> Pierre a mangée.</p>

⁴⁷ Si la phrase est négative, il faut évidemment intégrer la négation dans la question : *Pierre **ne** mange **pas** ; Qui est-ce qui **ne** mange **pas** ? Pierre.*

Pour la voix impersonnelle, cette question ne peut être posée pour trouver le sujet du verbe, dans la mesure où c'est la seule voix à dissocier le thème du sujet de la phrase, celui-ci étant pris en charge par un 'il' unipersonnel. Ce dont on parle, le thème, y est rejeté dans le prédicat, l'information nouvelle. Si l'on pose la question *Qu'est-ce qui pleut ?* avec la phrase *Il pleut des cordes*, la réponse sera *des cordes*, qui n'est pas sujet, mais bien le thème, qui occupe la fonction de complément du verbe impersonnel.

3.2.1.3. Exceptions principales concernant l'accord du participe passé suivi de son support

Exceptions ⁴⁸ :	Règle d'accord du participe passé	Exemple
Avoir + Participe passé + <u>Support</u> ⁴⁹	Invariable	J'ai mangé <u>la pomme</u> Elle a sorti <u>les poubelles</u>
Participe passé d'un verbe pronominal dont le pronom est analysable ⁵⁰ + <u>Support</u>		Elle s'est lavé <u>les mains</u>
Participe passé <i>excepté, vu...</i> + <u>Support</u> (dans ce que la grammaire appelle une proposition absolue ⁵¹)		<u>Excepté les invalides</u> et mis à part <u>les femmes</u> , tous iront en guerre.

Les cas que recouvre ce type d'« exceptions » par position (quand le support suit) sont en fait statistiquement majoritaires. Cependant, s'ils sont traités comme exceptions, c'est parce que le facteur de position n'intervient que très exceptionnellement dans la mécanique générale de l'accord en français. Il s'agit donc plus d'une exception à la logique de l'accord qu'une exception d'ordre statistique.

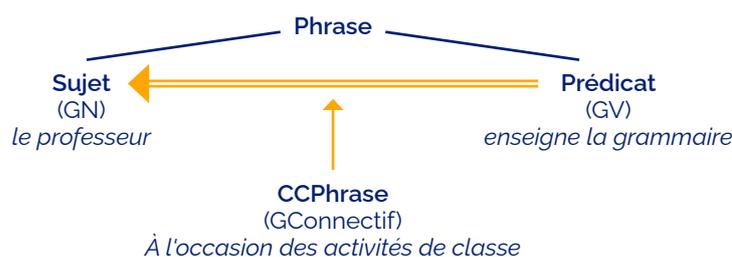
Si l'on souhaite décliner la règle générale de l'accord d'un apport avec son support pour le cas du seul accord du participe passé, on pourra dire que **le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec son support**. Cependant, pour les participes passés employés avec avoir, les participes passés des verbes pronominaux dont le pronom est analysable, ou les participes passés dans une proposition absolue, l'accord ne se fait que si le support précède le participe passé.

3.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase

La phrase peut être vue comme un réseau fonctionnel, un réseau d'éléments mis en relation d'apport à support d'information. C'est ce réseau de relations qu'étudie la syntaxe de dépendance. Cette syntaxe met en lumière les différentes fonctions des constituants et des groupes qui les mettent en œuvre.

3.2.2.1. Les fonctions principales de la phrase

La grammaire scolaire considère qu'il y a trois fonctions principales dans une phrase. Soit la phrase *À l'occasion des activités de classe, le professeur enseigne la grammaire* :



⁴⁸ Seule la première de ces exceptions concerne le tronc commun.

⁴⁹ Certains verbes transitifs dits « symétriques » (*augmenter, brûler, couler, cuire, faner, jaunir, ...*), employés avec l'auxiliaire *avoir*, ont des emplois intransitifs (le complément du verbe (CDV) devenant sujet) : *Le cuisinier a cuit la dinde / La dinde a cuit ; Le professeur a augmenté les notes / Les notes ont augmenté*. Dans ces derniers cas, la réponse à la question posée pour trouver le support du PP « qui/ qu'est-ce qui est + PP ? », est la même que la réponse à la question « qui/qu'est-ce qui a + PP ? ». Cette collision empêche l'accord du PP du verbe en emploi intransitif, parce que le support que l'on croit lui trouver est en fait le support que l'on aurait pour le PP de la construction transitive correspondante. Le PP de ces verbes en emploi intransitif n'a en fait pas de support grammatical (qui serait CDV) exprimé.

Le même cas de figure se présente avec le verbe toujours intransitif *disparaître* (*Ils ont disparu* : Qui est-ce qui a disparu ? *Ils* ; Qui est-ce qui est disparu ? *Ils*) ; ainsi qu'avec les verbes (*dés*)*obéir* et *pardonner* : dans ce cas, la collision de la réponse à la question du support du PP se fait avec la réponse à la question « À qui a-t-on + PP ? » (*On pardonne à quelqu'un et 'Cette personne est pardonnée'*). Avec ces verbes employés avec l'auxiliaire *avoir*, le PP n'a en fait pas non plus de support grammatical (CDV) exprimé.

⁵⁰ Un verbe pronominal dont le pronom est analysable est un verbe pour lequel on peut donner une fonction au pronom, ce qui signifie que le verbe pronominal n'est pas figé. Dans *Elle s'est lavé les mains*, le pronom *se* est CIV du verbe *est lavé* ; dans *Elle s'est évanouie*, le pronom *se* n'a pas de fonction, on ne peut le séparer du verbe. Le verbe pronominal est alors dit « non analysable ».

⁵¹ Une proposition absolue est un groupe de mots composé d'un support (ici *les invalides*) et d'un apport (ici *excepté*) par prédication. Aucun des deux éléments ne peut exercer, indépendamment l'un de l'autre, de fonction dans le reste de la phrase. Les deux éléments fonctionnent ici ensemble pour former un complément circonstanciel de la phrase.

- **Le sujet** : support principal de la phrase (*le professeur*), c'est en fait le noyau à l'intérieur du groupe de mot(s) qu'est la phrase ; à l'intérieur de ce sujet, le noyau-support est généralement pris en charge par un nom ou un pronom (*professeur*). On trouve généralement le sujet – hors voix impersonnelle (voir note 47) – en réponse à la question « *Qui / Qu'est-ce qui + verbe ?* (avec éventuellement la négation) ». Le sujet sera généralement pris en charge par un groupe nominal ou pronominal (*Le professeur / Il enseigne*), mais également par une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif (*Qu'il réussisse me réjouit. Boire un coup revigore*).
- **Le prédicat** : apport principal de la phrase (par prédication), généralement pris en charge par un groupe verbal (*enseigne la grammaire*) ; à l'intérieur du prédicat, le noyau-support est généralement pris en charge par un verbe (*enseigne*). Le prédicat apporte de l'information au sujet de la phrase par prédication (d'où son nom). La relation prédicative entre le prédicat et le sujet est constitutive de la phrase.
- **Le complément circonstanciel (de la phrase)** (ou de l'ensemble GNSujet-GV, selon la terminologie du code de 1986) : ce complément (*À l'occasion des activités de classe*), qui est moins nécessaire à la construction de la phrase que les deux autres constituants, apporte du sens à la relation entre le prédicat et le sujet, relation qui constitue la phrase. Si ce complément est constitué d'un seul mot, ce mot appartient généralement à la classe des adverbes. Ce complément peut également être pris en charge par un groupe nominal, un groupe connectif, une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif. Ce type de complément exprime :
 - le cadre (temps, lieu, condition, cause, condition, but, conséquence, manière...) dans lequel se déroule la situation, le fait ou l'évènement exprimé par la phrase et dans lequel l'énonciateur considère son énoncé comme vrai ; c'est alors un apport par détermination : *En France, en 1981, on a aboli la peine de mort. La semaine prochaine, s'il pleut, je ne sors pas. Quand tu seras prêt, nous pourrons partir. En partant maintenant, on arrivera à l'heure. Pour fermer, il faut claquer la porte.*
 - le jugement de l'énonciateur sur son énoncé ; c'est alors un apport par prédication : *Heureusement, Pierre est arrivé à l'heure. Probablement, il pleuvra demain.*
 - l'apport à l'énonciation, la manière dont l'énonciateur conçoit son énonciation (le fait de dire, et non le contenu) ; c'est alors un apport par détermination : *Franchement, tu exagères ; En un mot, il est trop tard. Si tu as soif, il y a du jus dans le frigo.*

Sujet, prédicat et complément circonstanciel de la phrase sont des **fonctions de la phrase** (même si le prédicat est également prédicat du sujet, vu qu'il lui apporte de l'information par prédication).

3.2.2.2. Les autres fonctions de la phrase

3.2.2.2.1. À l'intérieur du groupe nominal (nom/pronom + déterminant(s), épithète(s) et/ou complément(s) du nom)

- **Noyau du GN** : support du groupe, généralement pris en charge par un nom (ou par un pronom si on considère qu'il n'existe pas de groupe pronominal ; voir note 56 ci-dessous) : *une table verte*.
- **Épithète** : apport au nom par détermination, caractérisant, généralement pris en charge par un adjectif ou une sous-phrase relative : *une table verte, un garçon qui dansait*.
- **Déterminant-F** (déterminant en tant que fonction, voir note 12) : apport au nom par détermination, quantifiant (*le, cinq*) et, pour une partie des éléments qui occupent cette fonction, également caractérisant (*mon* (= 'le... + par rapport à moi'), *cette* (= 'la... + que je montre ou dont j'ai parlé')), généralement pris en charge par un déterminant : *la table verte, cette/ma table verte*.
- **Complément du nom**⁵² : apport au nom par détermination, caractérisant, généralement pris en charge par un GN introduit par un connecteur, l'ensemble « connecteur + GN » étant appelé « groupe connectif » (GConn.), mais également par une sous-phrase ou un groupe connectif contenant un infinitif : *la table du jardin, l'idée que tu viennes, l'idée de devoir partir*.

⁵² « Épithète » et « complément du nom » ont le même mode de fonctionnement et se différencient seulement par le constituant qui les prend en charge, ce qui ne devrait pas être pertinent au niveau d'une description fonctionnelle. Une rationalisation devrait fusionner ces deux cas en un.

- **Complément adverbial** : complément de la relation entre le noyau du groupe et son épithète (*une fille très grande ; une position légalement défendable*), son déterminant (*trop d'enfants, trop de* pouvant aussi être considéré comme un déterminant indéfini composé) ou son complément (*l'abolition de la peine de mort en 1981*). Il agit par détermination et est généralement pris en charge par un adverbe, un groupe adverbial ou un groupe connectif.

3.2.2.2. À l'intérieur du groupe verbal (verbe + l'ensemble de ses compléments éventuels)

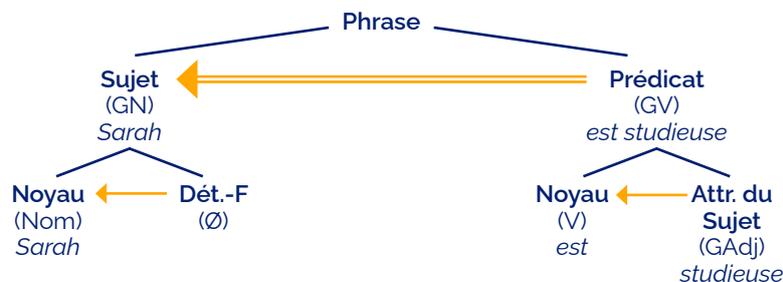
- **Noyau du GV** : support du groupe prédicat (de l'apport principal), pris en charge par un verbe : *Pierre mange une pomme*.
- **Complément du verbe** : apport au verbe (par détermination), construit avec ou sans connecteur. Attendu par le verbe, étiqueté « essentiel » dans certaines grammaires, on peut néanmoins parfois en faire l'économie (*Pierre boit un verre ; Pierre boit*). Dire qu'un complément est attendu par le verbe signifie que le sens qu'il apporte complète le sens exprimé par le verbe. Dans *Pierre mange une pomme*, le sujet de *mange* sera *le mangeant* ('celui qui mange'), son complément, construit directement, sera *le mangé* ('ce qui est mangé', vu qu'on mange en général quelque chose de mangeable). Dans *Pierre vient de Paris*, le complément construit indirectement, avec connecteur, *de Paris*, qui signifie ici l'origine, est bien attendu par le verbe *vient* au sens de 'être originaire de'. On peut donc dire, dans ces deux exemples, que le complément de sens est attendu par le verbe et le sens que celui-ci véhicule.

On distingue deux types de compléments du verbe, selon qu'ils sont construits directement ou non, c'est-à-dire sans ou avec connecteurs.

- **Complément direct du verbe (CDV)** : apport au verbe construit directement – sans connecteur marquant un lien de dépendance d'un apport à son support –, généralement pris en charge par un GN ou par un pronom, mais également par une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif : *Je pèse la pomme, Il fait de la confiture, La pomme pèse deux cents grammes, Je le regarde, Je pense qu'il ne pleuvra pas demain, Elle pense pouvoir venir demain, Tu te demandes s'il fera beau demain*⁵³. Le CDV intègre donc aujourd'hui (en fait depuis le Code de terminologie de 1986) d'anciens compléments circonstanciels de quantité (*deux cents grammes* ci-dessus), construits directement et dont le sens est attendu par le verbe (ils apparaissent comme essentiels) : « peser », dans le sens de 'avoir un poids' attend logiquement comme complément le poids en question : *deux cents grammes*.
- **Complément indirect du verbe (CIV)** : apport au verbe construit indirectement, généralement pris en charge par groupe connectif (« connecteur + GN ») ou par un pronom, mais également par une sous-phrase ou un groupe connectif contenant un infinitif : *Ils profitent de la vie/en profitent, Elles vont à la mer./y vont, Je m'attends à ce qu'il arrive à l'heure, Je consens à venir chez elle* ; ou apport à la relation entre l'apport du verbe et le verbe (en général, dans ce cas, l'apport dit le destinataire ou le bénéficiaire) : *Sarah offre un cadeau à son père/lui offre un cadeau*. Le CIV intègre, depuis le Code de terminologie de 1986, d'anciens compléments circonstanciels, notamment de lieu (*à la mer* ci-dessus), construits indirectement et dont le sens est attendu par le verbe (ils apparaissent comme essentiels) : « aller », dans le sens de 'se diriger vers' attend logiquement comme complément le lieu vers lequel on se dirige : *à la mer*. Le CIV intègre également des constituants sans connecteur apparent, mais qui :
 - soit pronominalisent un groupe connectif (les pronoms *lui* (mis pour *à lui, à elle*), *en* (mis pour « *de* + GN ») : *Je viens de Paris, j'en viens*), *y* (mis pour « *à* + GN ») : *Je vais à Paris, j'y vais*) ;
 - soit sont substituables à un groupe connectif (les adverbes ou groupes adverbiaux : *Il se comporte bien*, où *bien* est substituable à *de manière correcte*).

⁵³ Dans *Je pense qu'il ne pleuvra pas demain* et *Tu te demandes s'il fera beau demain*, le CDV semble bien introduit par un connecteur (*que* et *si*), mais celui-ci est enchâssant et permet d'intégrer la sous-phrase dans la phrase matrice : il n'assure pas un lien de dépendance entre éléments. Si on remplaçait la sous-phrase par un pronom, ce dernier aurait bien la forme du CDV : *Je le pense, Tu te le demandes*.

- **Attribut du sujet** : apport au verbe en emploi copule⁵⁴ (*être, sembler, paraître...* parfois appelé « verbe d'état »), généralement pris en charge par un groupe adjectival ou un GN : *Sarah est **studieuse/informaticienne/une informaticienne de génie***. Syntactiquement, l'adjectif attribut se rapporte à son support (le verbe copule) par détermination, et le prédicat qu'ils forment ensemble est rapporté au sujet, qui est en fait le support sémantique de l'attribut. C'est la raison pour laquelle l'adjectif, quand il est attribut, s'accorde avec le sujet (c'est en fait son support sémantique).



Lorsque l'attribut est pris en charge par un groupe nominal, il n'y a évidemment pas d'accord avec le sujet : le nom possède son genre en propre, parfois déterminé par le genre du référent, notamment quand il s'agit d'un nom de personne, mais pas par accord (*Sarah est **une bonne infirmière*** ; *Pierre est **une bonne recrue***). L'attribut peut également être pris en charge par un groupe connectif, une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif : *Jules est **en forme***, *Le problème est **qu'il ne nous fait pas confiance***, *La solution est **de faire confiance***, *L'important est **que tu viennes/de venir***.

- **Complément circonstanciel (du verbe)** : apport à la relation entre le verbe et son complément à l'intérieur du groupe verbal. Dans ce groupe, il fonctionne par détermination. Si ce complément est composé d'un mot seul, ce mot appartient généralement à la classe des adverbes. Ce complément peut également être pris en charge par un groupe nominal, un groupe connectif, une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif. Ce complément exprime généralement le cadre (manière, moyen, temps, lieu, cause, condition, but, conséquence...) dans lequel se déroule la situation, le fait ou l'événement exprimé par la relation entre le verbe et son complément (celui-ci peut-être implicite) : *Sarah mange ses frites **avec les/ses doigts***, *Elle vient **demain ou la semaine prochaine***, *Elle mange **dans le salon***⁵⁵, *Elle est arrivée **quand il partait***, *Elle est partie **à cause de moi/parce que je l'ennuyais/pour me donner une leçon***, *Elle travaille **consciencieusement***.

Le complément circonstanciel du verbe est souvent confondu avec le complément circonstanciel du groupe GNS-GV/de la phrase par la grammaire scolaire récente. Le *Référentiel* les distingue, mais ne demande la maîtrise de cette distinction qu'en troisième année du secondaire (*voir* ci-dessous, en annexe, "**1.4. Le retour du circonstanciel**", page 113).

3.2.2.2.3. À l'intérieur des autres groupes (pronominal, adjectival, adverbial, connectif)

À côté des groupes nominal et verbal, les plus étudiés, il existe également d'autres groupes dont le noyau peut être pronominal, adjectival, adverbial ou connectif.⁵⁶

Ces groupes, porteurs de fonctions, sont systématiquement analysables en leur **noyau**, support du groupe, accompagné de leur(s) éventuel(s) **complément(s)**, apport(s) d'information.

⁵⁴ On préférera l'appellation « verbe en emploi copule » à celle de « verbe d'état » : en effet, l'étiquette « verbe d'état » est plus sémantique et correspond davantage à des exemples comme *La tour penche*. Le terme « verbe copule » est le terme employé dans le code de terminologie pour l'aspect syntaxique (verbe dont l'apport syntaxique est un attribut du sujet).

⁵⁵ Si le verbe n'a pas de complément, on considère néanmoins que ce complément circonstanciel porte sur la relation entre le verbe et le complément qu'il aurait pu avoir si on avait voulu le spécifier. Le complément circonstanciel cadre le processus de liaison du complément du verbe à son support verbal. Dans *Elle mange ses frites dans le salon*, *dans le salon* cadre le processus d'ingestion des frites. Si l'on ne spécifie pas le complément du verbe (dans *Elle mange dans le salon*), le complément circonstanciel reste cadre du processus : même si on ne dit pas ce qu'elle mange, elle mange bien quelque chose, et « manger quelque chose », elle le fait dans le salon. Le complément du verbe correspond à une position fonctionnelle vide, non occupée : on pourrait la noter Ø ('ensemble vide', en mathématique).

⁵⁶ On ne distingue généralement pas de groupe déterminant. Pour ce qui est du groupe pronominal, rarement considéré, il peut s'avérer nécessaire de le distinguer dans la mesure où certains pronoms peuvent avoir des compléments et dès lors former groupe avec eux : *certains d'entre eux*, *celui qui part*.

- **Groupe pronominal**
 - Noyau, pris en charge par un pronom : *Certains d'entre eux, celui qui part* ;
 - Complément du noyau/du pronom : *Certains d'entre eux, celui qui part*.
- **Groupe adjectival**
 - Noyau, pris en charge par un adjectif : *plein de bonne volonté/à craquer* ;
 - Complément du noyau/de l'adjectif : *plein de bonne volonté/à craquer*.
- **Groupe adverbial**
 - Noyau, pris en charge par un adverbe : *conformément à la loi/à ce qui est attendu* ;
 - Complément du noyau/de l'adverbe : *conformément à la loi/à ce qui est attendu*.
- **Groupe connectif**
 - Noyau, pris en charge par un connecteur : *devant la porte* ;
 - Complément du noyau/du connecteur : *devant la porte*.

Il peut paraître étrange de considérer le connecteur comme le noyau du groupe connectif : il semble avoir moins de poids sémantique que son complément (dans l'exemple, un groupe nominal à l'intérieur duquel *porte* est bien le noyau). Néanmoins, sans le connecteur, qui exerce également une fonction de lien, pas de liaison possible de *la porte* à ce à quoi il se rapporte (*Je t'attends devant la porte* ; on ne dit pas : *Je t'attends la porte*). Pour assurer cette liaison, il faut construire un groupe connectif englobant le groupe nominal comme complément : le connecteur est noyau de ce groupe englobant. Par ailleurs, tous les noyaux de groupe ne sont pas forcément plus importants au niveau du sens que leur complément : le verbe en emploi copule *est* dans *Marie est intelligente* semble embarquer moins de sens (hors temps et mode) que l'attribut *intelligente*. Pour autant, *est* est bien le noyau du groupe verbal (sans lui, pas de prédicat, ni de phrase correcte : on ne dit pas *Marie intelligente*). Le connecteur est donc essentiel au niveau syntaxique et endosse bien le rôle de noyau du groupe connectif.

3.2.2.2.4. Entre les groupes ou éléments du groupe

Une même fonction peut être occupée par deux ou plusieurs éléments ou groupes de mots coordonnés ou juxtaposés, qui n'entretiennent dès lors pas une relation de dépendance : [*Sarah, Lionel et Sappho*] *sont partis*. On parlera de la fonction de **lien** :

- **Lien**, pris en charge par une virgule ou un connecteur (coordonnant) : [*Sarah, Lionel et Sappho*] *sont partis* ; *Une jeune fille [humble mais qui ira loin]*.

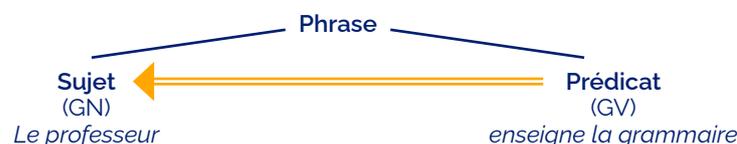
3.2.3. La syntaxe de constituance : les constituants de la phrase

Les fonctions de la phrase sont prises en charge par des constituants ou groupes divers. Le premier constituant de la phrase est la phrase elle-même. On a l'habitude de l'analyser ensuite dans ses constituants à chaque fois plus petits, jusqu'à arriver au seul mot.

3.2.3.1. La phrase et ses 3 constituants principaux

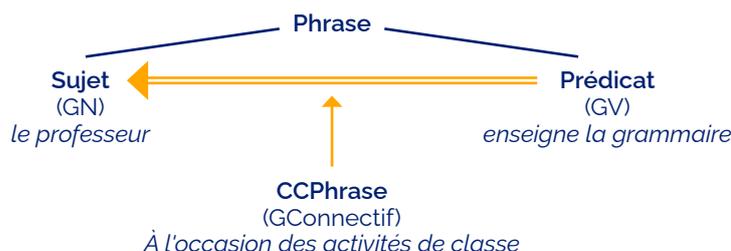
Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé à l'intérieur duquel un **apport-prédicat** est relié au **support-sujet** par une relation de prédication est constitutif de la phrase.

Ainsi, l'analyse schématique du premier niveau de la phrase *Le professeur enseigne la grammaire* se fait comme suit :



La phrase peut apparaître **complète** (tous les éléments sont présents) ou **incomplète** (l'un ou l'autre des éléments est absent : un sujet sans prédicat (*Pierre !*) ; ou un prédicat sans sujet (*Viens !* ou *À la mer*, en réponse à la question « Où vas-tu en vacances ? » ; dans ce dernier cas, le prédicat sans sujet est lui-même incomplet).

À ces deux constituants principaux, peut s'en ajouter un troisième, facultatif, l'**apport-complément circonstanciel** de la phrase, qui apporte de l'information à la relation entre le prédicat et le sujet : **À l'occasion des activités de classe**, le professeur enseigne la grammaire. En schéma :



Dans une perspective qui mixe syntaxe de dépendance (fonctions) et syntaxe de constituance (constituants), on analyse la phrase en **trois structures (groupes) constitutives et porteuses chacune d'une fonction différente**. On désigne ces trois structures sous le nom de « **constituants principaux de la phrase** ». Il y a le groupe de mot(s) qui exerce la fonction de sujet (**groupe sujet**), le groupe de mot(s) qui exerce la fonction de prédicat (**groupe prédicat**) et le groupe de mot(s) qui exerce la fonction de complément circonstanciel de la phrase (**groupe complément circonstanciel de la phrase**). Les deux premiers sont essentiels ; le troisième est facultatif :

Phrase = groupe sujet + groupe prédicat (+ groupe complément circonstanciel de la phrase)

À l'intérieur de la phrase, les fonctions principales sont généralement occupées par des groupes, des structures phrastiques (sous-phrases ou propositions dites « subordonnées ») ou encore des groupes intermédiaires (ces derniers seront envisagés en secondaire).

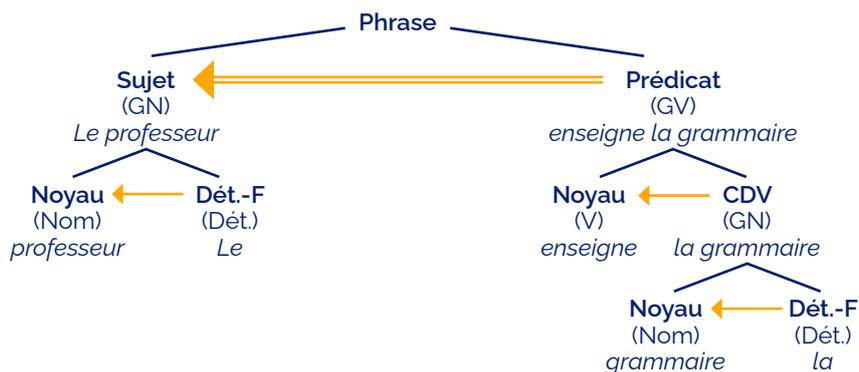
3.2.3.2. Les groupes

Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé qui réunit autour d'un support-noyau ses apports par une relation de détermination sera appelé **groupe**.

Le groupe est spécifié en fonction de la classe de son noyau : on parle de groupe nominal (*le professeur*, *Sapho*), pronominal (*certains d'entre eux*, *celui qui part*), verbal (*enseigne la grammaire*), adjectival (*pleine d'eau*), adverbial (*conformément à la loi*) et connectif (*devant la porte*). Il est composé d'un noyau et de ses apports par détermination (épithètes, déterminants-F, compléments ou attributs, ainsi que des compléments de la relation [Apport par Dét. – Noyau] : complément circonstanciel ou complément adverbial).

Le groupe est une structure intégrative porteuse d'une fonction syntaxique dans la phrase (ou la sous-phrase).

Comme vu précédemment, *Le professeur enseigne la grammaire* compte deux groupes à son deuxième niveau d'analyse et un à son troisième niveau. On peut les schématiser de la manière suivante :



3.2.3.3. La sous-phrase dans la phrase complexe

Comme souvent, la complexité n'est pas synonyme de complication mais correspond à la répétition dans un segment d'un mécanisme simple (on parle de « récursivité »). Ainsi, une phrase complexe contiendra-t-elle plusieurs unités de même rang (phrastique) mais avec hiérarchisation : une phrase matrice et une ou des sous-phrase(s). Dans le cas de la phrase complexe, un nouveau type de constituant apparaît donc : la **sous-phrase** (ou **proposition subordonnée**), qui, comme la phrase, est constituée d'un groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé à l'intérieur duquel un apport-prédicat est relié au support-sujet par une relation de prédication et qui contient un verbe conjugué à un mode personnel (indicatif ou subjonctif). La phrase complexe sera étudiée en secondaire.

La sous-phrase est une structure intégrative enchâssée dans une phrase matrice.

L'enchâssement de la sous-phrase se fait :

- soit à l'aide d'un connecteur (primaire, les traditionnelles « conjonctions de subordination » ; ou secondaire, les pronoms ou déterminants relatifs, par exemple) : *Je pense **qu'il viendra demain** ; Je me demande **si elle viendra** ; J'ai rencontré Sarah **quand elle est venue à Bruxelles** ; **S'il pleuvait**, je ne sortirais pas ; Je te présente la femme **qui a sauvé mon fils**.*
- soit par juxtaposition, sans aucun connecteur. En l'absence d'outil explicite, l'esprit doit reconstituer de quel type est le lien entre les segments de phrase : ***Il pleuvrait**, je ne sortirais pas ; **Tu fais un pas**, tu es un homme mort ; **Il pleut**, elle prend son parapluie ; auxquels on ajoutera *Tu viens, **demanda-t-elle** ?* (l'incise de discours rapporté, sans connecteur, mais avec inversion, qui équivaut au « populaire » *qu'elle dit*).*

L'enchâssement (de même que la juxtaposition enchâssante) intègre une sous-phrase dans une phrase matrice ; il permet de donner un statut fonctionnel à cette sous-phrase, c'est-à-dire de lui faire endosser une fonction dans la phrase matrice.

On peut effectuer un premier classement des sous-phrases « explicites » en fonction de l'outil d'enchâssement, connecteur primaire ou secondaire. La sous-phrase peut-être :

- **connective** : les complétives ou circonstancielles enchâssées par un connecteur (une conjonction de subordination : *que, si, comme...*) : *Je suis certaine **que tu vas t'en sortir** ; L'idée **que tu partes m'est insupportable** ; Je me demande **s'il pleut**.*
- **pronominale** : les relatives enchâssées par un pronom relatif (*qui, que, dont, où...*) : *Je te présente la femme **qui a sauvé mon fils**.*
- **déterminale** : certaines relatives enchâssées par un déterminant relatif (*lequel, duquel, auquel...*) : *Pierre a consulté un médecin, **lequel** médecin avait déjà soigné ses parents.*

Les sous-phrases peuvent occuper différentes fonctions de la phrase :

- **Sujet** : ***Que tu partes m'étonne**.*
- **Épithète/complément du nom** : *J'ai vu un garçon **qui dansait** ; L'idée **que tu viennes me réjouit**.*
- **Complément du verbe** : *On dit **que Pierre est pressé** ; Elle doute **que tu puisses venir** ; Je me demande **s'il pleuvra demain**.*
- **Attribut du sujet** : *Le problème est **que tu arrives toujours en retard**.*
- **Complément circonstanciel** : ***S'il pleuvait**, je ne sortirais pas ; Elle est arrivée **quand il partait** ; **Si tu as soif**, il y a du jus dans le frigo.*
- **Apposition ou épithète détachée** (la relative **prédicative**) : *Les hommes, **qui sont des mammifères**, se comportent souvent comme des animaux.*
- On trouve même des sous-phrases en position de **phrase** : ***Qu'il parte !***

Discours pour l'enseignement secondaire

1. Du texte et du discours à la phrase

Les parties suivantes concernent le rapport entre le texte et le discours⁵⁷, d'une part, et la phrase, de l'autre. Sans doute concernent-elles davantage l'enseignement secondaire. Néanmoins, certaines notions sont déjà utiles et nécessaires pour l'enseignante et l'enseignant du fondamental, ne fût-ce que pour articuler les pratiques de ces derniers, souvent focalisées sur la phrase, avec la dimension textuelle et discursive, plutôt réservée au secondaire. La phrase n'a pas d'existence réelle hors texte et discours : on ne parle ou n'écrit pas par phrases seules ou additionnées, mais par textes et discours dans lesquels des phrases sont organisées et articulées entre elles en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont l'intention de l'énonciateur. Il est important de pouvoir faire dialoguer ces différentes dimensions d'unités de communication, notamment autour des relations entre apports et supports d'information.

1.1. La mise en relation de l'apport au support, du texte à la phrase

La mise en relation entre un apport et un support de signification est fondamentale à tous les niveaux d'encodage/décodage de la langue. Voyons-la à l'œuvre du texte et du discours à la phrase.

Au niveau du texte et du discours, la **structure discursive** procède par la mise en relation d'un propos⁵⁸ (de quoi est-il question ?) et d'un commentaire (qu'en dit-on ?), en s'appuyant sur la **structure communicative** tributaire, elle, de l'**intention de communication** du locuteur/scripteur, du **genre de texte** sélectionné et **des modalités énonciatives** jugées pertinentes : sa volonté d'informer ou de persuader, par exemple, le choix d'un texte descriptif ou argumentatif pour ce faire, ainsi que celui des modalités assertives, interrogatives ou injonctives, qui auront également une répercussion sur la sélection de l'élément placé en position de support ou d'apport ainsi que sur la progression thématique qui découle de l'ensemble des choix opérés.

Au niveau de la phrase comme unité de communication, la **structure logique**, qui renvoie à la manière d'envisager le procès⁵⁹ dont il est rendu compte tout au long du commentaire, sera la première à affecter directement la **structure phrastique**. Toujours à ce niveau phrastique, la structure logique se double d'une **structure informative** organisée en deux zones (zone thématique, initiale, de l'information connue et zone rhématique, seconde, de l'information nouvelle). Dans ce cadre, le locuteur/scripteur peut procéder à une (ré)organisation de l'information en plaçant ou déplaçant des éléments thématiques et rhématiques (par mise en évidence, par exemple), ce qui, ramené au niveau de la **structure syntaxique**, n'est jamais qu'un jeu sur les positions sujet/noyau – déterminant ou complément/prédictat⁶⁰ (dans chaque **structure intégrative**). Cette mise en relation d'apport à support de sens (**structure sémantique**), permet la répartition des mots en **classes** et la description de leur **fonction (structure morphosyntaxique)**. De la même manière, elle permet de régler les questions relatives à l'accord, vu comme un mécanisme assurant la cohésion (**structure cohésive**) entre un apport de signification (receveur d'accord) et son support (donneur d'accord).

Ci-dessous un tableau illustrant que la relation apport-support (la structure ternaire apport-support-relation) est à la base et/ou tributaire de chacune des structures exploitées par la langue.

⁵⁷ La grammaire traditionnelle, orientée vers l'écrit, parle généralement de « texte », pour désigner une production écrite. Afin d'intégrer la dimension orale des productions, on utilise généralement le terme « discours ». Ce terme, en linguistique, désigne au départ une exploitation de la langue, tant orale qu'écrite – le discours peut même être d'abord écrit, avant d'être prononcé. Utilisé conjointement avec le mot « texte » ou par opposition à celui-ci pour désigner une unité de communication, le terme « discours » vise à intégrer la dimension orale dans la grammaire, même s'il n'exclut pas lui-même l'écrit.

⁵⁸ Le terme **propos** est ambigu. En langage courant, il dit soit ce dont on parle (à quel propos ?), soit ce qu'on en dit (le propos tenu). Certaines théories utilisent le terme **propos** dans la deuxième acception comme apport d'information à un **thème**. Dans la mesure où il faut différencier les niveaux de structure informative/discursive et logique, nous devons réorganiser les termes en paires d'opposition suivantes : **propos/commentaire** (structure informative/discursive, où **propos** est utilisé dans la première acception ; le **commentaire** est ce qu'on dit du **propos** ; le **commentaire** pourra être plus ou moins long (de la phrase au livre, voire à la collection, en passant par le paragraphe et le chapitre) ; **thème/rhème** (structure logique, où le **thème** est ce dont on parle dans le cadre du procès envisagé et décrit ; le **rhème** est ce qu'on dit du **thème**, toujours dans le cadre de ce procès).

⁵⁹ Événement, fait, ou situation du monde (ce qui se passe, ce qui est) dont l'énonciateur rend compte à partir d'un verbe par la mise en relation logique d'un thème et d'un rhème (ce dont on parle, dont on affirme ou nie quelque chose et ce qu'on en dit), prélude au formatage en phrase.

⁶⁰ Pour rappel, **noyau** est la fonction généralement endossée par un support d'information dans un groupe, tandis que **déterminant-F, complément et prédicat** sont des fonctions qui relèvent de l'apport d'information ou de signification.

Structure	Implication du support et de l'apport
Communicative	De quoi parle-t-on? Qu'en dit-on?
<ul style="list-style-type: none"> • Intentionnelle • Textuelle • Énonciative 	Quelle intention? Quel genre? Quelle progression? De quelle manière, eu égard à la situation de communication?
Discursive	Propos - commentaire ⁶¹
Logique	Thème - rhème
Informative	Information connue - information nouvelle
<ul style="list-style-type: none"> • Linéarisation de la phrase 	Zone thématique - zone rhématique
Sémantique	Support - apport
Syntaxique	Noyau - déterminant ou complément/prédictat
Structure intégrative	
<ul style="list-style-type: none"> • Phrastique • Autres 	Groupe phrastique (Noyau - prédicat 1 ^{er}) Groupe nominal, verbal, ... (Noyau - déterminant/complément...) Groupe intermédiaire (Noyau - prédicat 2 nd)
Morpho-syntaxique	Noyau, déterminant/complément, prédicat, lien
<ul style="list-style-type: none"> • Fonction • Classe 	Mots à fonctionnement représentatif de noyau (noms, pronoms), déterminant/complément (déterminants, adjectifs, adverbes), prédictat (verbes), lien (connecteurs)
Cohésive (accord)	Support/donneur d'accord - apport/receveur d'accord

1.2. Texte, discours et genres de texte

Le texte – pour l'écrit – et le discours – pour l'oral – visent notamment à communiquer l'intention qui les guide et se composent d'un ou plusieurs acte(s) de langage. Ces **intentions de communication**, traduites en modalités (déclarer (asserter), enjoindre, interroger) et stratégies énonciatives, peuvent être de différents types, notamment, du point de vue de l'énonciateur : informer, donner du plaisir/susciter des émotions, enjoindre, persuader/convaincre. Bien entendu, l'acte et l'intention ne sont pas les seuls éléments à prendre en compte dans la communication puisque celle-ci est tributaire de la situation de communication ou du genre de texte.

La **situation de communication** fait référence au *qui parle à qui, et dans quelles circonstances, à quel propos, dans quel but...* Elle invite à prendre en compte la notion de variation (registre, lexique...) et peut laisser des traces dans la composante énonciative de l'énoncé.

Un des préalables à l'analyse du discours est l'élaboration de classifications, notamment en **genres de textes**. La fonction du texte peut servir de critère : texte juridique, politique... Sa structure, également : texte **narratif, descriptif, explicatif, dialogué, argumentatif**... Ensuite, pour construire l'objet d'étude, il s'agit de croiser ces classifications, de les situer dans l'espace et le temps et de les associer à des conditions de production particulières : on peut dès lors étudier le discours politique polémique à telle époque, à tel endroit. Le **genre de texte** orientera la formalisation et la stratégie de communication notamment par sa manière de présenter l'information et d'en assurer la progression. Il y aurait un genre de texte prototypique/privilégié pour répondre à chacune des intentions communicatives. Par exemple, **mais non exclusivement**, les combinaisons fréquentes suivantes :

⁶¹ Les différents termes, notamment ceux qui désignent les différents types d'apport et de support selon les structures envisagées, les classes de mots ou natures et les fonctions sont expliqués dans le texte qui suit.

Intention de communication	Structure dominante de texte	Modalité énonciative
Informar	Explicatif, narratif, descriptif	Asserter
Persuader	Argumentatif, dialogué	Asserter
Faire obéir	Dialogué, explicatif	Enjoindre
Faire ressentir	Narratif, descriptif	Asserter, interroger

1.3. Genre de texte et type de progression thématique

Quand, dans un texte, on enchaîne des phrases, dont chacune est pourvue d'un thème principal, il faut s'assurer que le récepteur puisse bien suivre le fil rouge que l'énonciateur a l'intention de tisser : il importe donc que l'on suive bien **le propos** de l'énonciateur, le « à propos de quoi il parle » au niveau discursif. Pour ce faire, l'énonciateur est censé construire une progression qui articule les thèmes successifs entre eux et permette ainsi au récepteur de ne pas se perdre. On parle de **progression thématique**.

La tradition envisage trois types de progression.

- Il est question d'une progression à **thème constant** dès lors que le thème (Th) reste stable et que la progression est assurée par la seule multiplication des rhèmes (Rh) qui lui apportent de l'information.

Th 1 ← Rh 1 ; Th 1 ← Rh 2 ; Th 1 ← Rh 3 ; ...

Avant de partir en voyage, Pierre a préparé sa valise. Il a commencé à disposer ses vêtements sur son lit avant de s'apercevoir qu'il n'en aurait certainement pas assez. En quatrième vitesse, il est donc parti acheter quelques t-shirts et deux paires de chaussettes.

- On parle de progression **thématique linéaire** si le rhème devient le thème suivant.

Th 1 ← Rh 1 ; Th 2_(← Rh 1) ← Rh 2 ; Th 3_(← Rh 2) ← Rh 3 ; ...

Pierre a enfin réussi à réunir suffisamment de vêtements. Mais les vêtements ne sont pas le tout d'une valise. Encore faut-il qu'elle soit suffisamment grande pour les affaires de toilettes, lesquelles sont aussi essentielles, même si moins encombrantes.

- Enfin, la progression dite **éclatée**, ou à **thèmes dérivés**, peut être illustrée comme suit.

Th 1 ← Rh 1 ; Th 2 ← Rh 2 ; Th 3 ← Rh 3 ; ...

De l'autre côté du périphérique, une petite vallée au creux de laquelle, quelques promeneurs, enfin. On comprend le petit attroupement. Le relief offre une vue imprenable sur le fameux axe nord-sud de Pékin et ce lac en forme de dragon qui vient lécher les piliers du nid d'oiseau olympique. La brume a noyé la perspective. (d'après LeMonde.fr, 14/10/2009, « la Forêt »)

L'unification du texte se fera dès lors autour du propos : l'énonciateur parle de ce que l'on voit dans le cadre spatio-temporel de la narration.

Le **texte narratif** privilégiera plutôt une progression à thème constant. Le **texte argumentatif**, lui, se construira le plus souvent sur une progression thématique linéaire, sur la reprise et l'étagage des arguments. Les **textes descriptif** et **explicatif** useront, pour leur part, préférentiellement d'une progression éclatée de l'information, ciblant successivement plusieurs points de détails. Il existe aussi le **texte dialogué**, dont la progression thématique est variable vu qu'elle dépend des interventions des participants.

Une telle régularité n'est évidemment que théorique. En effet, il n'est pas rare de rencontrer des ruptures de progression plus ou moins longues ou, plutôt, des combinaisons et des intercalages d'un type de progression, éventuellement accompagnée du choix d'un autre (sous-)thème. Le texte originel du dernier extrait cité ci-dessus proposait, par exemple, davantage une progression mixte, somme toute assez courante :

De l'autre côté du périphérique, une petite colline au sommet de laquelle, quelques promeneurs, enfin. On comprend le petit attroupement. Ce relief offre une vue imprenable sur le fameux axe nord-sud de Pékin et ce lac en forme de dragon qui vient lécher les piliers du nid d'oiseau olympique. La brume a noyé la perspective. (LeMonde.fr, 14/10/2009, « la Forêt »)

Cet extrait présente une progression en apparence éclatée, mais un Th3 *Ce relief* renvoyant à *une petite colline* de la première phrase. On parle, dans ce cas, de **progression complexe**.

Le texte est un ensemble de phrases dont la production et le tissage doit répondre avec **cohérence** à une intention et à un propos fixé, ainsi qu'à une situation de communication, qui peuvent imposer certains formats (par exemple, les structures ou genres de texte) ou certaines formes (notamment, le vouvoiement de politesse).

C'est par ailleurs au niveau tant intra-phrastique (les liens entre les mots, les accords) qu'inter-phrastique (le lien entre les phrases, la bonne référencement...) que se joue la **cohésion**, laquelle s'opère par un bon usage et une combinaison correcte des unités grammaticales. Pour cette raison, la phrase sera considérée comme une unité de la communication.

1.4. Anaphore et déixis

Dans le cadre de la progression thématique, il importe, afin de bien comprendre les productions, de bien analyser les phénomènes de reprise ou de mise en relation avec l'environnement

- **contextuel** (non verbal, par exemple, la situation de communication dans *ce gâteau* qui ne peut être identifié par la personne à qui je m'adresse que parce que je le lui montre) ;
- ou **cotextuel** (verbal, par exemple, le démonstratif dans *ce gâteau* qui ne trouve de référence chez mon interlocuteur que parce que l'environnement textuel permet son identification).

Parmi ces phénomènes, figurent l'**anaphore** et la **déixis**. Dans une pâtisserie et lorsque l'on dit à la personne qui sert : *Je voudrais ce gâteau*, celle-ci devra déterminer si l'on parle de ce gâteau délicieux qu'elle vient de vanter (on vient d'en parler : anaphore) ou si l'on se tourne soudainement vers un nouvel objet qui se trouve dans la vitrine (on le montre : déixis). Autrement dit, elle devra choisir entre une interprétation anaphorique et une interprétation déictique du démonstratif *ce*.

Déixis et anaphore renvoient donc aux deux fonctionnements du langage : l'un que l'on peut qualifier d'extra-langagier, se référant au monde extérieur ; l'autre, d'intra-langagier, équivalant à l'emploi générique d'anaphore. Ces deux fonctionnements mobilisent des capacités cognitives différentes : de repérage pour la déixis, de mémoire ou d'anticipation pour l'anaphore.

Le terme de déixis renvoie à la situation de communication. Les expressions déictiques ont un sens qui implique donc obligatoirement un renvoi à cette situation. Selon ce principe, on remarque que les deux premières personnes (*je, tu*) sont déictiques (à la différence de la troisième, qui est le plus souvent anaphorique). Les adverbes, de temps et de lieu, sont également déictiques. *Hier* n'a de sens que par rapport au temps de référence de l'énonciation qui serait *aujourd'hui*... Les particules *-ci* et *-là* sont des outils déictiques très utilisés. Enfin, les démonstratifs peuvent souvent être déictiques.

Le terme d'anaphore renvoie au discours et implique qu'un segment de discours soit repris par un mot. Au sens strict, on distingue parfois l'**anaphore** (reprise d'un élément antérieur) de la **cataphore** (annonce d'un élément à venir, comme dans *cet idiot de voisin*, où le démonstratif annonce *voisin*). Néanmoins, le terme d'anaphore s'emploie souvent de façon générique, pour désigner les deux fonctionnements. La plupart des pronoms, par exemple les **personnels** (de la troisième personne : *il, elle*...), les **relatifs** (*qui, que*...), les **démonstratifs** (*ce, celle(-là)*...), les **adverbiaux** (*en* et *y*, comme dans *je m'en souviens, j'y reviendrai*), ont le plus souvent un emploi anaphorique. Les noms peuvent être utilisés de manière anaphorique (comme quand on dit *Il a quitté la ville* après avoir mentionné de quelle ville il s'agissait). Tous les outils anaphoriques ont pour objet d'abrèger le discours ou d'éviter certaines répétitions à l'identique qui pourraient l'alourdir (tout en permettant, par exemple, une progression thématique compréhensible).

On s'aperçoit de la complexité du fonctionnement de l'anaphore dès qu'on a affaire à une unité un peu longue de langage, un texte, par exemple. Il existe des anaphores **fidèles**, qui reprennent l'élément dans la totalité et l'exclusivité de son contenu, comme les pronoms relatifs (*l'homme qui marche*), mais il existe aussi des anaphores **infidèles**, qui s'obtiennent par déduction, ou par association, comme le laisse entrevoir le fonctionnement des possessifs dans *Tes enfants jouent, les miens travaillent*. Les anaphores produites par les noms sont souvent **associatives** : comment parler du *tronc* si on n'a pas déjà parlé d'*arbre* ?

En discours, fonctionnements déictiques et anaphoriques peuvent se combiner, comme dans les démonstratifs ou les pronoms personnels de troisième personne (*ce, lui*). Le langage a pour but d'établir entre les interlocuteurs un positionnement commun face à la réalité, mais aussi de construire une mémoire temporaire partagée.

Impossible de parler d'anaphore et de déixis sans aborder la question de la référence ou du **référent**. On lui donne deux sens : l'un contextuel, qui renvoie à un objet du monde que l'interlocuteur doit pouvoir identifier, l'autre cotextuel (cela est particulièrement vrai pour le terme « référent », souvent utilisé en grammaire pour décrire ce à quoi renvoient les outils anaphoriques). Ainsi, on pourra dire que, dans l'anaphore au sens strict, le référent est placé avant, alors que, dans la cataphore, il est placé après.

Les fonctionnements déictique et anaphorique sont loin d'être toujours limpides, dans la réalité de la communication. Leur maîtrise est l'un des principaux enjeux du maniement d'une langue. La réussite d'un acte de communication dépend parfois de la bonne identification de ce à quoi un pronom renvoie exactement.

2. La phrase comme unité de communication

Le commentaire de l'énonciateur peut être plus ou moins long. Il pourra être découpé en plusieurs séquences correspondant à autant d'actes de langage, qui reposent sur des procès.

Chaque procès renvoie à une réalité perçue et conçue, à un événement ou une situation du monde dont on cherche à rendre compte. Prenons par exemple un événement observable.



Cet événement peut être envisagé à partir du procès articulé autour du verbe « manger », qu'on peut décrire comme suit :



L'énonciateur envisage ce procès en en établissant une structure logique, représentée dans son esprit de manière ternaire, composée

- de « ce dont on parle, ce dont on affirme ou nie quelque chose dans le cadre du procès envisagé » (le **thème**), par exemple je parle du chat ;
- de « ce que l'on dit de ce dont on parle, ce qu'on affirme ou nie du thème dans le cadre du procès envisagé » (le **rhème**), par exemple je dis du chat qu'il mange la souris ;
- de la mise en relation des deux.

Cette structure ternaire sera transposée dans le langage par le biais de l'unité de communication « phrase ».

À la structure logique thème-rhème correspond donc un formatage, une transposition syntaxique en phrase. Une approche plus syntaxique établit un lien clair et explicite entre le thème et le support-sujet de la phrase. **Le support-sujet de la phrase apparaît en général comme le correspondant grammatical du thème, et l'apport-prédicat comme le correspondant grammatical du rhème.** La relation prédicative, qui relie l'apport-prédicat au support-sujet de la phrase, est, quant à elle, le correspondant grammatical de la mise en relation entre le rhème et le thème.

La phrase pourra être vue comme la transposition et le formatage syntaxique d'une structure logique dont le thème est le point de départ et la première partie, et le rhème, la deuxième partie. Le thème se réalise généralement dans la structure phrastique en occupant la première position de la phrase, celle généralement dévolue au support-sujet de phrase. On pourra donc transposer la structure logique vue plus haut dans une phrase comme *Le chat mange la souris*.

Dans cette conception, la position initiale de la phrase apparaît donc comme le lieu d'incarnation syntaxique du thème. On peut par ailleurs placer certains autres éléments de la phrase dans cette position ; on parlera alors, sur le plan informatif, de « **thématisation** ». Ainsi, le cadre d'un procès⁶² peut être thématisé : *Dans le jardin, le chat mange la souris*. Le cadre *dans le jardin* en position initiale de phrase fait partie des éléments thématisés, de ce que l'on pourrait appeler une « **zone thématique** », plus large que le thème, laquelle renfermera donc l'ensemble des éléments supposés connus dont on parle. Dans la phrase ci-dessus, on parle de ce que fait */le chat dans le jardin/*.

En fait, la zone thématique peut être identifiée syntaxiquement comme l'espace qui inclut le support-sujet de phrase ainsi que ses apports, à l'exclusion de l'apport-prédicat, qui constitue, quant à lui, la « **zone rhématique** », espace réservé à l'information nouvelle. La relation prédicative est un espace de médiation entre ces deux zones. Ses apports (compléments circonstanciels de la phrase (en ce compris ceux qui portent sur l'énonciation)) sont reversés à l'une ou l'autre zone selon la place que l'énonciateur leur assigne dans la linéarité de son énoncé.

Les apports de signification qui fixent le cadre dans lequel se déroule le procès (et qui portent sur une relation) se situent dans la chaîne du discours – avec parfois quelques restrictions – soit à gauche du premier élément impliqué dans la relation, soit à droite du deuxième, soit encore au milieu de ces éléments. Dans le cas des apports à la relation prédicative, cela revient à dire qu'un apport peut être placé soit à l'initiale de l'énoncé, soit en finale, soit encore être intercalé au sein de l'énoncé.

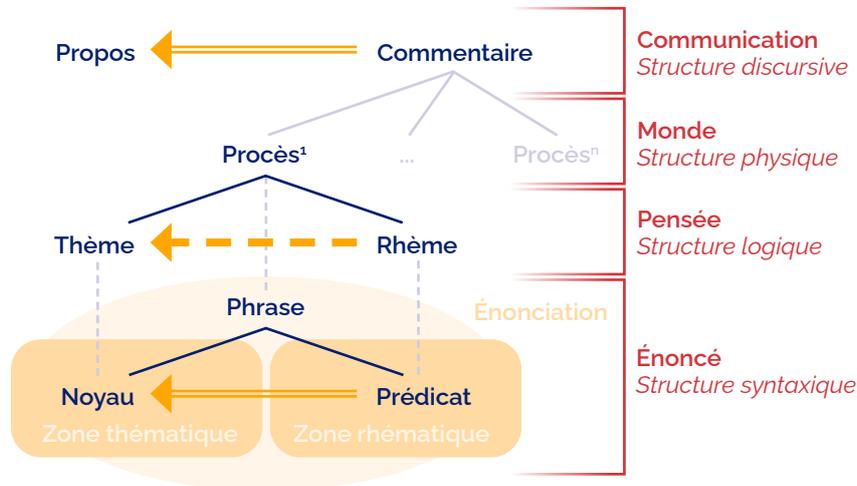
- Si l'énonciateur place l'apport à l'initiale, il le présente comme un cadre fixé dès l'abord, à l'intérieur duquel il assume son énoncé (*Dans le jardin, le chat mange la souris*) : l'apport est reversé à la zone thématique des éléments supposés connus, et il y a bien thématisation du cadre, avec possible effet de contraste par rapport aux autres cadres du même discours ;
- Si l'énonciateur intercale l'apport au sein de l'énoncé, il le présente comme un cadre, mais sous la forme d'un commentaire ajouté (*Le chat, dans le jardin, mange la souris*) ;
- Si l'énonciateur place l'apport en finale, c'est-à-dire à la droite du prédicat, il le présente comme le rappel d'un élément de la question qui a conduit à la réponse (*Il fait quoi, le chat, dans le jardin ?*) ou comme la réparation d'un oubli de fixation du cadre (*Le chat mange la souris, dans le jardin*) : l'apport est alors reversé à la zone thématique des éléments connus.

On notera enfin qu'un cadre thématisé, s'il est bien inscrit syntaxiquement dans l'énoncé à l'initiale duquel il se trouve (il sera apport à la relation prédicative), peut voir la portée de ses effets sémantiques dépasser la frontière de la phrase. En l'absence d'indication contraire, en effet, le cadrage vaudra également pour la suite du discours, jusqu'à ce qu'un autre cadrage prenne la relève.

En résumé, l'énonciateur souhaite communiquer au sujet de quelque chose : le **propos**. Il développera un **commentaire** plus ou moins long (**texte**), qui reposera sur l'articulation de la description de différents **procès** du monde – réel ou imaginé. Ces procès sont pensés comme une structure ternaire (**thème-rhème-relation**), qui trouve une traduction dans le formatage syntaxique (**phrase**) choisi par l'énonciateur pour en rendre compte (**sujet-prédicat-relation**), formatage subdivisé en **zone thématique** (pour l'information connue) et **zone rhématique** (pour l'information nouvelle).

⁶² Le cadre d'un procès correspond à tout apport d'information (temps, lieu, relation d'implication logique de cause, condition, conséquence, but, concession...) qui fixe les limites dans lesquelles l'énonciateur assume son énoncé comme vrai.

En schéma :



On prendra donc soin de ne pas confondre, d'une part, la structure logique thème-rhème d'un procès, avec ses zones thématique et rhématique transposées dans la phrase et l'énoncé, et, d'autre part, la structure, plutôt informative-énonciative, de discours **propos-commentaire**. Le **propos** est l'objet du discours, le « à propos de quoi on parle » ; le **commentaire** est ce qui en est dit. La différence avec la structure logique est une différence de niveau d'envisagement : l'envisagement informatif-énonciatif du discours pour propos-commentaire ; l'envisagement logique du procès pour thème-rhème. L'exemple *Sarah, je ne l'ai pas vue depuis longtemps* permet de bien distinguer ces niveaux.

Dans la structure informative-énonciative du discours, je parle de */Sarah/* et j'en dis que */je ne l'ai pas vue depuis longtemps/*. */Sarah/* est bien le propos, l'objet de mon discours, et ce que j'en dis consiste en mon commentaire sur cet objet de discours. À un autre niveau d'envisagement, le niveau de la structure logique, le procès dont je rends compte est celui de *voir*. Je choisis pour thème l'origine du procès (celui qui voit, à savoir *moi*) ; par rapport à ce procès, je parle donc de *moi* (thème du procès) et j'en affirme que ce *moi* n'a pas vu Sarah depuis longtemps (rhème). Formaté en structure syntaxique, cela donne bien *Sarah, je ne l'ai pas vue depuis longtemps*, où le thème du procès (*moi*) est transposé en support-sujet de phrase (*je*) et où *Sarah* est un cadre thématisé, qui, en tant que complément circonstanciel de la phrase et trace du propos, apporte de l'information sur l'énonciation.

Certains titres de journaux fonctionnent de la même manière : *Affaire X : l'inculpé nie toute implication*. La première partie correspond au propos, à l'objet du discours (on parle de */l'Affaire X/*), et on en dit pour commentaire que */l'inculpé nie toute implication/*. Au niveau de la structure logique, *l'inculpé* est choisi comme thème du procès *nier*. Syntactiquement, dans un énoncé unique, *l'inculpé* devient support-sujet de phrase et *Affaire X* un cadre thématisé, qui, en tant que complément circonstanciel de la phrase et trace du propos, apporte de l'information sur l'énonciation.

On notera que les mêmes mots d'un énoncé, pris dans un ordre différent alors que leur rôle semble ne pas changer, peuvent donner des configurations différentes en matière de répartition thème-rhème, voire propos-commentaire. Ainsi la structure de la phrase *Pierre adore le cinéma*, en l'absence de contexte signifiant le contraire, pourra être considérée, discursivement, comme la mise en relation d'un propos (*/Pierre/*) et d'un commentaire (*/Il adore le cinéma/*), et, logiquement, comme la mise en relation d'un thème (*Pierre*) et d'un rhème (*adore le cinéma*), rendus, syntactiquement, respectivement par le support-sujet de la phrase (*Pierre*) et son apport-prédicat (*adore le cinéma*). Si la phrase se transforme en *Le cinéma, Pierre adore*, les structures sont modifiées. En fait, la structure discursive se décompose alors en propos (*/Le cinéma/*) et commentaire (*/Pierre adore/*) ; la structure logique en thème (*Pierre*) et rhème (*adore*) ; la structure syntaxique en support-sujet de phrase (*Pierre*) et apport-prédicat (*adore*), avec un cadre thématisé (*Le cinéma*), qui apporte de l'information sur l'énonciation, en tant que complément circonstanciel de la phrase et trace du propos. Dans cette construction, l'apport-prédicat se compose d'un verbe sans apport-complément (*Le cinéma* n'est pas complément du verbe), en emploi absolu, ce qui engendre une signification particulière, différente de la phrase précédente.

Enfin, deux phrases ou deux énoncés apparemment identiques, avec structure thème-rhème constante, peuvent correspondre à des structures propos-commentaires différentes. Ainsi une phrase comme *Pierre mange tous les gâteaux*, avec *Pierre* comme thème du procès et *mange tous les gâteaux* comme rhème, peut répondre de la même manière comme enchaînement à des énoncés différents. Entre autres :

- *Que fait Pierre ?* On pose *Pierre* et on se demande ce qu'il fait. Le propos devient */Pierre fait quelque chose, mais quoi ?/* ; le commentaire */Il mange tous les gâteaux/* ;
- *Que se passe-t-il ?* On pose l'existence d'un événement, mais on ne sait pas lequel. *Pierre* n'est même pas présupposé. Le propos est */Il se passe quelque chose, mais quoi ?/* ; le commentaire */Il y a que Pierre mange tous les gâteaux/*.

2.1. La phrase comme compte rendu de procès : la voix

La voix⁶³ est un phénomène très large qui intervient sur tout le procès et dont la phrase entière – et donc son formatage ou sa syntaxe – rend compte. En fait, les voix se différencient en fonction du point de vue adopté par l'énonciateur sur le procès dont il rend compte, et du choix qu'il fait de ce dont il parle, du thème du procès. Les voix sont dès lors l'expression de ce point de vue.

Si l'on représente le procès suivant :



comme ceci :



l'énonciateur peut choisir de focaliser son point de vue sur celui qui prend en charge le procès ou sur celui sur qui celui-ci s'exerce et mettre le thème choisi (généralement) en position sujet.

- La **voix active**⁶⁴ est celle qui est la plus fréquemment utilisée ; elle prend comme thème de son propos l'élément qui prend en charge le procès (1) : *Le chat mange la souris*.

Autres exemples : *Je l'ai rencontré la semaine dernière* ; *Nous construisons des maquettes* ; *La Tour de Pise penche dangereusement* ; *J'ai penché la Tour de Pise sur la maquette pour qu'elle soit ressemblante* ; *Elle va partir bientôt* ; *Nous courrons tous ensemble*.

- Dans la **voix passive** l'énonciateur choisit, pour sa phrase, comme thème du procès l'élément sur qui s'exerce ce procès (2) : *La souris est mangée par le chat* ; dans ce cas, contrairement à ce que dit la tradition, le verbe n'est pas *est mangée* : le verbe est réduit à *est*, et *mangée* apparaît comme un attribut du sujet : il est en effet pronominalisable comme un attribut et ne peut dès lors faire partie du verbe : *La souris l'est par le chat*. Par ailleurs, les exercices de transformation (transformer de la voix active à la voix passive) effectués en classe sont vains et font croire que lorsqu'on l'on construit une phrase à la voix passive, on passe nécessairement d'abord par une forme active que

⁶³ Souvent considérée comme une catégorie grammaticale du verbe, dans la mesure où elle en fait parfois varier la forme, la voix affecte cependant la totalité de la phrase.

⁶⁴ Il y a quelque chose d'incongru à vouloir à toute force réduire à des voix dites « active » ou « passive » des verbes qui ne sont pas dits « d'action », comme les verbes copules (*Pierre est malade*) et les verbes d'état (*La tour penche*). Par ailleurs, peut-on réellement parler d'un « sujet qui ferait l'action » dans *Pierre reçoit des coups* ? On pourrait avantageusement remplacer les termes « voix active » et « passive » par les termes « voix 1 » et « voix 2 », qui seraient utilisés en fonction de l'élément du procès pris comme thème : 1 = celui qui prend en charge le procès ; 2 = celui sur qui s'exerce le procès.

l'on transforme. En fait, on choisit juste, dans ce qui se passe, ce que l'on prend comme thème du propos et on le met en position sujet.

Autres exemples : *Nous avons été surpris par sa réponse ; Elle a été félicitée pour son parcours ; Elles ont été nommées par le Conseil d'administration ; Ils sont aimés de tous.*

D'autres voix existent :

- **La voix moyenne ou pronominale** est une sorte d'intermédiaire entre la voix active et la voix passive ; celui qui prend en charge le procès et celui sur qui celui-ci s'exerce sont un seul (ou une partie d'un seul) et même élément (ici, prenons *le chat*). L'énonciateur décide de parler du *chat*, et de ne parler que de lui par l'intermédiaire d'un pronom personnel *se*. Comme il n'est pas toujours possible de décliner un même procès à toutes les voix qui existent, il faut ici changer de type de procès⁶⁵ : *Le chat se lave ; Ils s'embrassent affectueusement ; Elles s'envoient des messages tout le temps ; Elles sévannouissent dans la nature ; Nous ne nous attendions pas à cette réplique ; Les médicaments se vendent cher.*
- **La voix factitive** prend comme thème un élément extérieur au procès initial, un tiers qui *fait* en sorte que le procès se déroule. Il est déclencheur du procès ; il *fait faire* : *Marie fait manger la souris par le chat ; Pierre fait couper les cheveux à son fils ; L'enseignant fait corriger les exercices par les pairs.*
- **La voix impersonnelle ou unipersonnelle** est la seule à dissocier le thème du sujet de la phrase, celui-ci étant pris en charge par un « il » unipersonnel. Comme il n'est pas possible de décliner un même procès à toutes les voix qui existent, nous devons changer de type de procès : prenons le procès *pleuvoir*. Le thème (par exemple, *des coups*) se retrouve ici en position d'apport-complément du verbe, comme s'il s'agissait d'une information nouvelle (*Il pleut des coups* vs *Des coups pleuvent*). Le thème peut également être absent (*il pleut*). D'autres exemples : *Il importe d'arriver à l'heure ; Il est important que vous arriviez à l'heure ; Il fait beau ; Il faut se lever tôt pour attraper le bus.*

Les deux dernières voix (factive et unipersonnelle) sont susceptibles de se combiner avec les autres (*Il se vend beaucoup de pommes ; La souris se fait manger par le chat*).

Les tournures avec ce que l'on appelle communément des « présentatifs » (*voici, voilà*) pourraient être rapprochées de la voix impersonnelle. En effet, cette coalition d'une forme de *voir* en modalité injonctive (*vois*) et d'une particule adverbiale (*ci, là*) donne lieu à une nouvelle unité lexicale, mi-verbe, mi-adverbe, qui pourrait être considérée fonctionnellement comme le noyau d'un prédicat. Dès lors le sujet serait absent (*Voici des fleurs*), et ce qui serait logiquement le thème (ce dont l'énonciateur décide de parler) est, comme dans les exemples de voix unipersonnelle, dans la position fonctionnelle de complément du « verbe ».

2.2. L'inversion

Parallèlement au système des voix, à l'intérieur duquel chacune d'entre elles possède une répartition thème-rhème et une structuration fonctionnelle spécifiques, un autre procédé agit également sur la structuration hiérarchique de l'information. Il s'agit de l'inversion, qui concurrence l'ordre canonique du français, décrit généralement comme une langue de type S-V-O, c'est-à-dire Sujet-Verbe-Objet (Complément).

Aujourd'hui, notamment lorsque l'on inscrit un cadre (temporel, causal...) à l'initiale de la phrase, il est possible d'opérer une inversion verbe-sujet (la plupart du temps en l'absence de complément du verbe⁶⁶), comme on le faisait plus librement dans l'ancienne langue, lorsque l'ordre canonique n'était pas

⁶⁵ En fait, avec le procès *manger*, il est possible de construire un énoncé à la voix moyenne ou pronominale (*La souris se mange*), mais d'un genre particulier : cet énoncé aurait un sens qui le rapproche de la voix 2. On parle dans ce cas d'un verbe pronominal à sens passif. L'utilisation de la voix moyenne dans ce cas particulier permet, en effet, d'exprimer la même information que dans la voix 2, avec l'avantage d'être la plupart du temps dispensée de noter l'agent : on donne l'impression que le procès se fait de la *souris* à la *souris*, alors qu'en réalité la *souris* n'est pas à l'origine du processus.

⁶⁶ On trouve quelques exemples comme *Alors rendaient la justice deux magistrats expérimentés ; Alors prirent la fuite deux prisonniers considérés comme dangereux ; Ensuite se firent couper les cheveux les dix personnes suivantes ...*, dans lesquels le verbe et son complément apparaissent comme une construction figée ou fortement sélectionnée.

encore installé : *Ensuite, arrivèrent encore dix étudiants ; Sous le Pont Mirabeau coule la Seine* (Apollinaire) ; *Aussi avons-nous accepté son invitation*.

Avec l'inversion, il n'y a pas de changement de structuration fonctionnelle, et donc pas de changement de voix : le sujet reste sujet et dans ce cas-ci thème ; le thème reste ici thème et sujet. Mais ce thème-sujet se trouve déplacé en zone rhématique, ce qui donne l'impression de construire une information nouvelle. L'effet apparaît identique à celui de la voix impersonnelle, qui, elle, dispose d'une structuration fonctionnelle propre, dans laquelle, le thème, rejeté en zone rhématique, se retrouve dans la position fonctionnelle de complément du verbe. Ce type d'inversion peut être nominale (*Sous le Pont Mirabeau coule la Seine*) ou pronominale et complexe (pronominale : *Aussi avons-nous accepté son invitation* ; pronominale et complexe – avec sujet redoublé, *Pierre* et *il* : *Aussi Pierre a-t-il accepté son invitation*).

À côté de cette inversion, on en distingue une seconde, toujours pronominale (ou complexe), qui intervient au niveau de l'ancrage du procès exprimé par le verbe, comme le fait d'ailleurs l'inversion interrogative qui en est un sous-type (*Dois-tu partir ? Pierre vient-il ?*). Cette inversion se retrouve, notamment, dans les emplois d'interrogation directe (*(Pierre) vient-il ?*) ou de conditionnelle sans connecteur (*Ferait-il un don, il y gagnerait*). À cet égard, l'inversion s'apparenterait, hors cas d'interrogation directe, à un indice d'enchaînement syntaxique d'une sous-phrase (*Ferait-il un don*) dans une phrase matrice.

On trouve également des exemples d'inversion mixte dans le cas des incises de discours rapporté : *J'arrive, dit Sappho*. Dans ce cas, l'inversion place le sujet *Sappho* en position d'information nouvelle (et c'est bien le but de l'incise : dire qui parle). Parallèlement, elle est le signe d'un enchaînement de la sous-phrase incise et équivaut à une tournure plus orale : *J'arrive, quelle dit*.

2.3. La mise en évidence ou emphase

L'énonciateur peut choisir de mettre en évidence telle ou telle partie de la phrase. Il utilise généralement pour ce faire la structure en *C'est ... que/qui/dont/...* : *C'est le chat qui mange la souris...* Par le biais de l'emphase, l'énonciateur installe l'élément mis en évidence en position de prédicat de C', dans la zone dévolue aux informations nouvelles. L'énonciateur annonce dès lors que l'élément focalisé fait bel et bien partie des informations nouvelles, et qu'il sera l'élément important du propos.

Soit l'énoncé en voix active *Le chat mange la souris*. L'énonciateur peut décider de mettre en évidence, au titre d'information nouvelle et importante, un des éléments de la composante phrastique de cet énoncé :

- *C'est le chat qui mange la souris*. Répondant à la question « Qui mange la souris ? », la structure mise en évidence installe le sujet de la phrase *le chat* en position de prédicat de C'. L'énonciateur indique donc par-là que *le chat* est bien une information nouvelle. De la sorte, le sujet de la phrase est mis en évidence. Le propos discursif est bien */Il y a quelqu'un qui mange la souris, mais qui ?/* ; le commentaire est balisé par l'emphase : c'est */le chat/* qui mange la souris.
- *C'est la souris que mange le chat*. Répondant à la question « Que mange le chat ? », la structure mise en évidence installe le complément direct du verbe *la souris* en position de prédicat de C'. L'énonciateur indique donc par-là que *la souris* est bien une information nouvelle. De la sorte, le complément direct du verbe est mis en évidence. Le propos discursif est bien */Le chat mange quelque chose, mais quoi ?/* ; le commentaire est balisé par l'emphase : c'est */la souris/* que mange le chat.
- *C'est manger la souris que fait le chat*. Répondant à la question « Que fait le chat ? », la structure mise en évidence installe le prédicat complet *mange la souris* en position de prédicat de C'. L'énonciateur indique donc par-là que *mange la souris* est bien une information nouvelle. De la sorte, le prédicat est mis en évidence. Le propos discursif est bien */Le chat fait quelque chose, mais quoi ?/* ; le commentaire est balisé par l'emphase : c'est */manger la souris/* que fait le chat.

D'autres termes de la composante phrastique de l'énoncé peuvent être également mis en évidence : *C'est hier/dans le jardin/voracement que le chat a mangé la souris*.

Par ailleurs, on rencontre d'autres outils de focalisation, qui permettent de mettre un segment en évidence. *Il y a ... que* et *Cela fait ... que* permettent de mettre en évidence des cadres qui expriment la durée : *Il y a deux ans que nous sommes arrivés/vivons en Belgique*⁶⁷ ; *Cela fait (maintenant) deux ans qu'il est parti...*, que l'on pourra paraphraser par *depuis deux ans*.

2.4. Le système de la ponctuation

À côté des organisateurs textuels non verbaux que sont les paragraphes, les alinéas, les chiffres, les lettres, les puces, etc., **la ponctuation est un système de signes qui permet d'organiser le texte ou la phrase afin d'en faciliter la compréhension. Les signes de ponctuation n'ont pas seulement une valeur en tant que tels ; ils tirent également leur valeur par opposition à celle des autres signes du système** (la valeur du point-virgule se mesure par rapport à celle du point et de la virgule, par exemple).

Il existe un ensemble de règles qui décrivent l'utilisation de ces signes mais toutes ne sont pas contraignantes et laissent une part de liberté, notamment stylistique, assez grande au scripteur, tout en orientant le travail d'interprétation de son lecteur. Par ailleurs, certains signes de ponctuation ont des fonctions multiples, ce qui rend plus difficile parfois leur interprétation. Enfin, certaines pratiques littéraires ont pris pour règle de déjouer les codes de la ponctuation, obligeant le lecteur à une reconstruction interprétative plus hypothétique encore.

La ponctuation joue essentiellement un rôle sur :

1. la linéarisation, la segmentation, l'ordonnement et la hiérarchisation de l'information (organisation de l'énoncé),
 2. la structuration des niveaux d'intervention (organisation de l'énonciation) et
 3. le rythme de la lecture de la phrase et du texte ponctués, la respiration ou la prosodie (notamment ascendante ou descendante).⁶⁸
- Le **point** note régulièrement la fin de la phrase, laquelle commence par une majuscule. En cela, il organise le texte, le fractionne en unités de communication de rang inférieur. En lecture de texte, le temps de pause induit par l'utilisation du point est, relativement aux autres, plus long. C'est le scripteur qui fixe les limites de la phrase. Le lecteur, partant d'un a priori du respect du code par le scripteur, devra interpréter la séquence à partir des marques laissées par celui-ci. Un point devra donc avant tout signifier la fin de la phrase telle que l'a conçue le scripteur. L'enclos de la phrase graphique est dès lors l'espace compris entre la majuscule et le point donnés par le scripteur, quelle que soit la dimension de la séquence incluse, ou sa prétendue autonomie : c'est l'énonciateur-scripteur qui décide de faire phrase.
 - Le **point-virgule** partage avec le point la fonction de délimitation de fragments de type phrastique mais sans séparation aussi forte. En lecture de texte, la pause est moindre et un lien implicite fort unit les portions entre lesquelles il se place, ce qui conduit à considérer que les deux entités ainsi jointes forment une phrase multiple.

Il sert également, pour éviter un cumul de virgules et marquer une coupure de rang supérieur, à séparer des énumérations à virgules. De la sorte, il permet également une hiérarchisation dans les groupes d'éléments liés.

- La **virgule** est sans conteste le signe de ponctuation le plus polyvalent et donc le plus complexe et ambigu.
 - Elle permet de rythmer la phrase en séparant des groupes intonatifs, ce qui crée des sous-unités de sens et de fonction dans la phrase. Elle en facilite en conséquence la lecture, en rendant visibles les regroupements, et permet dès lors d'organiser le rythme de celle-ci.

⁶⁷ Que l'on ne confondra pas avec *Il y a deux ans, nous sommes arrivés en Belgique*, où ce n'est pas la durée de deux ans qui est visée, mais le point de départ temporel du processus décrit. On ne dira d'ailleurs normalement pas *Il y a deux ans, nous vivons en Belgique*.

⁶⁸ La ponctuation concerne évidemment au premier chef la langue écrite. Il est important de souligner que l'écrit n'est pas une copie retranscrite de l'oral. L'écrit possède son autonomie, son organisation, et la ponctuation est un des signes de celle-ci. En aucun cas, on ne peut prétendre que les pauses plus ou moins longues imaginées pour différencier des signes de ponctuation (point, point-virgule et virgule, par exemple) correspondent à ce que l'on trouve à l'oral. Néanmoins, lorsqu'il lit un texte ponctué, le lecteur tient compte de la ponctuation pour rythmer son débit ou la prosodie du discours. Il ne s'agit pas alors d'oral à proprement parler, mais d'écrit oralisé.

- Elle permet d'organiser, par juxtaposition, la succession, dans une énumération, d'éléments de même fonction. *Hommes, femmes et enfants descendirent dans la rue. Adieu veau, vache, cochon, couvée.* L'utilisation de la virgule est impérative dans l'énumération asyndétique (= sans connecteur), pour marquer cette juxtaposition.
- Elle permet également de travailler sur la linéarisation de la phrase en encadrant un terme ou une structure qui ne serait pas dans sa position canonique. Ainsi la mise d'un cadre (temporel, causal...) à l'initiale de phrase ou en incise rompt-elle avec l'ordre canonique traditionnel sujet-verbe-complément : *Sarah part à Berlin pendant ses vacances ; Pendant ses vacances, Sarah part à Berlin ; Sarah, pendant ses vacances, part à Berlin.* De ce fait, elle permet l'organisation ou la réorganisation de l'information (information connue vs information nouvelle) par le détachement ou le déplacement d'un terme ou d'une structure dans la zone thématique ou la zone rhématique, toujours en comparaison avec l'ordre attendu (en général l'ordre sujet-verbe-complément). Elle est, dans ce cas, indispensable. Elle est ainsi requise la plupart du temps dès lors qu'un apport à la relation prédicative est placé en tête de phrase. Par ailleurs, dans le cas de *Sarah part à Berlin, pendant ses vacances*, la virgule signifie que la portée de *pendant ses vacances* est plus large que celle du même segment sans virgule : cette portée n'est pas sur le seul groupe *part à Berlin*, mais sur la relation prédicative, et donc la phrase. L'utilisation de la virgule, en figurant le détachement, force ou indique une rupture de construction ou un changement de portée.
- Elle permet de hiérarchiser les niveaux d'intervention, par exemple, en encadrant les incises de discours rapporté, les commentaires de l'énonciateur, ou en mettant en évidence certains apports à l'énonciation : *Pierre viendra, dit-elle, et rapidement* (apport qui dit qui parle) ; *Sarah partira, et c'est heureux, pour de nouvelles aventures* (apport qui dit le jugement de l'énonciateur) ; *Pierre, tu descends ?* (apport qui dit l'interlocuteur) ; *Moi, mon père, son vélo, le guidon, la poignée, elle est toute pourrie* (apport qui dit le propos).
- Le **point d'interrogation** indique le questionnement, le **point d'exclamation** l'étonnement, la surprise, l'ordre. L'utilisation de ces signes de ponctuation influe sur la prosodie de la phrase lue. Il est possible que le scripteur les considère comme équivalant à un point, mais également à une virgule. Selon le choix du scripteur, ces signes se feront suivre d'une majuscule, s'ils valent point, ou d'une minuscule, s'ils valent virgule.
- Les **deux points** interviennent dans deux circonstances relevant d'un même principe, celui de permettre une insertion d'éléments en lien avec la première partie de la phrase. Cette insertion sera soit une énumération d'éléments juxtaposés ou en liste ; soit une explication ou une autre relation d'implication logique (la conséquence, par exemple). L'usage de la majuscule après les deux points est laissé à l'appréciation du scripteur. Couramment, si l'explication est sous la forme d'une liste d'éléments de type phrastique ou d'un paragraphe, le saut de ligne appelle la majuscule. S'il s'agit d'une énumération d'éléments sans passage à la ligne, la minuscule est la règle.
- Les **points de suspension** permettent de clore une énumération non finie, de laisser en suspens la chaîne du discours afin de ne pas avoir à dire, afin de laisser une part d'implicite ou de ménager le ... suspens. Mis entre parenthèses ou entre crochets droits, ils marquent l'omission d'une partie de citation.
- Les **parenthèses** sont le moyen d'insérer un commentaire, celui-ci pouvant relever tant de la composante énonciative de l'énoncé (pour inscrire un commentaire, par exemple) que de sa composante phrastique (pour inscrire un supplément d'information, par exemple). Elles servent également à noter le caractère facultatif ou éventuel du terme ou de la structure qu'elles encadrent (par exemple : *chère(s) amie(s)*) et l'insertion même d'un exemple.
- Les **crochets droits** sont parfois utilisés en cas d'occurrences multiples de parenthèses afin de les hiérarchiser. Ils peuvent également indiquer, dans le cadre d'une citation, qu'un segment de celle-ci a été légèrement adapté par celui qui cite, voire volontairement omis ([...]).
- Les **tirets** encadrants jouent un rôle proche de celui des parenthèses à ceci près que le commentaire qu'il permet d'insérer relève plutôt de l'énonciation.

- Les **guillemets** sont nécessaires pour marquer la prise de distance par rapport au propos ou au terme encadrés : le détachement énonciatif (mise à distance, parfois ironique), le discours rapporté et la citation (emprunts aux dires d'autrui), ou la mention (d'une notion, par exemple, ou dans le cas d'une utilisation métalinguistique, quand on utilise le langage pour parler du langage : *le mot «table» compte cinq lettres*).
- Le **tiret** et les **guillemets** entrent en combinaison pour noter les prises de parole du dialogue, le tiret indiquant le passage d'un locuteur à l'autre et les guillemets les paroles de celui-ci.

De plus en plus régulièrement, d'autres signes apparaissent dans l'écriture, qui sont à considérer comme plus ou moins pertinents et opportuns selon la situation de communication. C'est notamment le cas de la **combinaison** des points d'interrogation et d'exclamation pour marquer le doute (?!) et desdits smileys, ou émoticônes, qui figurent, par la combinaison de signes, l'attitude, l'humeur ou l'intention qui ont accompagné la production, ou celles que l'on attend du décodeur. Les **smileys** les plus fréquents mobilisent les deux points ou la lettre X pour les yeux, l'apostrophe pour la larme, le point-virgule pour le clin d'œil, le trait d'union ou le signe d'égalité pour le nez, la parenthèse, la barre oblique ou certaines lettres pour figurer la bouche. Dans le style occidental, ils sont à lire comme renversés de 90° vers la gauche.

Par exemple :

:-) ou :)	souriant
:-D ou :-P	très souriant ou tirant la langue
:(ou :(triste ou fâché

3. Les classes de mots⁶⁹

Le texte est vu comme un réseau de phrases ; la phrase comme un réseau de relations d'apport à support d'information, de groupes de mots à groupes de mots. Ces groupes ont un noyau (centre) qui appartient à une classe dans la boîte des outils disponibles de la langue.

Les classes de mots sont le résultat de la répartition de mots de la langue en ensembles de mots qui partagent, notamment en contexte, des caractéristiques communes : les mots qui appartiennent à une même classe peuvent souvent commuter entre eux à la même place et dans la même fonction.

On a pris l'habitude de classer les mots de la langue en différentes « natures » dont le nombre et les critères organisateurs ont varié au fil du temps et des modèles théoriques. Ces critères – qui décrivent davantage qu'ils ne définissent – ont souvent été utilisés de manière hétérogène, en alternant l'un et l'autre, ce qui empêche de faire système :

- Le **critère notionnel**, le plus souvent utilisé (« le nom exprimerait une substance, l'adjectif une qualité et le verbe une action ») se révèle non valide. Par exemple, le nom *course* exprime bien une action – alors que ce n'est pas un verbe –, ou encore le même concept de *lumière* peut être rendu par des mots appartenant à des classes de mots différentes *lumière, elle, lumineux, allumer, lumineusement, à la lumière de, Lumière !...* Bien entendu, ce genre de suite n'est pas possible pour tous les concepts.
- Le **critère morphologique** (le mode de variation morphologique) permet certes de distinguer le verbe (qui se conjugue et qui est fléchi en temps) des autres mots, et aide à le reconnaître, mais ne permet pas de dire ce qu'est un verbe, de le définir, de dire à quoi il sert.

⁶⁹ Si la tradition utilise souvent le terme de « nature » – qui, au moment de rédiger ce document, apparaît également dans le *Référentiel* à partir de la S1 –, il lui a été préféré, en primaire, celui de « classe de mots », moins essentialiste, résultat d'une procédure de classification sur la base de critères bien déterminés.

3.1. Les critères de définition des classes de mots

Plusieurs critères – plus ou moins abstraits – sont complémentaires pour différencier les classes de mots :

- le **mode d'accès au monde** (à l'ensemble des objets du monde auquel le mot est applicable),
- le **mode de fonctionnement** (le plus) **représentatif**, c'est-à-dire le rôle endossé dans la relation informative (apport ou support d'information, ou lien) ;
- le **mode de variation morphologique**, c'est-à-dire le comportement morphologique (variable ou invariable) et les traits grammaticaux qui le caractérisent (genre, nombre, fonction, personne, mode et temps...).

C'est la prise en compte de l'ensemble de ces trois critères qui permet de faire système.

3.1.1. Le mode d'accès au monde (à l'ensemble des objets auquel le mot renvoie)

La langue a notamment pour fonction de dire le monde, de le représenter et d'en parler. Les mots – outils qui constituent la langue – renvoient plus ou moins directement et donc donnent un accès plus ou moins direct à l'ensemble des « objets » (êtres, objets, faits ou situations) du monde auxquels ils peuvent être appliqués. En fonction de la classe à laquelle un mot appartient, **ce mode d'accès peut être direct ou indirect.**

3.1.1.1. Les classes de mots à mode d'accès direct

Le **nom** et le **pronom**⁷⁰ ont un mode d'accès au monde **direct** parce qu'ils renvoient directement – sans intermédiaire, sans support – aux « objets » du monde répondant à la définition communément admise du nom ou du pronom utilisé (*table, statue, livre, liberté, beauté, objection, elle, lui...*). Par exemple, le nom *table* renvoie à l'ensemble des mots répondant à la définition « élément plan de disposition » ; le pronom *elle* renvoie à l'ensemble des êtres ou objets... répondant à la définition « être ou objet féminin, singulier, de la 3^e personne »⁷¹. *Table, beauté* ou *elle* se disent d'elles-mêmes, respectivement d'une *table*, de la *beauté* ou d'un être ou objet féminin. Lorsqu'il s'agit de noms concrets (*table, statue, livre*), on peut même les dessiner directement.

table



Un groupe de mots dont le noyau a un mode direct d'accès au monde aura tendance à être utilisé comme **support** (il n'a pas lui-même besoin de support).

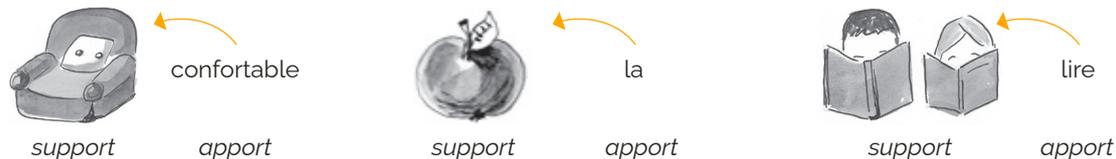
⁷⁰ De la même manière que le nom *table* renvoie directement aux objets 'tables', conformément à sa définition ('élément plan de disposition'), de même, le pronom *il* renvoie directement aux êtres et objets qui répondent à sa définition ('être ou objet masculin, singulier, de la 3^e personne du singulier'). Le pronom – tout comme le nom – désigne des êtres ou des objets du monde ; il n'en dit pas une caractéristique. Le fait que le pronom puisse en contexte renvoyer à un antécédent ou à un référent ne change pas l'accès direct au monde qui caractérise sa classe : le pronom *il*, de manière générale, renvoie donc directement aux êtres et objets qui répondent à sa définition, même s'il a un référent particulier en contexte. Ce mode d'accès direct le rend d'ailleurs apte, comme le nom, à exercer la fonction de noyau du sujet, qui ne se rapporte à rien dans la phrase.

⁷¹ Au sein des classes de mots qui donnent un accès direct au monde, c'est le type de définition des mots qui permet de séparer le nom du pronom :

- La définition des noms est **notionnelle** ; elle énumère des éléments de sens constitutifs : le nom *table* peut être défini par des éléments de sens, 'élément plan de disposition'.
- La définition des pronoms est **catégorielle** ; elle repose sur la liste des catégories grammaticales à la base de l'identité du mot (plus particulièrement, le genre, le nombre, la personne grammaticale ou la fonction) : le pronom *il* peut être défini par ses catégories grammaticales : 'pronom de la 3^e personne, masculin singulier, de fonction sujet'. Cette définition catégorielle peut également, selon le type de pronom, être complétée par des éléments notionnels : *Ceux-ci*, 'les êtres ou les objets **que je montre ou dont je parle**'.

3.1.1.2. Les classes de mots à mode d'accès indirect

L'**adjectif**, le **déterminant** et le **verbe** ont un mode d'accès au monde **indirect** parce qu'ils doivent être appliqués à un support : ils n'existent pas seuls dans la phrase. *Confortable*, *la* ou *lire* se disent respectivement de quelque chose qui est confortable, d'un nom féminin singulier ou de quelqu'un qui lit.



L'**adverbe**, le **connecteur** et l'**interjection** ont un mode d'accès au monde **doublement indirect** parce qu'ils doivent être appliqués à un support double, c'est-à-dire issu de la mise en relation préalable entre deux termes. Ils n'existent pas seuls : deux éléments doivent avoir préalablement été mis en relation avant qu'un adverbe ou un connecteur puissent y être appliqués.

- L'**adverbe** *Rapidement*, dans *Rapidement*, *Pierre est parti*, ne peut s'appliquer que si *Pierre* et *est parti* ont été préalablement mis en relation. Dans *Pierre range alphabétiquement ses fiches*, *alphabétiquement* ne peut s'appliquer que si *range* et *ses fiches* ont été préalablement mis en relation.



- Le **connecteur** *mais* ne peut s'appliquer que si deux éléments sont liés par opposition (*pas ça, mais ça*).
- L'**interjection** intègre, pour sa part, une relation de type sujet-prédicat ; quand je dis *Aïe !*, je parle de */moi/* et j'affirme de ce *je* qu'il */a mal/*, comme si *Aïe* équivalait à une phrase du type *J'ai mal*.

On peut dire que l'adverbe porte sur une relation, que le connecteur dit une relation et en est le signe et que l'interjection intègre une relation.

Un groupe de mots dont le noyau a un mode (simplement ou doublement) indirect d'accès au monde aura tendance à être utilisé comme **apport** (il a lui-même besoin d'un support, simple ou double).

Les êtres, objets, faits et situations du monde – monde réel ou non – peuvent donc être exprimés à l'aide de mots, assignés à des classes, qui signifient que leur accès au monde est direct (à l'aide de noms ou de pronoms), indirect (à l'aide d'adjectifs, de déterminants ou de verbes) ou doublement indirect (à l'aide d'adverbes ou de connecteurs, voire d'interjections).

Pour différencier les classes de mots qui partagent le même mode d'accès au monde, un deuxième critère est nécessaire.

3.1.2. Le mode de fonctionnement (le plus) représentatif : support ou apport d'information, lien

En principe, conformément à son mode d'accès au monde, chaque classe de mots est associée à un mode de fonctionnement représentatif spécifique : soit un mot ou un groupe reçoit de l'information et il est alors **support d'information** ; soit il fournit de l'information et il est alors **apport d'information**. Le troisième mode de fonctionnement est la **liaison**.

Dans chaque groupe (constituant) qui occupe une fonction⁷² dans la phrase, il y a un mot support d'information : ce mot est le noyau (centre) qui organise autour de lui les informations véhiculées par les autres mots (les apports) qui s'y rapportent.

- Les groupes dont **un nom** ou **un pronom** est le noyau (support) peuvent jouer le rôle de **supports** d'information. Ce sont donc des mots dont on parle, auxquels on apporte de l'information. Dès lors ils pourront exercer la fonction de sujet.⁷³
Sarah est studieuse. La pierre bleue a disparu. Elle mange au petit-déjeuner.
- Les groupes dont **un adjectif** ou **un verbe** est le noyau (support) sont des **apports** d'information. Ils amènent un complément ou un supplément d'information à leur support, qui est un terme de la phrase. **Le déterminant**, qui n'est pas noyau de groupe, sert d'apport d'information de quantité au nom. En général, ces apports **s'accordent avec leur support**.
Une bouteille pleine d'eau ; Pierre mange une pomme ; deux chaussures.
- Les groupes dont **un adverbe** est le noyau (support) sont des **apports** d'information à une relation entre deux termes de la phrase. Dans la mesure où la relation qui leur sert de support n'est pas marquée ni en genre ni en nombre, ces apports adverbiaux restent **invariables**.
Pierre range alphabétiquement ses fiches (alphabétiquement porte sur la relation entre ses fiches et range) ; Pierre remplit ses obligations conformément à la loi.
- Le **connecteur** procède par **liaison**. Il joue le rôle de **lien** entre deux ou plusieurs éléments.
Pierre et Sarah s'aiment ; Sappho aime la littérature mais préfère le cinéma.
- L'**interjection** intègre comme une phrase en un seul mot. Elle implique donc une prédication, une relation entre un prédicat/apport et un sujet/support.
Aïe équivaut à 'J'ai mal'.

3.1.2.1. Les différents mécanismes d'apport d'information

Il y a deux manières d'apporter de l'information⁷⁴, soit en réduisant l'ensemble des objets auxquels le support renvoie (en créant un sous-ensemble (*chaussure noire*) ou en indiquant la quantité d'objets envisagés (*deux chaussures*)), soit en ne le réduisant pas (*Cette chaussure est noire*). Dans le premier cas, on parlera de **détermination**, dans le second, de **prédication**. Le préciser permettra d'effectivement différencier l'adjectif (de fonctionnement en principe déterminatif) du verbe (de fonctionnement en principe prédicatif).⁷⁵

⁷² Avant d'être prises en charge par des mots, les fonctions grammaticales traditionnelles (sujet, prédicat, complément...) sont prises en charge par des groupes de mots, dont la dénomination dépend de leur noyau : le support du groupe y joue le rôle de noyau ; les apports celui notamment de complément, souvent pris lui-même en charge par un groupe de mots (*le père de la mariée, mange une pomme...*). On distingue les groupes nominaux (*le professeur, Sappho*), pronominaux (*certains d'entre eux, celui qui part*), verbaux (*enseigne la grammaire*), adjectivaux (*pleine d'eau*), adverbiaux (*conformément à la loi*) et connectifs (*devant la porte*).

⁷³ Si la fonction sujet est occupée le plus souvent par des groupes nominaux ou pronominaux, les autres fonctions (complément direct du verbe, complément circonstanciel...) peuvent également être pris en charge par eux : *Zélie et Maxine mangent les pommes du verger ; La nuit, nous dormons paisiblement* ; les groupes dont ils sont le noyau sont ici apports d'informations à un support (le verbe, la relation entre un groupe sujet et un groupe prédicat...).

⁷⁴ Il y a **seulement deux** manières d'apporter de l'information. Pas davantage. Soit l'information réduit ou quantifie, soit elle ne le fait pas. Si elle ne le fait qu'un peu, elle le fait quand même. Dans l'exemple *Les vertes prairies d'Irlande*, l'ensemble *prairies* est déterminé par le complément du nom *d'Irlande*, qui circonscrit un sous-ensemble de *prairies d'Irlande* (Toutes les prairies ne sont pas irlandaises). Dans ce premier sous-ensemble, l'adjectif de fonction épithète *vertes* circonscrit également un sous-ensemble de *vertes prairies d'Irlande*. Or, la légende – ou la perception commune – voudrait que toutes les prairies d'Irlande soient vertes : n'y aurait-il dès lors pas réduction, ou circonscription de sous-ensemble ? Cependant, en langue française, comme en mathématiques, le premier sous-ensemble d'un ensemble est l'ensemble lui-même : il y a donc bien ici détermination, mais qui reconstruit l'ensemble – imaginé – de départ. On quantifie, pour terminer, à l'aide du déterminant *les*, qui indique que l'on considère tous les éléments de l'ensemble.

⁷⁵ La distinction entre détermination et prédication ne doit pas être envisagée de manière théorique durant l'enseignement primaire. Elle pourrait l'être à partir de la S2/2^e secondaire, afin de pouvoir spécifier les différents types d'apports d'information et le sens que ces mécanismes transportent avec eux. Cependant, il est déjà possible d'attirer l'attention sur les deux types de mécanisme d'apport sans les nommer, dès les observations effectuées en primaire.



3.1.2.1.1. La détermination

La **détermination** apporte de l'information en réduisant l'ensemble (au sens mathématique) des « objets » auxquels le support renvoie : il y a moins d'objets envisagés dans l'ensemble une fois qu'on a apporté cette information.

La détermination se réalise soit en créant un sous-ensemble dans l'ensemble de départ (*chaussure **noire*** ; il s'agit d'une **caractérisation** à l'aide d'un adjectif), soit en indiquant la quantité d'objets envisagés (*deux chaussures, plusieurs chaussures* ; il s'agit d'une **quantification** à l'aide d'un déterminant), soit en faisant les deux (*mes chaussures ('les chaussures qui sont à moi'), ces chaussures ('les chaussures que je désigne')* ; il y a caractérisation et quantification à l'aide d'un déterminant). Dans le groupe nominal, l'adjectif et le déterminant déterminent (même si l'adjectif est dit « de fonction épithète »).



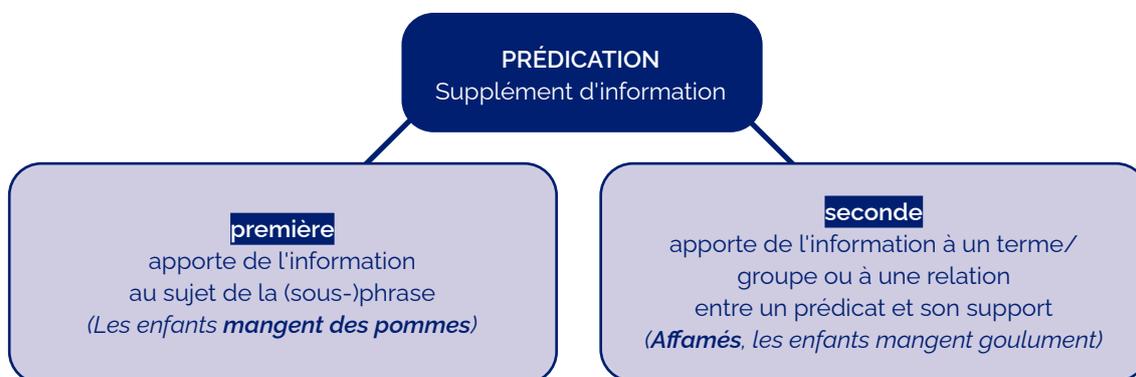
Les fonctions d'épithète, de déterminant⁷⁶ et de complément sont, en règle générale, des fonctions endossées par un apport d'information qui agit par détermination. Ces fonctions se comportent comme des compléments d'information, qui peuvent être apportés à différents types de supports : que ceux-ci soient simples comme le nom (*un véritable homme de bien*), le pronom (*quelqu'un de bien, celui qui part*), le verbe (*manger une pomme*), l'adjectif (*plein de vie*), l'adverbe (*loin d'ici*), ou le connecteur (*avant ce soir*) ; ou doubles comme une relation (*Hier, il est parti*).

3.1.2.1.2. La prédication

La **prédication** apporte de l'information en ne réduisant pas l'ensemble des objets auxquels le support renvoie : il y a autant d'« objets » dans l'ensemble une fois qu'on a apporté cette information (*Cette chaussure est noire ; Les souris dansent*). Le prédicat se comporte comme un supplément d'information, puisqu'il ne crée pas de sous-ensemble.

Le verbe, en tant que noyau du groupe verbal de fonction prédicat, fonctionne par prédication. On dit dès lors que le prédicat dont le verbe est généralement le noyau prédique le support qu'est le sujet de la phrase.

On distingue deux types de prédicat : le **prédicat premier** (apport prédictif au sujet de la phrase ou de la sous-phrase⁷⁷, ce qui constitue la (sous-)phrase : *Les souris dansent*), et le **prédicat second** (apport prédictif à tout type de support – en ce compris le sujet –, terme ou relation prédictive de la phrase : *La jeune fille, (qui était) exténuée, s'est endormie ; Philippe, roi des Belges ; Le chat parti, les souris dansent ; Heureusement, vous êtes arrivés...*). À la différence du prédicat premier, le noyau du prédicat second ne peut pas être un verbe conjugué à un mode personnel (indicatif ou subjonctif)⁷⁸. Le terme « prédicat second » est un terme générique pour les fonctions qui opèrent par prédication seconde. La grammaire scolaire reconnaît, quant à elle, les fonctions suivantes : l'**apposition** (*Philippe, roi des Belges*), l'**épithète détachée** (*Exténuée, la jeune fille s'est endormie*) et l'**attribut du CDV** (*On l'a nommée cheffe*).



Le mécanisme d'apport d'information mis en œuvre permet dès lors de différencier l'adjectif et le déterminant (qui fonctionnent en principe par détermination), d'une part, du verbe (qui fonctionne en principe par prédication), d'autre part.⁷⁹

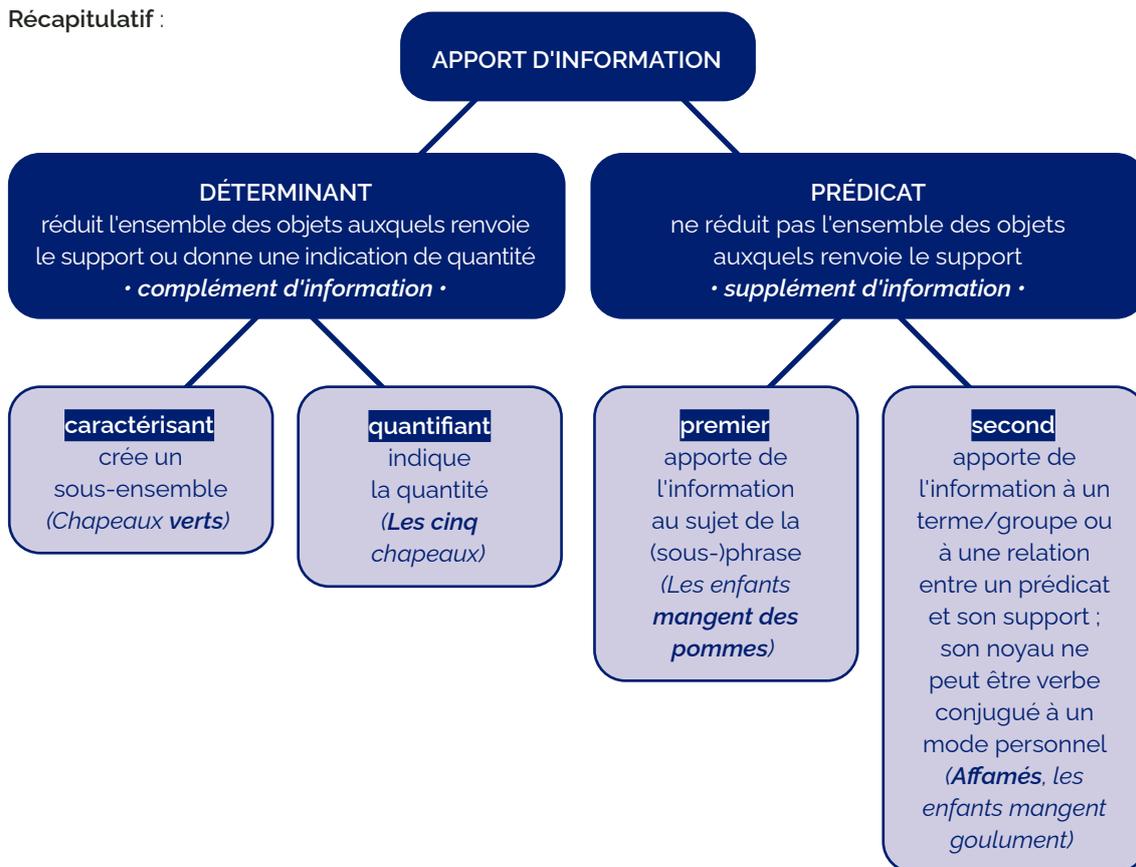
⁷⁶ Voir ci-dessous "4.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase", page 100. Le code de terminologie de 1986 ne précise pas d'étiquette de fonction pour la classe des déterminants. Tout au plus la tradition dit-elle que le déterminant... détermine. Pour combler cette lacune, il est proposé d'utiliser l'étiquette fonctionnelle de « déterminant », que dorénavant nous écrirons « déterminant-F ». Une refonte du code de terminologie devra sans doute réorganiser les apports au nom (tant pour les classes que pour les fonctions)

⁷⁷ La « sous-phrase » ou « proposition subordonnée » est une structure qui a la forme d'une phrase et qui est intégrée dans une « phrase matrice » ou « proposition principale », dans la position d'une des fonctions de celle-ci : *Je pense qu'il fera beau demain ; Que je reste implique que tu partes ; S'il pleut, je ne sors pas.*

⁷⁸ Dans l'exemple *La jeune fille, qui était exténuée, s'est endormie*, il y a bien un verbe conjugué à l'indicatif, mais il ne s'agit pas du noyau du prédicat second. Le prédicat second est pris en charge par une sous-phrase relative, pas par un verbe. *Était exténuée* est le noyau du prédicat premier à l'intérieur de cette sous-phase.

⁷⁹ Ces deux mécanismes d'apport d'information sont également à l'œuvre pour répartir les fonctions des constituants.

Récapitulatif :



3.1.3. Le mode de variation morphologique : comportement morphologique (variable ou invariable) et catégories grammaticales

Le dernier critère – le plus visible – permet donc une reconnaissance sans apporter pour autant d'éclaircissement sur le sens de la classe.

Les catégories grammaticales sont des paramètres sémantiques et référentiels selon lesquels peuvent varier les mots appartenant à l'une ou l'autre classe. On retient généralement les catégories suivantes :

- le genre (masculin, féminin)
- le nombre (singulier, pluriel)
- la personne (1^{re}, 2^e, 3^e)
- le mode (indicatif, impératif, subjonctif, participe, infinitif)
- le temps (présent, passé, futur)⁸⁰
- la fonction (sujet, complément de verbe, complément circonstanciel...)
- l'aspect (voir ci-dessous "3.4.4. Une catégorie grammaticale importante du verbe : l'aspect"; page 89)

⁸⁰ Qui se déclinent en différents ensembles de formes verbales, appelés « temps (de conjugaison) » et parfois, pour éviter les confusions, « tiroirs » : par exemple, imparfait, passé simple et passé composé, entre autres, pour le passé.

Y a-t-il un genre neutre en français contemporain ?

Le genre neutre latin n'a pas d'équivalent en français. Les anciens mots neutres ont été répartis entre les mots masculins et féminins. Cependant, il subsiste quelques traces du neutre en français : par exemple, les pronoms *ça* et *cela* ou encore le pronom neutre *le*, qui pronominalise, notamment, un attribut du sujet (*Malade, elle le sera, si elle continue à manger comme ça*) ou une sous phrase⁸¹ (*Que Pierre exagère, il le pense*).

Rapportés aux différentes classes, ces paramètres peuvent entraîner des variations de forme. Leur répartition par classe donne le tableau suivant (les parenthèses signalent une variation occasionnelle) :

	Genre	Nombre	Personne	Mode	Temps	Fonction
Nom	√ ⁸²	√				
Pronom	(√)	(√)	(√)			(√)
Adjectif	√	√	(√) ⁸³			
Déterminant	√	√	(√)			
Verbe	(√)	√	√	√	√	
Adverbe						
Connecteur						
Interjection						

3.2. Récapitulatif des définitions des classes de mots

Si l'on combine tous les éléments vus ci-dessus, on peut récapituler les définitions des classes de mots comme suit :

- **Le nom** est un mot (de définition notionnelle) dont le mode d'accès au monde est direct, le mode de fonctionnement représentatif est d'être noyau du sujet de la phrase et le mode de variation morphologique est de posséder un genre et de varier en nombre en fonction de l'intention de l'énonciateur.
- **Le pronom** est un mot (de définition d'abord catégorielle, parfois également notionnelle) dont le mode d'accès au monde est direct, le mode de fonctionnement représentatif est d'être noyau du sujet de la phrase et le mode de variation morphologique est de varier potentiellement en genre, en nombre, en personne et en fonction.
- **L'adjectif** est un mot dont le mode d'accès au monde est indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport de caractéristique à un terme de la phrase par détermination et le mode de variation morphologique est de varier en genre et en nombre en s'accordant avec son support. Il varie parfois en personne (adjectif possessif).
- **Le déterminant** est un mot dont le mode d'accès au monde est indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport d'information de quantité à un terme de la phrase par détermination – il apporte parfois également une caractéristique – et le mode de variation morphologique est de varier en genre et en nombre en s'accordant avec son support. Il varie parfois en personne (déterminant possessif).

⁸¹ Ou encore un groupe contenant un infinitif : *Réussir mes examens, je le veux vraiment.*

⁸² Le nom possède un genre et peut varier en nombre.

⁸³ Les adjectifs et déterminants possessifs (*mon, ta, ses, mien...*) sont les seuls adjectifs et déterminants à être fléchis en personne.

- **Le verbe** est un mot dont le mode d'accès au monde est indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport à un terme de la phrase par prédication et le mode de variation morphologique de varier en mode, en temps, en personne, en nombre et parfois en genre (participe).
- **L'adverbe** est un mot dont le mode d'accès au monde est doublement indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être apport à une relation entre deux termes de la phrase par détermination ou par prédication et le mode de variation morphologique est d'être invariable.
- **Le connecteur** est un mot dont le mode d'accès au monde est doublement indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être l'élément de liaison entre deux termes de la phrase ou deux phrases et de dire la relation, et le mode de variation morphologique est d'être invariable.
- **L'interjection** est un mot dont le mode d'accès au monde est doublement indirect, le mode de fonctionnement représentatif est d'être un élément qui fait phrase et qui implique une prédication (*Aïe* implique une relation de prédication du type *Jai mal*) et le mode de variation morphologique est d'être invariable.

Ces définitions permettent de mettre au jour le système des classes de mots. Le mode d'accès au monde est utilisable en classe, notamment par le biais de la question de la représentation plus ou moins directe des objets du monde.

Ce sont surtout les deux premiers critères qui permettent de distinguer les classes de mots et de définir ce que signifie le fait d'appartenir à une classe. Le mode de variation morphologique permet certes de reconnaître ou d'identifier l'appartenance à une classe de mot, mais pas de définir la classe en tant que telle.

Ci-dessous un bref récapitulatif de la répartition des mots en classe à partir des deux premiers critères :

Critère	Réaction au critère	Classe de mot
Le mode d'accès au monde	direct	nom, pronom
	indirect	déterminant, adjectif, verbe
	doublement indirect	adverbe, connecteur, interjection
Le mode de fonctionnement représentatif	support de phrase	nom, pronom
	apport à un terme	- par détermination : déterminant, adjectif - par prédication : verbe
	apport à une relation	par détermination ou prédication : adverbe
	lien	connecteur
	mot-phrase (intégrant une relation)	interjection

3.3. Fiches d'identité des classes de mots

3.3.1. Le nom

- Le nom renvoie directement à un « objet », il se dit de cet « objet » : il n'a pas besoin de support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle. Les noms concrets⁸⁴ peuvent être dessinés ; on peut se les représenter directement : quand on énonce *table*, il est possible de se représenter l'objet « table » (peu importe la forme que celle-ci prend).
- Du fait de son mode direct d'accès au monde, le nom pourra être noyau du groupe qui occupe la fonction de sujet.

⁸⁴ En ce qui concerne les noms abstraits, s'il est difficile de se les représenter, ils répondent néanmoins à la même définition : ils n'ont pas besoin de support ; ils renvoient directement à l'objet de pensée envisagé et se disent de cet objet lui-même. *Psychologie* se dit de la psychologie, *beauté* de la beauté...

- Le nom possède un genre⁸⁵ et peut varier en nombre (selon la volonté d'exprimer du locuteur).

3.3.1.1. Les noms communs et les noms propres

Le **nom commun** est appliqué à des êtres ou à des objets en fonction d'une définition préalablement et conventionnellement construite.

Par exemple, le nom commun *Pierre* renvoie à la définition conventionnelle suivante : matière minérale solide plus ou moins dure qu'on rencontre en masses compactes à la surface et à l'intérieur du sol⁸⁶ ; cette définition permet de se figurer un objet.

Le **nom propre**, lui, n'a aucun sens préalable et conventionnel, et dès lors pas de définition a priori. C'est une fois appliqué à un objet du monde par une opération de dénomination qu'il se construit un sens fait des expériences que ce nom résume.

Par exemple, à la base, le nom propre *Pierre* ne signifie rien ; rien ne le prédestine à être utilisé pour désigner telle personne plutôt que telle autre. C'est seulement une fois la dénomination opérée que le nom propre *Pierre* résume les caractéristiques de vie de la personne dont on parle et à laquelle le nom est appliqué.

Remarques

- La présence de la majuscule est un critère de repérage courant, mais pas toujours efficace, la majuscule pouvant servir de mise en exergue typographique, d'initiale de phrase... Dans l'expression *Monsieur le Directeur*, adressée au porteur du titre, la majuscule à *Directeur* indique une forme de déférence, réelle ou feinte, à l'égard du titulaire. Pour autant, le nom *Directeur* garde le sens que lui confère le dictionnaire. C'est un nom commun et non un nom propre⁸⁷. Les noms communs s'emploient en fait avec majuscule souvent pour désigner des personnes ou des ensembles de personnes plutôt que leur fonction ou une caractéristique : *Les Belges aiment consommer des produits belges* ; *Monsieur le Député, vous qui exercez par ailleurs la fonction de bourgmestre, vous connaissez bien...*
- Certains noms initialement propres peuvent devenir communs dans certains emplois. Ils sont alors précédés d'un déterminant. Le lien entre le nom et son référent devient plus direct, et conventionnel dans le chef des locuteurs qui l'utilisent. Le nom renvoie à un référent particulier (souvent à partir d'une caractéristique marquante ou définitoire de la personne de laquelle vient le nom). Par exemple, dire de quelqu'un que c'est *un pygmalion, une mistinguett...* c'est faire référence à une caractéristique forte de la personne qui portait ce nom (alors propre). Lors du passage du nom propre au nom commun, le nom perd sa majuscule. À l'inverse, certains noms communs se rencontrent dans des emplois propres. Tel est le cas, par exemple, pour certains noms de rues (*rue de la Station*), d'évènements (*le Débarquement*), de personnages historiques (*la Pucelle d'Orléans*), etc.

3.3.1.2. Les noms simples et les noms composés

Que ce soit pour les noms communs ou les noms propres, il est de prime abord assez aisé de distinguer un nom simple d'un nom composé. Un nom simple formerait un bloc graphique, tandis qu'un nom composé serait formé de plusieurs termes. La présence du trait d'union est un critère de repérage courant mais pas définitoire.

⁸⁵ La catégorie du genre est pertinente pour le nom, mais ce dernier ne varie pas (n'est pas fléchi) en genre. Les paires du type *un infirmier/une infirmière* sont à considérer comme des paires de noms, l'un masculin, l'autre féminin, et non comme la variation au féminin d'un nom masculin. Voir à cet effet l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2022 portant exécution du décret du 14 octobre 2021 relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles. Voir également *Quand dire, c'est inclure*, le guide et le dépliant explicatifs et pédagogiques rédigés par le Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (accessibles à l'adresse suivante : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=16744>).

⁸⁶ Définition extraite du *Trésor de la Langue Française informatisé* (TLFi).

⁸⁷ (*La Belgique*, en tant que nom de pays, est un nom propre et prend la majuscule. Le nom d'habitant *Belge*, bien que nom commun – il signifie 'personne de nationalité belge' et est donc utilisé en fonction de cette définition –, est néanmoins écrit avec une majuscule. La grammaire la de ce fait souvent considéré – à tort – comme un nom propre.

On trouve en effet de nombreux noms dits composés

- sans trait d'union : *une pomme de terre, une ceinture noire* (grade au karaté)...
- avec trait d'union : *un sèche-cheveu, un garde-manger, Marie-Louise*...
- soudés (cas limite où le nom composé rejoint le nom simple et sera considéré comme tel) : *un portefeuille, un pourboire*...⁸⁸

Un nom composé est un nom constitué, à l'écrit, de plusieurs blocs graphiques, à l'oral, de plusieurs mots, mais qui est perçu, et dès lors fonctionne, à l'oral comme à l'écrit, comme un nom simple. Il se caractérise par la perte d'autonomie des éléments tant syntaxiquement que sémantiquement : par exemple, aucun élément ne peut être déterminé indépendamment de l'ensemble ; dans le nom composé *pomme de terre*, on ne peut déterminer ni *pomme* ni *terre* indépendamment l'un de l'autre (on ne dit pas *la petite pomme verte de la terre friable*) ; dans le même ordre d'idées, la pronominalisation se fait sur l'ensemble (*La pomme de terre, je la mange*).

3.3.2. Le pronom

- Le pronom renvoie directement à une réalité : par exemple, le pronom *il* renvoie à des « objets » du monde de genre masculin, de 3^e personne du singulier.
- Du fait de son mode direct d'accès au monde, le pronom pourra être sujet ou noyau du groupe qui occupe la fonction de sujet.
- Le pronom varie en genre, en nombre, parfois en personne et parfois en fonction.

Le mot « pronom » signifie 'mot tenant lieu de nom'. Il est équivalent à un groupe de mot(s) nominal (*Sa mère, elle*...), mais également potentiellement à un groupe adjectival (*Il est grand ; il l'est*), connectif (*Elle va à Paris ; Elle y va*) ou à une structure phrastique (*Je pense qu'elle viendra ; Je le pense*). Le pronom reprend en fait un groupe de mot(s) ou un élément du contexte⁸⁹.

On distingue :

- **les pronoms personnels** (exprimant une personne grammaticale) : personnes de la conjugaison et dérivés (*je, moi, me, m'/tu, toi, te, t'/elle, il, le, la, l', lui/nous/vous/elles, ils, eux, se, s' ; on* (omnipersonnel)). On trouve encore *en* et *y*, qui reprennent, à la base, des groupes introduits par le connecteur *de* (pour *en*) ou *à* (pour *y*) ;
- **les pronoms démonstratifs** : *ce, cela, [celui/celle(s)/ceux + -ci/-là* ou une sous-phrase relative] ;
- **les pronoms indéfinis** : positifs-négatifs (*quelqu'un, personne, quelque chose, rien, tout, quiconque, n'importe qui*) ;
- **les pronoms interrogatifs, exclamatifs, relatifs** (*qui, que, quoi, dont, où, lequel*).

Remarque

Les seuls mots pouvant être étiquetés « pronoms » sont des pronoms qui ne sont pas issus d'un mécanisme de pronominalisation accidentelle.

Considérant qu'un pronom est la forme condensée d'un nom ou d'un groupe nominal, on a inclus beaucoup de mots dans la classe des pronoms. Ils ne sont pourtant que le résultat d'un mécanisme de pronominalisation, par simple effacement du substantif noyau. Cela laisse généralement inchangé ou modifié un autre mot (un déterminant), le cas échéant accompagné d'un adjectif, ou encore un connecteur prépositionnel.

⁸⁸ Les rectifications orthographiques de 1990 ont procédé à un essai de rationalisation quant au recours au trait d'union ou à la soudeure, ainsi que pour certains cas d'accord.

⁸⁹ On retrouve ce groupe ou cet élément grâce aux catégories grammaticales qui caractérisent le pronom (personne, genre, nombre, parfois fonction). Celles-ci permettent en effet de baliser la recherche du référent qui partage ces catégories.

Ces expressions n'appartiennent pas à proprement parler à la classe des pronoms : *J'ai deux robes : une verte et une bleue. La première est plus longue que la seconde. Mais je préfère quand même les tiennes. La plupart de tes robes sont belles ; la plupart sont belles. L'histoire a connu bon nombre de grammairiens : certains étaient plus logiciens, d'autres plus structuralistes. Je vote pour ce projet ; je vote pour.* Dans le cas de *une verte et une bleue*, par exemple, on voit bien que le nom *robe* a été effacé : il reste un adjectif (*verte, bleue*) qu'on dira substantivé, précédé d'un déterminant qui le quantifie (*une*). L'ensemble *une verte* n'est pas un pronom, mais est le résultat d'un processus de pronominalisation.

3.3.3. L'adjectif

- L'adjectif a besoin d'un support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle. C'est un terme qui se rapporte à un autre terme : dans le groupe nominal, le plus souvent à un nom.
- Du fait de son mode indirect d'accès au monde, l'adjectif est souvent l'apport ou le noyau du groupe apport qui apporte des informations à son support (généralement un nom dans le cas d'un groupe nominal) en lui attribuant des caractéristiques – il caractérise en réduisant l'ensemble des « objets » du monde auxquels renvoie le support.
- L'adjectif varie en genre et en nombre (parfois en personne pour les possessifs), il s'accorde en genre et en nombre avec son support. L'adjectif attribut du sujet s'accorde avec le sujet auquel il se rapporte sémantiquement.

On distingue :

- **les adjectifs qualificatifs, simples ou composés** (*un poisson rouge, les papiers désordonnés, une chaise neuve, un enfant sourd-muet...*) ;
- **les adjectifs numéraux** : les numéraux ordinaux antéposés et postposés (*un troisième enfant, le livre quatrième...*), auxquels s'ajoutent les numéraux cardinaux postposés au nom en emploi ordinal (*Louis XIV, Acte III scène 2...*), qui donnent une indication précise de rang ;
- **les adjectifs possessifs** : les « possessifs toniques » (devenus rares) : *une mienne cousine, un tien voisin* ;
- **certains adjectifs indéfinis** : lorsqu'ils sont précédés d'un déterminant : *une telle décision, une certaine manière de voir, une autre/même chose.*

3.3.4. Le déterminant

- Le déterminant a besoin d'un support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle. Dans le groupe nominal, il se rapporte le plus souvent à un nom.
- Du fait de son mode indirect d'accès au monde, le déterminant est souvent l'apport qui apporte des informations à un nom⁹⁰ en donnant des indications de quantité – il quantifie⁹¹. Parfois, en plus de quantifier, il caractérise également (les possessifs, démonstratifs et certains indéfinis).
- Le déterminant varie en genre et en nombre (parfois en personne pour les possessifs), il s'accorde en genre et en nombre avec son support.

⁹⁰ Du latin au français, l'usage des déterminants s'est généralisé. Cependant il reste des poches de résistance : dans des expressions figées (*trendre justice*), quand il n'apparaît pas nécessaire de quantifier, ou dans certaines fonctions, où une quantification apparaîtrait redondante (parce que déjà prise en charge par ailleurs) : *Albert II, roi des Belges* (apposition) ; *Pierre est médecin* (attribut du sujet) ; *Adieu, veaux, vaches, cochons, couvées...* (les énumérations).

⁹¹ Le déterminant indique généralement une quantité (*un, les, trois...*), même imprécise (*chaque, tous, beaucoup de...*). Cette quantité peut également être effective (*un, des...*) ou nulle (*aucun...*), précise (*quinze...*) ou indéfinie (*quelques...*), exhaustive (*les...*) ou partitive (*du, deux...*).

On distingue :

- **les déterminants articles** : tous les « articles », qui révèlent les traits de catégories grammaticales (genre et nombre) dont le nom auquel ils se rapportent est porteur. Ils sont susceptibles de désigner chacun tant l'unité que la totalité des éléments de l'ensemble.

Un exemple : *Un enfant est toujours l'ouvrage de sa mère* (= totalité par addition d'unités, universel) >< *Un enfant entra dans la pièce* (= unité, particulier) ; *L'enfant alla s'assois près de la fenêtre* (= unité, particulier) >< *L'enfant est l'avenir de l'Homme* (= totalité, universel).

Cette sous-classe comprend :

- la série « le » défini : *le, la, l', les*⁹²
- la série « un » indéfini : *un, une, des*
- la série « du » partitif (pour les éléments non comptables) : *du, de la, de l', des* (rare, *des* partitif s'emploie pour des noms sans singulier : *des fiançailles*)
- Ø, article zéro : *une brise de Ø mer ; la table de Ø marbre ; Pierre est Ø médecin ; J'ai Ø peur ; rendre Ø justice*

La différence entre *le* (et dérivés), *un* (et dérivés) et *du* (et dérivés) tient à la place qu'occupe l'élément déterminé au sein d'un ensemble plus grand.

- Avec *le*, on sélectionne le seul élément d'un ensemble singleton (ensemble qui ne contient qu'un élément) ; cet élément recouvre donc la totalité de l'ensemble : il est exhaustif.
 - Avec *un*, on extrait un élément d'un ensemble plus grand ; cet élément recouvre donc une partie de l'ensemble : il est partitif pour les noms qu'on peut compter.
 - Avec *du*, on prend une partie d'un élément non comptable (*de la mayonnaise, du beurre*) : il est partitif pour les noms dont le référent n'est pas comptable.
- **les déterminants numéraux** : les numéraux cardinaux, antéposés au nom (*deux arbres, les dix commandements*⁹³...), sont partitifs et donnent une indication précise de la quantité d'objets sélectionnés.
 - **les déterminants indéfinis** : les déterminants qui annoncent une quantité indéfinie, non précise, limitée à une zone de l'éventail entre zéro et la totalité, de forme simple (*aucun(e)(s), chaque, nul(le), maint(e)(s), moult, tout(e)(s), quelques, plusieurs*...) ou composée (par exemple de « quantifieur/complément adverbial du déterminant (+ de) (+ le, la, les) » : *beaucoup de, assez de, plus de, trop de, pas de, tous les, nombre de, quantité de, le plus clair de, le plus gros de, la plupart de, la majorité de*...) ; les tournures du type « *l'un ou l'autre X* », « *une espèce de X* », « *je ne sais quel X* », « *n'importe quel X* », « *cette andouille de X* »... ; les déterminants qui à la fois quantifient de manière indéfinie et énoncent une qualité indéterminée, *tel, certains, différents, divers, (telles/certaines/différentes/diverses personnes sont venues), autre, même, (autre/même chose)*⁹⁴.
 - **les déterminants possessifs** : *mon, ma, mes, ton, ta, tes, son, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs* ; ils mettent en relation un terme avec une personne grammaticale (*mon livre* = 'le livre par rapport à moi' (1^{er} personne)) et sont les seuls déterminants à être fléchis en personne.
 - **les déterminants démonstratifs** : *ce, cet, cette, ces* (+ *-ci/-là*), *ledit, ladite, lesdits, lesdites* ; ils font référence au contexte. « *Cet homme* » est *l'homme que je montre* ou *l'homme dont j'ai parlé*.
 - **les déterminants interrogatifs, exclamatifs** : *quel(le)(s)...* *Quelle propriété le déterminant possède-t-il ? ; Quel génie !*
 - **les déterminants relatifs** : *lequel(le)(s)...* *J'ai rencontré un homme, lequel homme s'est avéré être un membre de ma famille.*

⁹² Lorsqu'ils sont précédés des connecteurs *de* et *à*, les déterminants articles *le* et *les* fusionnent avec eux pour donner des formes contractées 'connecteur+déterminant' : *du, des, au* et *aux*. On ne confondra pas les formes contractées *du* et *des* avec les déterminants articles partitifs ou indéfinis *du* et *des* : *Je parle du vin et des fromages* (formes contractées = 'de+le(s)') ; *je bois du vin et mange des fromages* (articles partitif et indéfini)

⁹³ Dans *les dix commandements*, on observe une quantification en deux temps : *dix* quantifie et dit le nombre de commandements envisagés. La quantification supplémentaire à l'aide de *les*, qui dit l'exhaustivité, signifie que *dix* épuise l'ensemble et qu'il n'y a donc pas d'autres commandements envisageables que ces dix-là.

⁹⁴ S'ils sont précédés d'un déterminant quantifiant, ces déterminants ont un fonctionnement de caractérisant et sont adjectifs : *une telle décision, une différente manière de voir, une autre/même chose*...

3.3.5. Le verbe

- Le verbe a besoin d'un support pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle.
- Du fait de son mode indirect d'accès au monde, le verbe, via le groupe verbal prédicat dont il est généralement le noyau, est un apport d'information à son support. Le support du verbe conjugué à un mode personnel (indicatif, subjonctif, impératif) sera son sujet (explicite ou implicite pour l'impératif). Le verbe est un apport d'information qui donne des indications sur l'ancrage dans le temps du procès⁹⁵ exprimé par la phrase.
- Le verbe varie en mode et en temps. Il s'accorde en personne et en nombre avec son support, qui est généralement le (noyau du) sujet. (Le participe, quand il s'accorde, s'accorde en genre et en nombre avec son support.)

3.3.5.1. Les types ou emplois des verbes

Il est nécessaire d'éviter les cloisonnements « par essence » (transitif, copule) que l'usage dément ou démentira à mesure de l'évolution de la langue. Il faut envisager des cadres plus souples et parler d'« emploi ». Ainsi, le verbe *tomber* peut connaître des emplois intransitif (*Pierre tombe*, 'il chute'), ou transitif (*Pierre tombe la veste*, 'il l'enlève') ; on trouve encore un emploi impersonnel (*Il tombe des cordes*, 'il pleut'), ou encore l'emploi figuré de *Il tombe amoureux*. Nous rappelons ici l'importance de traiter les extraits de productions langagières *en discours* et non dans un absolu de langue qui étiquette une fois pour toutes un item hors contexte.

Les emplois du verbe seront ici répartis selon :

- leur transitivité,
- leur rapport à la charge lexicale.

3.3.5.1.1. La transitivité

Le verbe est catégorisé selon qu'il est construit avec ou sans complément, et, dans le premier cas, selon le type de complément avec lequel il est construit (avec ou sans connecteur prépositionnel). On trouvera par exemple des verbes dits en emploi :

- **transitif (direct, indirect)**

Le verbe a un complément construit directement ou indirectement.

Un exemple : *Pierre lit un livre* ; *Pierre pense à son livre*.

Certains verbes peuvent être employés dans des constructions où l'on peut identifier deux types de compléments : un complément du verbe construit directement (1) et un complément du verbe construit indirectement (2). On parle dans ces cas de verbes en emploi doublement transitif ou bitransitif.

Un exemple : *Pierre offre des fleurs (1) à Sarah (2)* ; *Sarah dérive cet emploi (1) d'un autre plus ancien (2)* ; *Pierre tient de son père (2) son amour des animaux (1)*.

- **intransitif**

Le verbe est construit sans complément (*Pierre part*). L'emploi intransitif d'un verbe qui peut par ailleurs se construire transitivement est susceptible d'altérer le sens du verbe.

Un exemple : *Pierre boit un verre* (= 'Pierre a soif') >> *Pierre boit Ø* (= 'Pierre boit un ou plusieurs verre(s) pour le moment, dans la situation présente' ou 'Pierre est alcoolique', l'absence de complément marquant dans cette deuxième interprétation une disposition générale de Pierre à boire. Il faut s'en remettre au contexte pour trancher entre les deux lectures, situationnelle ou dispositionnelle).

⁹⁵ Pour rappel, le procès est un événement, un fait ou une situation du monde (ce qui se passe, ce qui est) dont l'énonciateur rend compte à partir d'un verbe par la mise en relation logique d'un thème et d'un rhème (ce dont on parle, dont on affirme ou nie quelque chose et ce qu'on en dit), prélude au formatage en phrase.

3.3.5.1.2. Le rôle du verbe et la charge lexicale

Le verbe est catégorisé selon le rôle qu'il joue au sein du prédicat et la charge lexicale qu'il porte. Il est nécessairement au moins porteur des indications de mode et de temps et permet ainsi au groupe dont il est le noyau de fonctionner comme prédicat. Il est en outre susceptible de porter un sens plus ou moins marqué. Le verbe peut être notamment :

- **plein**
Le verbe qu'on appelle « plein » est pleinement porteur de sens et est support (noyau) du groupe verbal ; il sera donc support de ses compléments.
Un exemple : *Sarah chante* ; *Pierre appelle son chien* ; *Xavier mange italien* ; *Je pense donc je suis* (dans le sens d'exister).
- **support**
Le verbe qu'on appelle « support » joue pleinement son rôle de support (noyau) du groupe verbal, mais est partiellement désémantisé : il ne porte pas une charge sémantique importante. Il est surtout porteur des indications de mode et de temps afin de permettre au groupe dont il est le noyau de fonctionner comme prédicat. De la sorte, il sert de support au complément qui le suit et qui porte la part la plus importante de la charge sémantique du prédicat.
Un exemple : *Sarah a peur* ; *Pierre prend la fuite*.
- **en emploi copule**
Le verbe en emploi copule est peu porteur de sens. S'il est bien le support (noyau) du groupe verbal, il constitue essentiellement le lien entre le complément du verbe en emploi copule (attribut du sujet) et le sujet avec lequel celui-ci s'accorde lorsqu'il est de nature adjectivale.
Le complément de ce verbe, appelé *attribut du sujet*, est généralement pronominalisable à l'aide de la forme neutre du pronom complément direct (*le, l'*).
Un exemple : *Je suis sage (Je le suis)* ; *Elle devient grande (Elle le devient)*.
- **auxiliaire**
L'auxiliaire est un verbe qui permet à un autre verbe (dont la forme sera à l'infinitif ou au participe) d'être conjugué. C'est un outil de la composition verbale, il a un sens allégé. Le verbe que l'auxiliaire permet de conjuguer n'en est pas le complément (on ne peut pas le pronominaliser). La tradition grammaticale privilégie *être* et *avoir* à cause du paradigme des formes (sur)composées de la conjugaison (avec un participe passé), mais ce type d'emploi s'étend à d'autres formes (*venir de, aller, être en train de, être sur le point de, commencer à...* + infinitif).
Un exemple : *Sappho a mangé sa soupe* ; *Pierre est allé au football* ; *Pierre va partir* ; *Sarah vient de partir*. *Zélie commence à divertir sa sœur*.⁹⁶
Dans les exemples ci-dessus, les participes et les infinitifs ne sont pas compléments de verbe. Ils font partie de la forme verbale.

3.3.6. L'adverbe

- L'adverbe a besoin d'un support double, une relation entre deux termes (un fait, une situation), pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle.
- Du fait de son mode doublement indirect d'accès au monde, l'adverbe est, la plupart du temps, un apport à une relation.
- Il ne varie pas.

On distingue les :

- **les adverbes quantifiants indiquant notamment :**
 - **la quantité, l'intensité et la comparaison** : *si, beaucoup, très, trop, moins, plus, assez, tellement, peu, peu ou prou, fort, guère, presque, aussi, autant, tant, davantage, environ, pas mal, tout à fait, tout (tout beau), que (Que vous êtes jolie !), ne pas...*

⁹⁶ On rencontre également le terme de « coverbe », qui englobe, outre les auxiliaires *être* et *avoir*, l'ensemble des verbes qui permettent à d'autres verbes d'être conjugués.

- la quantification d'arguments : *même, surtout, seulement...*
- la fréquence : *souvent, parfois, jamais, toujours, longtemps, ne pas/ jamais/plus...*
- les adverbes caractérisants, notamment :
 - les adverbes de forme simple : *bien, mal, mieux, bon, bas, haut, cher, plutôt, quasi, ainsi, vite, volontiers, jadis, autrefois, demain, soudain, naguère, désormais, avant, avant-hier, où, ailleurs, autour, arrière, ici, là, çà et là, dessus, dessous, contre, derrière, devant, loin, dedans, dehors, longtemps (durée), partout...*
 - les adverbes dérivés en **-ment** (issus des adjectifs caractérisants) : *gentiment, bruyamment, alphabétiquement, vaillamment...*⁹⁷
 - les adverbes de forme composée ou locutions adverbiales : *à tort, à propos, ci-contre/dessus/dessous... ; au-dedans/dehors/dessus... ; là-contre/dedans/dessus/bas... ; en arrière/avant... ; quelque part...*

Dans la fonction de **complément circonstanciel de phrase**, on peut trouver différents types d'adverbes⁹⁸ :

- les adverbes de cadre : *légalement...*
- les adverbes modaux, qui expriment le jugement fait par l'énonciateur sur la probabilité de son énoncé : *certainement, assurément, certes, apparemment, sans doute, probablement...*
- les adverbes évaluatifs, qui expriment un jugement de l'énonciateur sur son énoncé : *heureusement, curieusement...*
- les adverbes d'énonciation, qui parlent de l'énonciateur ou de la situation de communication : *franchement...*

3.3.7. Le connecteur

- Le connecteur a besoin d'un support double, deux éléments qu'il relie, pour que l'on puisse se représenter ce dont on parle.
- Du fait de son mode doublement indirect d'accès au monde, le connecteur est un mot qui relie deux éléments (termes, groupes ou structures phrastiques). Le connecteur dit la relation et en est le signe.
- Il ne varie pas.

On peut observer différents types de connecteurs : on sépare traditionnellement préposition et conjonction (de coordination et de subordination). Cette délimitation n'est pas toujours claire : le connecteur *comme* peut avoir des emplois proches tantôt de la préposition (*Il est grand **comme** toi*), tantôt de la conjonction de subordination (***Comme** il pleut, je ne sors pas*), tantôt encore de la conjonction de coordination (*Pierre **comme** Sarah sont partis*). En outre, d'autres termes (adverbes de liaison, par exemple) peuvent également remplir le rôle de connexion. Le *Référentiel* considère qu'il n'y a qu'une classe de connecteurs⁹⁹, que l'on distinguera sur la base de leur mode de fonctionnement.

On distingue :

- les **connecteurs coordonnants**, qui relient deux ou plusieurs éléments (mots ou groupes de mots) sans hiérarchie (ces éléments occupent la même fonction dans la phrase) ; ils ne font que relier. *Mais, ou, et, or, ni, car* restent les marqueurs de coordination traditionnels. *Puis*, au départ adverbe, fonctionne de plus en plus comme un connecteur (il est figé en début de phrase ou en jointure d'éléments). *Donc*, longtemps inclus dans la liste, en a été retiré, dans la mesure où il peut se trouver ailleurs qu'en début de phrase ou en jointure d'éléments (*Il a **donc** réussi*).
- les **connecteurs prépositionnels**, qui relient deux éléments avec hiérarchie (relation de dépendance d'apport à support) ; ils signalent un lien de subordination, de dépendance. On distingue :
 - **des formes simples** : *à, après, avant, comme, contre, de, dans, depuis, derrière, dès, devant, entre, par, parmi, pour, en, vers, chez, avec, sans, sous, sur, devant, contre, entre, hors, hormis, jusque, sans, selon, sous, sur, vers...*

⁹⁷ Certains adverbes en *-ment* voient leur signification parfois glisser de la caractérisation à la quantification pour marquer l'intensité : *vachement, franchement, carrément, gravement...*

⁹⁸ Certains de ces adverbes ou groupes adverbiaux pourront également jouer le rôle de complément circonstanciel du verbe (*légalement, heureusement, curieusement...*). Voir ci-dessous, en annexe, "1.4. Le retour du circonstanciel", page 113.

⁹⁹ Le *Référentiel* ne retient plus que l'étiquette de « connecteur ».

- **des formes composées** (notamment en « X + de »), parfois appelées « locutions prépositives » : *à cause de, à côté de, à la lumière de, à travers, loin de, proche de, près de, au-dessus de, au-dessous de, d'après, en dessous de, en face de, face à, grâce à, hors de, par-dessus, par-dessous, pour ce qui concerne, sur (la) base de...*
- **les connecteurs enchâssants**, qui enchâssent une sous-phrase ('proposition subordonnée') qui occupe une fonction dans la phrase matrice ('proposition principale'). On distingue :
 - **des formes basiques** : *que* (marqueur d'enchâssement qui présente la sous-phrase comme posée, comme un fait : *Je pense qu'il pleut*), *si* (marqueur d'enchâssement qui présente la sous-phrase comme supposée, comme une hypothèse ou une condition : *S'il pleut, je ne sors pas*).
 - **des formes fusionnées** (intégrant un *que* ou une forme de *que*) : *lorsque, puisque, quand, quoique, comme* (+ sous-phrase)...
 - **des formes composées** (« X + que ») : *à condition que, afin que, alors que, après que, avant que, bien que, étant donné que, jusqu'à ce que, parce que, pour que, tandis que...*

D'autres mots appartenant à d'autres classes peuvent également jouer secondairement un rôle de connecteur. On pourra les appeler « connecteurs secondaires ». C'est le cas des **pronoms relatifs** (*qui, que, dont...* : *L'homme que j'ai rencontré te connaît* ; *Le livre dont tu m'as parlé est très intéressant* ; *La personne qui m'a appelé n'a pas laissé de message*) et de certains **adverbes** qu'on appelle dès lors « **de liaison** » (*d'abord, soudain, ensuite, enfin, en revanche, du coup...*), qui peuvent donc également, à côté du fonctionnement propre à leur classe, fonctionner comme le font les connecteurs. Ils **se distinguent des autres connecteurs par le fait qu'ils exercent une fonction dans la séquence qu'ils introduisent** : le pronom relatif occupe une fonction dans la proposition relative et a la particularité supplémentaire de reprendre un terme de la phrase appelé « antécédent », présent ou non (dans *L'homme que j'ai rencontré...*, le pronom *que* introduit la sous-phrase relative, reprend son antécédent *homme* et est complément du verbe *ai rencontré*) ; l'adverbe de liaison occupe une fonction de complément circonstanciel dans la phrase à l'initiale de laquelle ils se trouve (*D'abord, Marie est rentrée. Ensuite, elle est ressortie* ; *Il est arrivé en retard. Du coup, il n'a pas pu entrer* ; *Je n'aime pas beaucoup ses romans. En revanche, j'apprécie vraiment son théâtre*).

3.3.8. L'interjection

- L'interjection équivaut à une phrase et renvoie à un fait, une situation.
- Du fait de son mode doublement indirect d'accès au monde, une interjection peut être une phrase, lorsque celle-ci est constituée d'un seul mot.
- L'interjection ne varie pas.

Les interjections, si elles semblent analysables selon les critères proposés, n'en constituent pas moins une classe un peu particulière. En effet, ce sont des mots purement expressifs qui relèvent davantage du domaine du discours et de l'énonciation (l'interjection serait la marque d'une modalité énonciative expressive) que du domaine de la langue.

À l'écrit, on rencontre en effet l'interjection de manière plus fréquente dans des séquences de discours direct : *Il m'a dit : « Hélas ! »*. Cet usage renforce l'idée que le discours direct serait une transcription plus fidèle du discours effectivement prononcé.

Cette modalité expressive peut être prise en charge par deux types d'interjections :

- celles qui le seraient (ou le seraient devenues) « par nature » (*Aïe !, Hé !, Hein !, Hélas !...*)¹⁰⁰,
- celles qui appartiennent à une autre classe, mais qui, en emploi, fonctionnent comme des interjections (nom : *Chapeau !* ; verbe : *Allons !* ; adverbe : *Jamais !...*).

¹⁰⁰ On insistera également sur le rôle de la ponctuation à l'écrit. Le point d'exclamation semble être, en effet, un accompagnateur récurrent de l'interjection.

3.4. Focus sur la conjugaison

Le verbe est un apport d'information qui donne des indications sur l'ancrage dans le temps du procès exprimé par la phrase. Ce procès (événement, fait, ou situation du monde) met en relation ce dont on parle (qui occupe généralement la fonction sujet) avec ce qu'on en dit (qui occupe généralement la fonction prédicat, dont le noyau est généralement le verbe).

La conjugaison, qui consiste à adjoindre une terminaison ou désinence à un radical, est le mode de variation morphologique du verbe, qui concerne les informations de temps, de mode, d'aspect et de personne, de nombre et, pour les participes, de genre.

3.4.1. Le mode

Le **mode** est une catégorie grammaticale liée au verbe, qui organise les formes verbales selon l'ancrage de ces formes en temps et en personne.

Si l'on considère les trois suites de verbes conjugués à des modes différents,

1. *Je **marche** / tu **marchais** / il **marchera***
2. *Il **faudrait** que je **marche** / Il **fallait** que tu **marches** / Il **faudra** qu'il **marche**.*
3. *Je **veux** **marcher** / Tu **voulais** **marcher** / Il **voudra** **marcher**.*

On observe

qu'en 1, il y a variation tant en personne qu'en temps de la forme au mode **indicatif** ;

en 2, il n'y a de variation qu'en personne de la forme au **subjonctif** ;

en 3, il n'y a aucune variation ni en personne ni en temps de la forme à l'**infinitif**.

Les modes autres que l'indicatif ne sont donc pas ancrés en temps-époque. Ils n'expriment donc pas le temps-époque (présent, passé ou futur). Pour autant, ils peuvent exprimer un temps relatif (antériorité, simultanéité ou postériorité) par rapport à un autre procès exprimé. En tableau :

	Caractéristiques du mode	
	Personne	Temps
Indicatif	✓	✓
Subjonctif	✓	
Infinitif / Participe		

3.4.1.1. L'indicatif

L'**indicatif** est un mode dont les formes verbales sont ancrées en personne et en temps-époque par rapport au point sur la ligne du temps que l'énonciateur choisit comme repère et qui découpe dès lors les périodes de passé, présent et futur.

Le mode indicatif est le mode par excellence de la phrase matrice ou principale. Il permet donc de bien ancrer le procès dans l'époque de son déroulement.

On le trouve également dans les sous-phrases, généralement lorsque celles-ci sont compléments du verbe (notamment de dire ou d'opinion : *Je pense qu'il **viendra** demain* ; sauf pour les verbes de volonté ou de sentiment, dont les sous-phrases compléments se construisent avec un verbe au subjonctif) ou lorsqu'elles sont relatives. Pour le reste, les connecteurs enchâssants obligatoirement suivis d'un indicatif sont :

- les connecteurs ancrant le temps dans la simultanéité, comme *alors que, aussitôt que, chaque fois que, comme, depuis que, dès que, lorsque, quand, au moment où...*

- les connecteurs de cause (la cause doit forcément être ancrée temporellement vu qu'un effet s'ensuit) comme *d'autant que, parce que, pour ce que, puisque, comme, surtout que ...*
- les connecteurs de manière et de comparaison (on met sur le même pied d'ancrage les deux éléments de la comparaison) comme *ainsi que, à mesure que, au fur et à mesure que, comme, de même que, à proportion que, selon que...*
- le connecteur de condition *si* (dans un système conditionnel du type *si...alors*, la condition doit être ancrée pour que la conséquence puisse advenir) ;
- les connecteurs de conséquence (la conséquence est réalisée, donc ancrée) comme *de manière que, de sorte que¹⁰¹, à telle enseigne que, de façon que, en sorte que, tant ... que...*

Pour qu'il y ait mode, il faut également (et surtout) qu'il y ait un paradigme cohérent de formes. Cette définition a abouti à la suppression du **conditionnel** comme mode à part entière. En effet, au niveau du paradigme des formes, le conditionnel est exclusivement composé sur la base de terminaisons de l'indicatif : *chant-e-r-ais* avec *-r* comme caractéristique du **futur** (cf. futur simple) et *-ais* comme terminaison de l'**imparfait**, qui est un temps du passé.

Dans ce cas de figure, les formes dites du **conditionnel** sont en fait de l'**indicatif futur du passé**.

Par ailleurs l'inscription du nouveau **futur du passé** dans l'indicatif montre l'économie de ce mode : deux sous-systèmes, avec un présent autour duquel gravitent un passé simple et un futur simple ; et un imparfait autour duquel gravite un conditionnel, futur du passé.

3.4.1.2. Le subjonctif

Le mode **subjonctif** est ancré en personne mais pas en temps-époque. Il est dès lors plutôt un mode de sous-phrase. On trouve peu de subjonctif en phrase matrice ou principale. Ce sont surtout des formes figées : *Vaille que vaille ; Vive le Roi ; Advienne que pourra*, qui expriment des souhaits.

Comparé à l'indicatif, le procès au **subjonctif** correspond à une forme syntaxiquement plus intégrée à la phrase, le verbe ayant perdu une de ses caractéristiques, l'ancrage du temps-époque. En sous-phrase, le verbe au subjonctif, non ancré temporellement, inscrit la sous-phrase dans une dynamique qui la mène vers le groupe nominal. Le seul verbe « complet » est celui de la phrase matrice. Dans *Je regrette que tu sois venu*, c'est le regret qui est ancré, qui est l'information principale ; *que tu sois venu* n'est que complément de sens du 'regret', qui pourrait être remplacé par *ta venue*, si ce n'est que le verbe institue un rapport chronologique d'antériorité.¹⁰²

En sous-phrase, le subjonctif se rencontre dans différents types, pour lesquels le locuteur francophone estime qu'il n'est pas nécessaire d'ancrer le procès en temps-époque, à savoir :

- dans des sous-phrases compléments d'un verbe de doute, *Je doute qu'elle vienne* ; si on doute de la réalisation d'un procès, on ne l'ancre pas), de volonté *Je veux qu'elle vienne* : le procès n'a pas besoin d'être ancré, car il ne peut être réalisé que dans le futur ; il est donc prospectif) ou de sentiment *Je regrette que tu sois venu* : c'est le regret, information la plus importante, qui est ancré) ;

¹⁰¹ On distinguera *de sorte que* + indicatif, qui marque la conséquence (le fait est ancré vu que la conséquence s'est réalisée), de *de sorte que* + subjonctif, qui marque le but (le fait, conséquence souhaitée, n'est encore que prospectif par rapport au verbe de la matrice).

¹⁰² Traditionnellement, les guides de conjugaison considéraient six modes, à chacun desquels ils attribuaient une modalité expressive ou énonciative, qui en serait définitive. Or, au niveau des **modalités énonciatives et expressives**,

- l'**indicatif** n'exprime pas toujours le réel (le futur n'a rien de réel et de certain *Peut-être que j'irai à l'école demain*).
- le **subjonctif** peut poser un fait réel *Je regrette que tu sois venu, Bien que tu sois beau, tu n'es pas agréable, Le fait que tu sois venu me fait plaisir*.
- l'**impératif** exprime effectivement un ordre, mais il n'est pas le seul (*Tu fermeras la porte !, Ne pas fumer, ...*).
- le **conditionnel** n'exprime pas toujours la condition (formes atténuées, dites de politesse : *Je voudrais que...*, *Pourriez-vous...* ; le futur du passé : *Il a dit qu'il viendrait*). De plus, d'autres tournures peuvent exprimer la condition (*Si tu viens, je partirai, Tu fais un pas, et tu es un homme mort*). Mais surtout, la condition n'est elle-même pas au conditionnel, elle est à l'imparfait ; c'est la conséquence qui est au conditionnel (*S'il pleuvait, je ne sortais pas*).

Par ailleurs, deux modes ne sont pas pourvus de modalité expressive : le **participe** et l'**infinitif**. La modalité principale d'expression n'est dès lors pas un critère de définition valide ou pertinent, mais un des effets de sens possibles du mode.

- dans des sous-phrases circonstancielles. Les connecteurs enchâssants demandant le subjonctif sont les connecteurs de but comme *afin que, de crainte que, de façon que, de manière (à ce) que, de peur que, pour que, pourvu que, de sorte que...* ; les connecteurs de temps comme *avant que, après que*¹⁰³, *en attendant que, jusqu'à ce que...* ; les connecteurs de concession comme *bien que, malgré que, non que, quoi que...* ; les connecteurs de restriction comme *à condition que, à moins que, encore que, pour peu que, sans que* ; et les connecteurs de supposition comme *à supposer que*.

Ces connecteurs introduisent un procès qui n'est pas ancré temporellement, soit parce que l'ancrage apparaît superflu (comme dans le cas des connecteurs de temps visés ici, qui apportent une information temporelle par rapport à un autre procès, déjà ancré), soit parce que le procès est prospectif (avec les connecteurs de but, de restriction et certains temporels (*jusqu'à ce que, en attendant que*)), soit, enfin, parce que le procès de la sous-phrase, bien que réel, est sans conséquence sur le procès de la phrase matrice (avec les connecteurs de concession). Cette absence de conséquence rend inutile l'ancrage temporel du verbe de la sous-phrase : *Je sors bien qu'il pleuve*¹⁰⁴. Enfin, les connecteurs exprimant la supposition (tout comme le subjonctif après *supposons que*) dispensent le procès d'ancrage temporel : préciser la temporalité n'est pas nécessaire avec ce qui n'est, pour l'énonciateur, qu'une supposition.

- dans certaines sous-phrases relatives ; lorsqu'il y a un superlatif, comme dans *C'est le plus beau compliment qui soit*, la présence d'un superlatif rend l'ancrage temporel superflu (on ne dit pas *C'est le plus beau compliment qui est*), vu que, selon l'énonciateur, c'est la plus belle femme de tous les temps. Le procès transcende toutes les époques, ce qui le dispense d'ancrage temporel, et bloque l'apparition de l'indicatif. Il en va de même après des locutions du type *où que, quoi que, aussi loin que, ... où* le subjonctif est aussi obligatoire (*Je le suivrai où qu'il aille* et non *va* ; *quoi qu'il fasse* et non *fait* ; *Quoi qu'il en soit* – et non *est* –, *je reste*) ; dans d'autres relatives comme *Je cherche une secrétaire qui sache le hongrois* : on n'est pas certain qu'une telle personne existe ; on n'ancre donc pas le procès en temps ;¹⁰⁵

Dans tous ces cas, le non-ancrage du procès en temps-époque (ces sous-phrases ne disent pas l'époque) permet de fournir un cadre d'explication.

Les formes verbales du subjonctif n'expriment donc pas un ancrage du procès en temps-époque mais peuvent exprimer un rapport temporel relatif, c'est-à-dire exprimer un rapport de temps par rapport à un autre procès : antériorité (avec le subjonctif passé ou plus-que-parfait), simultanéité ou postériorité (avec le subjonctif présent ou imparfait) par rapport au verbe de la phrase matrice.

Le français classique disposait d'un double système, qui fondait ce que l'on appelle la concordance des temps : antériorité, d'une part, et simultanéité et postériorité, d'autre part, par rapport à un temps du « passé » étaient rendus respectivement par des subjonctifs plus-que-parfait et imparfait (*Je ne pensais pas qu'il eût été/fût utile de le préciser*) ; antériorité, d'une part, et simultanéité et postériorité, d'autre part, par rapport à un temps du « présent » étaient rendus respectivement par des subjonctifs passé et présent (*Je ne pense pas qu'il ait été/soit utile de le préciser*). La fin de la nécessité de préciser le rapport à des temps du passé ou du présent a précipité la chute des usages des subjonctifs imparfait et plus-que-parfait. On n'utilise plus maintenant que les subjonctifs présent et passé dans tous les cas (rapport au temps du présent comme du passé).

¹⁰³ Si la grammaire normative demande l'indicatif, l'usage du subjonctif est statistiquement absolument majoritaire.

¹⁰⁴ On observe néanmoins une tendance à utiliser l'indicatif dans ces sous-phrases.

¹⁰⁵ Pour ce dernier cas, la concurrence du subjonctif et de l'indicatif est envisageable : *Je cherche une secrétaire qui sait le hongrois*. Avec l'indicatif, on suppose qu'une telle personne existe ; on peut donc ancrer le procès.

3.4.1.3. L'impératif

L'**impératif**¹⁰⁶ est un mode pas tout à fait comme les autres, car il emprunte ses formes soit à l'indicatif pour la majorité des verbes (*Allons ! Pars ! ...*), soit au subjonctif présent pour certains d'entre eux, considérés au départ comme peu susceptibles d'emplois en injonction (*être, avoir*¹⁰⁷ : *sois, soyons, soyez ; aie, ayons, ayez*), soit aux deux (par exemple, *savoir* ou *vouloir* : *sache, sachez, sachez ; veuille, veuille, veuille*¹⁰⁸ ; radical du subjonctif et désinence de l'indicatif). On pourrait dire de ces formes verbales, sans support-sujet exprimé, qu'elles sont à l'**indicatif** ou au **subjonctif en modalité injonctive**¹⁰⁹. Nous n'avons dès lors pas inscrit l'impératif dans le tableau des modes ci-dessus.

3.4.1.4. Le participe

Le **participe** tire son nom du fait qu'il « participe » de deux natures (verbale et adjectivale) : il provient d'un verbe, mais peut se comporter comme un adjectif.

Il se décline en deux formes. Ces formes ont peu de choses en commun, même si elles peuvent toutes deux avoir des emplois adjectivaux : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on dit du participe qu'il est la forme adjectivale du verbe.

- Le **participe présent** est la forme en *-ant*. C'est une forme verbale que la tradition a pris l'habitude de distinguer de l'adjectif verbal (qui est une forme adjectivale). Il n'y a qu'un intérêt graphique à cette distinction : on accorde l'adjectif verbal et pas le participe présent¹¹⁰.
- Le **participe passé** est la forme en *-é, -u, -i* ou *-s (mis), -t (fait, dit)*, qui est notamment utilisée dans les formes verbales composées avec les auxiliaires *avoir* ou *être*.
Un exemple : *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*.

3.4.1.4.1. L'emploi verbal

En emploi verbal, le participe passé rentre dans la construction des formes composées (*j'ai mangé*) et surcomposées (*j'ai eu mangé*). Il permet en général à la forme composée de marquer une antériorité par rapport à la forme simple correspondante et indique que l'on se trouve dans la phase postérieure au procès : *Tu as faim ? Non, j'ai mangé*.

Dans le cas de la voix passive, par contre, le participe passé fonctionne plutôt comme un adjectif attribut du sujet, complément du verbe en emploi copule, que comme une partie de forme verbale composée : dans *La souris a été mangée par le chat / Elle l'a été par le chat*, le participe se pronominalise comme un complément de verbe en emploi copule (attribut du sujet).

L'accord possible du participe passé constitue un des chapitres de prédilection de la grammaire d'accord (voir ci-dessous "**4.2.1.2. Les types d'accord réguliers**", page 98).

Le participe présent, quant à lui, ne s'inscrit pas dans des temps composés. S'il a un fonctionnement verbal, c'est dans le cadre d'une variation combinatoire avec l'adjectif verbal, ou encore lorsque, précédé de *en*, il forme le gérondif : *(En) sortant du cinéma, j'ai rencontré Maxine*. Dans ces cadres, il exprime soit

¹⁰⁶ L'impératif traditionnel contient tout au plus une seule forme propre sur les trois qui le constituent : l'impératif ne se conjugue qu'aux première et deuxième personnes du pluriel et à la deuxième personne du singulier. C'est cette dernière personne qui retient l'attention, pour ce qui est des verbes en *-er* et de certains autres comme *offrir, cueillir*. Ces verbes ne prennent pas la désinence requise (*-s*) : l'impératif de *marcher, offrir, cueillir* s'oppose à l'indicatif de *marches, offres, cueilles* (où ce *-s* ne se prononce pourtant guère en liaison). Le rejet du mode impératif est prôné depuis le XVIII^e siècle par certains grammairiens.

Enfin, l'absence du *-s* n'est vraiment une règle qu'à partir du XVII^e siècle, notamment avec Vaugelas (1647). On trouve au XVI^e *ailles* et *tiens* ; et, au XVII^e, dans *Phèdre*, Racine fait encore rimer *revien* avec *entretien*. L'usage est longtemps mal établi, et l'opposition sentie comme artificielle. Par ailleurs, le *-s* se retrouve prononcé à l'impératif dans des formes comme *vas-y* et *donnes-en*.

¹⁰⁷ Pour le verbe *pouvoir*, point d'impératif. On trouve, tout au plus, des formules au subjonctif à valeur optative avec un sujet exprimé et inversé : *Puisse le ciel exaucer tes vœux ; Puisses-tu réussir*.

¹⁰⁸ Le verbe *vouloir* est particulier. On ne trouve les formes *veux, voulons, voulez* que dans le cadre de l'expression *en vouloir à quelqu'un* (*Ne m'en veux pas, Ne nous en voulons pas, Ne nous en voulez pas*). Sinon, les formes requises combinent effectivement un radical du subjonctif *veuille-* à des désinences de l'indicatif.

¹⁰⁹ L'absence de sujet s'explique par la présence nécessaire des personnes interlocutrices (le *je*, le *tu*, le *nous* ou le *vous*) dans le contexte. On remarquera que pour une modalité injonctive à la troisième personne, dite « personne absente », on restitue la personne au mode subjonctif (« *Qu'il sorte !* »).

¹¹⁰ L'orientation orthographique de l'enseignement de la grammaire française a pour conséquence que l'on ne sait pas grand-chose de ce qu'est un participe (présent ou passé), ni même de ce à quoi il sert, mais qu'on apprend pendant des dizaines d'heures comment il faut l'accorder. Une perspective grammaticale plutôt orientée vers la (dé)construction du sens, permet d'envisager davantage ce qu'est un participe et le sens de son fonctionnement. L'accord du participe devient alors la conséquence logique de ce fonctionnement.

la simultanéité de deux procès (la sortie du cinéma et la rencontre), soit le déclenchement du procès au participe présent dès le moment précisé (ici *maintenant* dans *En partant maintenant, nous arriverons à l'heure*).

Dans [*Le chat partant*], les souris dansent ou [*La chance aidant*], *nous y arriverons*, les participes *partant* et *aidant*, d'emploi verbal, sont en position de prédicat (second) de *Le chat* et *La chance*. C'est la raison pour laquelle la grammaire traditionnelle, considérant ces derniers groupes nominaux comme des « sujets », parle de « proposition participiale »

3.4.1.4.2. L'emploi adjectival

Les participes présent et passé s'emploient enfin dans les mêmes fonctions que les adjectifs :

- comme épithète (*un enfant aimé* ; *une fille aimante*) ou attribut du sujet (*il est aimé* ; *elle est aimante*),
- comme prédicat second (*Énervée, elle est partie* ; *Cette pièce de théâtre, particulièrement délassante, m'a réjoui*).

La grammaire scolaire a accordé beaucoup d'importance à l'opposition entre participe présent et adjectif verbal. En cause, une différence de prise en compte en matière d'accord. L'adjectif verbal, dérivé d'un verbe, s'accorde comme un adjectif, tandis que le participe présent, doté de toutes ses caractéristiques verbales (la possibilité d'avoir les compléments d'un verbe, la négation en *ne ... pas*), reste invariable : *une semelle antidérapante* (adjectif verbal) / *la voiture dérapant sur la chaussée* (participe présent). L'opposition va jusqu'à se marquer dans le radical du verbe : *le personnel non navigant* (adjectif verbal) / *le personnel ne navigant pas ce jour-là* (participe 1).¹¹¹

3.4.2. La personne

La **personne** est une catégorie grammaticale qui organise les êtres ou objets du monde en fonction de leur place dans la situation de communication.

Il y a trois personnes de conjugaison – première, deuxième et troisième – qui sont soit au singulier soit au pluriel.

- La première personne *JE* réfère à l'énonciateur, celui qui parle, qui assume la responsabilité de son énoncé et qui dit « *Je* ». Au pluriel, cette première personne devient un composé de *je* et de *tu, vous, il/elle* ou *eux/elles*. *NOUS* contient en effet le *je* et le *tu, vous, il, elle, eux* ou *elles*. Par ailleurs, le *NOUS*, personne grammaticale plurielle, peut désigner une personne physique singulière ; on parle, par exemple, de *nous* majestatif, scientifique ou d'humilité : *Nous, Philippe, roi des Belges..* ; *Nous sommes parvenu à cette conclusion scientifique*.
- La deuxième personne *TU* est celle de l'interlocuteur, de celui à qui l'énonciateur s'adresse. Comme le *je*, le *tu* est bien présent dans la situation de communication. Au pluriel, cette deuxième personne *VOUS* devient un composé de plusieurs *tu*, ou de deuxième et de troisième personnes (*toi/vous et lui, vous..* ; *toi/vous et eux, vous..*). Par ailleurs, le *VOUS*, personne grammaticale plurielle, peut désigner une personne physique singulière ; on parle, par exemple, de *vous* de politesse : *Madame, vous êtes arrivée tôt*.
- La troisième personne *IL/ELLE* est la personne dont on parle, qui est considérée comme absente de l'interlocution et de la communication (même si elle peut être présente dans l'espace de communication). Au pluriel, cette troisième personne *ILS/ELLES* devient un composé de plusieurs *il*, de plusieurs *elle* ou des deux (*ils*).

Tous les noms communs sont de la troisième personne. Si le support du verbe implique plusieurs personnes de conjugaison, celle qui régit l'accord est la première si elle est en concurrence avec une deuxième ou une troisième ; la deuxième si elle est en concurrence avec une troisième : *Laurence et moi relisons ce manuel avec délectation*.

¹¹¹ Cette règle forgée à partir de Vaugelas (1647) fut difficilement adoptée jusqu'au XIX^e siècle. En cause, une séparation plus qu'artificielle entre un participe verbe et un participe adjectif. Néanmoins, petit à petit, ce qui était historiquement flou se précise grammaticalement, jusque dans la fixation de la graphie : *-ant* (pour le participe verbe) ou *-ent* (pour le participe adjectif) pour certaines paires : *adhérent/adhérent, négligeant/négligent, influant/influent*. Cependant, la règle laisse des incohérences : *toutes affaires cessantes, une soi-disant* marquise, alors qu'on dit *une prétendue marquise..*

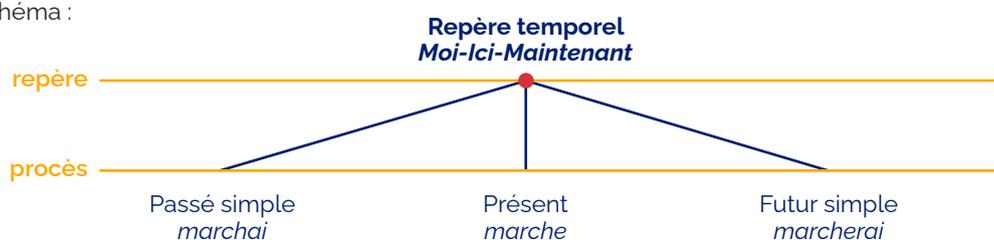
3.4.3. Le temps

Le **temps** est une catégorie du verbe qui situe le procès par rapport à un point de repère sur la ligne du temps : soit le moment de la parole (« *moi-ici-maintenant* »), soit un moment antérieur ou postérieur à la parole (« *moi-là-alors* »)¹¹². C'est l'énonciateur qui choisit ce repère et qui indique par rapport à ce repère soit la simultanéité du procès (le présent), soit son antériorité (le passé), soit sa postériorité (le futur).

Les temps passé, présent et futur se déclinent en différents ensembles de formes verbales, appelés « temps (de conjugaison) », et parfois, pour éviter les confusions, « tiroirs » : par exemple, imparfait, passé simple et passé composé, entre autres, sont des « tiroirs verbaux » pour exprimer le temps passé.

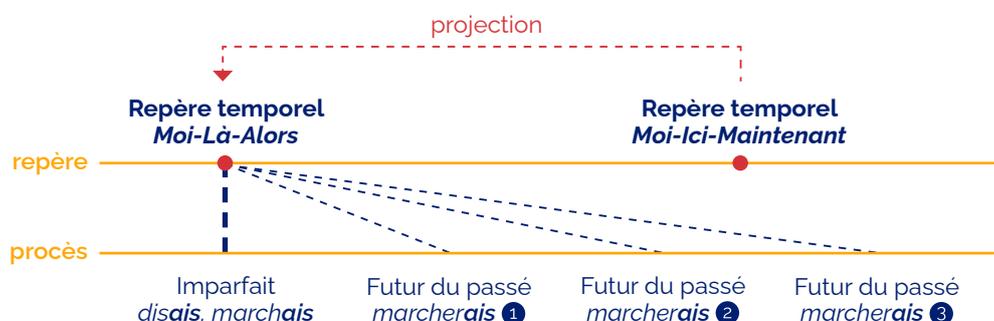
Le temps-époque **concerne le seul indicatif**. Il existe trois temps : le passé, le présent et le futur. Ceux-ci sont répartis en deux systèmes, l'un se référant à un repère temporel « *moi-ici-maintenant* », l'autre à la projection de ce repère dans le passé « *moi-là-alors* ». Nous n'envisageons ici que les formes verbales simples.

En schéma :



Installée aujourd'hui dans les tableaux de conjugaison de certains manuels sous le nom de « **futur proche** », on rencontre également la forme **aller + infinitif** pour exprimer le futur. Cette forme concurrence à ce point le futur simple qu'elle le supplante en français oral. *Aller* est quasiment devenu un auxiliaire. Cela étant, l'appellation courante de futur proche est trompeuse. On peut très bien dire *Je vais partir à la retraite dans 25 ans*. En fait, l'utilisation d'une forme de présent (*vais*) marque un engagement du procès dès le moment de l'expression. Dire *Je vais le faire* engage dès lors davantage que *Je le ferai*. Dire *Tu vas le faire* est plus impératif que *Tu le feras*. On pourrait donc parler de « **futur engagé** ».

Dans le second sous-système, dont le repère est un moment antérieur à la prise de parole, l'indicatif conditionnel présent ou futur du passé exprime un futur par rapport à l'imparfait ou à un autre temps du passé. Il permet de situer un procès n'importe où à droite de l'imparfait sur la ligne du temps : *Je lui disais/lui ai dit que je marcherais à ce moment-là*. Le schéma ci-dessous propose trois positions possibles à droite de l'imparfait : avant le présent (1 : *Je lui disais il y a un mois que je marcherais quinze jours plus tard*), au moment présent (2 : *Je lui disais il y a un mois que je marcherais aujourd'hui*), ou à un moment futur par rapport au présent (3 : *Je lui disais il y a un mois que je marcherais dans quinze jours*).



¹¹² On peut manipuler en le projetant vers le passé ou le futur le point de repère « *moi-ici-maintenant* », qui devient dès lors un point de repère « *moi-là-alors* » et présenter un procès comme concomitant à ce repère passé ou futur sur la base d'indications temporelles plus ou moins explicites : *En 1802, naît Victor Hugo ; Dans 20 ans, je pars à la retraite*. Les deux présents *naît* et *pars* correspondent respectivement au passé et au futur parce qu'ils sont présentés comme concomitant (d'où le présent) aux repères déplacés respectivement en 1802, passé, ou dans 20 ans, futur.

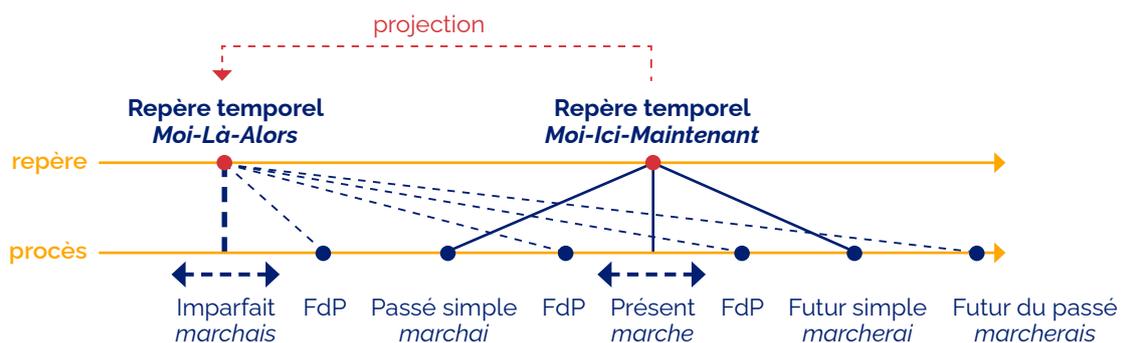
3.4.4. Une catégorie grammaticale importante du verbe : l'aspect

L'aspect est une catégorie grammaticale qui est utilisée dans un certain nombre de langues, mais, en français, la grammaire traditionnelle a négligé cette notion, même si des explications de certains emplois de formes verbales y font parfois référence. Nous présentons ici cette catégorie au cas où l'enseignant voudrait s'en servir pour expliquer certaines différences d'emplois, notamment en ce qui concerne les temps du passé.

L'aspect est une notion temporelle et sémantique incluse dans le verbe lui-même qui parle du procès envisagé dans son développement (sa durée, son commencement...). C'est donc une catégorie grammaticale qui indique la vision que l'énonciateur a du déroulement du procès décrit. Il nous renseigne par exemple si le procès est vu :

- de l'intérieur, en cours et sans borne de commencement ou d'achèvement (**aspect intérieur** : *marchant, je marche, je marchais*), ou de l'extérieur, dans sa globalité avec bornes de commencement et d'achèvement (**aspect extérieur** pour les autres formes simples : *je marchai, je marcherai, je marcherais...*) ;
- dans le cadre de formes composées, avant son commencement (**aspect projeté** : *je vais marcher*), dans son cours (**aspect en cours** : *je suis en train de marcher*) ou après son terme (**aspect dépassé** : *j'ai marché ; je viens de marcher*).

On peut schématiser l'aspect des temps simples de l'indicatif comme suit :



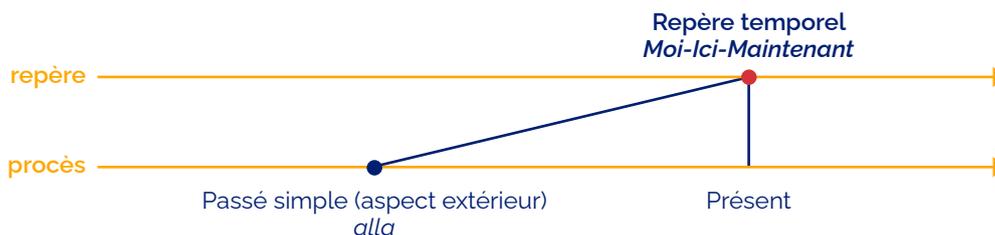
L'aspect concerne tout l'espace, sur la ligne du temps, compris entre ce qui précède le début du procès et ce qui suit la fin du procès.



Dès lors, ce qui va distinguer les formes verbales au sein d'une même zone temporelle (la zone du passé par exemple), c'est l'aspect. Ainsi, un même procès au passé peut être rendu différemment selon l'aspect choisi ; cela aura des conséquences sur l'effet de sens produit :

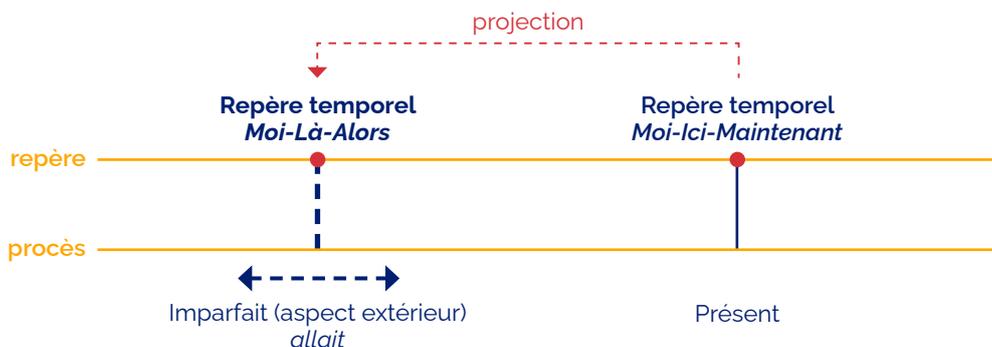
1. Il alla à la bibliothèque

C'est un procès au passé, où l'énonciateur, qui est bien dans le présent, examine le fait de l'extérieur. Le procès est présenté comme clos et borné. C'est le **passé simple**, qui est un temps idéal pour présenter des faits ponctuels, soudains ou successifs dans le passé.



2. Il allait à la bibliothèque

C'est un procès au passé, mais on ne dit pas quand il a commencé, ni quand il se termine. Cela donne l'effet d'un procès qui s'étend dans la durée, sans action soudaine ou ponctuelle. L'énonciateur veut donner l'idée qu'il se projette dans le passé et raconte ce fait comme s'il était en train de se dérouler. C'est une forme de présent projeté dans le passé. On l'appelle **imparfait**. Cet aspect intérieur lui donne une capacité à décrire, dans un texte, la situation initiale, le décor, le portrait etc.



3. Il est allé à la bibliothèque

C'est un procès au passé, mais que l'énonciateur regarde à partir du présent (rendu par le présent de l'auxiliaire) en y ajoutant un participe qui permet de renvoyer à un procès dépassé. L'énonciateur se situe en fait (juste) après la fin du procès. Cependant, les valeurs de ce temps se sont élargies et reprennent de plus en plus les valeurs du passé simple (*Il alla à la bibliothèque*) qui n'est plus guère utilisé que dans des écrits de type littéraire (ou parfois sportif, pour souligner le caractère épique). C'est formellement un **présent composé**, que la tradition a appelé **passé composé**.



Il se peut que ces trois formes verbales renvoient à un même procès qui s'est déroulé au même moment du passé. Cependant, ces formes indiquent que, conformément aux schémas décrits ci-dessus, le chemin envisagé pour rendre compte du procès est différent selon que l'on utilise un passé simple (*En 1998, je **rencontrai** Nelson Mandela*), un imparfait (*En 1998, je **rencontrais** Nelson Mandela*) ou un passé composé (*En 1998, j'**ai rencontré** Nelson Mandela*).

3.4.5. Formes et composition

3.4.5.1. La formation des formes verbales : radical et désinence

Les formes verbales sont composées d'un radical et d'une désinence. Cette désinence inclut la marque caractéristique du temps verbal, s'il en existe (par exemple, pour le français, la caractéristique *-r-* du futur), ainsi que la terminaison (la marque morphologique de l'ensemble des catégories flexionnelles d'une forme verbale). Les désinences conduisent à la distinction en mode, tiroirs-temps et aspect, personne et nombre (en genre pour le seul participe). Dans la forme *chanterais*, la désinence *-rais* se décompose en : la caractéristique *-r-* du futur, la terminaison *-ai-* de l'imparfait et la terminaison *-s* de la 2^e personne du singulier.

Si l'on en juge par la régularité des désinences du présent, en français, le nombre des conjugaisons pourrait être ramené à deux groupes : celui des verbes en *er*, et celui des verbes en *-ir* et *-oir/-re*, répartis selon les désinences des trois personnes du singulier du présent de l'indicatif : *-e, -es, -e* vs *-s, -s, -t* : *chante, chantes, chante*, vs *finis, finis, finit / sors, sors, sort / crois, crois, croît*. Les nouveaux verbes

du français (*zapper, downloader, liker...*) sont aujourd'hui pour la plupart créés dans le premier groupe, de loin le plus nombreux (90 %) et le plus régulier. Les difficultés tiennent essentiellement à la connaissance du radical du verbe. En effet, si quasiment tous les verbes en *-er* et la majorité des verbes en *-oir/-re* n'ont qu'un radical auquel se joint la désinence, d'autres verbes ont un radical à deux, voire trois bases (*finis, finissons ; dors, dormons, dormirai*). Peu nombreux sont, en fait, ceux qui, comme *aller* et *être*, multiplient les radicaux.

Une fois maîtrisés les radicaux, les désinences et le paradigme des auxiliaires, la conjugaison s'avère moins compliquée qu'il n'y paraît.

	Infinitif	Singulier			Pluriel		
		1 ^e pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.	1 ^e pers.	2 ^e pers.	3 ^e pers.
Indicatif							
Présent ¹¹³	-er	<i>e</i>	<i>e(s)</i> ¹¹⁴	<i>e</i>	<i>ons</i>	<i>ez</i>	<i>ent</i>
	autres	<i>s</i>	<i>s</i>	<i>t (ou d)</i>	<i>ons</i>	<i>ez</i>	<i>ent</i>
Passé simple	-er	<i>ai</i>	<i>as</i>	<i>a</i>	<i>âmes</i>	<i>âtes</i>	<i>èrent</i>
	autres	<i>is</i>	<i>is</i>	<i>it</i>	<i>îmes</i>	<i>îtes</i>	<i>irent</i>
Imparfait	tous	<i>ais</i>	<i>ais</i>	<i>ait</i>	<i>ions</i>	<i>iez</i>	<i>aient</i>
Futur simple	tous	<i>rai</i> ¹¹⁵	<i>ras</i>	<i>ra</i>	<i>rons</i>	<i>rez</i>	<i>ront</i>
Conditionnel présent ou futur du passé	tous	<i>rais</i>	<i>rais</i>	<i>rait</i>	<i>rions</i>	<i>riez</i>	<i>raient</i>
Subjonctif							
Subjonctif présent	tous	<i>e</i>	<i>es</i>	<i>e</i>	<i>ions</i>	<i>iez</i>	<i>ent</i>
Subjonctif imparfait	-er	<i>asse</i>	<i>asses</i>	<i>ât</i>	<i>assions</i>	<i>assiez</i>	<i>assent</i>
	autres	<i>isse</i>	<i>isses</i>	<i>ît</i>	<i>issions</i>	<i>issiez</i>	<i>issent</i>
		<i>usse</i>	<i>usses</i>	<i>ût</i>	<i>ussions</i>	<i>ussiez</i>	<i>ussent</i>
Participe							
Participe présent	tous	<i>ant</i>					
Participe passé	-er	<i>é - (e) (s)</i>					
	autres	<i>i, u, s, t - (e) (s)</i>					

3.4.5.2. Les formes verbales composées

À chaque temps simple (*mange*) correspond un temps composé (*ai mangé*) dont l'auxiliaire est précisément conjugué à ce temps simple, et un temps surcomposé (*ai eu mangé*), dont l'auxiliaire est conjugué au temps composé correspondant. La composition marque en général l'antériorité par rapport à la forme simple (ou composée pour la surcomposition : *Quand il a eu fini, il est parti*) correspondante.

¹¹³ Seuls dérogent en fait à ces paradigmes de désinences les verbes *avoir* (*ai, as, a, ont*), *être* (*sommes, êtes, sont*), *aller* (*vais, vas, va, vont*), *pouvoir, valoir* et *vouloir* (*peux, vaux, veux*) et (*con*)*vaincre* (*il* (*con*)*vainc*).

¹¹⁴ Au présent de l'indicatif de modalité injonctive (impératif), la deuxième personne du singulier se déteste du -s final.

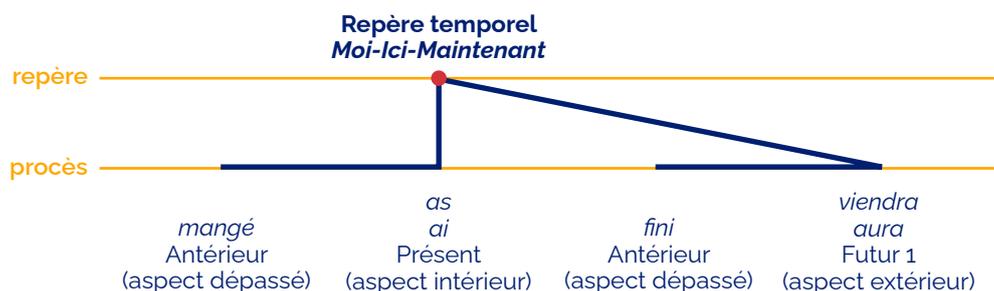
¹¹⁵ Au futur simple et au conditionnel présent ou futur du passé, il peut y avoir besoin d'une voyelle d'appui (*e* ou *i*) entre le radical et la caractéristique.

La formation du temps composé repose sur

- un **auxiliaire** (*être* ou *avoir*), qui a pour seule fonction la construction d'un temps composé et est porteur des marques de mode, de temps, d'aspect et de personne ;
- et le **participe passé** du verbe.

Le participe passé, en emploi verbal, rentre dans la construction des formes composées (*j'ai mangé*) mais aussi surcomposées (*j'ai eu mangé*). Il permet en général à la forme composée de marquer une antériorité par rapport à la forme simple correspondante et indique que l'on se trouve dans la phase postérieure au procès : *Tu as faim ? Non, j'ai mangé. Pierre viendra demain, quand il aura fini ses travaux.*

En schéma :



4. La syntaxe de la phrase et de l'énoncé¹¹⁶

Au niveau syntaxique également, la (dé)construction du sens nécessite de démêler les écheveaux des relations entre apports et supports d'information à l'œuvre dans les textes et les discours. L'unité de base de la grammaire traditionnelle est la phrase, qu'il faudra toujours prendre soin de réintégrer dans son contexte textuel ou discursif afin de permettre d'en comprendre le sens complet. On ne parle en effet pas par phrase(s), mais par texte et par discours. La phrase apparaît comme une unité de communication abstraite que l'on doit toujours inscrire dans un texte ou un discours pour construire la signification globale de la communication.

4.1. La phrase : une définition

La phrase peut être définie comme **une unité de communication constituée d'une séquence structurée et ordonnée de mot(s), dont l'inscription dans une situation de communication produit un énoncé – généralement constitué de la mise en relation d'apport à support entre un prédicat et un sujet –, et que celui ou celle qui parle ou écrit décide de faire phrase**. Ce dernier peut considérer que son énoncé s'arrêtera là où il le décide : avec ou sans verbe, en un ou plusieurs mot(s), en une ou plusieurs séquence(s). Il donne néanmoins des indications de délimitation à son interlocuteur : à l'oral, il utilise un schéma intonatif particulier et révélateur ; à l'écrit, il segmente sa production à l'aide des marques et des signes de ponctuation adéquats (majuscule à l'initiale de phrase ; signes de ponctuation dits « forts » pour clôturer et faire phrase : . / ! / ? /...). Du point de vue du récepteur, sera phrase ou énoncé ce qu'il aura interprété comme tel à partir de la reconnaissance des indices formels laissés par l'énonciateur.

¹¹⁶ La syntaxe présentée dans les grammaires est souvent une syntaxe qui se base sur des exemples de l'écrit. Celle que nous présentons également, mais elle permet également de décrire l'oral, si l'on ajoute les spécificités de celui-ci : nécessité d'intégrer beaucoup d'éléments cadrants en début de phrase – ou en fin de phrase en cas d'oubli ou de volonté d'éviter toute ambiguïté –, qui précisent et déterminent tant l'énonciation et les éléments de la situation de communication que le contenu et ses conditions de vérité ; ajouts de commentaires en incise ou d'éléments censés s'assurer de la connexion entre interlocuteurs ; pratique courante de la reformulation de segments à l'oral (signe d'hésitation dans la formulation)...

4.1.1. L'énonciation

La phrase en contexte, qui devient énoncé, entretient donc des rapports avec la situation de communication. L'énoncé baigne dans un ensemble de facteurs situationnels et communicationnels qui entourent sa production (locuteur, interlocuteur, propos...). Dans une acception large, l'énonciation correspond aux rapports entretenus entre la phrase et cette situation de communication. Ces rapports peuvent disparaître si l'énonciateur en laisse des traces dans son énoncé. **L'énonciation, dans un sens plus étroit, correspondra donc à l'ensemble des traces de l'énonciateur et de la situation de communication dans l'énoncé.**

4.1.1.1. « Qui parle ? » : le discours rapporté

La question du *Qui parle ?*, dont la réponse peut influencer l'énonciation, pose, en corollaire, celle du discours rapporté. Comment l'énonciateur intègre-t-il la parole d'autrui dans son énoncé ? Il existe plusieurs manières de reprendre les paroles d'autrui, plusieurs manières aussi de les intégrer dans son propre discours, autant de les assumer et les prendre en charge. Les plus fréquents sont le discours direct rapporté, le discours indirect et le discours narrativisé.

Type de discours	Structure de la phrase		Exemple
Direct	Discours Apport au verbe (CDV)	<i>Sarah me dit</i> Discours	<i>Sarah me dit : « Je suis motivée »</i>
Indirect	Sous-phrase Apport au verbe (CDV)	<i>Sarah me dit</i> Sous-phrase	<i>Sarah me dit qu'elle est motivée</i>
Narrativisé	Groupe X Apport au verbe (CDV)	<i>Sarah me dit</i> Groupe X	<i>Sarah me dit sa motivation</i>

De l'intégration dépend la structure, non la fonction ; dans les trois cas, le discours rapporté est un complément du verbe, mais la structure est tantôt celle d'un groupe, tantôt celle d'une sous-phrase (ou d'un groupe intermédiaire), tantôt enfin du discours d'autrui tel que supposément ou prétendument prononcé par lui.

4.1.1.1.1. Quelques formes de discours rapporté

Tout discours rapporté est normalement constitué d'un discours citant et d'un discours cité. Divers types de discours rapporté seront envisagés ci-dessous, avec, chaque fois, dans la mesure du possible, une description des rapports entre l'un et l'autre.

- **Elle m'a dit : « Je serai motivée ce soir. »**

Dans cette tournure de discours rapporté, le discours direct, la coupure est nette entre discours citant et discours cité. Il y a clairement eu au départ deux énonciateurs, qui se maintiennent en apparence.

Du point de vue de l'énonciation, la séquence globale a un seul énonciateur (le narrateur), quand bien même celui-ci aurait intégré dans son énoncé un discours d'autrui tel que prétendument ou supposément prononcé. L'apport-complément du verbe *dit* est un discours re-produit, qui devra être analysé par la suite. À un niveau d'analyse syntaxique hiérarchiquement inférieur, l'énonciateur de la séquence reprise sous ce discours re-produit est *Elle*.

Dans les cas de discours direct libre, l'analyse est équivalente, mais marquée par l'absence de discours citant. Soit l'énoncé *Elle consulta Pierre et revint en courant. Je serai motivée ce soir.* On considèrera que l'on a affaire à un discours re-produit en position de phrase, ce qui permet de rendre compte des particularités formelles de personne (*je*), de temps (futur) et de déixis (*ce soir*). L'absence des deux points et des guillemets est probablement imputable à la disparition du discours citant qui constituait la phrase matrice.

- ***Elle m'a dit qu'elle serait motivée ce soir-là.***

Figure typique du discours indirect, cette tournure sépare nettement le discours cité *elle serait motivée ce soir-là* du discours citant *Elle m'a dit*. En effet, ce discours cité est consigné dans la sous-phrased, dépendant du verbe de dire, en fonction d'apport-complément du verbe. Dans cette phrase, l'énonciateur assume comme vrai le fait que *Elle* dise que *elle serait motivée ce soir-là*, et non sa motivation. La motivation de *Elle* est assumée comme vraie par la seule *Elle*. En d'autres termes, l'énonciateur de la structure globale n'est pas le locuteur de la sous-phrased. En comparaison avec le discours direct, on observe, en discours indirect, des aménagements formels nécessaires de personne (*je* devient *elle*), de temps et d'indices situationnels (*ce soir* devient *ce soir-là*)...

Dans les cas de discours indirect libre, l'analyse est équivalente, mais marquée par l'absence de discours citant. Soit un autre énoncé *Elle consulta Pierre et revint en courant. Elle serait motivée ce soir-là*. Dans cette séquence, on considère que l'on a affaire à une sous-phrased en position de phrase, ce qui permet de rendre compte des particularités formelles de personne (*elle*), de temps (futur du passé) et de déixis (*ce soir-là*). L'absence de connecteur est probablement due à la disparition du discours citant qui constituait la phrase matrice.

- **« Je serai motivée », me dit-elle / qu'elle me dit.**

Dans cette structure, se croisent en apparence deux énonciateurs : l'un dans le discours cité de la phrase matrice, qui dirait le *je* du discours direct ; l'autre dans le discours citant de la sous-phrased incise insérée, qui dit le moi du narrateur. Dans ce cas-ci, cet apport-complément répond bien à la question du *Qui parle ?* Il s'agit bien d'un complément circonstanciel de phrase apport à l'énonciation, et non d'un apport à l'énoncé.

- ***Elle me dit sa motivation.***

On se trouve ici devant un discours de type **narrativisé**. Il n'y a pas retranscription d'un discours complet, mais formulation synthétisée de sa teneur. Le groupe nominal *sa motivation* est apport-complément du verbe dit ; il est totalement et normalement intégré à la syntaxe de la phrase.

4.1.1.2. « Comment on parle ? »

4.1.1.2.1. Les types d'énoncés ou types de phrases

Parmi les traces laissées par l'énonciation dans l'énoncé, on trouve d'abord **les modalités énonciatives principales de la phrase**, qui permettent d'en déterminer le type et indiquent si l'énonciateur assume les conditions de vérité de son énoncé :

- il assume les conditions de vérité de son énoncé : assertion ou déclaration, *Pierre vient* ;
- il s'en remet à son interlocuteur pour que celui-ci, par sa réponse, l'aide à assumer les conditions de vérité de son énoncé : interrogation, *Pierre vient-il ? ; Que veux-tu ?*

L'interrogation se marque à l'écrit de trois manières principales, selon la norme :

- L'inversion verbe-sujet : *Pierre vient-il ? Descends-tu ?* (question totale avec réponse possible par *oui* ou *non*) ; *Que veux-tu ? Quand descends-tu ? Combien coûte ce livre / Combien ce livre coûte-t-il ?* (question partielle introduite par un mot interrogatif).
- L'utilisation de la tournure *est-ce que* : *Est-ce que tu descends ?* (question totale avec réponse possible par *oui* ou *non*) ; *Quand est-ce que tu viens ?* (question partielle introduite par un mot interrogatif).
- Le marquage par le seul point d'interrogation : *Tu viens ?*

À l'oral, on retrouve les trois procédés, mais dans des proportions inverses de ce qui est imposé par la norme de l'écrit :

1. d'abord, majoritairement rien, si ce n'est une intonation montante particulière ;
 2. ensuite l'emploi de la tournure *est-ce que* ;
 3. enfin, très peu fréquemment, l'inversion.
- il demande à son interlocuteur de faire en sorte que les conditions de vérité de son énoncé soient rencontrées : injonction, *Sors !*

L'injonction se marque notamment par l'utilisation des formes de l'impératif (**Sors !** ; **Mélangez les œufs à la farine**). On trouve également le futur de l'indicatif (*Vous ferez ce travail pour 15 heures*) ou l'infinitif (**Mélanger les œufs à la farine** ; **Ne pas se pencher au dehors**).

4.1.1.2.2. Les autres traces de l'énonciation

Parmi les traces laissées par l'énonciation dans l'énoncé, on trouve encore :

- **les modalités énonciatives expressives de la phrase**, qui indiquent l'état d'esprit de l'énonciateur par rapport à la situation d'énonciation et au contenu de la phrase.

Les interjections participent de cette modalité expressive : *Aïe !, M****, Zut !...*

- **le moment de l'énonciation** (Quand l'énonciateur situe-t-il sa prise de parole ?).

Le point de repère temporel à partir duquel l'énonciateur organise son présent, son passé et son futur peut laisser des traces dans l'énoncé, notamment dans l'opposition entre certains adverbess : *maintenant* >< *alors*, à *ce moment-là* ; *aujourd'hui* >< *ce jour-là* ; *hier* >< *la veille* ; *demain* >< *le lendemain*...

- **le lieu de l'énonciation** (Où l'énonciateur situe-t-il sa prise de parole ?).

Le point de repère locatif à partir duquel l'énonciateur organise sa perception de l'espace peut laisser des traces dans l'énoncé, notamment dans l'opposition entre certains mots : *ici* >< *là* ; *ceci* >< *cela* ; *ce ...-ci* >< *ce ...-là* ; *devant* >< *derrière* ; *dessus* >< *dessous*...

- **les éléments qui (r)établissent le contact** entre les interlocuteurs.

Salut ! / Écoute, c'est pas facile, tu sais... / Allô ? Eh oh ? / Ça va hein.

4.1.1.2.3. Les compléments circonstanciels de la phrase qui apportent de l'information à l'énonciation

Par ailleurs, certaines traces de la situation de communication dans l'énoncé auront pour fonction d'être des apports d'information, des compléments circonstanciels de la phrase portant sur l'énonciation, dans la mesure où ils déterminent en la caractérisant l'énonciation comprise comme production de l'énoncé. Ce sont notamment :

- **les traces du propos** (à propos de quoi parle-t-on ?)
*Le cinéma, j'adore / Cet auteur, tu en penses quoi ? / Moi, mon père, son vélo, son guidon, la poignée, elle est toute pourrie (exemple oral) / Eux, ils partiront plus tard.*¹¹⁷
- **les traces des participants à l'énonciation**
 - **la trace de l'énonciateur** (Qui parle ?)
Nous (notre famille), on n'est jamais allés en vacances / Moi, j'aime pas ça.
 - **la trace de l'interlocuteur** (À qui on parle ?)
Toi, ça va ? / Qui êtes-vous, vous ? / Pierre, tu viens ? (l'apostrophe de la grammaire traditionnelle)
 - **la prise à témoin des interlocuteurs**
Il nous a fait un de ces scores ! / Je te lui ai mis une de ces baffes.
- **les traces de ce que l'énonciateur dit de son énoncé** (sa forme, l'état d'esprit de l'énonciateur...)
Bref, tout déraile ! / En un mot comme en cent, ça ne va pas ! / Sans vouloir insister, il faut que tu t'y mettes vraiment. / Honnêtement, je n'ai pas à me plaindre. / Franchement, tu exagères...
- **les justificateurs d'énonciation**
*Si tu as soif, il y a du jus de fruit dans le frigo.*¹¹⁸

¹¹⁷ Il faut ici distinguer les niveaux discursif et syntaxique : au niveau discursif, dans *Le cinéma, j'adore*, l'énonciateur décide de parler du cinéma et d'en dire qu'il adore. Au niveau syntaxique, de l'analyse des composants de la phrase et du procès « adorer » qui va constituer le noyau du prédicat, l'énonciateur choisit de parler de lui (j) et d'en dire qu'il adore, à propos du cinéma. *Le cinéma* devient donc ici un apport-complément circonstanciel de la phrase, apport à la composante énonciative, qui dit le propos du discours.

¹¹⁸ 'Que tu aies soif ou non, il y a du jus de fruit dans le frigo'. L'énonciateur justifie le fait de dire qu'il y a du jus de fruit dans le frigo dans la mesure où cette information n'est pertinente que si son interlocuteur a soif.

- **les organisateurs énonciatifs** (généralement pris en charge par des connecteurs secondaires adverbiaux)
*Je fais ce que je veux, **d'abord** ! / Tu aimes la peinture, toi, **maintenant** ? / **Primo**, je n'ai rien à me reprocher ; **secundo**, tu réagis comme un enfant.*

L'énonciation est donc le fruit d'un agencement particulier, d'un choix mais aussi d'un point de vue, celui que l'énonciateur porte sur le procès qu'il décrit.

4.2. Les différentes syntaxes de la phrase

La **syntaxe** est vue comme l'étude du réseau structuré de liaisons et relations d'éléments ou segments entre eux à l'œuvre dans la construction du sens de la phrase, et au-delà dans l'élaboration du discours et du texte. Nous envisagerons ici les différents types de syntaxe.

Une phrase pourra être considérée comme :

- **unique**, si elle est composée d'une seule structure phrastique indépendante et autonome : *J'ai rencontré Sarah la semaine dernière.*
- ou **multiple**, si elle est composée de plusieurs structures phrastiques coordonnées ou juxtaposées de manière coordonnante : *Pierre est rentré, Sarah est partie dans la foulée **et** ils n'ont pu se parler que plus tard dans la soirée.*

Ramenée à une phrase unique, la (sous-)phrase pourra être :

- **simple**, si elle ne contient aucune sous-phrase enchâssée (proposition subordonnée) : *J'ai rencontré Sarah la semaine dernière.*
- ou **complexe**, si elle intègre une ou plusieurs sous-phrase(s) enchâssée(s) (proposition(s) subordonnée(s)) : *J'ai rencontré Sarah **quand elle est venue à Bruxelles**.*

À partir d'une conception de la phrase comme réseau hiérarchisé de fonctions interreliées, le premier type de syntaxe, **la syntaxe de dépendance**, étudie les relations de dépendance (ou de non-dépendance en cas de coordination et parfois de juxtaposition) entre les termes ou segments liés. La hiérarchie entre fonctions implique de considérer que certains termes ou segments porteurs de fonctions sont dépendants d'autres termes ou segments. Au niveau de la phrase, étudier les fonctions des termes ou groupes qui constituent celle-ci, les relations de dépendance existant entre eux, revient, pour beaucoup, à démêler l'écheveau du réseau de relations d'apport à support de signification, vu que l'apport est considéré comme dépendant du support : le prédicat *mange* dépend du sujet *Sappho* dans *Sappho mange* vu qu'il lui apporte de l'information par prédication ; l'épithète *verte* dépend du noyau du groupe nominal *pomme* dans *une pomme verte* vu qu'elle lui apporte de l'information par détermination (*voir ci-dessous "4.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase", page 100, pour le développement et les exemples*).

Par ailleurs, la phrase n'est pas qu'une suite de mot(s), elle n'est pas le résultat de la juxtaposition linéaire de mots pris chaque fois isolément. Elle est le produit d'une mécanique d'intégration qui met en relation des structures intermédiaires de différents types – groupes (nominal, verbal...) ou sous-phrases, par exemple –, pourvues chacune d'une organisation interne spécifique. Ces structures sont porteuses de fonction et constituent la phrase en se combinant. La syntaxe qui étudie par quelle structure les fonctions de la phrase sont prises en charge s'appelle **la syntaxe de constituance**.

Ainsi, les fonctions traditionnelles de sujet ou de complément direct du verbe ne sont pas prises en charge par des mots, mais par des groupes de mots organisés. Dans la phrase *Le professeur enseigne la grammaire*, ce ne sont pas les noms *professeur* et *grammaire* qui endossent les fonctions respectivement de sujet et complément direct du verbe ; *professeur* constitue d'abord avec son déterminant *le* un groupe nominal *le professeur* dont il est le noyau-support, et c'est ce groupe qui exercera la fonction de sujet ; *grammaire* constitue de même avec son déterminant *la* un groupe nominal *la grammaire* dont il est le noyau-support, et c'est ce groupe qui exercera la fonction de complément direct du verbe *enseigne*. Le complément direct du verbe aurait pu avoir une autre forme. Dans la phrase *Le professeur enseigne que le verbe s'accorde avec le sujet*, le complément direct du verbe est pris en charge par un autre type de

constituant, une sous-phrase : *que le verbe s'accorde avec le sujet (voir ci-dessous "4.2.3. La syntaxe de constitution : les constituants de la phrase", page 104, pour le développement et les exemples).*

Le troisième type de syntaxe est la **syntaxe d'accord**, dans laquelle l'apport s'accorde avec son support : le verbe *mange* s'accorde en personne et en nombre avec le nom *Sappho* dans *Sappho mange* vu qu'il lui apporte de l'information ; l'adjectif *verte* s'accorde en genre et en nombre avec le nom *pomme* dans *une pomme verte* vu qu'il lui apporte de l'information (*voir ci-dessous "4.2.1. La syntaxe d'accord", page 97, pour le développement et les exemples*). Dans la mesure où ce type de syntaxe – qui n'est assurément pas le plus important pour comprendre le fonctionnement de la phrase, du texte et du discours – est encore aujourd'hui celui qui est le plus mobilisé par l'école, nous l'envisagerons en premier lieu.

4.2.1. La syntaxe d'accord

Les phrases ne doivent pas seulement respecter des règles de bonne formation grammaticale ou sémantique : elles doivent encore s'inscrire de la manière la plus harmonieuse possible dans le contexte où elles apparaissent. La notion de **cohésion** peut être définie comme la propriété d'un ensemble dont toutes les parties sont intimement unies. Lorsque l'on étudie la cohésion d'une séquence, on s'attache surtout aux mécanismes strictement linguistiques qui régissent les relations entre termes ou groupes dans la phrase, ou encore entre phrases dans le texte.

D'un point de vue formel, **l'accord**, qui marque la mise en relation de deux ou plusieurs termes, est un signe de cette cohésion, qui agit essentiellement au niveau de la phrase.

La syntaxe d'accord est d'abord une syntaxe de réaction : un mot, le support, impose sa forme (en français, le genre, le nombre et la personne) à un autre, l'apport, qui lui apporte du sens. Les classes de mots concernées sont :

- d'une part, le nom et le pronom, qui en tant que supports ne s'accordent pas, mais dont la forme peut varier en fonction du contexte et de l'intention de l'énonciateur ; le nom détient un genre et peut varier en nombre en fonction de l'intention de l'énonciateur ; dans certains cas, le pronom prend son genre, son nombre et sa personne du mot qu'il représente ou de son référent en contexte ;
- d'autre part, l'adjectif, le déterminant et le verbe (dont le participe), apports dont la forme peut varier du fait du phénomène de l'accord avec leur support ; l'adjectif et le déterminant détiennent leur genre et leur nombre du mot auquel ils se rapportent ; le verbe prend sa personne et son nombre à son support, en général, le (noyau du) sujet (pour le participe, l'accord se fait en genre et en nombre avec son support).

L'accord dépend donc de la relation entre apport et support de signification, et non de la fonction syntaxique traditionnelle des éléments (sujet, complément direct du verbe...) : l'accord se fait avec le support de l'apport. La tradition s'est servie des fonctions comme biais pour faire découvrir le support de l'apport, mais la construction de ce système est couteuse et génère son lot de cas particuliers et d'exceptions. Il est tout à fait possible de s'en passer pour accorder. Il n'est donc pas besoin de faire intervenir un système fonctionnel dans le mécanisme de l'accord ou dans sa description.

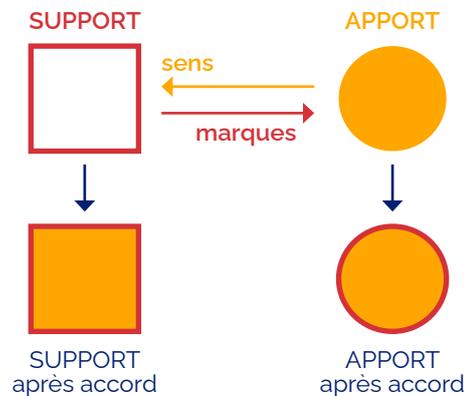
Lorsqu'il y a accord, il ne s'agit pas que d'une affaire formelle. Le mécanisme de l'accord fait intervenir un élément (un adjectif ou un verbe, par exemple) qui apporte du sens et un autre (un nom ou un pronom) qui le reçoit : *vert* apporte du sens à *chapeaux* dans *chapeaux verts*. Il y a donc une relation d'apport à support de signification. En échange, le support donne ses marques à l'apport, ce qui sera l'indice de la cohésion du groupe : *chapeaux* transmet ses caractères masculin et pluriel à *verts*. Il y a donc, en retour, une relation de donneur à receveur. Pour accorder, il s'agit en fait d'identifier le support (qui a reçu du sens) et de transférer, en fonction des catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage, ses traits et ses marques à l'apport (qui a apporté le sens).

L'accord est donc le mécanisme, agissant tant à l'oral¹¹⁹ qu'à l'écrit, par lequel est établi un rapport entre

¹¹⁹ Si le mécanisme de l'accord existe bien également à l'oral, ses manifestations ne sont pas les mêmes qu'à l'écrit. On n'entend, par exemple, pas de différence entre *il chante* et *ils chantent*, l'un singulier, l'autre pluriel. Lorsqu'un adjectif ou un participe passé s'accorde au féminin, s'il se termine par une voyelle (*joli*), on n'entend pas de *-e*, pourtant considéré comme la marque caractéristique du féminin. Le français aujourd'hui standard ne différencie plus le masculin *joli* du féminin *jolie* (en Belgique francophone, un allongement de la voyelle marque encore parfois le féminin). Lorsque l'adjectif ou le participe se termine par une consonne (*grand*), on n'entend pas non plus le *-e* de *grande* : on prononce la consonne finale. Quant au pluriel des noms, adjectifs ou participes, la marque ne s'entend qu'en cas de liaison.

deux termes, dont un (l'apport) apporte du sens au second (le support), lequel en échange transmet les traits et marques morphologiques liés aux catégories grammaticales pertinentes qu'ils ont en partage. Il y a donc un double processus de cohésion : sémantique premièrement, morphologique ensuite.

La règle la plus générale d'accord, qui vaut pour les adjectifs, les déterminants et le verbe (dont le participe passé) revient à dire qu'un apport s'accorde avec son support, selon les catégories grammaticales pertinentes (genre, nombre et/ou personne). Ce mécanisme, qui fait sens, est particulièrement appropriable par les élèves. Dans l'optique du *Référentiel*, qui insiste sur la mise en évidence de la régularité, cette règle est très puissante. Les cas particuliers et exceptions ne sont étudiés que lorsqu'ils sont rencontrés.



4.2.1.1. La règle générale d'accord "apport-support" (méthode logique)

Types d'accord	Quel est le support?	Règle d'accord
apporte du sens  Support - Apport transmet ses marques	« À quoi l'apport donne-t-il du sens? »	L'apport s'accorde avec son support, en fonction des catégories grammaticales (x, y, z...) pertinentes de celui-ci  Support (cat. x, y) - Apport (cat. x, y)

4.2.1.2. Les types d'accord réguliers

Pour accorder correctement, il est prioritaire de bien identifier le support en se posant la question : « À quoi l'apport donne-t-il du sens ? ». Des questions particulières peuvent aider à identifier le support. Le tableau ci-dessous permet de récapituler les règles d'accord qui répondent à ce principe général, et qui recouvrent l'immense majorité des cas de la grammaire d'accord.

Types d'accord	Quel est le support?	Règle d'accord
Support - Verbe Verbe - Support	« Qui / Qu'est-ce qui + verbe ¹²⁰ ? »	Le verbe s'accorde en personne et en nombre (parfois aussi en genre pour le participe passé) avec son support (généralement le support-noyau du sujet de la phrase, mais il y a des exceptions).  Ces <u>aliments</u> vont au frigo. <u>Pierre</u> mange une pomme. Arrivent <u>quinze élèves</u> .

¹²⁰ Si la phrase est négative, il faut évidemment intégrer la négation dans la question : *Pierre ne mange pas* ; *Qui est-ce qui ne mange pas ? Pierre*.

Pour la voix impersonnelle, cette question ne peut être posée pour trouver le sujet du verbe, dans la mesure où c'est la seule voix à dissocier le thème du sujet de la phrase, celui-ci étant pris en charge par un 'il' unipersonnel. Ce dont on parle, le thème, y est rejeté dans le prédicat, l'information nouvelle. Si l'on pose la question *Qu'est-ce qui pleut ?* avec la phrase *Il pleut des cordes*, la réponse sera *des cordes*, qui n'est pas sujet, mais bien le thème, qui occupe la fonction de complément du verbe impersonnel.

Types d'accord	Quel est le support?	Règle d'accord
Support - Adjectif Adjectif/Déterminant - Support	« Qui / Qu'est-ce qui est + adjectif ? »	L'adjectif et le déterminant s'accordent en genre et en nombre avec leur support (+ exceptions). 
Support - Participe passé Participe passé - Support	« Qui / Qu'est-ce qui est + participe passé ? »	Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec son support (+ exceptions). 

4.2.1.3. Exceptions principales concernant l'accord du participe passé suivi de son support

Exceptions ¹²¹ :	Règle d'accord du participe passé	Exemple
Avoir + Participe passé + Support ¹²²	Invariable	J'ai mangé la pomme Elle a sorti les poubelles
Participe passé d'un verbe pronominal dont le pronom est analysable ¹²³ + Support		Elle s'est lavé les mains
Participe passé <i>excepté, vu...</i> + Support (dans ce que la grammaire appelle une proposition absolue ¹²⁴)		Excepté les invalides et mis à part les femmes , tous iront en guerre.

Les cas que recouvre ce type d'« exceptions » par position (quand le support suit) sont en fait statistiquement majoritaires. Cependant, s'ils sont traités comme exceptions, c'est parce que le facteur de position n'intervient que très exceptionnellement dans la mécanique générale de l'accord en français. Il s'agit donc plus d'une exception à la logique de l'accord qu'une exception d'ordre statistique.

Si l'on souhaite décliner la règle générale de l'accord d'un apport avec son support pour le cas du seul accord du participe passé, on pourra dire que **le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec son support. Cependant, pour les participes passés employés avec avoir, les participes passés des verbes pronominaux dont le pronom est analysable, ou les participes passés dans une proposition absolue, l'accord ne se fait que si le support précède le participe passé.**

¹²¹ Seule la première de ces exceptions concerne le tronc commun.

¹²² Certains verbes transitifs dits « symétriques » (*augmenter, brûler, couler, cuire, faner, jaunir, ...*), employés avec l'auxiliaire *avoir*, ont des emplois intransitifs (le complément du verbe (CDV) devenant sujet) : *Le cuisinier a cuit la dinde / La dinde a cuit ; Le professeur a augmenté les notes / Les notes ont augmenté*. Dans ces derniers cas, la réponse à la question posée pour trouver le support du PP « qui/ qu'est-ce qui est + PP ? », est la même que la réponse à la question « qui/qu'est-ce qui a + PP ? ». Cette collision empêche l'accord du PP du verbe en emploi intransitif, parce que le support que l'on croit lui trouver est en fait le support que l'on aurait pour le PP de la construction transitive correspondante. Le PP de ces verbes en emploi intransitif n'a en fait pas de support grammatical (qui serait CDV) exprimé.

Le même cas de figure se présente avec le verbe toujours intransitif *disparaître* (*Ils ont disparu : Qui est-ce qui a disparu ? Ils ; Qui est-ce qui est disparu ? Ils*) ; ainsi qu'avec les verbes (*dés)obéir* et *pardonner* : dans ce cas, la collision de la réponse à la question du support du PP se fait avec la réponse à la question « À qui a-t-on + PP ? » (*On pardonne à quelqu'un et 'Cette personne est pardonnée'*). Avec ces verbes employés avec l'auxiliaire *avoir*, le PP n'a en fait pas non plus de support grammatical (CDV) exprimé.

¹²³ Un verbe pronominal dont le pronom est analysable est un verbe pour lequel on peut donner une fonction au pronom, ce qui signifie que le verbe pronominal n'est pas figé. Dans *Elle s'est lavé les mains*, le pronom *se* est CIV du verbe *est lavé* ; dans *Elle s'est évanouie*, le pronom *se* n'a pas de fonction, on ne peut le séparer du verbe. Le verbe pronominal est alors dit « non analysable ».

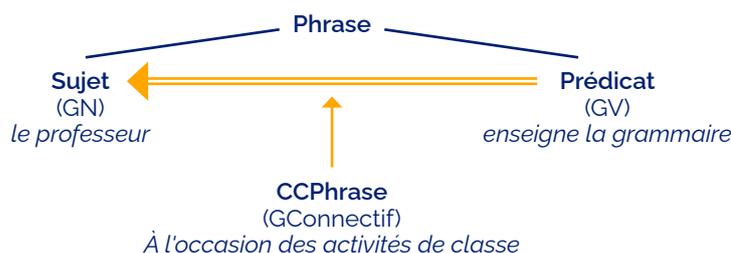
¹²⁴ Une proposition absolue est un groupe de mots composé d'un support (ici *les invalides*) et d'un apport (ici *excepté*) par prédication. Aucun des deux éléments ne peut exercer, indépendamment l'un de l'autre, de fonction dans le reste de la phrase. Les deux éléments fonctionnent ici ensemble pour former un complément circonstanciel de la phrase.

4.2.2. La syntaxe de dépendance : les fonctions de et dans la phrase

La phrase peut être vue comme un réseau fonctionnel, un réseau d'éléments mis en relation d'apport à support d'information. C'est ce réseau de relations qu'étudie la syntaxe de dépendance. Cette syntaxe met en lumière les différentes fonctions des constituants et des groupes qui les mettent en œuvre.

4.2.2.1. Les fonctions principales de la phrase

La grammaire scolaire considère qu'il y a trois fonctions principales dans une phrase. Soit la phrase *À l'occasion des activités de classe, le professeur enseigne la grammaire* :



- **Le sujet** : support principal de la phrase (*le professeur*), c'est en fait le noyau à l'intérieur du groupe de mot(s) qu'est la phrase ; à l'intérieur de ce sujet, le noyau-support est généralement pris en charge par un nom ou un pronom (*professeur*). On trouve généralement le sujet – hors voix impersonnelle (voir note 120) – en réponse à la question « *Qui / Qu'est-ce qui + verbe ?* (avec éventuellement la négation) ». Le sujet sera généralement pris en charge par un groupe nominal ou pronominal (*Le professeur / Il enseigne*), mais également par une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif (*Qu'il réussisse me réjouit. Boire un coup revigore*).
- **Le prédicat** : apport principal de la phrase (par prédication), généralement pris en charge par un groupe verbal (*enseigne la grammaire*) ; à l'intérieur du prédicat, le noyau-support est généralement pris en charge par un verbe (*enseigne*). Le prédicat apporte de l'information au sujet de la phrase par prédication (d'où son nom). La relation prédicative entre le prédicat et le sujet est constitutive de la phrase.
- **Le complément circonstanciel (de la phrase)** (ou de l'ensemble GNSujet-GV, selon la terminologie du code de 1986) : ce complément (*À l'occasion des activités de classe*), qui est moins nécessaire à la construction de la phrase que les deux autres constituants, apporte du sens à la relation entre le prédicat et le sujet, relation qui constitue la phrase. Si ce complément est constitué d'un seul mot, ce mot appartient généralement à la classe des adverbes. Ce complément peut également être pris en charge par un groupe nominal, un groupe connectif, une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif. Ce type de complément exprime :
 - le cadre (temps, lieu, condition, cause, condition, but, conséquence, manière...) dans lequel se déroule la situation, le fait ou l'évènement exprimé par la phrase et dans lequel l'énonciateur considère son énoncé comme vrai ; c'est alors un apport par détermination : *En France, en 1981, on a aboli la peine de mort. La semaine prochaine, s'il pleut, je ne sors pas. Quand tu seras prêt, nous pourrons partir. En partant maintenant, on arrivera à l'heure. Pour fermer, il faut claquer la porte.*
 - le jugement de l'énonciateur sur son énoncé ; c'est alors un apport par prédication : *Heureusement, Pierre est arrivé à l'heure. Probablement, il pleuvra demain.*
 - l'apport à l'énonciation, la manière dont l'énonciateur conçoit son énonciation (le fait de dire, et non le contenu) ; c'est alors un apport par détermination : *Franchement, tu exagères ; En un mot, il est trop tard. Si tu as soif, il y a du jus dans le frigo.*

Sujet, prédicat et complément circonstanciel de la phrase sont des **fonctions de la phrase** (même si le prédicat est également prédicat du sujet, vu qu'il lui apporte de l'information par prédication).

4.2.2.2. Les autres fonctions de la phrase

4.2.2.2.1. À l'intérieur du groupe nominal (nom/pronom + déterminant(s), épithète(s) et/ou complément(s) du nom)

- **Noyau du GN** : support du groupe, généralement pris en charge par un nom (ou par un pronom si on considère qu'il n'existe pas de groupe pronominal ; voir note 130 ci-dessous) : *une table verte*.
- **Épithète** : apport au nom par détermination, caractérisant, généralement pris en charge par un adjectif ou une sous-phrase relative : *une table verte, un garçon qui dansait*.
- **Déterminant-F** (déterminant en tant que fonction, voir note 76) : apport au nom par détermination, quantifiant (*le, cinq*) et, pour une partie des éléments qui occupent cette fonction, également caractérisant (*mon* (= 'le... + par rapport à moi'), *cette* (= 'la... + que je montre ou dont j'ai parlé')), généralement pris en charge par un déterminant : *la table verte, cette/ma table verte*.
- **Complément du nom**¹²⁵ : apport au nom par détermination, caractérisant, généralement pris en charge par un GN introduit par un connecteur, l'ensemble « connecteur + GN » étant appelé « groupe connectif » (GConn.), mais également par une sous-phrase ou un groupe connectif contenant un infinitif : *la table du jardin, l'idée que tu viennes, l'idée de devoir partir*.
- **Complément adverbial** : complément de la relation entre le noyau du groupe et son épithète (*une fille très grande ; une position légalement défendable*), son déterminant (*trop d'enfants, trop de* pouvant aussi être considéré comme un déterminant indéfini composé) ou son complément (*l'abolition de la peine de mort en 1981*). Il agit par détermination et est généralement pris en charge par un adverbe, un groupe adverbial ou un groupe connectif.

4.2.2.2.2. Apport à un groupe nominal ou pronominal

- **Apposition** (généralement prise en charge par un GN) et **épithète détachée**¹²⁶ (généralement prise en charge par un groupe adjectival) : apport à un groupe – généralement nominal, pronominal ou connectif – de la phrase par prédication (seconde) : *Philippe 1^{er}, roi des Belges..., Timide, Pierre/il parle peu*.

4.2.2.2.3. À l'intérieur du groupe verbal (verbe + l'ensemble de ses compléments éventuels)

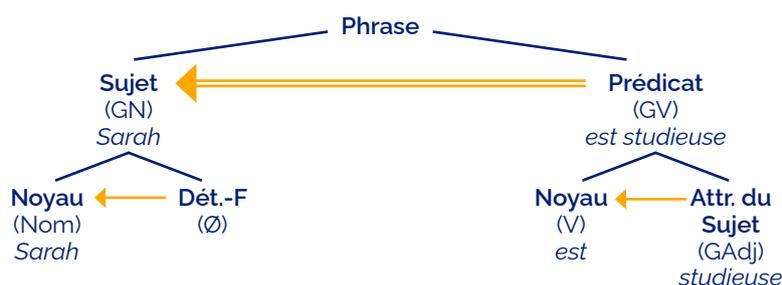
- **Noyau du GV** : support du groupe prédicat (de l'apport principal), pris en charge par un verbe : *Pierre mange une pomme*.
- **Complément du verbe** : apport au verbe (par détermination), construit avec ou sans connecteur. Attendu par le verbe, étiqueté « essentiel » dans certaines grammaires, on peut néanmoins parfois en faire l'économie (*Pierre boit un verre ; Pierre boit*). Dire qu'un complément est attendu par le verbe signifie que le sens qu'il apporte complète le sens exprimé par le verbe. Dans *Pierre mange une pomme*, le sujet de *mange* sera *le mangeant* ('celui qui mange'), son complément, construit directement, sera *le mangé* ('ce qui est mangé', vu qu'on mange en général quelque chose de mangeable). Dans *Pierre vient de Paris*, le complément construit indirectement, avec connecteur, *de Paris*, qui signifie ici l'origine, est bien attendu par le verbe *vient* au sens de 'être originaire de'. On peut donc dire, dans ces deux exemples, que le complément de sens est attendu par le verbe et le sens que celui-ci véhicule.

¹²⁵ « Épithète » et « complément du nom » ont le même mode de fonctionnement et se différencient seulement par le constituant qui les prend en charge, ce qui ne devrait pas être pertinent au niveau d'une description fonctionnelle. Une rationalisation devrait fusionner ces deux cas en un.

¹²⁶ Même remarque que ci-dessus pour l'« apposition » et l'« épithète détachée ». Le terme « prédicat second » pourrait recouvrir l'ensemble de ces cas.

On distingue deux types de compléments du verbe, selon qu'ils sont construits directement ou non, c'est-à-dire sans ou avec connecteurs.

- **Complément direct du verbe (CDV)** : apport au verbe construit directement – sans connecteur marquant un lien de dépendance d'un apport à son support –, généralement pris en charge par un GN ou par un pronom, mais également par une sous-phrased ou un groupe contenant un infinitif : *Je pèse la pomme, Il fait de la confiture, La pomme pèse deux cents grammes, Je le regarde, Je pense qu'il ne pleuvra pas demain, Elle pense pouvoir venir demain, Tu te demandes s'il fera beau demain*¹²⁷. Le CDV intègre donc aujourd'hui (en fait depuis le Code de terminologie de 1986) d'anciens compléments circonstanciels de quantité (*deux cents grammes* ci-dessus), construits directement et dont le sens est attendu par le verbe (ils apparaissent comme essentiels) : « peser », dans le sens de 'avoir un poids' attend logiquement comme complément le poids en question : *deux cents grammes*.
- **Complément indirect du verbe (CIV)** : apport au verbe construit indirectement, généralement pris en charge par groupe connectif (« connecteur + GN ») ou par un pronom, mais également par une sous-phrased ou un groupe connectif contenant un infinitif : *Ils profitent de la vie/en profitent, Elles vont à la mer./y vont, Je m'attends à ce qu'il arrive à l'heure, Je consens à venir chez elle* ; ou apport à la relation entre l'apport du verbe et le verbe (en général, dans ce cas, l'apport dit le destinataire ou le bénéficiaire) : *Sarah offre un cadeau à son père/lui offre un cadeau*. Le CIV intègre, depuis le Code de terminologie de 1986, d'anciens compléments circonstanciels, notamment de lieu (*à la mer* ci-dessus), construits indirectement et dont le sens est attendu par le verbe (ils apparaissent comme essentiels) : « aller », dans le sens de 'se diriger vers' attend logiquement comme complément le lieu vers lequel on se dirige : *à la mer*. Le CIV intègre également des constituants sans connecteur apparent, mais qui :
 - soit pronominalisent un groupe connectif (les pronoms *lui* (mis pour *à lui, à elle*), *en* (mis pour « *de + GN* » : *Je viens de Paris, j'en viens*), *y* (mis pour « *à + GN* » : *Je vais à Paris, j'y vais*) ;
 - soit sont substituables à un groupe connectif (les adverbes ou groupes adverbiaux : *Il se comporte bien*, où *bien* est substituable à *de manière correcte*).
- **Attribut du sujet** : apport au verbe en emploi copule¹²⁸ (*être, sembler, paraître...* parfois appelé « verbe d'état »), généralement pris en charge par un groupe adjectival ou un GN : *Sarah est studieuse/informaticienne/une informaticienne de génie*. Syntaxiquement, l'adjectif attribut se rapporte à son support (le verbe copule) par détermination, et le prédicat qu'ils forment ensemble est rapporté au sujet, qui est en fait le support sémantique de l'attribut. C'est la raison pour laquelle l'adjectif, quand il est attribut, s'accorde avec le sujet (c'est en fait son support sémantique).



Lorsque l'attribut est pris en charge par un groupe nominal, il n'y a évidemment pas d'accord avec le sujet : le nom possède son genre en propre, parfois déterminé par le genre du référent, notamment quand il s'agit d'un nom de personne, mais pas par accord (*Sarah est une bonne infirmière ; Pierre est une bonne recrue*). L'attribut peut également être pris en charge par un groupe connectif, une sous-phrased ou un groupe contenant un infinitif : *Jules est en forme, Le problème est qu'il ne nous fait pas confiance, La solution est de faire confiance, L'important est que tu viennes/de venir*.

¹²⁷ Dans *Je pense qu'il ne pleuvra pas demain* et *Tu te demandes s'il fera beau demain*, le CDV semble bien introduit par un connecteur (*que* et *si*), mais celui-ci est enchâssant et permet d'intégrer la sous-phrased dans la phrase matrice : il n'assure pas un lien de dépendance entre éléments. Si on remplaçait la sous-phrased par un pronom, ce dernier aurait bien la forme du CDV : *Je le pense, Tu te le demandes*.

¹²⁸ On préférera l'appellation « verbe en emploi copule » à celle de « verbe d'état » : en effet, l'étiquette « verbe d'état » est plus sémantique et correspond davantage à des exemples comme *La tour penche*. Le terme « verbe copule » est le terme employé dans le code de terminologie pour l'aspect syntaxique (verbe dont l'apport syntaxique est un attribut du sujet).

- **Complément circonstanciel (du verbe)** : apport à la relation entre le verbe et son complément à l'intérieur du groupe verbal. Dans ce groupe, il fonctionne par détermination. Si ce complément est composé d'un mot seul, ce mot appartient généralement à la classe des adverbes. Ce complément peut également être pris en charge par un groupe nominal, un groupe connectif, une sous-phrase ou un groupe contenant un infinitif. Ce complément exprime généralement le cadre (manière, moyen, temps, lieu, cause, condition, but, conséquence...) dans lequel se déroule la situation, le fait ou l'évènement exprimé par la relation entre le verbe et son complément (celui-ci peut-être implicite) : *Sarah mange ses frites avec les/ses doigts, Elle vient demain ou la semaine prochaine, Elle mange dans le salon*¹²⁹, *Elle est arrivée quand il partait, Elle est partie à cause de moi/parce que je l'ennuyais/pour me donner une leçon, Elle travaille consciencieusement.*

Le complément circonstanciel du verbe est souvent confondu avec le complément circonstanciel du groupe GNS-GV/de la phrase par la grammaire scolaire récente. Le *Référentiel* les distingue, mais ne demande la maîtrise de cette distinction qu'en troisième année du secondaire (*voir* ci-dessous, en annexe, "1.4. Le retour du circonstanciel", page 113).

4.2.2.2.4. À l'intérieur des autres groupes (pronominal, adjectival, adverbial, connectif)

À côté des groupes nominal et verbal, les plus étudiés, il existe également d'autres groupes dont le noyau peut être pronominal, adjectival, adverbial ou connectif.¹³⁰

Ces groupes, porteurs de fonctions, sont systématiquement analysables en leur **noyau**, support du groupe, accompagné de leur(s) éventuel(s) **complément(s)**, apport(s) d'information.

- **Groupe pronominal**
 - **Noyau**, pris en charge par un pronom : *Certains d'entre eux, celui qui part* ;
 - **Complément du noyau/du pronom** : *Certains d'entre eux, celui qui part.*
- **Groupe adjectival**
 - **Noyau**, pris en charge par un adjectif : *plein de bonne volonté/à craquer* ;
 - **Complément du noyau/de l'adjectif** : *plein de bonne volonté/à craquer.*
- **Groupe adverbial**
 - **Noyau**, pris en charge par un adverbe : *conformément à la loi/à ce qui est attendu* ;
 - **Complément du noyau/de l'adverbe** : *conformément à la loi/à ce qui est attendu.*
- **Groupe connectif**
 - **Noyau**, pris en charge par un connecteur : *devant la porte* ;
 - **Complément du noyau/du connecteur** : *devant la porte.*

Il peut paraître étrange de considérer le connecteur comme le noyau du groupe connectif : il semble avoir moins de poids sémantique que son complément (dans l'exemple, un groupe nominal à l'intérieur duquel *porte* est bien le noyau). Néanmoins, sans le connecteur, qui exerce également une fonction de lien, pas de liaison possible de *la porte* à ce à quoi il se rapporte *Je t'attends devant la porte* ; on ne dit pas : *Je t'attends la porte*). Pour assurer cette liaison, il faut construire un groupe connectif englobant le groupe nominal comme complément : le connecteur est noyau de ce groupe englobant. Par ailleurs, tous les noyaux de groupe ne sont pas forcément plus importants au niveau du sens que leur complément : le verbe en emploi copule *est* dans *Marie est intelligente* semble embarquer moins de sens (hors temps et mode) que l'attribut *intelligente*. Pour autant, *est* est bien le noyau du groupe verbal (sans lui, pas de prédicat, ni de phrase correcte : on ne dit pas *Marie intelligente*). Le connecteur est donc essentiel au niveau syntaxique et endosse bien le rôle de noyau du groupe connectif.

¹²⁹ Si le verbe n'a pas de complément, on considère néanmoins que ce complément circonstanciel porte sur la relation entre le verbe et le complément qu'il aurait pu avoir si on avait voulu le spécifier. Le complément circonstanciel cadre le processus de liaison du complément du verbe à son support verbal. Dans *Elle mange ses frites dans le salon, dans le salon* cadre le processus d'ingestion des frites. Si l'on ne spécifie pas le complément du verbe (dans *Elle mange dans le salon*), le complément circonstanciel reste cadre du processus : même si on ne dit pas ce qu'elle mange, elle mange bien quelque chose, et « manger quelque chose », elle le fait dans le salon. Le complément du verbe correspond à une position fonctionnelle vide, non occupée : on pourrait la noter \emptyset ('ensemble vide', en mathématique).

¹³⁰ On ne distingue généralement pas de groupe déterminant. Pour ce qui est du groupe pronominal, rarement considéré, il peut s'avérer nécessaire de le distinguer dans la mesure où certains pronoms peuvent avoir des compléments et dès lors former groupe avec eux : *certains d'entre eux, celui qui part.*

4.2.2.2.5. Entre les groupes ou éléments du groupe

Une même fonction peut être occupée par deux ou plusieurs éléments ou groupes de mots coordonnés ou juxtaposés, qui n'entretiennent dès lors pas une relation de dépendance : [*Sarah, Lionel et Sappho*] *sont partis*. On parlera de la fonction de **lien** :

- **Lien**, pris en charge par une virgule ou un connecteur (coordonnant) : [*Sarah, Lionel et Sappho*] *sont partis* ; *Une jeune fille* [humble **mais** qui ira loin].

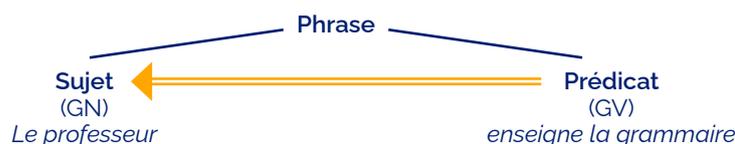
4.2.3. La syntaxe de constituance : les constituants de la phrase

Les fonctions de la phrase sont prises en charge par des constituants ou groupes divers. Le premier constituant de la phrase est la phrase elle-même. On a l'habitude de l'analyser ensuite dans ses constituants à chaque fois plus petits, jusqu'à arriver au seul mot.

4.2.3.1. La phrase et ses 3 constituants principaux

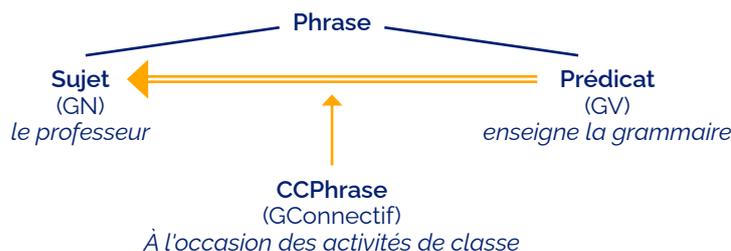
Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé à l'intérieur duquel un **apport-prédicat** est relié au **support-sujet** par une relation de prédication est constitutif de la phrase.

Ainsi, l'analyse schématique du premier niveau de la phrase *Le professeur enseigne la grammaire* se fait comme suit :



La phrase peut apparaître **complète** (tous les éléments sont présents) ou **incomplète** (l'un ou l'autre des éléments est absent : un sujet sans prédicat (*Pierre !*) ; ou un prédicat sans sujet (*Viens !* ou *À la mer*, en réponse à la question « Où vas-tu en vacances ? » ; dans ce dernier cas, le prédicat sans sujet est lui-même incomplet)).

À ces deux constituants principaux, peut s'en ajouter un troisième, facultatif, l'**apport-complément circonstanciel de la phrase**, qui apporte de l'information à la relation entre le prédicat et le sujet : *À l'occasion des activités de classe, le professeur enseigne la grammaire*. En schéma :



Dans une perspective qui mixe syntaxe de dépendance (fonctions) et syntaxe de constituance (constituants), on analyse la phrase en **trois structures (groupes) constitutives et porteuses chacune d'une fonction différente**. On désigne ces trois structures sous le nom de « **constituants principaux de la phrase** ». Il y a le groupe de mot(s) qui exerce la fonction de sujet (**groupe sujet**), le groupe de mot(s) qui exerce la fonction de prédicat (**groupe prédicat**) et le groupe de mot(s) qui exerce la fonction de complément circonstanciel de la phrase (**groupe complément circonstanciel de la phrase**). Les deux premiers sont essentiels ; le troisième est facultatif :

Phrase = groupe sujet + groupe prédicat (+ groupe complément circonstanciel de la phrase)

À l'intérieur de la phrase, les fonctions principales sont généralement occupées par des groupes, des structures phrastiques (sous-phrases ou propositions dites « subordonnées ») ou encore des groupes intermédiaires.

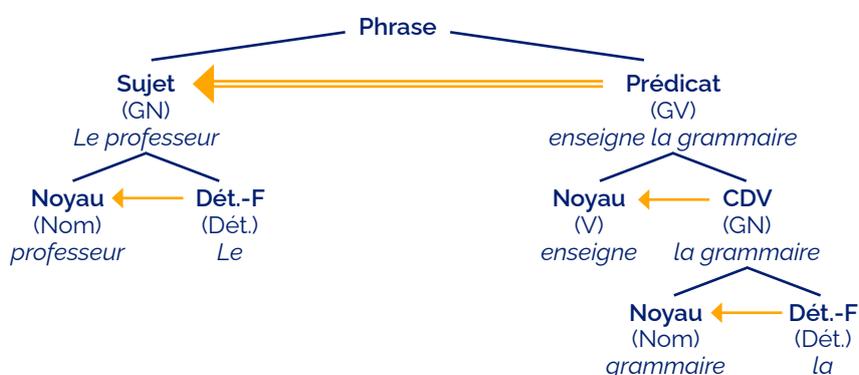
4.2.3.2. Les groupes

Le groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé qui réunit autour d'un support-noyau ses apports par une relation de détermination sera appelé **groupe**.

Le groupe est spécifié en fonction de la classe de son noyau : on parle de groupe nominal (*le professeur*, *Sappho*), pronominal (*certain* *d'entre eux*, *celui qui part*), verbal (*enseigne la grammaire*), adjectival (*pleine d'eau*), adverbial (*conformément à la loi*) et connectif (*devant la porte*). Il est composé d'un noyau et de ses apports par détermination (épithètes, déterminants-F, compléments ou attributs, ainsi que des compléments de la relation [Apport par Dét. – Noyau] : complément circonstanciel ou complément adverbial).

Le groupe est une structure intégrative porteuse d'une fonction syntaxique dans la phrase (ou la sous-phrase).

Comme vu précédemment, *Le professeur enseigne la grammaire* compte deux groupes à son deuxième niveau d'analyse et un à son troisième niveau. On peut les schématiser de la manière suivante :



4.2.3.3. La sous-phrase dans la phrase complexe

Comme souvent, la complexité n'est pas synonyme de complication mais correspond à la répétition dans un segment d'un mécanisme simple (on parle de « récursivité »). Ainsi, une phrase complexe contiendra-t-elle plusieurs unités de même rang (phrastique) mais avec hiérarchisation : une phrase matrice et une ou des sous-phrase(s). Dans le cas de la phrase complexe, un nouveau type de constituant apparaît donc : **la sous-phrase** (ou **proposition subordonnée**), qui, comme la phrase, est constituée d'un groupe de mot(s) organisé et hiérarchisé à l'intérieur duquel un apport-prédicat est relié au support-sujet par une relation de prédication et qui contient un verbe conjugué à un mode personnel (indicatif ou subjonctif).

La sous-phrase est une structure intégrative enchâssée dans une phrase matrice.

L'enchâssement de la sous-phrase se fait :

- soit à l'aide d'un connecteur (primaire, les traditionnelles « conjonctions de subordination » ; ou secondaire, les pronoms ou déterminants relatifs, par exemple) : *Je pense qu'il viendra demain* ; *Je me demande si elle viendra* ; *J'ai rencontré Sarah quand elle est venue à Bruxelles* ; *S'il pleuvait, je ne sortirais pas* ; *Je te présente la femme qui a sauvé mon fils*.
- soit par juxtaposition, sans aucun connecteur. En l'absence d'outil explicite, l'esprit doit reconstituer de quel type est le lien entre les segments de phrase : *Il pleuvrait, je ne sortirais pas* ; *Tu fais un pas, tu es un homme mort* ; *Il pleut, elle prend son parapluie* ; auxquels on ajoutera *Tu viens, demanda-t-elle ?* (l'incise de discours rapporté, sans connecteur, mais avec inversion, qui équivaut au « populaire » *qu'elle dit*).

L'enchâssement (de même que la juxtaposition enchâssante) intègre une sous-phrase dans une phrase matrice ; il permet de donner un statut fonctionnel à cette sous-phrase, c'est-à-dire de lui faire endosser une fonction dans la phrase matrice.

On peut effectuer un premier classement des sous-phrases « explicites » en fonction de l'outil d'enchâssement, connecteur primaire ou secondaire. La sous-phrase peut-être :

- **connective** : les complétives ou circonstancielles enchâssées par un connecteur (une conjonction de subordination : *que, si, comme...*) : *Je suis certaine **que** tu vas t'en sortir ; L'idée **que** tu partes m'est insupportable ; Je me demande **s'il** pleut.*
- **pronominale** : les relatives enchâssées par un pronom relatif (*qui, que, dont, où...*) : *Je te présente la femme **qui** a sauvé mon fils.*
- **déterminale** : certaines relatives enchâssées par un déterminant relatif (*lequel, duquel, auquel...*) : *Pierre a consulté un médecin, **lequel** médecin avait déjà soigné ses parents.*

Les sous-phrases peuvent occuper différentes fonctions de la phrase :

- **Sujet** : ***Que tu partes** métonne.*
- **Épithète/complément du nom** : *J'ai vu un garçon **qui dansait** ; L'idée **que tu viennes me réjouit.***
- **Complément du verbe** : *On dit **que Pierre est pressé** ; Elle doute **que tu puisses venir** ; Je me demande **s'il pleuvra demain.***
- **Attribut du sujet** : *Le problème est **que tu arrives toujours en retard.***
- **Complément circonstanciel de la phrase** : ***S'il pleuvait,** je ne sortirais pas.*
- **Complément circonstanciel de la phrase portant sur l'énonciation** : ***Si tu as soif,** il y a du jus dans le frigo.*
- **Complément circonstanciel du verbe** : *Elle est arrivée **quand il partait.***
- **Apposition ou épithète détachée (prédicat second, dans le cas d'une relative prédicative)** : *Les hommes, **qui sont des mammifères,** se comportent souvent comme des animaux.*
- On trouve même des sous-phrases en position **de phrase** : ***Qu'il parte !***

4.2.3.4. Un groupe intermédiaire entre groupe et (sous-)phrase

Certaines structures intégratives porteuses d'une fonction syntaxique dans la phrase (ou la sous-phrase) sont des groupes composés d'un noyau et d'un prédicat second. Cette structure en tandem recouvre des constructions diverses et diversement analysées.

Soit les quatre phrases suivantes :

- ***Le chat parti,** les souris dansent,* prototype de la « proposition participe ».
- *Il marche **la tête haute.***
- *On dit **Pierre pressé.***
- *J'entends **les enfants chanter,*** prototype de la « proposition infinitive ».

Prototype de la proposition participe à fonction de complément circonstanciel, le segment *le chat parti* ressemble-t-il plus à un groupe nominal (GN) ou à une sous-phrase ?

Dans le cas où il ressemblerait à un GN, il faudrait avoir affaire à un nom accompagné de ses apports par détermination (déterminants, épithètes, compléments du nom). Or, *parti* ne réduit pas l'ensemble de *chat* ; il n'est pas déterminant. Il est prédicat. De plus, son noyau est un groupe nominal, lui-même décomposable en Noyau + apports par détermination.

Ce type de groupe n'est donc pas un groupe nominal.

Dans le cas où ce serait une sous-phrase, il faudrait un verbe conjugué à un mode personnel. Or, il n'y en a pas.

Ce type de groupe n'est donc pas une sous-phrase.

On se trouve bien en présence d'une structure qui se situe entre le groupe et la sous-phrase, avec une prédication à l'œuvre entre l'apport et le support (on n'est donc pas face à un groupe), mais sans verbe conjugué à un mode personnel comme noyau du support-prédicat (on n'est donc pas face à une sous-phrase).

La seule intégration d'un groupe intermédiaire dans une phrase simple ne fait pas de cette dernière une phrase complexe (elle reste simple).

Dans les trois premières phrases ci-dessus, on observe qu'on ne peut pas accepter les énoncés *Le chat, les souris dansent / Il marche la tête / On dit Pierre* (sauf, pour le dernier cas, dans une phrase comme : *On dit Pierre et pas Monsieur Dupont*). On a besoin de l'élément qui suit¹³¹. Il serait nécessaire de disposer d'un outil grammatical unifiant pour décrire l'ensemble de ces structures.

Comme les sous-phrases, ces groupes intermédiaires peuvent occuper différentes fonctions de la phrase :

- **Sujet** : *Pierre marquant un but m'étonnerait ; Le lundi au soleil est une chose qu'on n'aura jamais ; Pierre seul/Seul Pierre/Lui-même peut le faire ; Elles deux/Toutes deux y arriveront.*
- **Épithète** : *J'ai vu un garçon torse nu.*
- **Complément du verbe** : *Il boit le verre de trop ; On dit Pierre pressé ; J'entends les enfants chanter.*
- **Attribut du sujet** : *Pierre est torse nu.*
- **Attribut du CDV** : *On l'a vu torse nu.*
- **Complément circonstanciel** (de la phrase ou du verbe) : *Moi Président de la République¹³², je ne favoriserai personne ; Le chat parti, les souris dansent ; Une de perdue, dix de retrouvées ; Tous ensemble, nous y arriverons ; Ils sont partis à la piscine, lui torse nu, elle en bikini ; On le fera chacun notre tour / tour à tour / un à un / l'un après l'autre/nous-mêmes ; Il marche la tête haute ; Il dort la fenêtre ouverte.*
- **Prédicat second dans un groupe intermédiaire** : *Ils sont partis à la piscine, lui torse nu, elle en bikini.*
- **Complément circonstanciel de la phrase** (portant sur l'énonciation) : *Toute flagornerie mise à part, vous êtes formidable ; Moi-même¹³³, je peux le faire.*
- **Lien** (pris en charge par un connecteur secondaire, déjà complément circonstanciel de la phrase) : *Cela étant, je ne changerai pas d'avis ; Cela dit, c'est Sarah qui a toujours raison.*
- On trouve même des groupes intermédiaires en position de **phrase** : *Une de perdue, dix de retrouvées ; Haut les mains ! Insensés que nous sommes ! Pauvres de nous ! Ainsi dit le Renard et flatteurs d'applaudir.*

¹³¹ Pour la 4^e phrase, en revanche, on peut dire *J'entends les enfants* : il s'agit dans ce cas d'une simple construction avec groupe nominal complément direct du verbe. La construction avec l'infinitif *chanter* est cependant différente dans la mesure où ce ne sont pas les enfants que l'on entend, mais bien leur chant. En fait, le verbe *entendre* peut sélectionner les deux types de constructions.

¹³² Au sens de 'Quand je serai Président de la République' ou 'Si je suis élu Président de la République', soit un complément circonstanciel de la phrase exprimant le temps ou l'hypothèse.

¹³³ Au sens de 'Moi en personne' ou 'Quant à moi', soit un complément circonstanciel de la phrase portant sur l'énonciation et exprimant ce à propos de quoi on parle (le propos = 'moi').

Bibliographie sélective

- *Code de terminologie grammaticale* émanant de la Direction générale de l'organisation des études du Ministère de l'Éducation nationale (1986)/du Ministère de la Communauté française (1989).
- *Référentiel de français et langues anciennes, tronc commun* (2022), Fédération Wallonie - Bruxelles.
- Guillaume, G., *Langage et science du langage*, Paris/Québec, Nizet/Presse de l'Université de Laval, 1964.
- Van Raemdonck D., avec Detaille M. & Meinertzhagen L. (2011¹, 2015², 2024³), *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*, Bruxelles, Peter Lang.
- Van Raemdonck D. & Meinertzhagen L. (2018), *Le sens grammatical II. Pour une progression curriculaire de l'enseignement de la grammaire à l'école*, Bruxelles, Peter Lang.
- Wilmet, M. (1997¹, 2010⁵), *Grammaire critique du français*, Paris/Louvain-la-Neuve/Bruxelles, Hachette/Duculot/De Boeck.

Site : <http://gramm-r.ulb.ac.be/scollab>

Annexes

1. Pour aller plus loin :

Petite introduction sur l'histoire récente des fonctions grammaticales ou « Comment en est-on arrivé là ? »

Pour bien comprendre comment le *Référentiel* considère les fonctions, il est important de revenir sur l'évolution de la description de celles-ci, et notamment des compléments du verbe, dans la grammaire scolaire de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Des étiquettes ont changé (pas celle de l'attribut du sujet, fonction sur laquelle on ne s'appesantira pas, vu que rien n'a changé en ce qui la concerne) et, sans accompagnement explicatif, les enseignants ont pu croire qu'il ne s'agissait que d'un changement cosmétique. Or il y avait bien plus que cela derrière cette opération. Retour donc sur ces fonctions, bref historique à l'appui.

1.1. Les fonctions avant le Code de Terminologie de 1986

Le Code de Terminologie (CdT) précédant le dernier CdT de 1986 n'était pas influencé par les courants de la linguistique américaine, qui amèneront les procédures de manipulation. Il séparait les natures (il n'y avait pas de déterminant, mais une opposition article vs adjectif) et les fonctions, et se faisait fort d'inculquer cette différence aux élèves. Il fallait absolument éviter la confusion nature/fonction (air connu de générations d'enseignants).

Les fonctions principales étaient : sujet, verbe (pas de nom particulier de fonction établi – si ce n'est parfois 'base' –, ce qui induit la confusion tant honnie), complément d'objet direct (COD), complément d'objet indirect (COI), et complément circonstanciel (CCirc, toutes les nuances de circonstances créant leur propre complément circonstanciel, ce qui a souvent conduit à des problèmes d'assignation à la bonne circonstance lors de l'étiquetage traditionnel tant couru dans l'enseignement). Le CCirc est à l'époque un complément du verbe : *à Bruxelles* dans *je fais des études à Bruxelles* comme dans *À Bruxelles, je fais des études* ou encore dans *je vais à Bruxelles* est un CCirc de lieu. Il n'y a pas encore de prise en compte d'un complément circonstanciel de phrase.

Au XIX^e siècle, était pourtant apparue la notion de complément de phrase, qui porterait donc sur la phrase et pas sur le verbe. Les linguistes du XX^e s. ont caractérisé la fonction : possibilité de se trouver en tête de phrase négative ; impossibilité d'être focalisé à l'aide de « *c'est ... que* ». Les compléments de phrase ainsi caractérisés recouvrent des exemples comme *Heureusement, il est arrivé à l'heure*, *Probablement, elle réussira* et *Franchement, tu exagères*, qui répondent aux tests ci-dessus. Ces tests, mis au point outre-Atlantique, ont traversé l'océan et ont été utilisés par les linguistes français, sans que l'on cherche à leur donner une justification. Une application mécanique et ne cherchant pas le sens du mécanisme conduit à un étiquetage dépourvu de sens dont la tradition française est coutumière. Le terme sera utilisé dans les CdT francophones à partir des années 80 pour remplacer toutes les occurrences de CCirc, alors que les exemples ci-dessus, que recouvrait ce terme, ne seront même pas inclus.

1.2. Les constituants de la phrase depuis 1986

Le CdT de 1986 change de perspective par rapport aux précédents, influencé qu'il est par la linguistique américaine. Cette dernière est une linguistique mécaniste, qui ne fonctionne pas en recherchant le sens, mais en décrivant les structures et constructions en utilisant des tests de manipulation (suppression ou effacement, déplaçabilité, commutation, substitution et pronominalisation). Par ailleurs, c'est une linguistique qui ne travaille pas l'opposition entre nature et fonction : point de sujet ou de prédicat, mais seulement des GN (groupe nominal) et GV (groupe verbal), c'est-à-dire des groupes structurels, plus proches de nos constituants de nature, mais utilisés comme des fonctions, ce qui sera très perturbant pour nos traditions. D'où la décomposition des phrases en deux constituants principaux « GN+GV ». Le CdT de 1986 essaie bien de pallier l'inconvénient en parlant de GNSujet, mais garde le GV sans lui donner de nom de fonction, dans la logique de la tradition grammaticale française. Il incorpore à la phrase un troisième constituant, qui sera le « complément circonstanciel de l'ensemble (GNS+GV) » (ou le « complément de phrase » au Québec). Ce sont bien des constituants de la phrase, ils appartiennent à la phrase : le GNS est bien le sujet de la phrase et pas du verbe ; le GV est bien le GV de la phrase ; le CCirc est bien également complément de la phrase. Le connecteur prépositionnel « de » signifie ici que ces constituants font partie de la phrase. Pour les autres fonctions, qui ne sont pas ces constituants de la phrase, le connecteur prépositionnel « de » signifie que le complément porte sur l'élément suivant : le complément du verbe porte sur le verbe (c'est un complément de sens apporté au verbe auquel il se rapporte) et n'en fait pas partie ; le complément du nom porte sur le nom (c'est un complément de sens apporté au nom auquel il se rapporte) et n'en fait pas partie... D'où la différence d'appréhension entre les 3 constituants principaux de la phrase et les autres types de compléments ou fonctions.

La logique voudrait que, pour les 3 constituants principaux de la phrase, qui ne sont donc pas des fonctions, mais des structures (constituants) porteuses de fonction, on parle de groupes porteurs des fonctions. Dès lors, la proposition du *Référentiel* sera de parler de GSujet, de GPrédicat (fonction récupérée de la tradition et utilisée également au Québec et en Suisse pour désigner la fonction du GV) et de GCirc de la phrase, porteurs respectivement des fonctions Sujet, Prédicat et CCirc de la phrase. La notion de groupe, comme celle de syntagme, renvoie donc à l'idée du constituant qui sera porteur de la fonction : c'est le groupe et pas le mot seul qui porte la fonction sujet, par exemple.

Le terme de groupe a été critiqué par certains du fait qu'il existe des groupes constitués d'un seul élément et qu'un seul élément ne pourrait pas faire groupe. Il existe pourtant bien des groupes d'un seul élément, comme il existe en mathématique des ensembles singletons (composés d'un seul élément).

1.3. Les compléments du verbe depuis 1986

Les autres fonctions de complémentation verbale reprises dans le CdT de 1986 sont le complément direct du verbe (CDV), le complément indirect du verbe (CIV) et l'attribut du sujet (analysable comme complément du verbe copule). On précise bien en note que tous les 'modèles' de phrase décrits dans le CdT peuvent inclure des CCirc (on donne des exemples), mais le seul CCirc repris dans la liste des fonctions est le CCirc de l'ensemble (GNS+GV). Il n'y a pas de CCirc du verbe comme il en existait avant 1986. On propose certes un GAdv comme possible complément du verbe, mais ce sera un adverbe du style 'bien' et pas un CCirc.

Ce que peu de gens ont vu, c'est la différence entre COD et CDV, d'une part, et entre COI et CIV, d'autre part. Vu l'absence d'explication et de théorie (le CdT de 1986 est un catalogue de termes avec exemples, mais dépourvu de définition), on a pu croire à une transposition pure et simple et donc à un simple changement d'étiquette. Or l'observation montre bien que la suppression de la notion d'objet, plus rhétorique, n'est pas sans conséquence sur les cas recouverts par les étiquettes de ce Code, devenu lui plus morpho-syntaxiquement descriptif. On est passé dans la logique de la linguistique distributionnelle et transformationnelle américaine, qui agit en analyse en constituants, pas du tout en mise en rapport de sens entre les éléments. Dès lors le CDV recouvre également, à côté des exemples traditionnels (*Pierre mange une pomme*) des exemples comme *200 grammes* dans *La pomme pèse 200 grammes*, alors

qu'avant, ce dernier était un CCirc du verbe de quantité (en attestent les règles différenciées d'accord du PP : *La pomme que j'ai pesée* ; *Les 200 grammes que cette pomme a pesé*¹³⁴). De même, *à Paris* dans *Je vais à Paris* est un CIV et non plus un CCirc du verbe de lieu direction. On a donc incorporé dans les CDV et CIV les anciens CCirc qui sont considérés comme essentiels¹³⁵ au sens et à la construction du verbe, qu'on ne peut donc pas supprimer sans ruiner la construction. Dans *Je vais à Paris*, *vais* est un verbe de direction dont le complément de sens et d'information attendu est bien la direction où *je vais*. Il s'agit bien du complément du verbe au sens où le complément est un complément de sens apporté au verbe. Sa construction est ici indirecte, d'où l'étiquette de CIV. C'est bien la logique du CdT de 1986. Dès lors, les tests utilisés avant pour le COI, notamment le fait de pouvoir pronominaliser en *lui* ou *leur*, n'ont pas lieu d'être. D'abord, *à Paris* est pronominalisable en *y* (la pronominalisation pour les CIV à la 3^e personne est possible en *lui*, *leur*, *se*, *y* et *en*) ; ensuite, effectivement, pour certains verbes cette pronominalisation est impossible, comme dans *Il opte pour cette solution*. Pour autant, ce complément est essentiel à la construction et devra être traité comme un CIV. C'est la seule solution qui ait du sens. Les tests, ces trucs ou recettes, sont des aides, mais ce ne sont pas des traits définitoires. Une grammaire qui ne réfléchit pas au sens des trucs qu'elle emploie risque de se perdre dans le mécanisme, de ne plus trouver le sens réel des mécanismes et des processus qu'elle est censée décrire et de générer elle-même ses propres exceptions. Cette option et cette compréhension des CDV et CIV comme compléments de sens attendus est d'application au Québec, en Suisse et depuis peu en France (cette dernière garde néanmoins les étiquettes COD et COI, mais avec les mêmes contenus que nos CDV et CIV, et donc l'intégration du fameux *à Paris* dans les CIV – ou les COI français).

1.4. Le retour du circonstanciel

Reste que les autres anciens CCirc du verbe (qui existaient, rappelons-le, jusqu'en 1986 : *Elle mange ses frites avec les doigts*), considérés comme non essentiels, ne trouvent d'autre place dans le CdT de 1986 qu'au niveau de la phrase ou plutôt de l'ensemble (GNS+GV) (on parle parfois de complément de phrase). Cela pose pourtant un problème important qu'il faut résoudre. On justifie l'existence du seul CCirc de l'ensemble (GNS+GV) par le fait que le complément serait supprimable et déplaçable. La suppression n'entame certes pas la grammaticalité de la phrase, mais pose des problèmes quant au changement des conditions de vérité de l'énoncé, qui s'en trouvent réellement modifiées. La déplaçabilité ne se fait pas non plus sans changements syntaxiques. En effet, ce n'est pas parce que l'on peut changer la position d'un segment qu'il garde la même fonction. Une des caractéristiques d'une fonction est la portée du complément. À quoi est-il rapporté ? Cette portée peut être plus ou moins large, englober plus ou moins d'éléments. Et deux portées différentes peuvent entraîner des comportements et donc des fonctionnements différents.

Soit les exemples, *Dans le salon, Pierre mange son repas* et *Pierre mange son repas dans le salon*.

En grammaire traditionnelle avant le CdT de 1986, le groupe *dans le salon* est analysé dans les deux cas comme un complément circonstanciel de lieu, puisqu'il répondrait à la question *il mange son repas où ? dans le salon*. Contrairement à ce que l'on faisait traditionnellement pour trouver les compléments circonstanciels, des questions comme *où ? quand ? comment ? pourquoi ?* après le verbe ne sont plus utilisées dans le CdT depuis 1986 pour trouver les compléments de l'ensemble (GNS+GV). Bien que les CCirc de la phrase apportent aussi des précisions sur le lieu, le temps, le but, la cause, la manière, etc., associés à l'évènement évoqué dans la phrase, le CdT a plutôt recours aux manipulations de déplacement et de suppression pour identifier les groupes CCirc de phrase, sans que l'on s'interroge vraiment sur l'impact de ces manipulations.

¹³⁴ Le choix d'une règle d'accord du participe passé avec son support (voir *supra*), plutôt qu'avec le COD-CDV permet ici d'éviter une exception supplémentaire : en effet, *les deux cents grammes* n'est pas support de *pesé* (ce n'est pas la réponse à la question *Qu'est-ce qui a été pesé ?*) ; il ne faut donc pas accorder *pesé* avec *les deux cents grammes*. Si la règle était de faire l'accord avec le CDV s'il précède le participe passé, vu l'absence d'accord dans l'usage, on serait là devant une exception.

¹³⁵ Le terme « essentiel » est utilisé par Grevisse-Goosse. Le terme est apparu quand on s'est rendu compte que certains compléments circonstanciels ne pouvaient être supprimés (ce qui était contraire à la définition du CCirc, qui devait pouvoir être effacé). On a donc commencé à parler de CCirc essentiels (et donc obligatoires comme dans *Je vais à Paris*) et non essentiels ou accessoires (*Elle mange ses frites avec les doigts*). Il est vrai qu'on n'a pas utilisé ce terme pour les compléments d'objet, mais on a longtemps prétendu que l'objet était obligatoire pour les verbes transitifs, alors que ce n'est pas le cas : *il mange son repas* vs *il mange* ; la transitivité se joue par emploi et construction, plus que par nature. Plus que l'application aveugle de tests sans capacité de percevoir le sens de la propriété testée, il convient de rechercher le sens de la manipulation proposée.

Ici, *dans le salon* apparaît supprimable et déplaçable, ce qui en fait un candidat à la fonction de CCirc de la phrase. Mais il ne s'agit pas pour autant exactement de la même fonction dans les deux exemples. En effet, la portée est différente dans les deux exemples. Or la portée est bien, on l'a dit, une caractéristique de la fonction.

Dans une phrase, la structuration générale de l'information se fait en deux parties : l'information connue, en début de phrase, et l'information nouvelle, en seconde partie. En gros, le sujet et tout ce qui le précède font partie de l'information connue (on ne peut d'ailleurs pas nier ces informations ; elles sont posées). Le prédicat, généralement pris en charge par un groupe verbal, fait partie de l'information nouvelle. Mettre un CCirc en début de phrase ou en fin situe donc différemment l'information respectivement comme connue ou nouvelle. Ainsi, dans *Dans le salon, Pierre mange son repas*, l'information *dans le salon* est déjà connue ou partagée dans le contexte (de l'importance de ne pas étudier les phrases comme des isolats hors contexte). En fait, on dirait cette phrase en réponse à une question du genre *Qu'est-ce qu'il fait, Pierre, dans le salon ?* Pour ce qui est de *Pierre mange son repas dans le salon*, *dans le salon* apparaît dans le groupe verbal prédicat, dans la zone d'information nouvelle. Cette phrase répondrait plutôt à une question du genre *Où est-ce que Pierre mange son repas ? Dans le salon* serait donc ici la réponse attendue et l'information nouvelle.

Par ailleurs, *dans le salon* ne réagit pas de la même façon à la négation dans les deux phrases. En fait, la négation classique nie le prédicat et donc présente l'information nouvelle comme un prédicat nié. Avec *Dans le salon, Pierre ne mange pas son repas*, on est bien dans le salon, il y a bien Pierre, mais il ne mange pas son repas : il fait autre chose. Dans *Pierre ne mange pas son repas dans le salon*, avec une intonation normale de phrase¹³⁶, on semble dire que Pierre mange bien son repas, mais pas dans le salon. Dans ce second cas, *dans le salon* est nié, alors qu'il ne l'était pas dans le premier. On ne peut donc prétendre que le même segment ait les mêmes fonctions dans les deux places différentes, vu qu'il réagit de manière différente. Dans le premier cas, il est bien CCirc de la phrase ; dans le second, il fait partie du prédicat et est complément circonstanciel, mais du verbe. Le mécanisme d'apport d'information mis en œuvre est le même, mais la portée du complément est différente. La fonction peut donc porter le même nom, différencié par l'ajout de la portée : CCirc de la phrase et CCirc du verbe¹³⁷.

Enfin, la position initiale peut aussi produire un effet de contraste par rapport à la phrase précédente. *Dans la chambre, on dort ; dans le salon, on regarde la télé*. Le cadre fixé en début de phrase vaut jusqu'au cadre suivant. Dans cet ensemble, *dans le salon* représente un changement de cadre, qui marque le contraste avec ce qui se passe *dans la chambre*.

Cette distinction est d'autant plus nécessaire qu'il existe d'autres exemples où la seule étiquette de CCirc de la phrase ne pourrait être adéquate : *Après avoir mangé son repas dans le salon, Pierre est parti*. Dans cette phrase, *dans le salon* ne saurait être CCirc de la phrase (*Après avoir mangé son repas dans le salon* le serait, en revanche) ; il ne peut être que CCirc du verbe *avoir mangé*.

Nous avons pu introduire cette distinction dans le *Référentiel*. Lorsqu'elle sera appropriable, cette distinction de deux portées pour le complément circonstanciel, qui s'inscrit parfaitement dans la prise en compte du texte comme unité englobante de la phrase, devra être étudiée : le *Référentiel* propose finalement de la traiter en S3, alors que la fonction « complément circonstanciel » et le constituant de la phrase « groupe complément circonstanciel de la phrase » sont introduits en P4. La position initiale, celle qu'occupe le plus souvent le complément circonstanciel de la phrase, sera celle qui met la phrase en relation avec le contexte général ou le contexte précédent (la phrase d'avant). La position dans la seconde partie de la phrase, dans le prédicat (généralement pris en charge par un groupe verbal), celle du complément circonstanciel du verbe, est celle de l'information nouvelle, celle qui fera avancer le récit.

¹³⁶ D'autres interprétations sont encore mobilisables, avec une intonation polémique : notamment, en insistant sur son repas : *'il mange bien quelque chose dans le salon, mais pas son repas : l'apéro.'*

¹³⁷ Pour être complet, on ajoutera que la position en fin de phrase est en fait ambiguë. Dans *Pierre mange son repas dans le salon*, quand *dans le salon* fait partie du groupe verbal prédicat, il est bien complément circonstanciel du verbe, intégré, sans virgule à l'écrit et sans rupture intonative à l'oral, en fin de phrase dans le groupe d'information nouvelle. Il est alors atteint par la négation. Néanmoins une lecture comme complément circonstanciel de la phrase reste également possible, si on insère une virgule séparatrice à l'écrit ou une rupture intonative à l'oral : *Pierre mange son repas, dans le salon*, où le cadre apparaît comme postposé pour réparer un oubli ou créer un suspens. *Dans le salon* ne ferait alors pas partie du groupe verbal prédicat, ni de l'information nouvelle. Il serait complément circonstanciel de la phrase et ne serait dès lors pas atteint par la négation.

Dès lors, l'intérêt de la spécification de la portée vient de ce que la portée, dont la position est un signe, est productrice de sens.

1.5. La tuyauterie a du sens

Dans les exemples vus jusqu'ici, la différence de signification était produite par la portée, mais le sens du complément ne changeait pas. Parfois, néanmoins, le sens du complément peut changer en fonction de sa portée sur la phrase ou sur le verbe, et donc de sa position.

Dans le pré, Pierre pousse l'âne / Pierre pousse l'âne dans le pré.

Si on demande aux enfants de dessiner ce qui est exprimé par ces deux énoncés, dans le premier énoncé, Pierre et l'âne sont dans le pré ; dans le second, on peut avoir la même situation, mais également une autre : Pierre est en dehors du pré et l'âne entre péniblement dans le pré sous la pression de Pierre. Le groupe *dans le pré*, avec portée sur le verbe, prend ici le sens de direction et non plus de situation. Le sens de direction est impossible dans le premier énoncé avec portée sur la phrase.

Franchement, tu exagères (= Je suis franc quand je dis que tu exagères) / *Tu exagères franchement* (= Tu exagères fort).

Heureusement, il est marié (= Par chance, il est marié) / *Il est heureusement marié* (= Il est marié avec bonheur / heureux en mariage).

Curieusement, il m'a répondu (= Fait curieux, il m'a répondu) / *Il m'a répondu curieusement* (= Il m'a répondu de manière bizarre).

Légalement, Pierre commet un crime (= d'un point de vue légal) / *Pierre commet légalement un crime* (= en toute légalité, ce qui nécessite un contexte particulier : sa mission l'autoriserait à commettre un crime).

La distinction entre les deux types de complément circonstanciel – auxquels la grammaire normative donne la même fonction sous prétexte que ces compléments sont mobiles – fait donc apparaître des apports de sens différents dans des énoncés apparemment semblables, composés des mêmes mots. Seules diffèrent leurs positions et portées. Les manipulations opérées en classe (suppression, déplacement) donnent une impression de scientificité dans le cadre d'opérations d'étiquetage, dans la mesure où elles reposent sur de l'observable. Cependant, ces manipulations ne sont pas un jeu à somme sémantique nulle. Cela ne pose pas de problème si l'activité grammaticale se réduit à l'étiquetage. Cela en pose un si, comme le *Référentiel* le propose, on change de perspective et qu'on cherche à décrire les mécanismes de (dé)construction du sens à l'œuvre dans la phrase et le texte.

La grammaire scolaire, eu égard à ses impératifs pédagogiques, n'a pas la rigueur scientifique que les linguistes souhaiteraient. Il n'y a pas de miracle à attendre. La proposition faite ici vise à rendre un peu plus de cohérence à ce qui était disparate. La distance par rapport au CdT de 1986 a été minimalisée : introduction de la classe des connecteurs (à la place des prépositions et conjonctions), ajout de la fonction prédicat (utilisée au Québec et en Suisse) et dédoublement de la fonction circonstancielle selon la portée. Un moindre dérangement pour un gain de cohérence appréciable.

2. Progression curriculaire grammaticale pour le tronc commun

	Classes de mots	Constituants et structures	Fonctions	Orthographe grammaticale	Conjugaison
P1		<ul style="list-style-type: none"> textes et discours en situation ; phrases et mots observés dans les textes ; punctuation : désigner . et ? 			
P2		<ul style="list-style-type: none"> maîtriser les caractéristiques graphiques, désigner à partir de l'observation les unités, dans le texte : mot, syllabe, phrase, ligne, lettre ; punctuation : désigner . ? ! « » - ... 		<ul style="list-style-type: none"> désigner minuscule et majuscule ; savoir observer variations et analogies de formes (observer les accords dans les emplois) 	<ul style="list-style-type: none"> uniquement à l'oral, présent de <i>être</i>, <i>avoir</i>, verbes fréquents (<i>aller</i>, <i>dire</i>, <i>pouvoir</i>, ...) et verbes usuels en <i>-er</i>
P3	<ul style="list-style-type: none"> nom, verbe, déterminant, adjectif 	<ul style="list-style-type: none"> phrase groupe sujet, groupe prédicat punctuation : nommer . ? ! « » - ... et désigner , utiliser la punctuation de manière adéquate 	<ul style="list-style-type: none"> sujet 	<ul style="list-style-type: none"> RG : accord adjectif, déterminant et verbe ; formation du féminin et du pluriel des noms et des adjectifs 	<ul style="list-style-type: none"> présent, futur simple, futur proche et passé composé des verbes fréquents et en <i>-er</i> (sans accord du PP)
P4	<ul style="list-style-type: none"> + déterminant, adjectif, pronom personnel, adverbe, connecteur 	<ul style="list-style-type: none"> + groupe complément circonstanciel de phrase punctuation : idem + nommer : ' () et produire écrit avec les principaux signes 	<ul style="list-style-type: none"> + prédicat, CDV, CIV, CC 	<ul style="list-style-type: none"> RG formation et accord ; RP formation féminin et pluriel N et adjectif 	<ul style="list-style-type: none"> + imparfait et conditionnel présent : impératif présent : infinitif ; verbes en <i>-ir (-issant)</i> <i>Aller, avoir et être</i>
P5	<ul style="list-style-type: none"> + déterminant, pronom, connecteur 	<ul style="list-style-type: none"> idem voix active et voix passive 	<ul style="list-style-type: none"> + CDN, attribut, épithète 	<ul style="list-style-type: none"> + Exc formation pluriel N et adjectif ; RG et RP formation adv ; RG PP (en conjugaison) 	<ul style="list-style-type: none"> + passé simple, participe présent et passé verbes en <i>-er, -ir</i> (tous) <i>-(d)re</i> + irréguliers
P6	<ul style="list-style-type: none"> idem 	<ul style="list-style-type: none"> idem 	<ul style="list-style-type: none"> idem 	<ul style="list-style-type: none"> + RG formation adv en <i>-ment</i> ; RP formation adv 	<ul style="list-style-type: none"> + tout l'indicatif (+ f. composées)

RG = règle(s) générale(s) ; RP = règle(s) particulière(s). Le signe « + » indique que les savoirs enseignés s'ajoutent à ceux précédemment vus. Si un savoir ajouté porte le même nom (dans les classes de mots, notamment), il s'agit de voir des sous-classes supplémentaires.

	Classes de mots	Constituants et structures	Fonctions	Orthographe grammaticale	Conjugaison
S1	<ul style="list-style-type: none"> • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • types et formes de phrases ; • phrases complexes (propositions principales et subordonnées CC temps, comparaison, cause, conséquence) et multiples ; • expansions du nom ; • appliquer les règles de ponctuation de façon pertinente ; • thème et propos¹³⁸ ; • progression thématique 	<ul style="list-style-type: none"> • + apposition 	<ul style="list-style-type: none"> • RG accord 	<ul style="list-style-type: none"> • modes et temps du présent (+ le subjonctif présent) ; • système temps du passé ; • modes et temps pour l'injonction
S2	<ul style="list-style-type: none"> • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • idem + relatives (avec pronom relatif sujet ou CDV), complétives et circ. de but et d'opposition ; • marques de l'énonciation 	<ul style="list-style-type: none"> • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • + modes et temps pour exprimer une opinion (subjonctif présent et passe)
S3	<ul style="list-style-type: none"> • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • + les autres relatives et circ. de concession, de condition et d'hypothèse ; • maîtrise des phrases complexes 	<ul style="list-style-type: none"> • distinction CC du verbe et CC de la phrase 	<ul style="list-style-type: none"> • idem 	<ul style="list-style-type: none"> • conjugaison à tous les modes et tous les temps

¹³⁸ Au sens de 'ce qu'on dit du thème'



**Pacte** pour un
Enseignement
d'**excellence**



• • • Pacte pour un
Enseignement
d'excellence



••• Pacte pour un
**Enseignement
d'excellence**

pactepourunenseignementdexcellence.be

Fédération Wallonie-Bruxelles

Secrétariat général
Direction Communication
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
www.fw-b.be

N° vert: 0800 20 000

Service Multimédia: com_multimedia@cfwb.be
© FW-B – 2024

Éditeur responsable:

Caroline DESIR – Ministre de l'Éducation
Place Surllet de Chokier, 15/17 – 1000 Bruxelles

Graphisme : Aurélien FAUVILLE
aurelien.fauville@cfwb.be